

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-deuxième séance – Lundi 10 avril 2006, à 17 h

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. Christian Ferrazino*, conseiller administratif, *MM. Jean-Louis Fazio*, *René Grand*, *M^{me} Catherine Hämmerli-Lang*, *M. Guy Jousson*, *M^{me} Ruth Lanz Aoued*, *MM. David Metzger*, *Jean-Pierre Oetiker*, *Jean-Charles Rielle*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. François Sottas*.

Assistent à la séance: *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Patrice Mugny* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 23 mars 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 4 avril, mercredi 5 avril et lundi 10 avril 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mardi dernier, j'ai reçu sur mon bureau un papier concernant les arcades commerciales de Saint-Gervais. Il était anonyme, jusqu'au moment où le vice-président du Conseil municipal ici présent m'a dit que ce message était de son fait.

Or j'y suis qualifié de «tueur de quartiers»... Je veux bien que le débat soit politique et argumenté, mais il ne doit pas en venir aux injures. Si une arcade est longtemps restée vide à Saint-Gervais, c'est parce que nous n'avons pas trouvé de commerçant intéressé, Monsieur le vice-président du Conseil municipal, vous le savez très bien! Vous vous êtes également permis de m'insulter sur le site internet de votre association «La Gervaise»! Je crois que la déontologie nous impose des limites à ne pas dépasser, ainsi que le respect d'un certain fair-play vis-à-vis de nos adversaires – c'est-à-dire celui que je suis pour vous, Monsieur Broggin.

Je vous recommande donc, avant que je dépose plainte, de retirer immédiatement les propos que vous avez exprimés à travers ce papier déposé sur mon bureau, où vous me qualifiez de «tueur de quartiers».

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, dans l'arcade concernée, nous avons remplacé un vendeur de radio et télévision par une agence d'assurance. Ce n'est d'ailleurs pas moi qui ai pris cette décision, mais une commission d'attribution de la Gérance immobilière municipale (GIM) où je ne siège pas depuis dix ans, vous le savez! Je n'y peux rien, c'est ainsi! Aucun commerçant ne veut louer d'arcade à un prix concurrentiel à Saint-Gervais, tout simplement parce qu'on y a supprimé des places de parking. Monsieur Broggin, le combat doit être loyal et ne pas se situer au-dessous de la ceinture. Attention à ce que vous faites au cours des mois à venir!

M. Roberto Broggin (Ve). Monsieur le conseiller administratif, ce papier, je vous l'ai remis en mains propres... (*Remarque de M. Muller.*) Laissez-moi m'exprimer! Je vous ai laissé parler tout à l'heure! Les autres membres du Conseil administratif – et personne d'autre – l'ont également reçu, il s'agissait donc d'une communication tout à fait personnelle. D'ailleurs, au sein du Conseil municipal, tout le monde s'étonne de vos propos, car personne n'a vu ce papier! (*Remarque de M. Muller.*) Laissez-moi terminer, s'il vous plaît, Monsieur le conseiller administratif!

Il s'agissait simplement de vous signaler quelque chose de manière absolument confidentielle, et vous en faites une affaire! Je vous rappelle que, quelques jours auparavant, vous déclariez que le Conseil administratif était favorable à la

revitalisation des arcades – et donc opposé à leur transformation en bureaux. Vous avez répété à plusieurs reprises devant le Conseil municipal – et notamment lors de la fermeture du Café Le Fribourgeois, transformé en bijouterie – que vous souteniez l’animation dans les quartiers.

Lorsque nous sommes hors de cette enceinte, nous nous tutoyons; je t’ai donc dit en te remettant ce papier: «Pierre, regarde ce que tu peux faire à propos de ce qui est écrit ici.» Si vous voulez maintenant en faire une affaire, Monsieur le conseiller administratif, allez-y! Merci de me donner cette tribune, ainsi tout le monde saura que vous faites en sorte de supprimer l’animation dans les quartiers et que vous transformez en bureaux les arcades commerciales. Ce n’est pas une manière de revitaliser la ville et de la rendre vivante, animée et commerçante, comme vous le prétendez dans vos discours. Dans la pratique, vous faites exactement le contraire!

Vos propos de tout à l’heure sont donc complètement déplacés, Monsieur le conseiller administratif. Si vous le souhaitez, déposez plainte contre moi, cela me fera de la publicité et cela nuira à l’image de la commission d’attribution de la GIM qui, je le rappelle, reste un petit conclave au sein duquel on n’a pas le droit d’intervenir. Nous savons très bien que certaines attributions sont décidées contre les intérêts de la Ville et pour de simples raisons partisans, ce qui est inadmissible! Vous devez l’assumer, Monsieur le conseiller administratif. Je n’accepterai pas plus longtemps vos attaques!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je vous le disais il y a quelques instants, le combat doit être loyal. Il y a des limites à ne pas dépasser que le conseiller municipal Broggin, vice-président et futur président du Conseil municipal, ne respecte pas lorsqu’il en vient à tenir des propos comme ceux que nous venons d’entendre.

Je veux bien que vous argumentiez, Monsieur Broggin. La commission d’attribution de la GIM, en particulier en ce qui concerne le quartier de Saint-Gervais, a parfois opéré des choix contraires à ce que vous souhaitiez. Mais là encore, cher Monsieur, ce n’était pas de mon fait, même si j’assume ces choix. Ce que je vous demande, c’est tout simplement de la courtoisie et non pas des insultes par le biais d’un site internet ou de feuilles volantes. C’est vrai, vous m’avez annoncé que ce message était de votre main, mais il avait auparavant été distribué de manière anonyme, et j’en ignorais l’auteur. Il faut avoir des garde-fous dans le combat politique, et j’espère que vous allez le comprendre. Merci, Monsieur!

M. Roberto Broggin (Ve). Pour ma part, je dis à M. Pierre Muller que ce propos est clos et que nous en resterons là. Merci de le comprendre.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. M. Ferrazino nous demande de bien vouloir excuser son absence, car il est souffrant et ne participera donc pas aux séances d'aujourd'hui.

Nous sommes saisis d'une résolution urgente R-90 de MM. Gérard Deshus-ses, Jacques Mino, Alain Dupraz et M^{me} Frédérique Perler-Isaaz: «Pas d'économies sur le dos des plus pauvres». La motion d'ordre demandant d'ajouter ce point à notre ordre du jour sera débattue à 20 h 30.

3. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005 (PR-460).

Table des matières

Considérations générales et analyse financière	
Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2005	I-1
Analyse des principaux écarts	I-4
Evolution de la fiscalité	I-6
Compte des investissements	I-16
Financement des investissements en 2005	I-19
Variation de la fortune de la Ville de Genève	I-21
Analyse politique	I-22
Gestion financière	I-23
Emissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2005	I-26
Financement des investissements et montant des engagements futurs	I-27
Information financière permanente	I-28
Gestion hôtelière	I-29
	I-30
Délégations du Conseil administratif	
	II-1
Délégation à l'Agenda 21	II-2
Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes	II-6
Délégation au mobilier urbain	II-7
Délégation « Fêtes et quartiers »	II-9
Evaluation des objectifs 2005 par missions et prestations	
	III-1
Autorités	
	III-3
Direction générale	
Service de la Direction générale	III-7
Administration centrale	III-8
Relations extérieures	III-11
Ressources humaines	III-12
Contrôle financier	III-17
Département des finances et de l'administration générale	
	III-19
Direction et secrétariat du département	III-22
Caisse municipale	III-24
Assurances	III-25
Comptabilité générale et budget	III-27
Gérance immobilière municipale	III-29
Taxe professionnelle	III-31
Division de l'administration générale	
	III-32
Direction de l'administration générale	III-32
Achats et impression	III-34
Direction des systèmes d'information	III-36
Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie	
	III-39
Direction et secrétariat du département	III-45
Conservation du patrimoine architectural	III-47
Information et communication	III-49
Organisation urbaine et constructions	
	III-50
Direction de l'organisation urbaine et constructions	III-50
Opérations foncières	III-52
Urbanisme	III-53
Architecture	III-57
Bâtiments	III-58
Energie	III-60
Mobilité	III-64

Espaces publics et voirie	III-67	Département des sports et de la sécurité	III-123
Direction des espaces publics et voirie	III-67	Direction et secrétariat du département	III-127
Logistique et technique	III-69	Sports	III-129
Génie civil	III-70	Incendie et secours	III-132
Aménagement urbain	III-73	Service d'assistance et protection de la population	III-134
Voirie-Ville propre	III-76	Agents de Ville et domaine public	III-139
Département des affaires culturelles	III-79	Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement	III-141
Direction et secrétariat du département	III-84	Direction et secrétariat du département	III-144
Domaine art et culture	III-88	Délégation à la petite enfance	III-147
Service administratif et technique	III-88	Services des écoles et institutions pour l'enfance	III-150
Service de la promotion culturelle	III-90	Espaces verts et environnement	III-153
Service aux artistes et acteurs culturels	III-92	Etat civil	III-156
Domaine des musées	III-97	Pompes funèbres et cimetières	III-157
Conservatoire et jardin botaniques	III-97	Social	III-158
Musées d'art et d'histoire	III-101	Délégation à la jeunesse	III-161
Musée d'ethnographie	106	Annexes	IV-1
Muséum d'histoire naturelle	III-110		
Domaine des bibliothèques	III-113		
Bibliothèques et discothèques municipales	III-113		
Bibliothèque publique et universitaire	III-120		

Considérations générales et analyse financière

Conformément à l'article 48 (lettres d et e) de la loi sur l'administration des communes, le Conseil administratif a l'honneur de présenter au Conseil municipal son rapport de gestion à l'appui des comptes de la Ville de Genève pour l'exercice 2005.

La première partie de ce rapport comprend des considérations générales et une analyse financière permettant, notamment, d'identifier et d'expliquer l'origine des écarts existant entre le budget voté par le Conseil municipal et les comptes 2005.

Ensuite, dans une seconde partie, le Conseil administratif présente le rapport de gestion de l'ensemble des services rattachés aux Autorités et aux cinq départements pour l'exercice écoulé.

Ce rapport doit, cette année, prendre en compte un cas particulier. Les comptes 2004, approuvés par délibération du Conseil municipal, ont subi des modifications apportées par le Conseil d'Etat. Ces modifications ont consisté en un transfert de 4,35 millions de francs des charges de fonctionnement (chapitre 31) vers le compte des investissements. Ainsi, le résultat du compte de fonctionnement 2004 a été amélioré, et le niveau des investissements augmenté.

Pour des raisons d'ordre technique, soit l'impossibilité de revenir sur des comptes bouclés, cette modification a été comptabilisée sur 2005, ce qui a entraîné une réduction des charges et une augmentation des investissements sur l'exercice comptable 2005. Ainsi, l'ensemble des publications relatives aux comptes 2005 comprend ces deux écritures.

Toutefois, la délibération du Conseil municipal doit porter sur les comptes 2005, sans la correction comptable ordonnée par le Conseil d'Etat. Celle-ci concerne en effet l'exercice précédent et seules des raisons techniques la font apparaître au cours de l'exercice 2005. Ainsi, le Conseil administratif est tenu de proposer deux présentations générales, l'une conforme à la délibération qui doit être votée par le Conseil municipal et l'autre correspondant aux chiffres comptabilisés sur 2005.

Dans le cadre des analyses qui vont suivre, le Conseil administratif s'est attaché aux comptes tels qu'ils apparaissent dans le système comptable et financier, soit en tenant compte de la correction de 4,35 millions de francs apportée aux comptes 2005.

Compte de fonctionnement - Présentation des résultats 2005

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève, pour l'exercice 2005, présente un excédent de revenus de 5,6 millions de francs, soit **une amélioration de 5,3 millions de francs** par rapport au budget voté par le Conseil municipal le 4 décembre 2004.

Comme le démontre le tableau ci-après, les revenus nets de l'exercice écoulé sont supérieurs de 477 millions de francs (soit +5,0%) par rapport aux estimations portées au budget 2005 et de 10,7 millions de francs par rapport aux comptes 2004, soit 1,1%.

Les charges de fonctionnement courantes ont été de 46,4 millions de francs (+5,2%) plus élevées que celles budgétées. Elles ont progressé de 31,6 millions de francs par rapport aux comptes 2004, soit +3,5%.

En faisant abstraction des pertes sur débiteurs, qui présentent un dépassement de 59,3 millions de francs par rapport au budget, la réalité des charges maîtrisables est inférieure au budget 2005 voté par le Conseil municipal.

Le revenu des impôts se révèle supérieur aux montants budgétés (+27,3 millions de francs). Cet excédent s'explique en totalité par une production de l'impôt sur les personnes morales largement supérieure aux prévisions.

Enfin, le niveau des investissements réalisés en 2005 a été légèrement inférieur au budget, mais continue d'aggraver le déficit du compte de financement qui se chiffre à 34,8 millions de francs. Pour mémoire, le budget 2005 présentait une insuffisance de financement de 42,5 millions de francs.

Comme défini en introduction du présent rapport, un élément exceptionnel a des conséquences sur les comptes présentés. Le Conseil d'Etat a en effet approuvé la délibération du Conseil municipal relative aux Comptes 2004 en y apportant une correction. La modification portait sur le transfert des frais liés aux aménagements de l'immeuble 25 rue du Stand du compte de fonctionnement au compte d'investissements. Le résultat des comptes 2004 a ainsi été amélioré d'un montant de 4,4 millions de francs.

Pour des raisons techniques principalement, cette écriture a été passée dans les comptes de la Ville au 1^{er} janvier 2005. Elle entraîne les conséquences suivantes :

Les comptes tels que publiés présentent un résultat et un niveau d'investissements supérieurs de 4,4 millions de francs.

Le vote de la délibération du Conseil municipal portera sur les comptes 2005 SANS cette écriture.

(en mils de francs)		Fonctionnement	Investissement (avant préfinancement)
Comptes comptabilisés		+5,6	103,7
Comptes soumis au vote		+1,2	99,3
(en mils de francs)			

Les analyses présentées dans ce rapport sont fondées sur les chiffres issus de la comptabilité de la Ville. Le chapitre 31 et les investissements incluent par conséquent l'écriture corrective de 4,4 millions de francs. Il sera cependant régulièrement fait référence aux chiffres sans cette correction pour permettre au lecteur d'appréhender la réalité de l'activité déployée en 2005.

Les conséquences financières essentielles découlant de ces résultats sont les suivantes :

- l'excédent de revenus s'élève à 5,6 millions de francs alors qu'il était prévu un excédent de revenus de 0,3 million de francs ;
- En ne tenant pas compte de la correction précitée, l'excédent de revenus se monte à 1,2 million de francs ;
- Il en résulte, dans les deux cas, une insuffisance de financement de 31,4 millions de francs ;
- les investissements sont de 103,7 millions de francs ;
- en ne tenant pas compte de la correction précitée, les investissements se montent à 99,3 millions de francs.

Tableau résumé du compte de fonctionnement 2005 comparé au budget 2005 et aux comptes 2004

(en milios de francs)		C2005	B2005	C2004	Ecart Cos-B05	Ecart Cos-C04
Revenus						
Impôts	(chapitre 40)	737,6	710,3	728,8	+27,3	+18,8
Revenus des biens	(chapitre 42)	152,5	146,4	157,8	+6,1	-5,3
Revenus divers	(chapitre 43)	65,7	60,4	65,9	+5,3	-0,2
Parts et contributions	(chapitre 44)	3,6	2,2	2,9	+1,4	+0,7
Dédommagements de coll. publiques	(chapitre 45)	32,5	24,1	26,9	+8,4	+5,7
Subventions et allocations	(chapitre 46)	6,7	7,5	5,8	-0,9	+0,9
Total		998,7	951,0	988,1	+47,7	+10,7
Charges						
Charges de personnel	(chapitre 30)	389,0	388,1	376,7	+0,9	+12,3
Biens, services et marchandises	(chapitre 31)*	168,8	165,4	187,1	+3,4	-18,3
Intérêts passifs	(chapitre 32)	61,3	66,5	65,7	-5,2	-4,4
Pertes sur débiteurs	(chapitre 33)	70,5	11,2	40,5	+59,3	+30,0
Contributions à d'autres collectivités	(chapitre 34)	19,4	20,7	17,0	-1,3	+2,3
Dédommagements à des coll. publ.	(chapitre 35)	24,2	39,6	24,6	-15,3	-0,3
Subventions et allocations à des tiers	(chapitre 36)	196,5	192,0	186,5	+4,5	+10,0
Total		929,8	883,5	898,1	+46,4	+31,6
Amortissements et investissements						
Amortissements ordinaires et extraordinaires		63,3	67,2	59,6	-3,9	+3,7
Investissements nets avant préfinancement *		103,7	110,0	132,6	-6,3	-28,9
Comptes de fonctionnement et de financement						
Excédent des comptes de fonctionnement *		+5,6	+0,3	+30,3		
Excédent/déficit de financement **		-31,4	-42,5	-42,7		

* y compris 4,4 millions de francs liés aux aménagements du 25 rue du Stand.

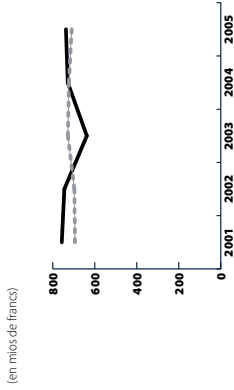
** en tenant compte des préfinancements pour un montant de 3,4 millions de francs.

Analyse des principaux écarts

Analyse des principaux écarts des revenus

Chapitre 40 : Impôts

C2005	B2005	C2004	Ecart C05-B05	Ecart C05-C04
737,6	710,3	728,8	+27,3	+18,8
Ecart C05-B05				
+3,8%				
Ecart C05-C04				
+1,2%				



Les écarts entre les comptes 2005 et, respectivement, le budget 2005 et les comptes 2004 pour les différents groupes du chapitre 40 se présentent comme suit :

	C2005	(B 2005)	(C 2004)
400 Impôts sur le revenu et la fortune	498,8	+1,4	+28,8
401 Impôts sur le bénéfice et le capital	123,9	+27,7	-14,3
406 Impôts sur les chiens	01	-0,1	-0,0
408 Fonds de péréquation financière intercommunale	9,6	-1,9	+0,4
409 Taxe professionnelle communale	105,1	+0,1	-5,9

L'analyse de l'évolution de la fiscalité est détaillée, pour chaque catégorie d'impôts, dans un chapitre ad hoc du présent rapport.

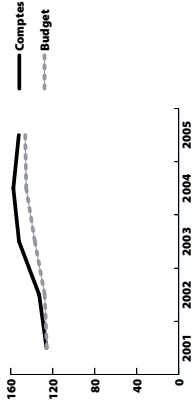
Chapitre 42 : Revenus des biens

C2005	B2005	C2004	Ecart C05-B05	Ecart C05-C04
152,5	146,4	157,8	+6,1	-5,3
Ecart C05-B05				
+4,2%				
Ecart C05-C04				
-3,4%				

- revenus de subventions en nature

C2005	B2005	C2004	Ecart C05-B05	Ecart C05-C04
29,9	26,7	28,4	-	-
Ecart C05-B05				
+2,4%				
Ecart C05-C04				
-5,3%				

(en mios de francs)



Les revenus des biens sont en progression par rapport au budget 2005, mais s'inscrivent en baisse par rapport aux comptes 2004.

Les écarts entre les comptes 2005 et respectivement le budget 2005 et les comptes 2004 pour les principaux groupes du chapitre 42 se présentent comme suit:

(en mios de francs)	C 2005	(B 2005)	(C 2004)
421 Créances	3,3	+0,1	-2,3
422 Capitaux du patrimoine financier	2,1	-0,2	+0,0
423 Immeubles du patrimoine financier	90,9	+3,1	+2,0
424 Gains comptables sur placements patrimoine financier	0,4	+0,4	-8,4
426 Participation permanente du patrimoine administratif	2,4	+0,1	+0,4
427 Immeubles du patrimoine administratif	52,5	+2,1	+2,8
429 Autres revenus	0,6	+0,6	+0,2

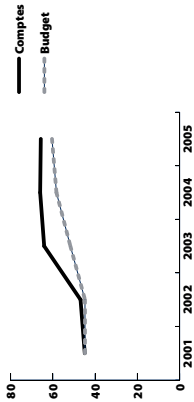
Un revenu extraordinaire lié à un droit de superficie (+6,6 mios) comptabilisé en 2004 dont l'absence n'a pas été compensée explique principalement l'écart constaté avec les comptes 2004. L'écart positif par rapport au budget 2005 est à mettre au profit de l'Hôtel Métropole (+1,2 mio) et de revenus des loyers du patrimoine financier supérieurs au budget.

Chapitre 43: Revenus divers

C2005	B2005	C2004	Ecart C05-B05	Ecart C05-C04
65,7	60,4	65,9	+5,3	-0,2
2,8	1,1	1,9	-	-
62,9	59,3	64,0	+3,6	-1,1

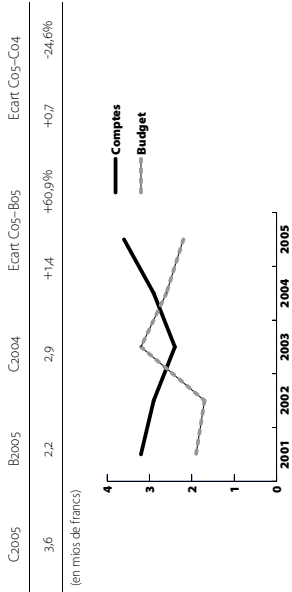
- revenus de subventions en nature

(en mios de francs)



Les revenus divers sont en progression par rapport au budget 2005 et stables par rapport aux comptes 2004.

Chapitre 44 : Parts et contributions



Les revenus des parts et contributions sont supérieurs aux prévisions de 1,4 million de francs et dépassent les comptes 2004 de 0,7 million de francs. Ce résultat est dû aux im- pots sur les gains immobiliers, toujours difficiles à anticiper et à budgéter. Ils s'élèvent à 2,3 millions de francs pour 2005.

Les écarts entre les comptes 2005 et respectivement du budget 2005 et des comptes 2004 pour les principaux groupes du chapitre 43 se présentent comme suit:

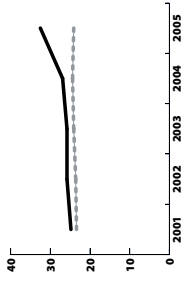
(en mds de francs)	C 2005	(B 2005)	(C 2004)
431 Emoluments administratifs	3,6	+0,3	-0,2
434 Redevances d'utilisation et prestations de service	26,1	+2,5	+0,9
435 Ventes de marchandises	3,3	-0,5	+0,0
436 Dédommagements de tiers	8,0	+2,0	+0,4
437 Amendes	20,0	-0,4	-1,6
438 Prestations effectuées par le personnel (invest.)	3,3	+0,8	-0,0
439 Autres contributions	1,6	+0,6	+0,3

Hors gratuités, les revenus divers sont supérieurs aux prévisions de 3,6 millions de francs. Cet écart favorable par rapport au budget se compose de plusieurs postes. Ainsi, les remboursements de l'assurance perte de gain accident, invalidité et maternité (436) dépassent de 1,9 million de francs le budget. De plus, les honoraires de promotion sont supérieurs aux montants attendus de 0,8 million de francs et les honoraires de régie ordinaires également pour 0,6 million de francs (434). Ces deux éléments compensent le manque à gagner constaté sur les revenus des transports sanitaires effectués par le SIS qui se sont avérés inférieurs aux prévisions de 0,9 million de francs.

Chapitre 45 : Dédommagements de collectivités publiques

C2005	B2005	C2004	Ecart C05-B05	Ecart C05-C04
32,5	24,1	26,9	+8,4	+5,6
			+34,7%	+21,0%

(en mios de francs)



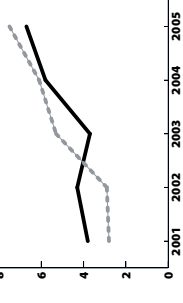
Le montant de 32,6 millions de francs inclut une subvention cantonale pour l'entretien des routes prévue par la loi sur les routes. Cette participation du canton a été budgétée à 12,4 millions de francs sur une base historique. Toutefois, l'estimation de la Ville de Genève s'agissant des coûts assumés pour l'entretien des routes communales à caractère cantonal s'élève à 20,5 millions. Pour l'exercice 2005, l'Etat n'a versé à la Ville que 0,8 million de francs. La différence a été provisionnée.

A noter que ce chapitre comprend également la participation des communes genevoises aux frais de fonctionnement du SIS, d'un montant de 9,8 millions de francs pour 2005. Enfin, la subvention cantonale relative aux bibliobus s'est élevée à 0,8 million de francs, bien que budgétée à 0,7 million de francs.

Chapitre 46 : Subventions acquises

C2005	B2005	C2004	Ecart C05-B05	Ecart C05-C04
6,7	7,5	5,8	-0,8	+0,9
			-11,8%	+15,5%

(en mios de francs)



La Ville de Genève a obtenu un montant d'environ 0,3 million de francs au titre de subvention cantonale pour la petite enfance, alors qu'une participation de 2,0 millions de francs avait été budgétée. Pour sa part, le fonds d'équipement communal a subventionné la création de nouvelles places de crèches pour un montant de 1,4 million de francs et le Grand-Théâtre pour 1,2 million de francs.

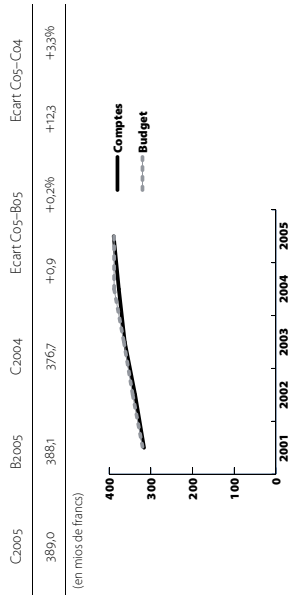
Enfin, divers dons sont enregistrés sous ce chapitre et s'élèvent à 0,3 million de francs sur 2005. Il convient de préciser que les dons, de par leur nature difficilement prévisible, ne sont inscrits au budget que pour un faible montant.

Chapitre 48 : Prélèvement sur les financements spéciaux

Pour mémoire, ceux-ci concernent les revenus de la dîme du livre.

Analyse des principaux écarts des charges

Chapitre 30 : Charges de personnel



Les charges de personnel sont légèrement supérieures au budget mais augmentent de 12,3 millions de francs par rapport aux comptes 2004. Cette hausse de la masse salariale est due aux mécanismes salariaux dont bénéficie le personnel de la fonction publique communale.

A noter que l'engagement de personnel temporaire a été privilégié par rapport à l'engagement d'employés fixes. L'incidence qui en découle est un dépassement de 4,2 millions de francs sur le budget temporaire qui a été absorbé par le non dépensé sur les salaires de fonctionnaires.

En résumé, voici les écarts entre les comptes 2005 et respectivement le budget 2005 et les comptes 2004 pour les différents groupes du chapitre 30 :

(en mios de francs)	C 2005	(B 2005)	(C 2004)
300 Autorités et commissions	1,9	-0,1	+0,0
301 Traitement du personnel	297,8	+3,9	+12,5
303 Assurances sociales	23,1	-1,6	+0,3
304 Caisse de pensions et prévoyance	40,0	+0,4	+2,4
305 Assurances maladie et accidents	11,3	-0,4	-1,8
306 Prestations en nature	2,5	-0,7	-0,1
307 Prestataires aux pensionnés	8,8	-0,2	-0,6
308 Personnel intérimaire	0,5	-0,1	+0,0
309 Autres charges de personnel	3,2	-0,4	-0,6

Le groupe 306 « Prestations en nature » enregistre une économie de 0,7 million de francs par rapport au budget. Il s'agit pour l'essentiel de frais non réalisés sur les vêtements professionnels des agents de ville.

En second lieu, la correction de 4,4 millions de francs décidée par le Conseil d'Etat doit être prise en compte. Ce montant doit être ajouté au groupe 314 pour obtenir la réalité des chiffres 2005.

	(en mios de francs)	C 2005	(B 2005)	(C 2004)
310	Fournitures de bureau	12,0	-1,7	-0,2
311	Mobilier, machines, véhicules	5,9	+0,0	-1,4
312	Eau, énergie, combustible	21,5	+1,1	+1,1
313	Achats de fournitures et marchandises	13,7	-0,7	+0,1
314	Entretien des immeubles par des tiers	41,7	-8,4	-8,1
315	Entretien d'objets mobiliers par des tiers	8,0	-1,0	-0,4
316	Loyers, fermages et redevances d'utilisation	9,7	-0,4	-0,1
317	Dédommagements	2,0	+0,1	+0,3
318	Honoraires et prestations de service	53,1	+14,4	+0,8
319	Frais divers	1,2	-0,2	-0,3

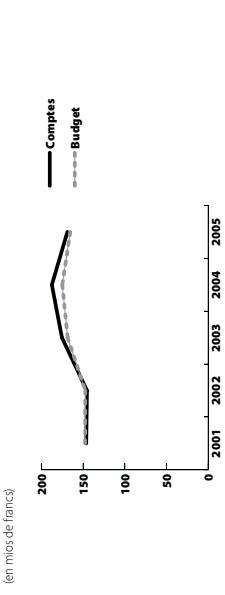
Une fois ces deux éléments neutralisés, les charges du chapitre 31 présentent un écart favorable de 6 millions de francs au niveau du groupe 310 et du groupe 314.

Une économie de 0,4 million de francs est constatée sur les impressions diverses, 0,6 million de francs sur les éditions de cartes et 0,4 million de francs sur les publications officielles.

S'agissant du groupe 314, les charges d'entretien des bâtiments locatifs du patrimoine financier sont inférieures au budget pour un montant de 2,3 millions de francs.

Chapitre 31: Biens, services et marchandises

	C2005	B2005	C2004	Ecart C05-B05	Ecart C05-C04
168,9	165,4	187,1	+3,5	+2,1%	-9,7%
-13,8		-13,9		-transfert frais des Chenevières	
+4,4				+entretien 2004 25, rue du Stand	
159,5	165,4	173,2	-5,9	-3,6%	-13,7
					-7,9%



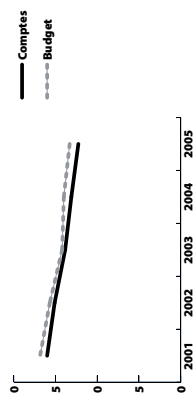
Les charges de « Biens, services et marchandises » dépassent de 3,4 millions de francs le montant porté au budget et présentent un écart favorable de 18,2 millions de francs par rapport aux comptes 2004. Toutefois, deux éléments exceptionnels doivent être neutralisés pour appréhender correctement la situation.

En premier lieu, le transfert de la gestion de l'usine d'incinération des Chenevières de l'Etat aux SIG a eu comme conséquence une modification de la comptabilisation des frais d'incinération. Lors de l'élaboration du budget cette charge de 14 millions de francs était englobée dans le chapitre 35 (Dédommagement à des collectivités publiques), alors qu'à présent elle apparaît dans le chapitre 31. Au niveau des comptes 2004, elle avait déjà été enregistrée dans le groupe 318.

Chapitre 32 : Intérêts passifs

C2005	Bz2005	C2004	Ecart C05-B05	Ecart C05-C04
613	66,5	65,7	-5,2	-6,6%

(en mios de francs)

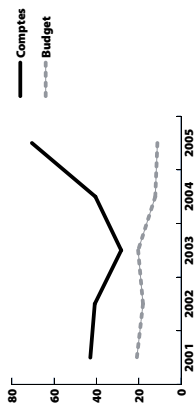


Malgré la reprise à la hausse du niveau de l'endettement, la variabilisation d'une partie de la dette en 2005, associée à des niveaux historiquement bas des taux d'intérêts, permet de continuer à alléger le poids des intérêts de la dette qui pèse sur le budget de la Ville de Genève. Pour maintenir ce cap, il conviendrait néanmoins de ramener la dette à un niveau s'approchant du montant des revenus annuels. La charge de la dette représente toujours à l'heure actuelle 6,2% des charges de fonctionnement.

Chapitre 33 : Pertes sur débiteurs

C2005	Bz2005	C2004	Ecart C05-B05	Ecart C05-C04
70,5	11,2	40,5	+59,3	+70,5

(en mios de francs)



L'écart important entre les prévisions et les comptes 2005 est expliqué par la nécessité de provisionner des montants qui n'ont pas pu être budgétés. Il s'agit notamment de la subvention relative à l'entretien des routes ainsi que le risque lié à l'augmentation du reliquat (impôts produits mais non perçus).

La composition du montant de 70,5 millions de francs des pertes sur débiteurs 2005 est :

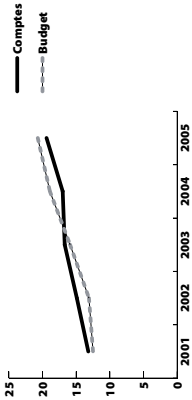
Provisions	
Augmentation d'impôt	24,5
Subvention à l'entretien des routes (L.Routes)	19,7
Taxe professionnelle communale	12,5
Services des Agents de Ville et du Domaine Public	4,2
Autres	0,3
Total provisions	61,2
Pertes effectives	
Centimes additionnels	7,9
Taxe professionnelle	1,0
Autres	0,4
Total pertes effectives	9,3
Total pertes sur débiteurs	70,5

(en mios de francs)

Chapitre 34: Contributions à d'autres collectivités

C2005	B2005	C2004	Ecart C05-B05	Ecart C05-C04
19,4	20,7	17,0	-6,2%	+2,3

(en mios de francs)

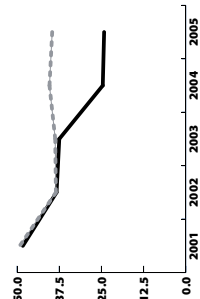


La compensation financière aux communes frontalières constitue l'ensemble des charges de ce chapitre. Bien qu'un écart favorable sur le budget apparaisse aux comptes 2005, l'augmentation est de 2,3 millions de francs par rapport aux comptes 2004. Une hausse de ces charges est à prévoir dans les années à venir.

Chapitre 35: Dédommagement à des collectivités publiques

C2005	B2005	C2004	Ecart C05-B05	Ecart C05-C04
24,2	39,6	24,6	-15,4	-38,8%
			-15,4	-0,4
			-38,8%	-1,4%
			- transfert frais des Cheneviers	
24,2	25,7	24,6	-1,5	-5,8%
			-1,5	-0,4
			-5,8%	-1,6%

(en mos de francs)



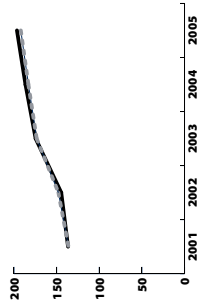
Le transfert des frais d'incinération provoque une diminution marquée du chapitre 35. Une fois cette modification neutralisée, ce chapitre dégage un écart favorable qui est expliqué par des frais de perception à verser à l'Etat inférieurs aux prévisions (-1,9 million) en raison de l'augmentation du reliquat. Voici l'évolution détaillée de ce chapitre.

	C 2005	(B 2005)	(C 2004)
350 Dédommagements versés à la Confédération	0,0	+0,0	+0,0
351 Dédommagements versés au Canton	19,5	-15,7	-0,7
352 Dédommagements versés à des communes	4,8	+0,4	+0,4

Chapitre 36: Transfert à des tiers: subventions et allocations

C2005	B2005	C2004	Ecart C05-B05	Ecart C05-C04
196,5	192,0	186,5	+4,5	+2,3%
			+4,5	+10,0
			+2,3%	+5,4%
			- subventions en nature	
-32,7	-27,8	-30,3	-0,4	-0,2%
			-0,4	+7,6
			-0,2%	+4,9%

(en mos de francs)



Les écarts entre les comptes 2005 et respectivement le budget 2005 et les comptes 2004 pour les différents groupes du chapitre 36, sans les subventions liées à des prestations en nature, se présentent comme suit :

(en mios de francs)	C 2005	(B 2005)	(C 2004)
361 Subventions aux cantons	7,6	+6,3	+0,5
363 Subventions à des propres établissements	5,2	-0,5	-0,5
364 Subventions à des sociétés d'économies mixtes	1,0	-0,2	+0,2
365 Subventions à des institutions privées	120,2	-4,5	+7,7
366 Subventions à des personnes physiques	261	-1,4	+0,5
367 Subventions à des institutions étrangères	3,6	-0,1	-0,8

En une année, les subventions hors gratuité ont augmenté de 7,6 millions de francs pour l'essentiel dans le domaine de la petite enfance (6 mios). Il convient de relever un transfert dans ce chapitre. En effet, la subvention à la FASE, soit 6,2 millions de francs, a fait l'objet d'une imputation dans le groupe 361 alors qu'elle avait été initialement prévue dans le groupe 365.

S'agissant des autres écarts au budget, les subventions accordées aux personnes physiques sont inférieures au budget. En effet, la situation financière des personnes n'a pas justifié l'utilisation réglementaire de l'intégralité du budget pour l'aide personnalisée octroyée dans le cadre des logements sociaux (0,6 mio) et des allocations sociales (1,1 mio).

Enfin, les prestations en nature sont en augmentation de 4,9 millions de francs par rapport au budget et de 2,4 millions par rapport aux comptes 2004.

Evolution de la fiscalité

Les recettes fiscales de la Ville de Genève (y compris la taxe professionnelle) ont représenté, en 2005, 73,8% du total des revenus, contre 74,7% prévus au budget et 73,8% aux comptes 2004.

Le tableau synoptique publié ci-après permet de comparer les chiffres réalisés avec ceux budgétés. Il convient de rappeler dans ce cadre que toutes les prévisions relatives aux centimes additionnels sont fondées sur les évaluations communiquées par le Département cantonal des finances.

(en millions de francs)

	C2005	B2005	C2004	Ecart C05-B05	Ecart C05-C04
Revenus					
Personnes physiques	498,8	497,5	470,1	1,4	+0,3%
Personnes morales	123,9	96,1	138,2	27,7	+28,9%
Impôts sur les chiens	0,1	0,2	0,2	-0,1	-29,6%
Fonds de péréquation pers. morales	9,6	11,5	9,3	-1,9	-16,1%
Sous total I	632,5	605,3	617,7	27,2	+4,5%
Taxe professionnelle	105,1	105,0	111,1	0,1	+0,1%
Sous total II	737,6	710,3	728,8	27,3	+3,8%
Impôt sur les bénéfices immobiliers	2,3	0,6	1,7	1,7	+283%
Impôt sur la remise des commerces	0,0	0,4	-0,1	-0,4	-93,0%
Total	739,9	711,3	730,4	28,6	+4,0%
Charges					
Rétrocession aux communes frontalières françaises	19,4	20,7	17,0	-1,3	-6,2%
Pertes sur créances irrécouvrables centimes additionnels	7,9	9,0	9,1	-1,1	-12,6%
Sous total I	27,2	29,7	26,1	-2,4	-8,1%
Pertes sur créances irrécouvrables taxe professionnelle	1,0	0,3	0,8	0,7	+213%
Sous total II	28,3	30,0	26,9	-1,7	-5,7%
Frais de perception impôts	15,9	17,8	16,5	-1,9	-10,8%
Total	44,2	47,8	43,5	-3,6	-7,6%
Revenus nets	695,8	663,5	687,0	32,3	+4,9%
				8,8	+1,3%

Ce tableau suscite les commentaires suivants :

Depuis l'introduction du système postnumérando, la production des impôts « personnes physiques » et « personnes morales » est complètement estimée. A ces estimations viennent s'ajouter des correctifs liés à la production effective des années antérieures. Aussi, il y a lieu de tenir compte de ces ajustements lors de l'analyse de la manne fiscale réelle.

La lecture des chiffres tels qu'ils apparaissent dans le précédent tableau révèle que les impôts « personnes physiques » sont très proches des montants budgétés (+0,3%) et que les impôts « personnes morales » sont nettement supérieurs aux attentes (+28,9%).

En ne tenant compte que des estimations de production 2005, le montant des impôts « personnes physiques » n'atteint que 481,7 millions de francs, soit 15,8 millions de francs en deçà du montant budgété (-3,2%). Un correctif de 10,2 millions de francs provient de la réévaluation de la production 2003, et un autre de 4,2 millions de francs provient de 2004.

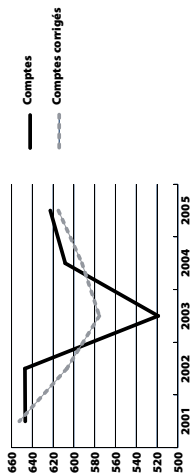
En ce qui concerne les personnes morales, la situation est contraire. En effet, les années antérieures ont été revues à la baisse, ce qui a entraîné des correctifs négatifs. La production estimée par le département cantonal des finances pour 2005 atteint ainsi les 1317 millions de francs. L'écart avec le budget est très important. Cela est principalement dû au fait que les comptes 2003 ayant servi de référence pour l'établissement du budget 2005 montraient une situation plus alarmiste que celle effectivement constatée une fois les déclarations fiscales traitées.

La production de la taxe professionnelle s'inscrit en baisse à 105 millions de francs. Ceci est dû principalement à la résorption du rattrapage des dossiers liés aux années antérieures. A l'heure actuelle, les taxations sont complètement à jour, avec comme incidence future une diminution probable du montant de la production de cet impôt.

Les pertes effectives réalisées sur les débiteurs « centimes additionnels » s'élèvent à 7,9 millions de francs. De plus, la forte augmentation du reliquat (différence entre la production et la perception) a nécessité la mise en provision de 24,5 millions de francs supplémentaires, portant ainsi le montant « pertes sur débiteurs » à 32,4 millions de francs, en ce qui concerne les impôts liés aux centimes additionnels.

Cette augmentation de reliquat a été provoquée par une diminution des montants perçus en cours d'année. En corollaire, les frais de perception, calculés sur les montants perçus, s'inscrivent également en diminution par rapport au budget.

Production du centime additionnel



Cette représentation indique les niveaux de production des impôts liés aux centimes additionnels tels que comptabilisés et la situation à ce jour, basée sur la production effective. En réalité, les variations ont été bien plus faibles que celles comptabilisées. Le pessimisme des estimations 2003 a amené, en 2004 et en 2005, des correctifs positifs améliorant les résultats de fonctionnement.

Par ailleurs, il semble que le système tende à se stabiliser par de meilleures estimations, car un historique des données permet d'établir de bien meilleures prévisions.

Valeur de production d'un centime additionnel

Comparaison avec le budget 2005

	Personnes physiques	Personnes morales	Total
Comptes 2005	10'963'704	2'722'334	13'686'038
Budget 2005	10'933'889	2'112'470	13'046'359
Différence	+29'815	+609'864	+639'679
Différence en%	+0,3%	+28,9%	+4,9%

Comparaison avec les comptes 2004

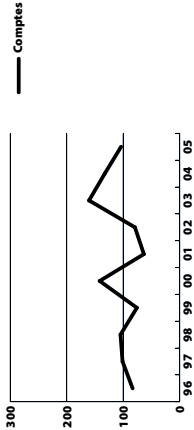
	Personnes physiques	Personnes morales	Total
Comptes 2005	10'963'704	2'722'334	13'686'038
Comptes 2004	10'331'670	3'037'704	13'369'374
Différence	632'034	-315'370	316'664
Différence en%	+6,1%	-10,4%	+2,4%

Compte des investissements

En 2005, les investissements bruts se sont montés à 103,7 millions de francs, y compris la correction imposée par le Conseil d'Etat. En neutralisant cet effet, ces investissements se sont montés à 99,3 millions de francs, inférieurs de 9,7% à l'estimation portée au budget.

Le tableau comparatif ci-après montre l'évolution des investissements bruts opérés depuis 1996 et leur taux de réalisation.

(en mio de francs)	Comptes	Budget	Taux de réalisation
1996	83,3	110,2	76%
1997	101,1	127,5	79%
1998	104,7	124,2	84%
1999	75,7	137,8	55%
2000	141,6	118,4	120%
2001	63,3	121,9	52%
2002	79,2	109,7	72%
2003	160,4	155,0	103,5%
2004	132,6	100,0	132,6%
2005	103,7	110,0	90,3%
1996-2005	1'045,6	1'214,7	86,1%



En 2005, les investissements sont légèrement inférieurs au budget. Les principales dépenses d'investissements 2005 ont porté sur la fin de l'aménagement des Pâquis, le groupe scolaire des Ouches, ainsi que plusieurs crèches.

Le total des investissements atteint, pour ces dix dernières années, 1'045,6 millions de francs soit une moyenne annuelle de 104,6 millions de francs et un taux de réalisation de 86,1%.

Crédits extraordinaires votés en 2005

Durant l'année 2005, le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, a voté 111,1 millions de francs de crédits extraordinaires nouveaux, soit une augmentation de 43,9% par rapport à 2004.

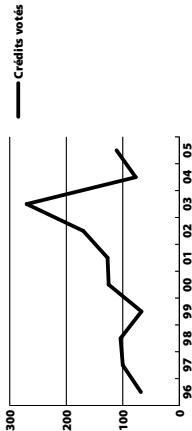
Ces crédits concernent :

Le patrimoine administratif : 102,1 mios

Le patrimoine financier : 9,0 mios

Au cours de ces dix dernières années, l'évolution des crédits votés a été la suivante :

(en mios de francs)	Crédits votés
1996	68
1997	100
1998	104
1999	67
2000	125
2001	127
2002	170
2003	271
2004	77
2005	111
1996-2005	1'220



La moyenne des crédits votés ces dix dernières années atteint 122 millions de francs. Après l'importante correction survenue en 2004, le montant des crédits votés est reparti, de manière contenue, à la hausse. Le niveau atteint est proche du montant budgété pour les dépenses d'investissements 2005.

A noter que le patrimoine financier n'aura que peu bénéficié des crédits votés en 2005 (9 millions de francs).

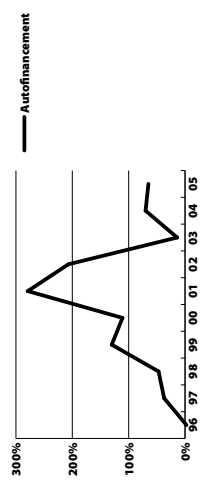
Financement des investissements en 2005

La structure du financement des investissements en 2005 s'est présentée comme suit :

(en mios de francs)	Comptes	Budget
Amortissements réglementaires	63,3	67,2
Excédent de revenus (charges)	5,6	0,3
Préfinancements	3,4	
Autofinancement	72,3	67,5
Investissements nets	103,7	110,0
Insuffisance de financement	31,4	42,5
Taux d'autofinancement	69%	61%

Voici, ci-dessous, le résumé des taux d'autofinancement réalisés ces dix dernières années :

(en mios de francs)	Autofinancement
1996	-2,5%
1997	37%
1998	47%
1999	130%
2000	111%
2001	279%
2002	207%
2003	14%
2004	69%
2005	65%



Variation de la fortune de la Ville de Genève

L'excédent de revenus des comptes de l'exercice 2005 de 5,6 millions de francs est porté en augmentation de la fortune nette de la Ville de Genève qui s'élève, au 31 décembre 2005, à CHF 373'532'472,14.

Les résultats de l'exercice 2005 se trouvent dans la lignée des comptes 2004 en aboutissant à une situation d'équilibre sur un budget voté qui, hors imputations internes, atteint quasiment le milliard de francs. La Ville de Genève a fait une nouvelle fois la démonstration qu'elle sait contenir les charges dont elle a la maîtrise et que les résultats négatifs, comme ceux enregistrés en 2003, résultent essentiellement des difficultés d'appréhension des revenus fiscaux.

Sur ce plan, une fiabilité de plus en plus grande est attendue dans les données fournies par l'administration fiscale cantonale puisque celle-ci dispose à présent de l'expérience de quatre années de taxation selon le système postnumerando et que, principalement, elle peut s'appuyer à présent sur une année de base (2001) dont la taxation complète est quasiment achevée. La reconstruction à posteriori des productions fiscales des années suivantes devrait permettre de dégager une tendance de croissance mieux affirmée que celle sur laquelle la Ville a dû se fonder pour ses prévisions fiscales récentes.

La lecture des comptes 2005 doit être plus attentive qu'à l'accoutumée en raison de la rectification par le Conseil d'Etat des comptes 2004 votés par le Conseil municipal de la Ville de Genève. En effet, une somme de 4,35 millions de francs a été transférée du chapitre 31 aux investissements, entraînant de facto une correction dans les comptes de la Ville en 2005, les comptes concernés ne pouvant plus être modifiés dans les livres. L'opération de régularisation se révélant purement technique, l'analyse du résultat enregistré en terme de gestion des affaires de la Ville de Genève pour l'exercice écoulé doit se fonder sur la réalité et non sur les chiffres corrigés. Ce sont donc des comptes hors correction comptable qui seront votés par le Conseil municipal au terme du processus d'examen.

Enfin, le Conseil administratif doit malheureusement repousser cette année encore son objectif de juguler la croissance de la dette de la Ville de Genève puisque son taux d'autofinancement n'est que de 69%. Ce chiffre signifie qu'un tiers des investissements annuels sont financés par l'emprunt et, en conséquence, par une hausse de la dette. Cependant, il convient de garder à l'esprit que ces investissements, outre le fait qu'ils ont doté la Ville de Genève d'infrastructures urbaines, d'écoles, de logements réhabilités et d'autres équipements d'utilité publique, ont permis de soutenir l'économie genevoise en offrant du travail à maintes entreprises, notamment dans le domaine de la construction. Le Conseil administratif voit également un retour de cet investissement dans la bonne tenue des rentrées fiscales enregistrées.

Les revenus

La Ville de Genève, comme toutes les communes du canton, est particulièrement attentive au montant des revenus fiscaux qu'elle perçoit puisqu'ils représentent près des trois quarts de ses ressources. Paradoxalement, c'est dans ce domaine que sa maîtrise est la plus faible en raison du secret fiscal qui entoure l'activité de l'administration fiscale cantonale et qui empêche des représentants de la Ville d'avoir accès aux données permettant d'établir des prévisions ou de valider les comptes.

A ce secret fiscal incontournable s'ajoute la difficulté engendrée par le passage en 2001 au système d'imposition postnumerando qui signifie que les revenus inscrits aux comptes d'un exercice ne sont que des estimations, dans l'attente de la réalité de l'impôt perçu sur la base des déclarations fiscales de ladite année.

La conjugaison de ces deux phénomènes s'est matérialisée au cours des quatre dernières années par une volatilité importante des revenus inscrits aux comptes, qu'il s'agisse des personnes physiques ou des personnes morales. Les estimations budgétaires ont parfois été fortement influencées par des informations erronées.

Pour l'exercice sous revue, la budgétisation des revenus des personnes morales (96,1 mios) a été réalisée sur la base des informations connues en 2003, soit des revenus de 91,5 mios. Les comptes corrigés depuis sont largement supérieurs et expliquent l'écart très important de 27,7 mios observé par rapport au budget.

En revanche, l'impôt perçu sur les personnes physiques est proche de la somme budgétée. Un bémol doit cependant être apporté à la précision de cette estimation puisque 14,4 mios proviennent de correctifs apportés aux taxations des années précédentes.

Il est à noter que les prévisions élaborées par l'administration fiscale cantonale, qui servent d'appui à la Ville dans le cadre de son élaboration budgétaire, semblent s'affiner au fil du temps. Une évolution haussière mais modérée se dessine tant pour les personnes morales que pour les personnes physiques. Un certain optimisme peut être conservé au vu de la tendance positive attendue de l'économie genevoise dans un futur proche.

Cette constatation relative à la santé de l'économie de notre canton a également son influence s'agissant de la taxe professionnelle communale. Celle-ci s'inscrit en effet à la baisse en raison de la délocalisation de certains contribuables importants hors du territoire de la Ville et de l'efficacité de la taxation des années fiscales. En effet, elles s'achèvent à présent dans le premier trimestre de l'année suivante, annulant de fait les effets de rattrapage connus durant ces dernières années. Il convient par conséquent de prévoir à court terme une diminution du produit de la taxe, puisque le montant annuel réel, hors rattrapages, se situe aux environs de 95 mios. Quant au projet de loi en examen au Parlement cantonal, son issue reste incertaine. Une modification importante des critères de calcul de l'impôt conduirait inmanquablement à la nécessité de trouver d'autres ressources, notamment par le biais d'une hausse du centime.

Hors impôts, les autres chapitres concourent pour 25% du total des revenus de la Ville. Peu d'éléments remarquables, si ce n'est que les comportements des automobilistes sont devenus plus respectueux des règles du code de la route et évitent les infractions de stationnement. Corollaire de ce changement de mentalité, les revenus divers incluant les amendes sont en diminution, sans compter la constitution importante de provisions pour prévenir les risques de perte. Un écart au budget important est aussi enregistré sur les transports sanitaires pour lesquels seule la moitié du budget a pu être réalisée. Une adaptation des tarifs ambulanciers aux normes de la concurrence doit être envisagée pour atteindre les revenus budgétés.

Les charges

Un constat se pose d'emblée : tout comme elle en a pris l'habitude ces dernières années, la Ville de Genève, hors éléments extraordinaires et frais non contrôlés, a maltrisé ses charges afin d'obtenir un résultat équilibré. La hausse régulière des charges de fonctionnement résulte principalement de la nécessité de mettre en provision divers montants couvrant des risques avérés survenus sur l'exercice 2005.

Dans le détail de ces mises en provision, il est à relever la forte augmentation de celle liée aux créances fiscales. En effet, l'administration fiscale cantonale a annoncé à la Ville une forte hausse du reliquat, autrement dit du montant de créances d'impôts impayées au 31 décembre 2005. Un complément (245 millions) à la provision déjà constituée a été inscrit aux comptes, portant le total de celle-ci à 95 millions de francs. Si ce montant peut paraître très important, il répond tant aux objectifs d'une gestion financière prudente et saine qu'aux directives cantonales en matière de couverture des risques sur les créances fiscales.

Sinon, les charges de personnel ont poursuivi une croissance régulière de 12,2 millions par rapport aux comptes 2004, résultante de l'application des mécanismes salariaux. Tel est le cas également pour le chapitre des subventions qui couvre les charges salariales de nombreux employés de la petite enfance. Enfin, le chapitre des biens, services et marchandises s'inscrit en forte diminution par rapport à l'exercice précédent.

Au niveau des investissements, une décision de limiter en cours d'exercice le montant total des investissements 2005 trouve sa concrétisation dans le total de réalisations inférieur à 100 millions (99,3 millions - 103,7 millions avec la correction complète liée aux travaux 25, rue du Standl). Une répartition équilibrée entre les différents domaines d'activité de la Ville est constatée, avec notamment la construction de l'école des Ouches, la continuation de l'aménagement du domaine public, la rénovation d'immeubles dans les quartiers de Saint-Gervais et des Grottes et le développement de l'infrastructure des crèches.

L'évolution de ces investissements et la pertinence des choix effectués seront l'un des enjeux majeurs des prochaines années, compte tenu de la nécessité d'opter pour des choix de priorités au vu de l'insuffisance de financement chronique dont souffre la Ville de Genève. L'utilisation du plan financier d'investissements pour obtenir une vision prospective des investissements des douze prochaines années s'impose. Des restrictions liées à l'aspect indispensable des dépenses sont d'autant plus évidentes que la situation particulièrement favorable sur les marchés financiers en terme de taux d'intérêt pourrait se dégrader rapidement et engendrer des coûts supplémentaires au service de la dette. La situation actuelle qui voit le total des intérêts de la dette diminuer à des niveaux particulièrement bas (61,3 millions d'intérêts passifs pour 175 millions de dette) est une situation conjoncturelle extraordinaire et des coûts supplémentaires se chiffrant en millions de francs pourraient être enregistrés au cours des prochains exercices.

La conclusion qui s'impose sur les comptes de l'année 2005 est conforme à celle de 2004 : un compte de fonctionnement équilibré et une insuffisance de financement qui accroît la dette. Par conséquent, l'heure reste à la rigueur de gestion et au choix d'investissements pour maintenir le cap d'une Ville de Genève responsable financièrement tout en assurant les prestations attendues par la population.

Des trois lignes directrices suivies par le département des finances, deux ont été atteintes, soit le respect de l'équilibre budgétaire, conformément à la Loi sur l'administration des communes, ainsi que la conservation d'une charge de la dette à un niveau inférieur à 80 millions. L'objectif de poursuite du désendettement à hauteur de 25 millions par année n'a en revanche pas été atteint. Le niveau des investissements réalisés (103,7 millions de francs), associé à un autofinancement total de 68,9 millions de francs et un préfinancement de 3,4 millions de francs, ont amené un endettement théorique supplémentaire de 31,4 millions de francs.

Emissions et remboursements d'emprunts et de prêts en 2005

Par l'arrêté du Conseil d'Etat approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 6 décembre 2004,

le Conseil administratif peut renouveler sans autre, en 2005, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables ;

le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers.

Durant l'exercice écoulé, le Conseil administratif a procédé aux opérations suivantes :

Remboursements		
	Durée	Montant
Emprunt public 5,50%	31.03.1995 – 31.03.2005	150
Placement privé 4,875%	25.09.1995 – 25.09.2005	20
Total		170
(en millions de francs)		
Emissions		
	Durée	Montant
Placement privé 3,22%	31.03.2005 – 28.03.2013	150
Placement privé Libor 6M	26.09.2005 – 26.09.2025	50
Total		200
(en millions de francs)		

Financement des investissements et montant des engagements futurs

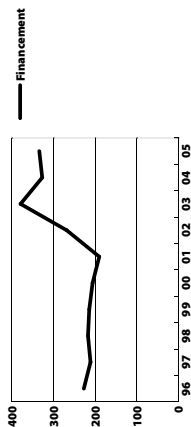
La partie « compte des investissements » du présent rapport propose une analyse des dépenses d'investissements comptabilisées en 2005 et leur mode de financement. Les commentaires qui suivent se rapportent plus spécifiquement aux engagements financiers futurs de la Ville de Genève.

Au cours de l'année 2005 le Conseil municipal a voté pour 111 millions de francs de nouveaux crédits d'investissements, soit un montant nettement supérieur à celui accordé en 2004 (77 mios).

Le total des engagements s'élevait, au 31 décembre 2005, à 334 millions de francs, en hausse de 7 millions de francs. Les hausses de 2002 et 2003 ont été contenues à la fois par le niveau de réalisation des investissements ainsi que par le montant modéré des nouveaux investissements votés en 2005.

Une rétrospective sur les dix dernières années permet d'observer leur évolution au 31 décembre de chaque année :

(en mios de francs)	Engagements	Variations
1996	227	-25
1997	211	-16
1998	217	+6
1999	214	-3
2000	206	-8
2001	190	-16
2002	268	+78
2003	379	+111
2004	327	-52
2005	334	+7



Bien que le montant des engagements soit stabilisé, il reste historiquement élevé. Il convient de poursuivre ce mouvement de désengagement en faisant preuve de prudence quant aux montants des crédits extraordinaires votés, idéalement ceux-ci doivent pas dépasser le montant annuel budgété pour les dépenses d'investissements.

Information financière permanente

Le Conseil administratif a poursuivi en 2005 sa politique d'information financière concernant les crédits votés. A chacune de ses séances, avant de procéder à un vote, le Conseil municipal connaît l'incidence financière future de ses décisions grâce à un panneau affiché dans la salle des délibérations et au baromètre financier remis à chaque chef de groupe.

Au 31 décembre 2005, la situation se résume de la manière suivante :

(en millions de francs)	Montant	Incidence budgétaire annuelle (annuités)
Crédits votés	113,6	11,4
Crédits à l'examen des commissions	85,3	5,1
Total	198,9	16,5

Gestion hôtelière

Swissôtel Genève Métropole

Les hôtels « 5 étoiles » genevois enregistrent en 2005 un taux d'occupation moyen de 60,3%, en hausse de 5,9 points par rapport à l'année 2004. S'agissant du Swissôtel Genève Métropole, le taux d'occupation est passé dans le même temps de 66,2% à 74,2%. Cette augmentation de 8 points, fruit d'une excellente gestion, est donc largement plus importante que la moyenne de l'ensemble des hôtels « 5 étoiles » de Genève.

Au niveau de l'occupation, le Swissôtel Genève Métropole s'est maintenu au premier rang tout au long de l'exercice écoulé. La Ville de Genève est par conséquent très satisfaite des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé grâce à la collaboration étroite entretenue avec Swissôtel Raffles, dont la compétence et le savoir-faire mettent en valeur le seul hôtel « 5 étoiles » de la Rive gauche.

Sur le plan financier, l'exercice 2005 est bouclé avec un bénéfice de CHF 4'184'308.- contre CHF 3'012'802.- en 2004. Ce résultat tient compte de CHF 1'445'155.- d'amortissement du matériel du mobilier et des équipements, ainsi que des intérêts versés à la Ville de Genève, à savoir CHF 1'627'023.-.

Le chiffre d'affaires s'élève à 22,3 millions de francs en 2005, alors qu'il avait atteint 19,4 millions de francs en 2004. Le rendement brut d'exploitation présente pour sa part un taux de rentabilité en hausse par rapport à 2004. Ce taux est de 41,8%, niveau exceptionnel dans le domaine de l'hôtellerie « 5 étoiles ».

A noter que la structure de la clientèle est en phase d'évolution, les hôtes en provenance du Moyen-Orient étant moins présents au contraire des clients ressortissants des pays de l'Est de l'Europe. La dépendance vis-à-vis d'un type de clientèle plutôt versatile tend par conséquent à s'atténuer.

Sur le plan des charges d'exploitation, celles-ci sont en diminution par rapport à 2004. Les principaux groupes de charges ont évolué comme suit:

les charges du personnel: +CHF 682'856.-

Elles ne représentent plus que 32,7% du chiffre d'affaires, contre 34,1% en 2004.

Les marchandises et les autres charges d'exploitation: CHF 681'671.-

Les charges nécessaires à l'exploitation, hors frais de personnel, augmentent de moins de 23% de la progression du chiffre d'affaires. Cette maîtrise des charges concourt à la hausse du bénéfice enregistré.

Quant aux intérêts versés à la Ville de Genève, ils diminuent de CHF 232'230.-

Comptes de résultat comparés 2005 - 2004

(en milliers de francs)	2005	2004
Produits d'exploitation	22'378,2	19'359,9
Charges d'exploitation	15'121,7	13'350,8
Marchandises et frais généraux	14'447,1	12'687,8
Entretien et maintenance	674,6	663,0
Bénéfice d'exploitation avant intérêts et amortissements	7'256,5	6'009,0
Amortissements	1'445,2	1'366,9
Intérêts versés à la Ville	1'627,0	1'859,3
Bénéfice net d'exploitation	4'184,3	3'012,8

Bilans comparés 2005 - 2004

(en milliers de francs)	2005	2004		2005	2004
Actif	65'054,0	63'661,0	Passif	65'054,0	63'661,0
Immobilisations	56'631,8	55'894,0	Exigible à long et moyen terme	57'911,7	58'439,1
Terrains	1'001,7	1'001,7	Ville compte d'investissements	57'911,7	58'439,1
Bâtiments, mobilier, matériel	55'630,1	54'892,3			
Stock marchandises et fournitures	402,9	334,7			
Marchandises	280,0	267,5			
Fournitures, combustibles	122,9	67,2			
Réalisable et disponible	8'019,3	7'432,3	Exigible à court terme	2'958,0	2'219,1
Actifs transitoires	110,8	71,2	Créanciers, fournisseurs	2'498,7	1'735,5
Débiteurs, dépôts de garantie	6'328,0	6'366,7	Passifs transitoires, provisions	459,3	483,6
Liquidités	1'580,5	994,4	Bénéfice de l'exercice	4'184,3	3'012,8

Restaurant du Parc des Eaux-Vives

L'exercice 2005 a vu le Restaurant du Parc des Eaux-Vives réaliser son premier exercice bénéficiaire. Un résultat positif de CHF 35'800.- a été enregistré, contre une perte de CHF 95'1800.- en 2004, année qui constituait le premier exercice complet depuis la réouverture.

Ce résultat favorable provient essentiellement de la hausse sensible du chiffre d'affaires qui s'est accru de 1,165 mios en une année.

Dans le même temps, les charges d'exploitation et de personnel sont restées stables alors que le coût des matières premières n'augmentait que dans une proportion moindre (0,245 mio).

Comptes de résultat comparés 2005 - 2004

(en milliers de francs)	2005	2004
Produits d'exploitation	6'422.0	5'256.3
Charges d'exploitation	6'067.7	5'867.2
Marchandises et frais généraux	5'929.2	5'783.7
Entretien et maintenance	138.5	83.5
Résultat d'exploitation avant intérêts et amortissements	354.3	(610.9)
Amortissements	209.4	207.6
Intérêts	109.1	133.3
Bénéfice net/Perte nette d'exploitation	35.8	(951.8)

S'agissant du restaurant gastronomique, la seconde étoile attribuée par un grand guide gastronomique a été confirmée à la fin de l'année. Il conviendra de maintenir cette distinction en 2006 malgré le départ du chef en décembre 2005 et son remplacement par son second.

L'évolution de l'établissement est résolument positive, tant en terme de prestations qu'au niveau financier. Son développement doit cependant se poursuivre puisque les habitudes des consommateurs sont longues à se dessiner pour un restaurant qui est resté fermé plus de quatre ans. De même, il convient de mieux faire connaître les chambres disponibles, même si une croissance réjouissante du taux d'occupation des chambres a été constatée.

Bilans comparés 2005 - 2004

(en milliers de francs)	2005	2004	2005	2004	
Actif	4'334.9	5'938.6	Passif	4'334.9	5'938.6
Immobilisations	3'112.0	3'291.9	Exigible à long et moyen terme	4'733.4	5'365.9
Terrains			Ville compte d'investissements	4'733.4	5'365.9
Bâtiments, mobilier, matériel	2'663.8	2'821.8			
Immobilisation incorporelles	448.2	470.1			
Stock marchandises et fournitures	419.1	320.0			
Marchandises, fournitures, combustibles	419.1	320.0			
Réalisable et disponible	803.8	835.0	Exigible à court terme	1'057.4	572.7
Actifs transitoires	45.2	46.8	Créanciers, fournisseurs	1'057.4	572.7
Débiteurs, dépôts de garantie	266.8	218.0			
Liquidités	491.8	570.2			
Perte reportée		(540.0)	Perte reportée		(1'491.8)
Perte de l'exercice		(951.8)	Bénéfice de l'exercice	35.8	

Délégations du Conseil administratif

Délégation à l'Agenda 21

La réalisation des trois objectifs adoptés par le Conseil administratif en 2001 pour la mise en place de son Agenda 21 s'est poursuivie en 2005 sous la supervision de la Délégation à l'Agenda 21 présidée par M. Christian Ferrazino, Conseiller administratif. La Délégation est composée, depuis fin 2004, du Conseil administratif in corpore, des directrices et directeurs de chaque département, ainsi que de l'Unité Agenda 21. Elle s'est réunie à trois reprises entre décembre 2004 et octobre 2005.

Les projets en lien avec l'Agenda 21 mis en place en 2005, ont été gérés et coordonnés par l'Unité Agenda 21 en collaboration avec les groupes de travail interdépartementaux, ainsi que les nombreux services concernés.

Mise en place d'une administration exemplaire

Gestion et suivi du développement durable

Une nouvelle structure organisationnelle et fonctionnelle a été mise en place pour la gestion et le suivi du développement durable au sein de l'administration. Cette démarche transversale de longue haleine, proposée par l'Unité Agenda 21, a été adoptée par le Conseil administratif, fin 2004. Il s'agissait de revoir la composition, le rôle et le fonctionnement de la Délégation à l'Agenda 21, de créer un groupe interdépartemental opérationnel « Actions 21 » et de nommer des Correspondants Agenda 21 dans chaque département. Cette nouvelle structure permet, notamment, une meilleure circulation de l'information, une meilleure connaissance des attentes et besoins des services, une vue d'ensemble des projets en lien avec le développement durable, ainsi que le renforcement de la transversalité (mise en valeur des démarches communes, collaborations inédites, diminution des doublons, etc.). Prochaine étape: l'élaboration, avec le groupe « Actions 21 », d'un bilan exhaustif et sur cette base, l'élaboration d'un programme d'actions qui favorisera l'intégration des décisions stratégiques aux niveaux opérationnels.

Système de gestion environnementale (SGE)

En 2005, le groupe SGE s'est concentré sur la poursuite des dernières actions en cours du programme environnemental 2003-2007. Par ailleurs, son domaine d'intervention a été élargi à d'autres activités ayant un impact significatif sur l'environnement, la santé et la sécurité du personnel de l'administration.

Papier: 98% du papier et des enveloppes sont dorénavant constitués de papier 100% recyclé. Les 2% restant correspondent au papier utilisé pour conserver les documents d'archives. La consommation totale de feuilles A4, par employé-e, a diminué de 27% depuis 2003 (cf. tableau en annexe).

Déchets: en 2004, un groupe de travail pour améliorer la gestion des déchets au sein de l'administration a été constitué. Ses missions: informer, sensibiliser et améliorer les filières de récupération des déchets. Courant 2005, les déchets suivants étaient visés: papier, cartouches d'impression, piles, CD, CD-ROM et DVD, PET. Depuis 2003, le nombre de sites géographiques pratiquant la récupération du papier a augmenté de 33%. Entre 2003 et 2005, on note une diminution, au niveau de la composition de la poubelle administrative, du pourcentage de papiers dans les poubelles et l'absence, en 2004, de déchets spéciaux (ex. cartouche tonner, piles, ampoules). Les emballages de boissons (PET, Aluminium, verre) ont diminué de moitié mais sont toutefois encore trop nombreux (un rapport détaillé est disponible sur le site Internet). De manière générale, on constate une amélioration du tri des déchets et une meilleure prise de conscience du personnel de l'administration.

Achats: le groupe SGE a préparé un questionnaire à l'attention des services de l'administration afin de mieux connaître les catégories d'achats des services. Le but poursuivi est de leur proposer ensuite des conseils ciblés et des critères d'achats qui intègrent les principes du développement durable. Pour la fourniture courante, le pourcentage de produits écologiques sur la liste du service des achats est passé de 31% en 2003 à 48% en 2005.

Constructions : les fiches CFC pour l'utilisation des matériaux de construction écologique publiées par l'association suisse «Eco-Bau» ont été traduites en français. Elles seront jointes aux cahiers des charges des mandataires et des entreprises.

Véhicules : cette année, l'approche environnementale a été au centre des activités de la COGEVE. Suite à l'étude menée par l'UniGE et l'EPFL (PR-377 / étude nommée VEPROVIGE), un outil informatique permet de connaître l'impact environnemental de la flotte, voire d'un véhicule, selon six indicateurs pertinents qui reflètent les impacts locaux (santé humaine) et les impacts globaux (changements climatiques). En 2005, le Conseil municipal a accepté le crédit de renouvellement de véhicules déposé par la COGEVE, pour un montant de CHF 4 906 500.-, qui intègre l'acquisition de vélos, de vélos électriques et de véhicules fonctionnant au gaz naturel. L'outil VEPROVIGE sera désormais utilisé comme aide à la décision dans toutes les procédures d'achats de véhicules. La COGEVE, sous l'impulsion du Service logistique et technique, a également introduit les biocarburants, sous forme de mélange entre 10 et 20%, dans les cuves de carburants servant à l'approvisionnement de l'essentiel de la flotte Ville de Genève. Actuellement, cette démarche concerne le diesel. Une réflexion est actuellement en cours pour l'introduction de bioéthanol.

Déplacements : le nombre d'abonnements Unireso a pratiquement doublé depuis 2003. En 2005, le bouquet de transports a fait l'objet d'une enquête qualitative auprès du personnel de l'administration : 55 entretiens personnalisés ont eu lieu en 2005. Une enquête par questionnaire a également été réalisée. Les résultats feront l'objet d'un rapport qui contiendra des propositions d'actions pour l'amélioration des prestations du bouquet de transports.

Santé et sécurité : certaines actions en matière de santé et de sécurité doivent encore être réalisées. A cet effet, une collaboration avec le Service des ressources humaines a été établie. En matière d'ergonomie, à noter une augmentation des écrans plats de 33% entre 2003 et 2005.

Ateliers et garages : l'analyse environnementale a été élargie aux activités techniques intra-muros. En 2005, un inventaire des ateliers et des garages de l'administration a été établi. Il a permis une première identification des pratiques environnementales et des besoins en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

En outre, des activités de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration ont été mises en place, notamment l'organisation d'un cours sur les écogestes à la place de travail, la publication de 4 fiches infos («covoiturage.ch», «ampoules éco. logiques», «jetons-nous à l'eau» et «confort thermique : soyons raisonnables») et l'impression, chaque mois, au verso des fiches de salaire, d'informations (Eco-Verso) sur les bons gestes pour mieux trier ses déchets à la place de travail.

Formation

En 2005, quatre journées de formation à l'attention du personnel de l'administration et des communes genevoises rassemblant plus de 40 participant-e-s ont été organisées sur le développement durable. Par ailleurs, de nombreuses et nombreux employé-e-s de l'administration et des Conseillers et Conseillères ont participé au «Programme Régional et Transfrontalier de Formation des Acteurs Locaux» piloté par le Centre International de Formation des Acteurs Locaux (CIFAL)-Divonne, avec, notamment, le soutien de l'Unité Agenda 21.

Information et participation de la population

Information, communication

La communication sur l'Agenda 21 et la sensibilisation aux enjeux du développement durable ont été renforcées en 2005, grâce aux activités suivantes :
Amélioration du site Internet : d'après la Direction des systèmes d'information, le nombre moyen d'accès au site www.ville-ge.ch/agenda21 a augmenté de 25% entre 2003 et 2004.

Participation

Fin 2005, le groupe « Actions 21 » a été mandaté par la Délégation à l'Agenda 21 pour étudier la faisabilité des projets issus du processus participatif « Promotion communautaire de la santé et de la qualité de vie dans le canton de Genève ». En 2005, des habitantes et habitants du quartier se sont regroupé-e-s - autour du Forum Saint-Jean - Charmilles - et ont fondé un groupe de travail nommé « qualité de vie et santé ». Avec le soutien du Service social, ce groupe a effectué des choix parmi les propositions présentées dans le rapport du projet publié en 2004. Un premier projet a été validé par la Délégation à l'Agenda 21. Il s'agit de la mise en place de panneaux d'information dans le quartier de Saint-Jean qui devrait voir le jour d'ici l'été 2006. D'autres actions sont en cours et vont dans le sens des conclusions de ce rapport.

Evaluation / Indicateurs de développement durable

La Ville de Genève a testé, en tant que Ville-pilote, l'outil WinWin2¹ qui permet de calculer les coûts et les bénéfices d'un projet selon les principes d'un développement durable. Cinq projets de l'administration ont été examinés : Fête du développement durable (ACE), recyclage de copeaux du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), budget participatif (ECO), fontaines publiques (ENE), bouquet de transports de la Ville de Genève (SMO). WinWin2 a été favorablement accueilli par les responsables des projets testés. L'outil permet d'avoir une meilleure prise en compte du développement durable en amont des projets. En termes pratiques, il pourrait être utilisé dans le cadre de l'administration selon des modalités à étudier, en fonction des demandes et des projets de l'administration. Dans l'intervalle, WinWin2 servira d'outil de communication et de support pédagogique lors des formations Agenda 21.

Winwin 22 a été produit par l'Institut des Hautes Etudes en Administration Publique (IDHEAP), le SANU (Partenaire pour la formation pour le développement durable), avec le soutien de l'Office du Développement Territorial (ODT).

Organisation de la quatrième édition de la Fête du développement durable : près de 20'000 visiteuses et visiteurs ont participé à l'édition 2005 de la Fête, soit deux fois plus qu'en 2003. D'après une étude menée par Ensam, en 2005, près de la moitié de la population genevoise a « entendu parler de la Fête du développement durable », ce qui la place définitivement comme une des manifestations annuelles d'envergure à Genève.

Organisation de l'exposition « La Terre vue du ciel » de Yann Arthur-Bertrand : plus de 200'000 visiteuses et visiteurs ont admiré cette exposition organisée par la Ville de Genève (coordination générale assurée par l'Unité Agenda 21) et Lombard Odier-Darier Hentsch & Cie. Près de 70 écoles se sont rendues aux Bastions afin de sensibiliser quelque 6'000 élèves à la problématique du développement durable. Des brochures, spécialement conçues pour les enfants de 6 à 12 ans, ont également été fournies. L'exposition a ainsi rempli un rôle primordial du point de vue éducatif. Enfin, les bénéfices provenant de la vente des cartes postales et des posters de « Genève vue du ciel » et de la vente d'une partie des photographes de l'exposition ont été versés à l'association Terrawatt et à Terre des Hommes pour des projets liés au développement durable à Genève et en Orissa (Inde).

Publication d'une brochure tout public « Agir pour la Ville ensemble » : plus de 8'000 exemplaires de cette brochure tout public ont été distribués en 2005, principalement lors de la fête du développement durable et l'exposition la « Terre vue du Ciel » de Yann Arthur-Bertrand.

Participation à l'organisation de la première plateforme internationale sur le développement durable urbain : S-DEV Geneva 05 s'est déroulée du 11 au 13 octobre 2005 à Palexpo. Organisée par Orgexpo avec, notamment, le soutien de la Confédération, du Canton et de la Ville Genève (Unité Agenda 21), trois jours de conférences, d'ateliers et d'exposition ont rassemblé plus de 2'600 participant-e-s. Plusieurs projets de la Ville de Genève y ont été présentés. Cette première édition s'est terminée par le lancement d'une « Déclaration de Genève pour un avenir vivable dans les villes » (www.s-dev.org).

Autres projets

Les subventions cachées pour les transports automobiles: le 21 mai 2003, le Conseil administratif décidait de collaborer avec ICLEI sur l'initiative «hidden subsidies» du projet «SIPTRAM» (Sustainability in the urban public transport market). L'objectif de cette étude, effectuée dans plusieurs villes européennes, était de rechercher les subventions cachées accordées aux transports individuels motorisés dans les budgets de la municipalité. Cette étude a été mandatée par l'Unité Agenda 21, sa réalisation confiée au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, puis au Service de la mobilité. Seuls les budgets de la Ville de Genève ont pu être examinés, alors que des sommes importantes pour les transports individuels motorisés sur le territoire de notre municipalité sont dépensées par les services cantonaux. Ainsi, sans intégrer ces sommes, les résultats montrent que la Ville de Genève a dépensé, en 2002, environ CHF 227.- par habitant-e en faveur du transport individuel motorisé, ce qui correspond à la moyenne de ce que dépensent les villes allemandes. A noter que cette étude avait fait l'objet d'une réponse à la M-174 « Coût de la circulation privée en Ville de Genève ». Les conclusions de l'étude, publiées en 2005, sont téléchargeables sur le site Internet.

Plan directeur communal: en 2005, la Ville de Genève a lancé le processus d'élaboration de son troisième plan directeur communal intitulé « renouvellement urbain », piloté par le Service d'urbanisme. Afin de ne pas multiplier inutilement les structures d'étude et de concertation, l'organisation mise en place pour la révision du plan directeur communal utilise les organes déjà mis en place pour l'Agenda 21, sans avoir recours à la création d'instances ad hoc. Le plan directeur communal a été présenté en 2005 à deux reprises à la Délégation à l'Agenda 21, qui en a validé les principaux enjeux en 2005.

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes

Depuis septembre 1999, Monsieur Manuel Tornare, Maire, chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, préside cette délégation composée également, pour 2005, de MM. Christian Ferrazino et Patrice Mugny, Conseillers administratifs.

Les demandes de financement soumises pour examen n'ont pas cessé d'augmenter depuis lors et ce ne sont pas moins de 114 requêtes qui lui sont parvenues en 2005. Les 82 demandes qu'elle a pu examiner, au cours de ses 4 réunions, ont abouti au financement de 43 projets.

En outre, 39 projets ont été refusés, car ils ne s'inscrivaient pas dans le cadre des critères définis.

A ce propos, la délégation a travaillé à l'élaboration d'une plaquette intitulée « Genève, ville Solidaire », disponible depuis octobre 2005. En réalisant ce support d'information, le Conseil administratif a répondu au vœu répété du Conseil municipal, qui souhaitait plus de transparence sur l'affectation des fonds consacrés à l'aide au développement et disposer d'un document de référence sur la politique de la Ville en la matière. Cette brochure donne les principes généraux selon lesquels s'inscrivent les actions de la Ville de Genève, mais surtout elle énonce les critères de base rigoureux auxquels un projet doit répondre pour pouvoir être financé par la Ville de Genève.

Parallèlement aux projets précités, la Ville de Genève a soutenu 35 autres projets par le biais de la Fédération genevoise de coopération avec laquelle elle a signé un accord-cadre, applicable jusqu'en 2007, portant sur un montant de CHF 1,5 million par année.

Globalement, la Ville de Genève a ainsi apporté une contribution financière à 78 projets dont l'énumération figure sur les tableaux en annexe.

Afin de répondre au mieux au règlement municipal en la matière et être en adéquation avec sa volonté politique exprimée en début de législature, le Conseil administratif veille à poursuivre les efforts réalisés tout en espérant, à terme, pouvoir passer les crédits consacrés à la coopération du 0,5 au 0,7% de son budget de fonctionnement.

Délégation au mobilier urbain

En 2001, le Conseil administratif a créé une délégation au mobilier urbain. Placée sous la responsabilité de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, elle réunit également les magistrats des départements des affaires sociales, des écoles et de l'environnement et des sports et de la sécurité, avec, à la demande, le conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles, pour ce qui concerne notamment le Fonds municipal d'art contemporain.

Elle a charge d'examiner les projets relatifs à l'aménagement urbain, à l'occupation des espaces publics et des espaces verts, et plus spécifiquement à la création ou à la gestion d'éléments de mobilier urbain.

En 2005, cette activité a pris un essor particulier suivant les lignes directrices relatives au mobilier urbain en Ville de Genève élaborées dès 2003, pour en assurer la cohérence, l'unité et l'harmonie.

Le concept directeur du mobilier urbain en Ville de Genève, document décrivant ces principes et les illustrant par des photographies des aménagements réalisés les plus marquants dans le domaine, sera finalisé courant 2006.

Le nouveau modèle de bacs d'orangerie choisi suite au concours lancé en 2003 a contribué cette année encore à l'aménagement de nouvelles rues, places et espaces publics. Ces bacs ont aussi été utilisés dans le cadre d'aménagements éphémères ou temporaires ou pour l'équipement de nouvelles zones 30 km/h (quartier du Mervelet et finalisation de l'aménagement de la zone 30 km/h La Cluse-La Roseraie).

Une déclinaison renforcée de ce bac a été développée pour la sécurisation de plusieurs bâtiments hébergeant des organisations internationales. Le premier aménagement sera finalisé début 2006 pour la sécurisation du Haut commissariat aux réfugiés.

Dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade Cornavin, un modèle spécial de ce bac,

plus compact, avait été développé en 2004 pour répondre aux spécificités de ce site, notamment celles liées à la dalle du parking souterrain. Ce second modèle a été produit également en 2005 pour l'aménagement en « zone piétonne » ou en « zone de rencontre » du chemin des Ouches, de la rue Camille-Martin et de la rue de Berne.

Le nouveau banc « Genève » a lui aussi été intégré à l'aménagement de nouveaux espaces publics. Ce modèle a d'autre part été choisi cette année par le Service des espaces verts et de l'environnement pour remplacer l'ancien modèle utilisé dans les parcs. Cette décision cohérente permettra dès 2006 d'unifier les bancs et d'en faciliter la production et l'entretien sur tout le territoire municipal.

Une déclinaison circulaire du type « autour d'arbre » de ce modèle a été développée en 2005 et sera réalisée sous la forme d'un prototype au premier trimestre 2006 pour son installation à la Cour Saint-Pierre.

Tout en respectant les caractéristiques de durabilité économique des produits du commerce, ces deux éléments respectent les critères de développement durable liés à l'Agenda 21 et apportent une esthétique urbaine contemporaine.

La délégation s'est préoccupée en 2005 de l'occupation désordonnée du domaine public par des éléments divers et hétéroclites. Dans cette optique, et pour suivre une politique de soutien des jeunes bureaux et des écoles, un concours d'étudiants de l'École des Arts Appliqués en design et en dessin d'intérieur pour le développement de caissettes à journaux unifiées a été organisé. Le projet lauréat sera développé en 2006, tout d'abord sous la forme d'un prototype puis en série, en concertation avec les différents éditeurs.

Les travaux du groupe inter-départements mis sur pied avec comme mission l'élaboration d'un cahier des charges permettant le choix d'un nouveau modèle de corbeilles à déchets ont pu aboutir à la réalisation de prototypes et au choix d'un modèle unifié résolument novateur et répondant en tout point aux demandes hétérogènes des ser-

vices gestionnaires. Le rééquipement progressif du parc actuel pourra commencer dès 2006.

Le secteur signalétique s'est particulièrement développé cette année, tout d'abord par la création d'un concept de tables d'orientation prévu pour le remplacement des panneaux signalétiques hétéroclites disposés sur la Rade. Un prototype sera réalisé et testé au premier trimestre 2006.

Pour unifier le mobilier signalétique sur l'ensemble du territoire municipal, le projet de balisage piétonnier prévu pour l'esplanade de Cornavin a été finalisé dans le même esprit que les totems développés pour l'aménagement des zones 30 km/h. Un prototype avec son socle réglable en fonte a été testé en fin d'année et permettra le lancement de la série définitive fin janvier 2006.

Ce même modèle de supports a été retravaillé afin d'équiper les principaux arrêts des lignes de transports et supporter les nouveaux afficheurs électroniques mis à disposition par les Transports publics genevois, ainsi que des plans de quartier.

Le modèle de totems signalétiques de balisage piétonnier développé initialement pour l'indication des institutions culturelles, sociales et sportives a été optimisé et adapté pour la sécurisation des traversées des enfants aux abords des écoles, notamment aux Pâquis. Une autre variante de ce modèle a été développée et pourrait être réalisée pour le balisage piétonnier dans le quartier des organisations internationales en 2006.

Le prototype du modèle lauréat de nouveaux pavillons de vente et de services pour le rééquipement de la rade et son couvert de terrasse, développé en concertation avec les actuels exploitants a été testé durant l'été pour en vérifier les aspects fonctionnels et esthétiques. La demande de crédit pour la réalisation de la première étape de remplacement des pavillons sera soumise à la délibération du Conseil municipal vraisemblablement au premier trimestre 2006.

Une réflexion nouvelle sur la production et le recyclage de supports temporaires s'inscrivant dans le respect des principes liés à l'Agenda 21 de la Ville de Genève a permis la création de deux modèles de supports d'expositions temporaires en extérieur, l'un pour l'exposition « La Terre vue du ciel » du photographe Yann Arthus-Bertrand organisée aux Bastions, l'autre pour celle du photographe Uwe Ommer organisée sur le quai Wilson dans le cadre du soixantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

La délégation a également traité de la gestion du domaine public et de l'affichage public. Le nouveau concept directeur pour l'affichage « papier » sur le domaine public et privé vu depuis le domaine public a été mis en consultation publique en automne. Il vise une réduction de l'ordre de 20% des supports en Ville de Genève, permettant un meilleur respect des zones protégées notamment, cela dès 2007. Quant au nouveau règlement municipal sur les terrasses d'établissements publics, il a pu être finalisé en 2005 et a pris effet au 1^{er} janvier 2006. Il doit permettre d'améliorer l'aspect des terrasses, surtout dans les zones protégées.

En matière d'aménagement, la délégation a concentré ses efforts sur des dossiers urbains importants comme la revalorisation de la rade, Baby-Plage et le quai marchand des Eaux-Vives notamment.

Bilan de l'activité et résumé du rapport 2005 de «la ville est à vous»

Rappel de la définition et des objectifs du projet

«La ville est à vous» été lancé en septembre 2003 par le Magistrat chargé des affaires culturelles. Ce projet vise à promouvoir des manifestations festives et culturelles de proximité susceptibles de favoriser le mieux vivre ensemble dans les différents quartiers de Genève. Ces manifestations fonctionnent sur un principe simple :

- la réappropriation de l'espace public, la rue notamment, transformée le temps d'un week-end en un lieu de fête, de rencontre, de débat, etc.,
- l'expression libre de la citoyenne et du citoyen invité à participer comme acteur ou actrice ou animatrice ou animateur de la fête et non uniquement comme consommatrice ou consommateur.

Ce projet est dirigé par une coordination placée sous l'autorité du département des affaires culturelles. C'est cette coordination qui préside à l'organisation des manifestations en collaboration avec les comités qui ont été mis en place au niveau de chaque quartier.

La première édition de «la ville est à vous» a eu lieu en 2004. Elle a réuni au total cinq manifestations. Destinée à tester si ce type de manifestations répond bien aux attentes de la population en matière de fêtes participatives de proximité, cette première édition a connu un réel succès. Ce qui a encouragé la coordination du projet, en lien avec les comités organisateurs au niveau des quartiers, à reconduire les manifestations organisées en 2004 et d'ouvrir le projet à trois nouveaux quartiers.

Bilan de la deuxième année

Ainsi, en 2005 il y a eu en tout 7 manifestations organisées : Servette-Geisendorf, Eaux-Vives, Saint-Jean, La Concorde, la Jonction, Plainpalais et les Pâquis (le détail des manifestations est présenté en annexe).

2005 a été une année de consolidation et d'extension. Consolidation, car toutes les manifestations organisées en 2004 ont été reconduites, exception faite des Grottes qui organisent leur fête une année sur deux. Extension ensuite, car trois nouveaux quartiers ont effectué leur entrée dans le projet. Il s'agit de Servette-Geisendorf, des Eaux-Vives et de la Concorde.

Ces manifestations ont été bien accueillies par la population. Celle-ci intègre progressivement le fait que le projet lui est destiné et qu'elle est invitée à se l'approprier, afin de lui donner une coloration spécifique soulignant la particularité du quartier.

Remarques et observations

Le projet ne fonctionne pas sur un modèle unique. Il existe en effet plusieurs variantes d'organisation. Mais chaque manifestation est tenue de respecter les orientations et l'esprit du projet. Il est utile de le rappeler à l'heure où le projet est appelé à s'étendre. La coordination se propose de dresser, pour 2006, un canevas qui, sans être contraignant, soulignera le fil rouge commun à toutes ces manifestations. Ce canevas rappellera le fondement du projet et proposera un schéma d'organisation utilisable par les actrices ou acteurs intéressé-e-s au niveau des quartiers.

Une réunion d'évaluation de l'ensemble des manifestations a été organisée avec les différents comités. Les points suivants ont été relevés :

- La participation des habitant-e-s est bonne pendant la manifestation. Toutefois, un travail reste à faire au niveau de la mobilisation pour amener les habitant-e-s

à rejoindre le comité, afin de participer à l'organisation de la manifestation en amont. Cette phase est d'autant plus importante qu'elle favorise le rapprochement entre les gens.

- Les démarches administratives sont jugées longues et difficiles par les organisatrices et organisateurs, d'où la suggestion de confectionner un guide qui expliquerait la marche à suivre et les différentes démarches à remplir.
- Le système du tri des déchets et l'utilisation de la vaisselle compostable doivent être réévalués dans son ensemble et l'information mieux diffusée.

Perspectives 2006

Huit manifestations seront organisées en 2006; les sept manifestations de 2005 plus « Jours de fête » (Grottes). 2006 sera une année de stabilisation. Il s'agit de marquer un arrêt et réfléchir à l'intérêt d'ouvrir de nouvelles extensions. La période durant laquelle il est possible d'organiser ces manifestations est relativement courte. Comment dès lors assurer l'organisation de l'ensemble des manifestations tout en observant un équilibre et une harmonie entre celles-ci? Comment éviter le chevauchement des dates et le trop plein? Comment mieux mobiliser les bénévoles et rendre les comités de quartiers plus opérationnels? Comment mieux faire connaître le projet? Telles sont les questions auxquelles « La ville est à vous » accordera priorité en 2006.

Evaluation des objectifs 2005 par missions et prestations

Autorités

Légende : degré de réalisation des objectifs

	Largement atteint
	Atteint
	Partiellement atteint
	Non atteint
	Abandonné

Le COATTRIM regroupe 8 personnes, soit le Directeur général qui la préside, ainsi que les directrices et directeurs de département ou leurs suppléants, ainsi que le responsable du Service des Bâtiments et celui du Service de la Gérance Immobilière Municipale (GIM). Ce comité a pour vocation principale de veiller à une utilisation optimale des locaux utilisés par l'Administration. Ce groupe a démontré son utilité en finalisant rapidement de nombreux dossiers en suspens.

La Direction générale a également instauré des réunions périodiques avec les représentant-e-s du personnel tentant ainsi d'améliorer, au travers de ces structures, le dialogue avec l'ensemble des fonctionnaires de la ville.

L'esprit qui s'est développé dans ces groupes laisse envisager pour les années futures une meilleure communication, le développement d'une identité commune ville et, par conséquent, une gestion plus performante de l'Administration municipale.

En ce qui concerne le département des Autorités, l'accent a été mis sur le renforcement des liens entre les différents services du département et une réflexion permettant de définir une stratégie en vue d'améliorer l'image des unités prestataires de service pour l'Administration. Bien que de nombreux signes encourageants démontrent que ces efforts portent leurs fruits, il s'agit d'un travail de longue haleine qui devra se poursuivre en 2007.

Concernant le support au Conseil administratif (CA), l'objectif principal a surtout porté sur une amélioration de l'appui donné à ses séances hebdomadaires. Des mesures ont été prises afin d'être plus proactif, tant en ce qui concerne la préparation des séances que leurs suivis, notamment :

- une réunion de préparation des séances du CA a été instaurée ;
- la séance qui suit celle du CA a été remaniée. Son changement de nom suffit à lui seul d'en expliquer la modification essentielle puisque de « séance de liquidation »

Avec la nomination en fin 2004 d'un Directeur général en la personne de Monsieur Jacques Moret, l'année 2005 a vu la mise en place de nouveaux organigrammes pour la ville comme pour le département des Autorités, fixant ainsi le cadre de ses deux fonctions principales, soit celle de Directeur général chapeautant hiérarchiquement l'ensemble de l'Administration municipale et celle de Directeur du département des Autorités.

L'action de cette nouvelle équipe s'est donc orientée dans ces deux directions et a principalement consisté à mettre en place et dynamiser des structures permettant de développer une meilleure identité « groupe », une meilleure cohésion et une plus grande reconnaissance du travail de chacun-e afin d'augmenter la responsabilité des collaboratrices et collaborateurs et une meilleure performance d'ensemble de l'administration.

En ce qui concerne la direction générale, l'accent a surtout été porté sur le développement d'une identité commune « ville » pour ses cadres supérieur-e-s, ainsi que sur la mise en place de structures permettant un meilleur dialogue inter-département, une gestion plus dynamique des dossiers, ainsi que des prises de décisions mieux documentées et plus rapides.

Pour se faire, deux nouveaux groupes ont été créés, le comité de direction (CODIR) et le comité d'attribution des locaux de l'Administration municipale, le COATTRIM.

Le CODIR regroupe 6 personnes, soit les directrices et directeurs des départements ainsi que le Directeur général qui le préside. Il remplace l'ancienne Conférence des directeurs, forum de discussion surpeuplé. Ce comité se réunit tous les 15 jours et se révèle comme un réel outil de direction, notamment par le nombre de décisions prises à chaque séance et le comportement proactif de ses membres : nombre d'objets portés à l'ordre du jour par les directeurs, encouragement à la mobilité de postes, prise en main volontaire et anticipée du budget global ville 2007, etc.

elle est devenue « séance de suivi », démontrant ainsi la volonté de mieux s'impliquer dans le suivi de celles-ci ;

- de nombreux points mineurs ne sont plus traités en séance du CA mais soit directement par les départements, soit par la direction générale.

Tous ces efforts se poursuivront en 2007 et seront probablement suivis de propositions de réorganisations structurelles plus importantes.

Direction générale Service de la Direction générale

Degré de réalisation

1000 Assistance au Conseil administratif

1100 Clarifier les missions et attributions qui relèvent de l'appui au Conseil administratif, plus particulièrement au Maire, et celles qui ressortent à la Direction générale de l'Administration municipale. Faire évoluer le processus de décision (Candida, 2^{ème} étape)

Un nouvel organigramme a été mis en place et les tâches d'appui au Conseil administratif, respectivement au Maire, ont été attribuées dans le cadre de la nouvelle Direction générale. Par ailleurs un service juridique a été créé et est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2006.

Diverses améliorations ont été apportées au processus de décision du Conseil administratif.

1200 Etablir la liste des dossiers relevant du Conseil administratif, procéder à une évaluation, domaine par domaine, et redéfinir, le cas échéant, les axes de développement pour chacun d'eux.

Ces actions ont été engagées. Elles visent à recentrer davantage au niveau du Conseil administratif les dossiers les plus importants et à décharger ce dernier de décisions qui peuvent être prises à un autre niveau (départements, Direction générale). L'accent a été particulièrement mis sur l'amélioration du traitement des dossiers en amont du Conseil administratif, ainsi que sur le suivi de ceux-ci.

2000 Coordination

2100 Dresser l'inventaire des missions, tâches et dossiers interdépartementaux, procéder à une évaluation de la situation actuelle et définir les axes d'évolution

Un Comité de direction a été constitué, réunissant les cinq directeurs de département autour du Directeur général, en lieu et place de la Conférence des directeurs, pour traiter les questions inter-départementales. S'agissant de la gestion du patrimoine administratif, une nouvelle structure de coordination (COATRIM), a été mise en place.

Degré de réalisation

3000 Direction

3100 Redéfinir les objectifs et les priorités, compte tenu de la mise place de la nouvelle organisation
L'Administration centrale a été dotée d'une cheffe de service et un service juridique a été créé, dont la responsabilité a été confiée à l'adjoint du Directeur général.

4000 Gestion du personnel

4100 Apporter un soutien aux travaux visant la révision du statut du personnel

La révision du statut du personnel est largement engagée. Parallèlement, la réglementation d'application est aussi en cours de révision et ces travaux sont coordonnés.

5000 Relations extérieures

5100 Améliorer les outils de gestion des activités protocolaires et de suivi des relations extérieures

Une base de données a été constituée pour améliorer l'information du Conseil administratif, de même que le suivi des dossiers traités par le Service des relations extérieures.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

Nouveau bureau pour le directeur du cabinet du Maire.

AGENDA 21

DIVERS

Direction générale Administration centrale

Degré de
réalisation

1000 Assistance et conseil du Conseil administratif

1200 Développer le Service juridique centralisé en mettant sur pied des outils pour la recherche et le traitement d'informations juridiques
Le Service juridique (lex) a été créé et débute ses activités au 1^{er} janvier 2006.

1500.01 Mettre à jour le manuel utilisatrices et utilisateurs des nouvelles bases de documents «Dossiers du Conseil administratif» et «Documentation du Conseil administratif»
La nouvelle version des applications CANDIDE «Dossiers CA» et «Documentation CA» réalisée en 2004-2005 comprend les manuels utilisatrices et utilisateurs. Ces outils constituent une aide à l'utilisation des bases de données, aussi bien pour les usagères et usagers que pour les gestionnaires de l'information documentaire.

1500.02 Mettre sur pied un nouveau moteur de recherche informatique permettant d'améliorer les recherches d'information portant sur les dossiers du Conseil administratif
La mise en place d'un moteur transversal capable de rechercher des documents/informations dans Lotus Notes, Novell Netware et Internet, est à l'étude à la Direction des systèmes d'information (DSI). Cet objectif sera poursuivi en 2006.

1500.03 Promouvoir périodiquement le système d'information «Documentaires des dossiers du Conseil administratifs» et «Documentation du Conseil administratifs»
Le système d'information CANDIDE «Dossiers CA» et «Documentation CA» servant à gérer les archives courantes et intermédiaires du Conseil administratif, ainsi que la documentation du service, a fait l'objet d'un article dans le journal Vo Mag et d'une présentation à un groupe de professionnelles et professionnels romands de l'information documentaire.

2000 Coordination Conseil municipal

2400 Mettre en place un système de pointage «TimeTools» pour les Conseillères et Conseillers municipaux
Cet objectif n'a pas pu être atteint compte tenu du coût de la mise en place d'un tel système (pose de colonnes à l'entrée de toutes les salles de commission, ainsi qu'à l'entrée de la salle du Grand Conseil).

Degré de
réalisation

3000 Coordination inter-départementale

3100.01 Mettre en cohérence les missions, rôles et composition des différents acteurs/organismes impliqués dans la gestion et le suivi du développement durable (Délégation à l'Agenda 21, Unité Agenda 21, Commission Agenda 21 du Conseil municipal, administratrices et administrateurs Agenda 21)
Le résultat des travaux entrepris par l'Unité Agenda 21 et le groupe Actions 21 en 2005 sera présenté en 2006 (cf. point Agenda 21).

3100.02 Continuer à étendre le Système de gestion environnementale (SGE) à l'ensemble de l'administration (cours, fiches, indicateurs)
Les dernières actions en cours du programme environnemental 2003-2007 ont été poursuivies. L'analyse environnementale des ateliers/garages a été entreprise (cf. point Agenda 21).

3100.03 Organiser des cours sur l'application du développement durable dans l'administration
Quatre journées de formation rassemblant près de 50 participant·e·s ont été organisées (cf. point Agenda 21).

3100.04 Contrôler la mise en œuvre des projets issus du projet de démocratie participative à Saint-Jean
La Délégation à l'Agenda 21 a mandaté le groupe Actions 21 pour étudier la faisabilité des projets proposés par le groupe d'habitant·e·s «qualité de vie et santé» (cf. point Agenda 21).

3100.05 Développer la communication externe relative à l'Agenda 21 (amélioration du site Internet; pérenniser les Journées du développement durable)
La communication sur l'Agenda 21 et la sensibilisation aux enjeux du développement durable ont été renforcées grâce aux activités suivantes:

1. Amélioration du site Internet: le nombre total d'accès effectifs au site www.ville-ge.ch/agenda21 a augmenté d'environ 25% entre 2003 et 2004.
2. Organisation de la quatrième édition de la fête du développement durable: près de 20 000 visiteuses et visiteurs en 2005.

Degré de réalisation



4300.03 Assurer et développer l'appui au Maire sur le plan du conseil en communication (discours, textes, etc.).

L'appui au Maire est assuré. Le remplacement d'un-e chargé-e de communication permettra le développement de cette prestation.



4300.04 Développer la présence de la Ville de Genève sur le réseau Internet en donnant au site officiel un angle toujours plus journalistique.

Plusieurs actions ont été menées afin de donner au site Internet de la Ville de Genève un angle plus journalistique :

- les mises à jour de la page d'accueil sont plus fréquentes ;
- la rubrique « Actualités » a été développée.

De plus, les sites des départements municipaux bénéficient d'une nouvelle présentation.



4300.05 Redéfinir le concept éditorial et augmenter le tirage du magazine «Vivre à Genève».

Le magazine «Vivre à Genève» est paru cinq fois durant l'année 2005 (120'000 exemplaires environ par édition tout ménage), contre quatre parutions en 2004. En outre le concept éditorial a été redéfini, chaque édition passant de 16 à 32 pages.

5000 Gestion des archives de la Ville de Genève



5100 Réaliser une étude sur les pratiques de sélection des documents dans les services d'archives suisses en vue de l'élaboration par les archives de la Ville de lignes directrices en la matière.

L'étude a été réalisée. Les résultats feront l'objet d'une publication l'année prochaine dans un ouvrage édité par l'Association des archivistes suisses. En revanche, les lignes directrices doivent encore être rédigées.



5200 Réaliser une étude de faisabilité en vue de l'application de la norme internationale sur les notices d'autorité archivistes relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles (ISAAP-CPF).

L'étude a démontré que nous pouvions utiliser cette norme internationale. Nous avons commencé à compléter les informations par rapport à l'histoire de chaque service. Un prototype informatique en vue de la mise à disposition sur le web de la description normalisée des organismes créateurs d'archives de la Municipalité a également été réalisé.

Degré de réalisation



3. Organisation de l'exposition «La Terre vue du ciel» de Yann Arthus-Bertrand; plus de 200'000 visiteurs et visiteurs, 70 écoles, 6'000 élèves ont visité l'exposition.

4. Publication d'une brochure tout public «Agir pour la Ville ensemble» : plus de 8'000 exemplaires de cette brochure tout public ont été distribués en 2005.

5. Participation à l'organisation de la première plateforme internationale sur le développement durable urbain (S-DEV Geneva 05).



3100.06 Participer au projet « coûts et bénéfices du développement durable » en tant que ville pilote

Le test de l'outil WinWin2 a été mené à bien (cf. aussi le point Agenda 21).

4000 Information et communication du Conseil administratif



4200.01 Procéder à une refonte totale du site Intranet de l'Administration municipale.

Le projet de refonte totale du site Intranet sera atteint début 2006 (mise en ligne prévue au plus tard en juin).



4200.02 Redéfinir le concept éditorial du VG Magazine.

Le VG Mag a été redimensionné en 2005 (passage de 48 à 32 pages).



4300.01 Appliquer la nouvelle charte graphique à l'ensemble des supports de communication, sur la base d'un cahier des normes qui sera fourni à tous les services municipaux.

La mise en application de la charte graphique a été effectuée en 2005. Un CD-ROM contenant les principes directeurs de la nouvelle identité visuelle a été remis aux directeurs et directrices, chefs de service et chargé-e-s de communication de l'Administration municipale.



4300.02 Assurer et développer le service de presse de la municipalité dans la diffusion des communiqués de presse, l'organisation de conférences de presse, la constitution de dossiers de presse, les relations entre le Conseil administratif et les médias.

Le service de presse de la municipalité continue d'être assuré. Le remplacement d'un-e chargé-e de communication permettra le développement de cette prestation.

5300	Degré de réalisation		Réaliser une nouvelle édition du « Guide de la consultante et du consultant » publiée à la fois sur papier et sur le site web des archives. Le nouveau « Guide de la consultante et du consultant » a été imprimé et mis à disposition sur le site web des archives.
			VARIATION DE PERSONNEL
			VARIATION DE LOCAUX
			AGENDA 21
			Le descriptif complet des travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005 est disponible dans le rapport du Conseil administratif au Conseil municipal: « Etat des travaux relatifs à l'Agenda 21 en 2005 ».
			DIVERS

Direction générale Relations extérieures

Degré de réalisation		Degré de réalisation
1000	Promouvoir la Ville de Genève et renforcer ses relations extérieures	
1300	Promouvoir l'image de Genève auprès d'autres municipalités et défendre ses intérêts au sein des réseaux de villes dont elle est membre. La Ville de Genève a reçu la visite de représentant-es de nombreuses municipalités suisses et étrangères durant chaque fois l'occasion de tisser des liens avec ces municipalités et faire valoir Genève auprès de celles-ci. La manifestation en hommage des victimes des bombes atomiques (cf objectif 1400) a permis de renforcer les liens avec la Ville d'Hiroshima. La Ville de Genève a obtenu un siège au Bureau exécutif de « Cités et gouvernements locaux unis » (CGLU) et la présidence de la Commission « Société de l'information ».	
1400	Renforcer les synergies avec la Confédération et le Canton dans des projets concernant la « Genève internationale » (Maison de la Concorde). Si le projet d'établissement d'une « Maison de la Concorde » pour favoriser les échanges entre les communautés palestiniennes et israéliennes n'a pas abouti, en raison d'une décision de la Confédération de ne pas s'engager plus en avant dans ce projet, la Ville de Genève a mis sur pied avec succès plusieurs projets visant au rayonnement de la Genève internationale. Ainsi, avec le canton, le CICR, la RSR, le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, la Ville a rendu hommage aux victimes des bombes atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki ainsi qu'au Dr Marcel Junod, délégué du CICR et premier médecin étranger à leur apporter des secours. Dans le cadre du 60^{ème} anniversaire de l'ONU, la Ville de Genève a mis sur pied une exposition sur le quel Wilson « Nous les peuples... » en partenariat avec l'Office des Nations Unies à Genève, et a contribué, notamment avec l'élaboration de son 10^{ème} Plan Plétons « De l'esprit de Genève », à la journée « Diplomate d'un jour ».	
1500	Consolider et développer le « Fonds de solidarité numérique ». Après avoir installé le secrétariat du Fonds de solidarité numérique (FSN) à la Villa La Concorde, la Ville de Genève a co-organisé avec succès l'inauguration du FSN, en présence de quatre chefs d'Etat et de nombreux ministres. La participation du FSN à la 2^{ème} phase du Sommet mondial de la société de l'information à Tunis en novembre 2005 a permis de consolider sa place au niveau international.	
2000	Organiser l'accueil et des réceptions de qualité	
2100	Améliorer l'accueil des hôtes et du Conseil administratif. La coordination avec d'autres services - notamment l'Administration centrale (ACE) pour les huissiers, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) pour les décorations florales, les musées pour les visites d'exposition - s'est beaucoup renforcée et a permis d'améliorer l'accueil réservé aux hôtes et du Conseil administratif. Par ailleurs, la Ville de Genève a reçu des hôtes et hôtes de marque (Président de la Confédération et Vice-présidente de l'Afrique du Sud) sans problème protocolaire.	
	VARIATION DE PERSONNEL	
	Le service a récupéré, comme prévu, le demi-poste occupé auparavant par Villes unies contre la pauvreté (ex FISVP).	
	VARIATION DE LOCAUX	
	Le Service n'a pas obtenu le bureau supplémentaire nécessaire.	
	AGENDA 21	
	DIVERS	

1100.01 Favoriser l'engagement des apprenti-e-s en offrant aux services des prestations en matière de conseil, d'information, de suivi et d'aide à la sélection et au recrutement.

Le nombre d'apprenti-e-s est relativement stable: 46 en 2004-2005 et 43 en 2005-2006.

Le Service des ressources humaines appuie les services en leur offrant une documentation en vue de l'engagement notamment des apprenti-e-s employé-e-s de commerce.

Wu le nombre important de dossiers de candidature reçus (150 dossiers), le secteur Développement et formation a présélectionné les dossiers à l'intention des services pour faciliter le recrutement et leur donner des éléments de choix supplémentaires. Cette présélection a été faite sur la base de critères définis, tels que notamment la qualité du dossier de candidature et de la lettre de motivation, le parcours scolaire ou dans certains cas, la situation personnelle du jeune.

Pour faciliter le choix des candidat-e-s, le Service des ressources humaines a organisé des tests de motivation et d'intérêt.

Malgré les efforts menés, le nombre d'apprenti-e-s est stable. Les raisons invoquées font référence au manque de temps et de place dans les services.

Le nombre d'engagements de jeunes en maturité professionnelle est de sept pour la période 2004-2005 et actuellement de cinq en 2005-2006. Il est à signaler aussi que 75 stagiaires provenant de diverses filières scolaires et universitaires ont été engagés en 2005 (69 en 2004).

En ce qui concerne les «Jobs d'été», le nombre d'inscriptions reçues en 2005 s'élève à 1600 dossiers pour 244 engagements (246 en 2004). Ce volume important a conduit à mettre au point, fin 2005, un système d'inscription en ligne par le biais du site Internet de la Ville de Genève, en étroite collaboration avec la Direction des systèmes d'information. Ce projet sera opérationnel en février 2006.

Degré de réalisation



Degré de réalisation



1100.02 Afin de faire de la formation un vecteur de changement, d'échange de savoirs et de mobilité professionnelle:

a) développer une offre de formation ciblée et renouvelée pour répondre aux besoins exprimés par les services (formation pour les nouveaux cadres et collaboratrices et collaborateurs, formations spécifiques pour les femmes).

b) développer les prestations de conseil et de suivi pour aider les collaboratrices et collaborateurs à maintenir et développer leurs compétences par le biais des formations métiers et du perfectionnement professionnel.

c) favoriser les formations sur mesure pour répondre de près aux besoins individuels ou collectifs (formations action, coaching individuel ou collectif) en développant la collaboration avec les services lors de la mise en place de ce type de prestations par une analyse des besoins avec les personnes concernées, une définition des objectifs de formation, une évaluation des résultats et compétences acquises à l'issue de la formation.

a) Le nouveau concept du guide de formation de la Ville de Genève a reçu la certification EduQua (certification fédérale de qualité en formation).

L'offre de formation a été en partie resserée, mais renouvelée pour répondre aux besoins transversaux des services et aux nouvelles exigences posées à notre Administration. Les formations ont été ciblées pour s'adapter aux différentes demandes et différentes catégories de personnel comme par exemple les femmes, les nouveaux cadres ou les jeunes en formation. L'évaluation systématique des formations a été introduite pour permettre un développement constant de la qualité, comme l'exige le label EduQua, et développer de nouvelles méthodes et stratégies de formation continue. En 2005, 170 personnes ont été formées par le biais du guide Développement et formation contre 1571 en 2004.

Degré de
réalisation

- b) Le développement du conseil et du suivi des demandes particulières de perfectionnement et de formation continue des collaboratrices et collaborateurs a également progressé. En 2005, 323 collaboratrices et collaborateurs ont suivi un perfectionnement professionnel ou métier dans diverses institutions genevoises, suisses ou étrangères. L'objectif a été de favoriser le dialogue avec les services pour évaluer la pertinence des demandes, soutenir dans leurs projets celles et ceux qui souhaitent évoluer professionnellement et développer leurs compétences en entreprenant, parfois une formation diplômante de longue durée. Un effort de rationalisation a aussi été entrepris en 2005, en groupant par exemple plusieurs demandes similaires émanant de différents services, ce qui a favorisé le déclassement et réduit considérablement les coûts. Cette stratégie sera intensifiée en 2006.

- c) En 2005, le Service des ressources humaines a répondu positivement à de nombreuses demandes de formation sur mesure émanant des services. Ce type de prestations (formation action, coaching, accompagnement individuel ou collectif) a permis de répondre de près aux besoins spécifiques formulés. Toutes les formations sur mesure ont été précédées d'une analyse des besoins et d'une ou plusieurs rencontres avec les bénéficiaires, ce qui a renforcé l'échange, la collaboration et l'adéquation des mesures de formation avec les demandes exprimées. C'est ainsi que 27 actions de formation sur mesure ont été organisées en 2005, ce qui représente plus de 90 journées de formation et a permis de former plus de 627 collaboratrices et collaborateurs. La collaboration avec les services a été très positive et les résultats nous encouragent à intensifier à l'avenir ce type de prestations, qui ont l'avantage d'impliquer de très près le management.

1100.03 Mettre en place un système de mobilité des apprentis-e-s pour leur faire mieux connaître l'Administration municipale

En 2005, en vue de renforcer la mobilité de certain-e-s apprentis-e-s, notamment dans le secteur de l'horticulture et des gardiens d'animaux, des stages intra et extra muros ont été organisés. Ces stages doivent permettre aux apprentis-e-s de développer leurs savoirs et leurs connaissances de l'Administration.

Degré de
réalisation

Pour permettre aux apprentis-e-s de mieux connaître notre Administration municipale, des formations spécifiques ont été organisées, avec des intervenant-e-s internes ou responsables de la Ville de Genève. Différents thèmes leur ont été proposés et seront développés dans les années à venir.

1200 Dans le cadre de la municipalisation de la petite enfance, participer aux séances de travail et aux différents travaux préparatoires.

1300 Maintenir un délai de traitement de moins de trois mois dans le cadre de la procédure d'évaluation de fonction. Développer la « mémoire collective » dans ce domaine.

Le Service des ressources humaines dispose de deux postes d'analyste pour traiter les demandes d'évaluation de fonction. Le nombre de demandes traitées en 2005 s'élève à 61. L'un des postes étant devenu vacant, il a été nécessaire de recruter un nouvel analyste et d'assurer sa formation. Cet objectif a été atteint.

Dans le dernier trimestre 2005, l'ensemble des dossiers qui étaient en retard ont pu être traités. Le Service des ressources humaines pourra donc traiter les nouvelles demandes dans un délai de trois mois.

Les représentant-e-s de la Commission du personnel ayant refusé de signer entre mai et novembre au sein des Commissions d'évaluation, aucun dossier n'a pu être validé durant cette période. Ce n'est qu'au mois de novembre que la Commission du personnel a décidé de reprendre ses activités au sein des Commissions d'évaluation.

On peut dès lors considérer que l'objectif précité n'est que partiellement atteint, puisque le travail technique du Service des ressources humaines a été effectué dans les délais souhaités, mais qu'il n'a pas pu être validé par les Commissions ad hoc.

Il conviendra de rattraper ce retard en 2006.

1400 Définir une stratégie de valorisation de la mobilité du personnel en Ville de Genève et régler plus rapidement les cas qui posent problèmes.

L'introduction de nouveaux bilans de compétences a permis d'avoir une meilleure compréhension de l'influence de l'environnement de travail sur les collaboratrices et collaborateurs, ce qui a permis de régler un certain nombre de cas problématiques.

Degré de
réalisation

Nous considérons, toutefois, que l'objectif n'est que partiellement atteint en raison du fait que nous avons parallèlement été confrontés à des cas de plus en plus complexes, qui n'ont pas toujours pu être traités rapidement.

Il convient cependant de préciser que depuis 1999 le taux de réussite des dossiers mobilité y compris les situations problématiques, est supérieur à 60%. En 2005, le nombre de stages s'élève à 13.

Pour améliorer la visibilité des prestations délivrées par les chargées des relations humaines auprès des responsables hiérarchiques et des collaboratrices et collaborateurs de l'Administration :

- publier deux plaquettes d'information sur un thème à déterminer, - évaluer la procédure de médiation.

Initialement, nous avions prévu de publier deux plaquettes d'information touchant à un thème de santé et sécurité au travail. Dans le courant de l'année 2005, nous avons opté pour des séances d'information auprès des services et des collaboratrices et collaborateurs. Par ces actions, nous souhaitons privilégier une proximité entre les acteurs du secteur santé et sécurité et le personnel des services. Ce sont plus d'une cinquantaine de séances de ce type qui ont eu lieu, soit en petit groupe soit à plus large diffusion.

De plus, toujours en vue d'accroître la connaissance des collaboratrices et collaborateurs sur les prestations délivrées par les chargées des relations humaines, celles-ci se sont, pour la plupart des situations rencontrées, appliquées à toujours mieux faire comprendre le sens de leurs actions, tant vis-à-vis des collaboratrices et collaborateurs que des responsables hiérarchiques.

En ce qui concerne la procédure de médiation, comme indiquée dans l'objectif, elle a fait l'objet d'une évaluation. Cette dernière a permis de mettre en avant les points contributifs à l'amélioration des relations professionnelles. Elle a également permis de se rendre compte des autres thèmes qui devraient faire l'objet d'une amélioration, notamment de disposer d'informations sur support électronique et de la difficulté de s'assurer que les acteurs, faisant appel à cette procédure, sont prêts à simplifier dans des actions de modifications de certains gestes professionnels.

1500

Degré de
réalisation

Diminuer l'absentéisme par la sensibilisation, la clarification des rôles et des prestations auprès des chefs de service et du personnel (meilleure application du catalogue des procédures de médiation, de toxicodépendances, du médecin du travail et des situations difficiles déjà mises en place). Etablir des tableaux de bord à ce sujet.

Durant l'année 2005, le secteur santé et sécurité a saisi l'ensemble des données liées à l'absence non planifiée en Ville de Genève. Ces informations, une fois consolidées, ont permis de produire des tableaux de bord permettant une première réflexion globale à propos des absences et de leurs causes. Une diffusion des chiffres liés à ce thème a été faite, lors d'une conférence, auprès des directeurs ou directrices et chefs de service.

Suite à cette séance d'information, de nombreux contacts ont été pris avec les responsables de services et de départements en vue d'entreprendre des actions de gestion des situations d'absence. Ces dernières ont contribué à mieux faire connaître les prestations délivrées par le secteur santé et sécurité, ainsi qu'à faire évoluer des situations.

Grâce à la collaboration de la Direction des systèmes d'information, le Service des ressources humaines a débuté un développement sur SAP.

Le Service des ressources humaines a élaboré un projet de gestion des absences non planifiées, afin de pouvoir systématiser cette gestion à l'ensemble de l'Administration municipale. Une demande de crédit supplémentaire sera déposée.

Pour diminuer la fréquence des accidents professionnels :

- mettre sur pied des actions d'information, de sensibilisation et de formation du personnel et des correspondant-e-s de sécurité.

Cette année en vue de diminuer les accidents professionnels, nous avons mené des campagnes de prévention et de sensibilisation. Celles-ci se sont concrétisées par un article dans le VG Mag, ainsi que par l'introduction dans ce magazine d'une bande dessinée traitant de thèmes appropriés. Grâce à une plus grande proximité avec les responsables, nous avons également pu mieux faire connaître certains risques, ainsi que leurs conséquences en termes humains et financiers. Comme par le passé, des séances d'information et de formation ont eu lieu avec les correspondant-e-s de sécurité.

1700

Degré de
réalisation

3000 Gestion du personnel

3100.01 Pour répondre aux demandes des services de l'Administration municipale en matière de gestion des ressources humaines et suite à l'implémentation du module RH du progiciel SAP (gestion des salaires et gestion administrative du personnel):

- définir des outils de pilotage et de reporting.

Le nouveau système d'information financier (SI/SAP) a été choisi pour mettre en place, en Ville de Genève, un progiciel de gestion intégrée qui comprend, en plus des modules budgétaires et financiers, un module dédié à la gestion administrative et financière du personnel.

Pour le Service des ressources humaines, la principale nouveauté a consisté dès le 1^{er} janvier 2004 à gérer administrativement et financièrement l'ensemble du personnel, quel que soit son type de contrat, dans une seule base de données.

L'année 2004 a été consacrée à la mise en place du système informatique (gestion administrative, financière et gestion de l'organisation).

En 2005, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information, des outils de gestion du personnel ont été développés pour les directeurs et directeurs, chefs de service. Ces outils permettent un meilleur suivi du personnel (promotions, retraites, comptabilisation détaillée des salaires, etc.).

En 2006, l'attention sera portée sur les tableaux de bord du personnel.

3100.02 Pour répondre aux demandes des Autorités politiques en matière de gestion des ressources humaines et suite à l'implémentation du module RH du progiciel SAP:

- établissement d'un bilan social annuel.

Le Service des ressources humaines a édité un panorama des ressources humaines – Bilan social. Il compare les données des années 2000 à 2004.

4000 Etudes

4100 Procéder à une étude comparative des principaux axes de politique de gestion de ressources humaines de diverses administrations publiques romandes.

Degré de
réalisation

2000 Action chômage

2100 à 2200

Mise en œuvre du projet d'arrêté PH 10 intitulé « Un règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle » dont le but est d'instaurer un Fonds municipal de lutte contre le chômage de longue durée, ayant pour objectif de contribuer à la réintégration sociale et professionnelle des chômeuses et chômeurs de longue durée pour lesquels d'autres mesures cantonales ou fédérales de réinsertion n'ont pas abouti.

Le nouveau règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle, dont le but est d'instaurer un Fonds municipal de lutte contre le chômage de longue durée, a été validé au mois de juillet par le Conseil administratif.

La mise en œuvre a débuté en septembre et a permis l'ouverture d'une antenne socioprofessionnelle regroupant des collaborateurs et collaborateurs du Service des ressources humaines et du Service social. Toutefois, il n'a pas été encore possible de développer de nouveaux projets innovants en la matière. En effet, ce règlement aurait dû être validé dans le premier trimestre 2005, mais suite au transfert d'une partie de la charge financière des emplois temporaires cantonaux du canton sur la Ville de Genève, il a été nécessaire de reporter cette validation au mois de juillet.

Degré de
réalisation

Une enquête comparative des principaux axes de politique de gestion des Services des ressources humaines de diverses administrations publiques romandes a été menée, en partenariat avec un consultant.

Une autre étude de même nature sera conduite en 2006 et touchera les principaux cantons et villes suisses.

Définir une stratégie (organisation et procédures) en vue de concrétiser la motion M-207 intitulée « Pour une politique active d'intégration professionnelle des personnes handicapées en ville ».

Mettre en place des actions concrètes.

Dans le but de pouvoir concrétiser des actions de placements de personnes en situation de handicap et de mettre en œuvre des procédures de gestion efficientes, le secteur santé et sécurité a approché une fondation active dans ce domaine. Plusieurs séances d'échanges ont eu lieu avec ces professionnelles et professionnels dont une qui s'est tenue au mois de juin, à laquelle participaient des Conseillers ou Conseillers municipaux, des chefs de service. Elles ont fait l'objet de rapports qui seront examinés en 2006 pour leur mise en œuvre.

Le secteur santé et sécurité a été en relation avec plusieurs personnes en vue de rechercher des possibilités de placement. Pour l'une d'entre elles, il a été possible de pouvoir trouver une place fixe. Pour les autres, des possibilités de stage semblent s'ouvrir.

Dans le cadre de la demande de crédit supplémentaire décrite sous chiffre n°1600, il est proposé au Conseil municipal de voter un poste d'agent spécialisé, afin de renforcer la possibilité de pouvoir placer des personnes en situation d'handicap.

4200

VARIATION DE PERSONNEL

Le Service des ressources humaines a procédé en 2005 à l'engagement de quatre personnes suite à des mouvements de personnel :

- une secrétaire;
- un analyste de fonction;
- une adjointe de direction;
- une collaboratrice administrative.

Leffectif budgétaire est resté constant à 39 postes. Tous les postes sont occupés au 31 décembre 2005.

Suite à deux congés maternité, nous avons également procédé à l'engagement de deux personnes sous contrat temporaire :

- une collaboratrice administrative;
- une chargée des relations humaines.

Par ailleurs, deux stagiaires (maturité professionnelle) ont renforcé le secteur Développement et formation pendant tout ou partie de l'année 2005, ainsi que deux jeunes pendant l'été 2005 pour renforcer le secteur des salaires.

VARIATION DE LOCAUX

Le déménagement du Service des ressources humaines au 4, rue de l'Hôtel-de-Ville est prévu dans le premier semestre 2006.

AGENDA 21

En 2005, en collaboration avec les services et structures compétentes, le Service des ressources humaines a proposé aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève deux formations de sensibilisation au développement durable: « Développement durable au poste de travail » et « Conservatoire et jardin botaniques et développement durable ».

DIVERS

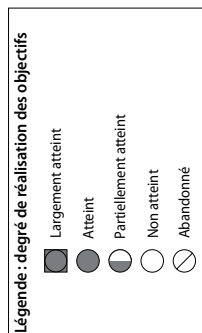
Contrôle financier

Degré de réalisation		Degré de réalisation
1000	Audit interne	3400
1100 à 1200	Respect du plan de contrôle 2005 établi par la Direction en ce qui concerne : - l'exécution des travaux d'audit; - la qualité du rapport d'audit (fonds et forme); - les délais d'exécution des travaux. Une partie importante des ressources a été transférée pour la réalisation d'une mission particulière (quatre services sur quatorze prévus dans la planification n'ont pas pu être audités, soit 28,5%).	Respect des critères de qualité suivants, fixés par la Direction: - satisfaction des demandeuses et demandeurs quant au contenu et au déroulement du cours; - délai de début d'intervention. Le cours habituellement donné par le Contrôle financier sur l'audit interne dans l'Administration a été annulé en 2005 en raison d'un nombre insuffisant de participant-e-s.

2000	Révision externe	VARIATION DE PERSONNEL
2100 à 2200	Respect du plan de contrôle 2005 établi par la Direction en ce qui concerne : - l'exécution des travaux de révision; - la qualité du rapport de révision (fonds et forme); - les délais d'exécution des travaux.	Le poste de sous-directrice ou sous-directeur, resté vacant du mois d'avril au mois de juin 2005 en raison du départ à la retraite du titulaire, a été repourvu au mois de juillet 2005 par la promotion interne de l'adjoint de direction. Le poste d'adjoint-e de direction, resté vacant du mois de juillet au mois d'août 2005, a été repourvu au mois de septembre 2005 par la promotion interne d'un réviseur. Le poste de réviseuse ou réviseur, resté vacant depuis le mois de septembre 2005, sera repourvu au printemps 2006 (inscription publique parue dans la presse le 1^{er} février 2006).

3000	Missions particulières	VARIATION DE LOCAUX
3100 à 3300	Respect des critères de qualité suivants, fixés par la Direction : - satisfaction des demandeuses et demandeurs quant à la pertinence des prestations fournies; - délai de début d'intervention; - délai de communication du rapport. L'audit demandé par la Commission des finances, a contribué à augmenter de manière importante la part des ressources consacrées aux missions spéciales par rapport aux prévisions de la planification.	
	AGENDA 21	
	DIVERS	

Département des finances et de l'administration générale



L'exercice 2005 a malheureusement confirmé le constat que le département des finances avait posé en 2004, à savoir la nécessité pour la Ville de Genève de modérer sa croissance. En effet, les nouveaux revenus fiscaux sont à peine suffisants pour couvrir la hausse statutaire de la masse salariale du personnel et l'inflation sur les biens de consommation. C'est donc un processus budgétaire laborieux qui a dû être conduit par la direction du département et le Service de la comptabilité générale et du budget, avec de nombreuses sollicitations adressées aux directions de département et aux services. Dans ce contexte, la présentation différenciée du projet de budget en un budget de référence, conforme à celui de 2005, et de nouvelles prestations, énumérant les demandes budgétaires supplémentaires des services, a été extrêmement salubre en simplifiant les arbitrages effectués par le Conseil administratif.

Le contexte politique a également pesé fortement sur l'activité des services qui ont fréquemment été sollicités. Les auditions au sein des diverses commissions du Conseil municipal sont en constante augmentation et demandent une préparation de plus en plus importante, compte tenu de l'implication accrue des acteurs politiques dans la gestion opérationnelle.

Les difficultés connues par les finances cantonales et les velléités de l'Etat de transférer aux communes de nouvelles charges ont nécessité l'implication du département dans divers groupes de travail. Tel a été le cas également à propos de la taxe professionnelle où la Ville de Genève, associée à l'Association des communes genevoises, a défendu à maintes reprises une position ferme quant à la nécessité de maintenir cet impôt qui, s'il était supprimé, conduirait inévitablement à un accroissement de la fiscalité des entreprises vers la fiscalité directe.

Sur le plan de la gestion interne, la stabilisation du progiciel SAP est perceptible et le personnel l'approuve de mieux en mieux. L'utilisation des fonctionnalités analytiques du système se poursuit. Celles-ci seront un outil à la décision indispensable dans un proche avenir. Il en va de même du plan financier d'investissements (PFI), dont la trans-

parance est accrue pour les départements bénéficiaires grâce au développement d'une base de données accessible à tous.

Enfin, il convient de relever que la situation de pénurie de logement connue à Genève depuis plusieurs années ne s'est pas modifiée en 2005, la construction de nouveaux logements sur le territoire du canton ne permettant même pas de couvrir les besoins découlant du flux migratoire. Les situations d'urgence dont la GIM a été saisie se sont multipliées et une connaissance plus individualisée des dossiers a été nécessaire. En conséquence, le nombre d'entretiens personnalisés s'est accru. Toutefois, en l'absence de nouvelles constructions, les moyens d'action restent limités. Un accent est donc mis sur les opportunités d'échange qui se présentent, permettant une meilleure adéquation dans l'occupation des logements.

Dans le domaine des marchés publics en matière de fournitures et de services soumis au Règlement cantonal L 6 05.03, une démarche visant à mettre en œuvre une stratégie touchant l'organisation de ces marchés a été initiée.

Des outils de contrôle de gestion permettant d'assurer le suivi des coûts de grandes manifestations (Fête de la musique et Fureur de lire notamment) ont été élaborés et diffusés auprès des services concernés.

Enfin, dans la continuité des réalisations menées à bien par la DSI depuis 1995, l'explosion des besoins en matière de systèmes d'information de la Ville de Genève a été contenue et maîtrisée.

Direction et secrétariat du département

Degré de réalisation

1000	Direction et coordination	2200	Participer à l'élaboration du programme financier des investissements (PFI), élaborer le budget de fonctionnement quadriennal (BFQ), rédiger le rapport à l'appui du projet de budget (PB). Affiner la nouvelle procédure budgétaire.
1100	Répondre à bref délai aux questions (nécessitant des réponses écrites) posées par les autorités politiques.		Les divers documents devant être réalisés ont été publiés dans les délais requis. La Direction du département a également participé au développement du plan financier d'investissements (PFI) en apportant sa collaboration au Département des constructions, de l'aménagement et de la voirie.
1200	S'assurer en permanence de la qualité des prestations fournies par les services du département et vérifier la réalisation des objectifs assignés.		Enfin, la procédure budgétaire a été suivie à satisfaction et la Direction du département a apporté son expertise à la Commission des finances lors de l'examen du projet de budget par celle-ci.
1300	Garantir la coordination inter-départementale par l'intermédiaire de la Conférence des directeurs et des divers comités internes.	2300	Assurer le remboursement des emprunts arrivant à échéance et négocier leur refinancement.
			Optimiser les coûts actuels et futurs de la dette.
		2400	Tous les emprunts arrivant à échéance ont pu être remboursés. De nouveaux emprunts à des taux particulièrement intéressants ont pu être conclus.
			Optimiser le placement de la trésorerie en fonction des opportunités du marché des capitaux et en coordination avec le Service de la comptabilité générale et du budget.
			La gestion de la trésorerie se fait à flux tendu. Toutefois, des excédents temporaires de fonds sont placés à court terme auprès de partenaires locaux, en général des collectivités publiques.
2000	Gestion financière	2500	Analyser les comptes annuels et rédiger le rapport à l'appui de ceux-ci.
2100	Proposer une stratégie financière garantissant l'équilibre budgétaire, l'autofinancement des investissements et le désendettement progressif.		Cette mission de base a été assumée dans les délais prescrits. Des présentations ont par ailleurs été préparées à l'attention des acteurs politiques et des médias. Enfin, la Direction du département a été présente lors des auditions de la Commission des finances pour répondre aux questions relatives aux comptes.

Degré de
réalisation

2600

Optimiser la gestion de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève (FOP) en fonction de sa situation actuarielle et des conditions du marché.

Une gestion dynamique et les marchés boursiers ont permis de réaliser une excellente performance sur l'année 2005. Le taux de couverture de la FOP est supérieur à 100%. Un suivi administratif rapide est en outre assuré par la Direction du département et son mandataire.



3000 Relations externes

3100

Assurer une actualisation du site Internet.

Fournir des informations techniques aux instances politiques et aux citoyens.

La volonté de réactualiser le site Internet du département n'a pas été concrétisée en 2005. Elle le sera en 2006. En revanche, par une collaboration active au « tout ménage Vivre à Genève » et par les réponses fournies aux questions des instances politiques ou des médias, la Direction du département a cherché à informer le plus largement possible la population sur les aspects techniques des finances communales.



3200

Participer en fonction des délégations aux diverses assemblées générales, conseils d'administration et de fondation et comités divers externes.

Les membres de la Direction du département représentent la Ville de Genève dans divers organismes étatiques, para-étatiques ou privés.



VARIATION DE PERSONNEL

Aucun nouveau poste n'est venu compléter la Direction du département. Deux avocats-stagiaires ont cependant effectué une partie de leur stage d'avocat au sein du département, plus spécifiquement aux Services de la gestion immobilière municipale et de la taxe professionnelle communale.

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

-

DIVERS

-

Caisse municipale

1000 Gérer les liquidités (espèces) de la Ville de Genève		Degré de réalisation
1100	Maintenir un niveau optimal des liquidités. La Caisse municipale a maintenu durant toute l'année le flux des liquidités à un niveau minimal. En cas de liquidités excédentaires un transport de fonds a été exécuté.	
1200	Limitier le nombre d'apports de liquidités par les transporteurs de fonds. Les recettes des services ont, en général, suffi à alimenter la caisse.	

Degré de
réalisation

1000 Gérer le portefeuille des assurances

1100 Viser le maintien des taux de prime appliqués pour les contrats dont le rendement est équilibré et limiter la hausse de primes pour les contrats dont la charge de sinistres est trop élevée.

En raison de la forte hausse de sinistralité constatée ces dernières années pour la prestation 1130 (branche bris de glace) due à une inconviction toujours plus marquée, le taux de prime de ce contrat a dû être relevé.

Précisons que cette hausse a été budgétée en conséquence. En ce qui concerne la prestation 1110 (branche incendie), il convient de relever que notre cité a heureusement pu échapper à la déferlante d'incendies intentionnels qui a frappé les banlieues de l'Hexagone jusqu'aux régions limitrophes de la Suisse.

Relevons également la tempête de ceux du Lavaux, a néanmoins endommagé de nombreux bâtiments de la Ville de Genève.

L'assurance incendie/forces de la nature de la Ville de Genève remboursera ces dommages.

1200 Viser la stabilité des primes relatives aux prestations 1220 (RC véhicules à moteur) par une gestion rigoureuse des sinistres et une négociation avisée des primes.

Tout comme pour l'année précédente, les charges effectives 2005 ont été scrupuleusement contenues dans l'enveloppe budgétaire accordée.

1300 Viser une stabilisation des primes.

Les taux de prime de la partie du personnel assurée auprès des assureurs privés (soit plus de deux tiers des employé-e-s) sont demeurés stables en 2005 et ont même pu être reconduits à l'identique pour l'année subséquente.

Tel n'est en revanche pas le cas pour la partie du personnel assurée auprès de la SUVA (moins d'un tiers des employé-e-s).

Les taux de prime des accidents professionnels et non professionnels ont à nouveau subi une augmentation.

2000 Conseils en assurance

2100

Assurer la formation personnalisée et suivie des collaborateurs et des collaboratrices des services partenaires afin de garantir le respect des procédures administratives en cas de sinistres.

Comme ce fut le cas pour les années précédentes, notre service a été fortement sollicité, notamment par des nouveaux collaboratrices et collaborateurs des services partenaires.

De l'avis du service des assurances, cette situation qui perdure s'explique par un encadrement souvent défailant de leur hiérarchie dans le suivi des procédures administratives internes existantes et une absence de transmission des connaissances en interne.

A signaler que notre service a dispensé une formation personnalisée aux collaboratrices et collaborateurs concernés. Le retour sur investissement a été positif.

2200

En collaboration avec les responsables des services concernés, procéder à une sensibilisation des conductrices et conducteurs des véhicules de la Ville de Genève afin de diminuer le nombre d'accidents de circulation.

Le nombre d'accidents de circulation pour lesquels la responsabilité de conductrices et conducteurs de la Ville de Genève a été impliquée a pu être stabilisé au niveau de l'année précédente.

2300

Offrir toute notre disponibilité afin de prodiguer des conseils utiles aux administrés lorsque ceux-ci sollicitent notre service.

Notre service a pu répondre à toutes les sollicitations des administré-e-s ou d'autres collectivités publiques intéressées par notre politique d'assurance du patrimoine immobilier ou culturel.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Par la nature de ses missions et par sa culture Ville de Genève, notre service a poursuivi dans de nombreux dossiers l'application de la transversalité, paramètre essentiel dans le cadre du développement durable.

A titre d'exemple, on peut citer le chantier de la mise en sécurité des musées durant ces trois dernières années.

Cette action a permis de mettre concrètement en application un travail en équipe impliquant les services de trois départements municipaux différents.

L'objectif commun était d'aboutir à une protection optimale du patrimoine culturel dont la Ville de Genève a la responsabilité.

DIVERS

Comme mentionné dans les objectifs détaillés, les dépenses ont pu être contenues dans le cadre de l'enveloppe budgétaire accordée à notre service.

A relever que les primes d'assurances payées pour les expositions organisées en 2005 dans les musées de la Ville de Genève ont atteint un montant record.

Cela s'explique par les valeurs très élevées des tableaux exposés dans le cadre des deux manifestations phares consacrées à Hodler et Wagner.

L'implémentation du logiciel SAP avec pour corollaire la mise en place d'outils analytiques, a des effets importants. En effet, si ces outils permettent de suivre la gestion de différents objets tels que l'évolution du parc de véhicules et des couvertures d'assurances qui lui sont rattachées, ils n'en provoquent pas moins un surcroît de travail important pour un service à l'effectif réduit comme le nôtre.

Comptabilité générale et budget

6392

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi) Comptes rendus 2005

Degré de réalisation



Effectuer régulièrement les virements correctifs afin d'obtenir une situation à jour des comptes.

Les virements correctifs provenant des services nous parviennent plus régulièrement. Nous devons encore intensifier notre pression pour améliorer ce point.

2300

Degré de réalisation



Régler les détails de la nouvelle procédure budgétaire élaborée en 2004.

La procédure d'élaboration budgétaire s'affine et s'adapte chaque année aux besoins, même si les difficultés financières connues lors du processus 2006 ont pesé sur le déroulement de celle-ci.

1100



Renforcer tous les contrôles durant cette année de familiarisation avec SAP.

Les contrôles du flux d'informations et de leur cohérence ont pu être renforcés, le fonctionnement du système informatique s'étant stabilisé et ayant mobilisé moins de ressources. Ceux-ci n'ont cependant pas pu s'effectuer à une échelle aussi grande que souhaitée. Il est évident que le nouveau système financier nécessite une augmentation des contrôles.

1200



Affiner le paramétrage des documents budgétaires.

Les documents nécessaires à l'élaboration du budget ont été améliorés en fonction des besoins. Une progression est encore possible, en collaboration avec les acteurs administratifs et politiques.

1300



Tenue, clôture et publication des comptes
Assurer le traitement et le paiement des factures fournisseurs dans les délais contractuels (en général 30 jours).

Contrôler systématiquement les imputations.

Les délais de paiement sont maintenant respectés. Le contrôle systématique des imputations comptables - qui restent de la responsabilité des services gestionnaires des budgets - n'est pas encore réalisé faute des ressources nécessaires.

2100



Gérer la trésorerie à flux tendu.

La gestion de la trésorerie a pu être maximisée, plus particulièrement en intensifiant les rappels aux débiteurs, ce qui a été rendu possible par la mise en application du programme contentieux. Des placements à court terme sont effectués pour les excédents momentanés.

2200

3000 Formation, assistance, instructions



Assurer le support SAP aux utilisatrices et utilisateurs-clés des services de l'Administration dans les domaines comptables et financiers.

Nous fournissons une assistance permanente aux services pour leurs problèmes comptables et financiers, ainsi que pour l'utilisation du système informatique (en collaboration avec la Direction des systèmes d'information).

3100

Degré de
réalisation



3200 Refondre globalement les procédures et directives comptables de l'Administration suite à l'introduction de SAP.

Des directives comptables ont été données aux services tout au long de l'année, en fonction des besoins. La réforme globale des directives administratives (DGA) n'a cependant pas pu être entreprise faute de ressources. Il s'agira d'un objectif permanent pour les exercices à venir.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

L'utilisation du courrier électronique prend une place considérable dans la correspondance du service, diminuant la consommation de papier, mais dans une moindre mesure car certains documents doivent toujours être imprimés.

DIVERS

Par rapport à la situation à fin 2004, un grand progrès a été réalisé en 2005 dans la stabilisation du système informatique et sa maîtrise.

Degré de
réalisation

1000 Gestion et entretien des immeubles

1100.01 Revalorisation des loyers des locaux commerciaux et des parkings

Les efforts se sont concentrés en priorité sur la gestion de l'aide personnalisée et la sous-occupation des logements.

La plupart des loyers des parkings ont été revalorisés. En revanche, ceux des baux commerciaux n'ont pas donné lieu à une campagne de hausse, mais ils ont été adaptés au fur et à mesure des opportunités.

1100.02 Analyse budgétaire par immeuble

Cette analyse n'est pas encore complète dans la mesure où certaines données qui dépendent d'autres services de l'Administration ne sont pas délivrées systématiquement.

1200.01 Elaboration du bilan social de la gestion du Patrimoine financier

Un rapport sera édité au cours du 1^{er} trimestre 2006.

1200.02 Terminer la mise à jour des dossiers des locataires et l'adaptation des loyers calculés sur la base de la méthode à points

Tous les loyers des 5 127 logements à caractère social ne sont pas encore calculés selon la méthode à points.

Les travaux devraient être terminés pour l'été 2006.

1300.01 Contribuer à maîtriser les coûts de rénovation des logements lors des changements de locataires

La coordination entre la Gérance immobilière municipale (GIM), le Service des bâtiments et le Service de l'énergie sera encore accrue au cours des années à venir suite à la création, fin 2005, d'un groupe de travail Inter-services dont l'objectif est d'optimiser cette collaboration.

Des résultats probants ont cependant déjà été relevés en 2005.

1400.01 Consolider la maîtrise des dossiers droits de superficie et fermages

Tous les dossiers des fermages sont sous contrôle et ceux relatifs aux droits de superficie le seront à la fin du premier semestre 2006.

1500.01 Mettre en place la structure de gestion

Les dispositions ont été prises pour mettre en place une structure de gestion au cours du premier trimestre 2006. Un groupe de gérance supplémentaire sera affecté à cette tâche.

2000 Application de la politique sociale de la Ville de Genève

2100.01 Développer les possibilités d'échange de logements entre locataires

Toutes les possibilités d'échange acceptées par les locataires concernés ont pu être réalisées.

Il est difficile d'augmenter considérablement le volume de ces échanges car on se heurte aux conséquences de la pénurie de logements, laquelle entrave la mobilité des locataires.

2200.01 Adapter le règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève

La GIM a préparé dans le courant de l'année écoulée ce nouveau règlement. La version définitive de celui-ci sera soumise au Conseil administratif (CA) d'ici à fin février 2006.

2200.02 Abrogation des anciens règlements antérieurs à celui de 2001

Des négociations au cas par cas ont été conduites avec des locataires pour que leur bail soit soumis au règlement 2001. L'objectif d'une abrogation généralisée devrait pouvoir être atteint avec l'adoption d'un nouveau règlement.

2200.03 Favoriser la réaffectation progressive des logements dont les occupants ne bénéficient plus d'une aide personnalisée

Un travail systématique d'analyse des situations des locataires ne bénéficiant plus d'aide personnalisée a été mené en 2005. Dans les cas de sous-occupation, des propositions d'échange ont été formulées.

En cas de refus par un locataire de l'offre de logement, la poursuite de l'objectif 2200.03 commanderait de résilier le contrat de bail à loyer. La situation de pénurie connue actuellement ne permet pas une telle démarche.

Degré de réalisation		
●	2200.04 Définir les règles de dérogations dans le cadre de solutions d'échanges d'appartements Les règles définitives figurent dans le projet de nouveau règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève.	VARIATION DE PERSONNEL
●	2200.05 Compléter la liste des critères d'attribution Ces critères sont énumérés exhaustivement dans le projet de nouveau règlement.	VARIATION DE LOCAUX
●	2200.06 Définir la proportionnalité de l'aide personnalisée Les cas pour lesquels la proportionnalité peut être appliquée figurent dans le projet du nouveau règlement.	AGENDA 21 La GIM poursuit ses actions dans le domaine du tri et de la récupération des déchets. Tous les immeubles locatifs sont d'ores et déjà équipés. En 2005, l'effort s'est concentré sur les salles communales qui sont à ce jour entièrement équipées, de même au niveau des fermages gérés par des tiers. Il est à relever une excellente collaboration avec le Domaine espaces publics et voirie. Pour ce qui est des mesures d'économies d'énergie, les Services des bâtiments et de l'énergie mènent des actions spécifiques à leurs domaines de compétences. La GIM en bénéficie en tant que service client.
◐	2200.07 Définir une limite de fortune liée à l'octroi de l'aide personnalisée La limite de fortune est désormais définie dans le nouveau règlement fixant les conditions de location des logements de la Ville de Genève.	DIVERS
◐	2300.01 Déterminer par immeuble les aides indirectes Cet objectif est aisément quantifiable lors de rénovations de bâtiment. Pour ce qui est des autres immeubles, les aides indirectes correspondent à l'écart entre les loyers réels résultant de l'application de la méthode à points et les loyers réels actuellement appliqués. Elles ne sont actuellement pas quantifiées.	

Taxe professionnelle

6396

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi) Comptes rendus 2005

Degré de
réalisation



Degré de
réalisation



1000 Appliquer les dispositions légales relatives à la taxe professionnelle communale (Articles 301 à 318 C LCP)

1100 Procéder à des recensements spécifiques de certains groupes professionnels

Courant 2005, il a notamment été procédé au recensement des sociétés financières, des banques et des bureaux de représentation.

1200 Détailler le guide de taxation par groupe professionnel

Le manuel de taxation à l'usage des collaboratrices et collaborateurs a été entièrement révisé, de même que les procédures y afférent. Il sera définitivement validé dans le courant du premier trimestre 2006.

Par ailleurs, tout au long de l'année 2006, des cours de sensibilisation sur certains thèmes spécifiques seront dispensés aux taxatrices et taxateurs.

1300 Formaliser les procédures internes en vue d'optimiser le recouvrement des créances fiscales

La révision et la formalisation de l'ensemble des procédures relatives au recouvrement des créances fiscales ont été initiées dans le courant du quatrième trimestre 2005, suite au départ à la retraite d'une des comptables titulaires. Ce travail sera finalisé début 2006 avec sa remplaçante.

1400 Réviser la méthode d'imposition du groupe professionnel des sociétés de services et des sociétés de base

Une analyse concernant l'imposition des sociétés de services et des sociétés de base a été présentée aux membres de la Commission 307, les- quels ont décidé de maintenir le statu quo s'agissant de l'imposition de ce groupe professionnel particulier.

1500 Elaborer un projet de refonte de la nomenclature des groupes professionnels

Tout au long de l'année, des réflexions quant à l'imposition d'un certain nombre de groupes professionnels ont été menées, notamment dans le cadre des discussions au sein de la Commission 307. Ces réflexions n'ont cependant pas pu aboutir à un projet concret, les obstacles à surmonter étant nombreux.

1600

Maintenir le contact avec l'ensemble des communes genevoises afin d'assurer une application uniforme de la loi

Une importante collaboration a été développée avec l'Association des Communes genevoises dans le cadre des discussions relatives au projet de loi cantonal relatif à la taxe professionnelle communale (PL 8640).

Par ailleurs, la Direction du service a animé des séances réunissant les collaboratrices et collaborateurs «taxe professionnelle communale» (TPC) des différentes communes genevoises. De même, elle a donné une conférence à l'attention des membres de l'Ordre Romand des Experts Fis- caux diplômés (OREF). Enfin, des cours spécifiques ont été dispensés à certains collaborateurs et collaboratrices TPC de différentes communes genevoises.

VARIATION DE PERSONNEL

L'apprentie formée à la Taxe professionnelle communale a quitté le service après avoir réussi ses examens.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Le Service de la taxe professionnelle communale poursuit le tri de ses déchets, notamment en ce qui concerne la récupération systématique du papier et du carton.

Par ailleurs, des bacs de récupération des cartouches d'encre des imprimantes ont été installés courant 2005.

DIVERS

Division de l'administration générale

Direction de l'administration générale

1000 Direction et coordination

1100 à 1300

- Pour optimiser les acquisitions de biens mobiliers et de fournitures de bureau :
- analyser la répartition inter-départementale des tâches et les procédures existantes dans les services municipaux ;
- élaborer, proposer et mettre en œuvre une stratégie transversale à l'Administration municipale, ainsi que les directives d'application y relatives.

Suite à une première évaluation de la situation, il a été décidé de traiter en priorité les aspects relatifs à la passation des marchés publics en matière de fournitures et de services soumis au Règlement cantonal L 6 0503. Une stratégie touchant l'organisation de ces marchés est en cours d'élaboration.

2000 Contrôle de gestion

2100 à 2700

- Pour répondre aux besoins exprimés en matière de contrôle de gestion par les autorités politiques, les directions départementales et les services :

- collaborer à l'amélioration des instruments de support aux grands projets ;
- développer les modèles de comptabilité analytique et les fonctionnalités offertes par le module analytique du progiciel SAP ;
- concevoir et déployer des outils permettant d'améliorer la transparence et le pilotage des services (finances, ressources humaines, logistique, etc.) ;

Le Contrôle de gestion a :

- repris les travaux d'élaboration du rapport de gestion du Conseil administratif (CA) à l'appui des comptes et du rapport du CA à l'appui du projet de budget ;
- mis à plat et uniformisé les règles de gestion, dans le cadre de la comptabilité analytique par missions et prestations ;
- élaboré et diffusé des outils permettant d'assurer le suivi des coûts de grandes manifestations (Fête de la musique, Fureur de lire, la Ville est

3000 Relations externes

3100 à 3200

- Pour coordonner l'utilisation des infrastructures de télécommunications existantes et soutenir leur développement :

- représenter la Ville de Genève au sein du groupe de projet Télécom réunissant l'Etat de Genève, l'Association des communes genevoises (ACG) et les Services industriels de Genève (SIG) ;

Pour coordonner le développement du système d'information du territoire de la Ville (SITV) :

- représenter la Ville de Genève au Comité directeur du système d'information du territoire genevois (SITG).

La convention de collaboration dans le domaine des infrastructures de télécommunication entre en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Elle a été signée par l'Etat de Genève, la Ville de Genève, l'ACG et les SIG.

Le Directeur de l'Administration générale a présidé les séances du Comité directeur du SITV et a participé aux travaux du Comité directeur du SITG. Parmi ces travaux, il y a lieu de relever la participation au processus de consultation de la Confédération helvétique, concernant la nouvelle Loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) et les ordonnances y relatives.

Le Directeur de la DSI a été nommé président de la section latine de la Conférence suisse sur l'informatique (CSI), avec effet au 1^{er} janvier 2006. La CSI réunit les directrices et directeurs des services informatiques des principales administrations publiques suisses.

- mis en place une procédure de contrôle des imputations analytiques dans le progiciel de gestion intégré SAP ;
- contribué aux analyses de gestion touchant le Muséum d'histoire naturelle, l'information et la communication, ainsi que les ateliers de l'Administration municipale ;
- assuré une assistance personnalisée aux collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève, en matière de contrôle de gestion et sur SAP.

Degré de
réalisation

9000 Gestion du service

9100

Pour faire face à l'évolution des tâches confiées à l'unité «Contrôle de gestion» :

- adapter l'organisation de l'unité ;
- maîtriser l'utilisation du module analytique du progiciel SAP et des outils de reporting.

La répartition et l'organisation des tâches de l'unité «Contrôle de ges-

tion» ont été revues.
L'augmentation des compétences — en matière d'utilisation du module analytique du progiciel de gestion intégré SAP et des outils de reporting — a été assurée en interne par le partage de connaissances.

VARIATION DE PERSONNEL

Pas de variation du nombre de postes.
Au 31 décembre 2005, 9 postes sont attribués à la Direction de l'administration générale. Ils sont répartis comme suit :

Unité	Postes
Direction	1,00
Administration	1,00
Contrôle de gestion	7,00
Total	9,00

La Direction de l'administration générale assure la formation de deux apprenties employées de commerce.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Collaboration aux travaux du groupe «Système de Management Environnemental» (SME), piloté par l'unité Agenda 21.

DIVERS

Division de l'administration générale Achats et impression

Degré de
réalisation

1000 Gestion achats, contrats et approvisionnement

1100 à 1900

- Pour faire face à l'évolution des besoins de la Ville de Genève, en prenant en considération les facteurs de développement durable:
 - généraliser l'utilisation des demandes d'achats émises par les services avec le logiciel SAP;
 - poursuivre l'assainissement du parc de machines à nettoyer les bâtiments;
 - favoriser l'utilisation du carsharing pour les transports et déplacements professionnels afin de rationaliser le parc de véhicules et engins spécifiques propriété de la Ville de Genève;
 - mettre en œuvre les mesures d'assainissement qui découleront de l'étude sur l'état du parc de véhicules et engins spécifiques;
 - augmenter les livraisons directes des fournisseurs auprès des services.

Pour obtenir le meilleur rapport coût/qualité auprès des fournisseurs, en prenant en considération les facteurs de développement durable:

- adjuger le lot 2005 relatif aux contrats de nettoyage des bâtiments, dans le cadre des «marchés publics»;
- lancer un appel d'offres «marchés publics» pour l'ensemble des photocopieurs et télécopieurs, puis l'adjuder.

Afin de traiter en priorité la gestion des stocks dans le système SAP (dès 2006), l'utilisation des demandes d'achats intégrées au logiciel SAP a été reportée. Chaque machine à nettoyer les bâtiments est dorénavant remplacée par un équipement répondant aux critères écologiques de préservation de l'environnement.

Avant chaque renouvellement ou acquisition nouvelle de véhicules/engins, il est procédé à une étude de situation afin d'optimiser le carsharing ou le prêt interservices.

Degré de
réalisation

Sur la base du rapport d'étude portant sur les répercussions engendrées par l'introduction de véhicules propres, il est prévu d'assainir le parc de véhicules.

Le nombre d'articles livrés directement par les fournisseurs auprès des services a augmenté de 25%. Le Service des achats poursuit l'externalisation des livraisons.

Dans le cadre de l'appel d'offres en procédure sélective, la phase de qualification des entreprises de nettoyage a été finalisée. Le lot 2005 (lot n°1) a été mis en concurrence auprès des 19 entreprises retenues.

Faute de disposer des ressources adéquates, le lancement d'un appel d'offres pour les photocopieurs et télécopieurs a été reporté à 2006.

2000 Edition et reprographie

2100 à 2400

Pour faire face à l'évolution des besoins de la Ville de Genève, en prenant en considération les facteurs de développement durable:

- moderniser les moyens destinés à la reliure et aux finitions des documents produits par l'unité «logistique».

Mise en œuvre d'une nouvelle machine de mises sous pli, ainsi que d'une nouvelle solution technique pour le «boudinage». Acquisition d'une machine à produire les cartes de visite, conformément aux exigences de la nouvelle ligne graphique.

3000 Information et communication

3100

Pour répondre aux exigences légales et obtenir le meilleur rapport coût/qualité selon les critères fixés:

- soutenir les services de l'Administration municipale, dans leurs appels d'offres «marchés publics» relatifs aux biens, services et marchandises.

Le Service des achats a organisé une formation relative aux «marchés publics» à l'intention des services. Il a également collaboré avec le secrétariat du Conseil municipal (CM) pour la rédaction du cahier des charges destiné à la réalisation du Mémorial des séances du CM.

Degré de
réalisation**9000 Gestion du service****9100****Pour optimiser le fonctionnement du Service des achats et ses prestations:**

- limiter la circulation des documents papier, à l'aide du progiciel SAP mis en production en 2004;
- informatiser la gestion des relations contractuelles (renouvellement de contrats, modification, annulation, résiliation), en collaboration avec la DSI;
- redéfinir les tâches et responsabilités au sein de l'unité « marchés publics » et de l'unité « logistique »;
- poursuivre la formation de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices du Service des achats, aux dispositions relatives aux « marchés publics »;
- assurer la formation continue des collaborateurs et collaboratrices de l'atelier de reproduction à l'utilisation des équipements numériques.

Une solution de gestion des contrats — intégrée à SAP — a été testée par la DSI, en vue de son déploiement dans les services durant le premier semestre 2006.

L'introduction d'une gestion électronique des documents (GED) intégrée à SAP a été reportée, l'évaluation des produits du marché ayant été planifiée par la DSI dès 2006.

Les mesures de rationalisation en cours entraînent une nouvelle répartition des tâches et des responsabilités entre les unités du service.

Les collaborateurs et collaboratrices du Service des achats concernés par les marchés publics ont suivi la formation prodiguée par le délégué du Conseil d'Etat aux marchés publics.

Les membres de l'atelier d'impression ont suivi les cours liés à l'introduction des nouvelles machines et à l'utilisation des logiciels qui y sont liés, ainsi qu'aux procédures d'impression numérique issues de SAP.

VARIATION DE PERSONNEL

Pas de variation du nombre de postes.

Au 31 décembre 2005, 21,50 postes sont attribués au Service des achats. Ils sont répartis comme suit :

Unité	Postes
Direction	1,00
Administration	5,50
Logistique	12,00
Marchés publics	3,00
Total	21,50

VARIATION DE LOCAUX

En date du 1^{er} novembre 2005, le Service des achats a été doté de deux nouveaux dépôts (n° 3 et n°10) sis au sous-sol du chemin Château-Bloch 19, d'une surface totale de 102 m².

AGENDA 21

Collaboration aux travaux du groupe «Système de Management Environnemental» (SME), piloté par l'unité Agenda 21.

DIVERS

Le 14 septembre 2005, le CM vote la PR-386 du 12 janvier 2005 destinée à financer le renouvellement de certains véhicules, machines et engins spécifiques de l'Administration municipale (tranche figurant au plan financier d'investissements pour les années 2003 et 2004), à l'acquisition de 30 vélos, de 10 vélos électriques et de 21 véhicules fonctionnant au gaz naturel comprimé (GNC).

Division de l'administration générale

Direction des systèmes d'information

Degré de réalisation

Degré de réalisation

1000 Exploitation

1100 à 1400

Pour améliorer la disponibilité de l'information :

- poursuivre le déploiement de l'infrastructure de haute disponibilité ;
- adapter les dispositifs de sécurité pour prendre en compte de nouvelles contraintes.

L'infrastructure de haute disponibilité a été consolidée selon la planification établie.

Le périmètre couvrant les dispositifs de sécurité a sensiblement augmenté. Cette extension inclut notamment un nouvel outil plus performant permettant de se protéger des messages électroniques indésirables (anti-spam), qui couvre désormais l'ensemble de l'administration municipale, ainsi que des outils de filtrage des accès Internet pour le public.

Pour augmenter l'offre de services accessibles sur l'infrastructure de communication de la Ville de Genève :

- continuer le développement progressif du réseau de fibres optiques.

Le réseau de fibres optiques a été développé en fonction des besoins, en particulier dans les quartiers Saint-Jean - Charmilles. Cette évolution permet notamment de limiter les coûts de location de lignes télécoms.

2000 Microinformatique

2100 à 2200

Pour accroître la qualité du service aux utilisatrices et utilisateurs, dans un contexte d'augmentation de leur nombre et des besoins qui en découlent :

- planifier et assurer l'installation, ainsi que le renouvellement, des stations de travail et de leurs périphériques.

Durant l'année 2005, le nombre de stations de travail est passé de 2 438 à 2 550 configurations, soit une augmentation de 5%.

Dès l'automne, la Direction des systèmes d'information (DSI) a engagé des mesures en vue de diminuer le nombre d'imprimantes par rapport au nombre de configurations. Ces mesures devraient porter leurs premiers fruits en 2006.

3000 Développement

3100

Pour répondre aux demandes des autorités politiques en matière de tableaux de bord (pilotage) et doter l'administration municipale d'outils financiers et de gestion des ressources humaines conformes à l'état de l'art :

- étendre, si nécessaire, le système d'information intégré (SI/SAP) et compléter les outils d'analyse y relatifs.

Pour que les autorités politiques puissent bénéficier d'outils performants à l'appui de leur mandat :

- faire évoluer les systèmes d'information des Conseillers et Conseillers municipaux (Intr@CM) et de l'Administration centrale (Candide).

Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations :

- déployer au sein de l'Administration municipale les systèmes d'information prévus sur les Plans informatiques quadriennaux.

De nouveaux états de reporting en matière de gestion des finances et des ressources humaines — issus du progiciel de gestion intégré (SAP) — ont été mis à la disposition de l'ensemble des services municipaux. Un outil de réservation de fonds — intégré à SAP — a été testé et mis en place, en vue de sa mise en production au 1^{er} janvier 2006. Une solution de gestion des contrats — intégrée à SAP — a été testée, en vue de son déploiement durant le premier semestre 2006. Un groupe de réflexion a œuvré dès l'automne à la conception de tableaux de bord destinés aux autorités municipales et aux services.

Selon les demandes exprimées, les systèmes d'information des Conseillers et Conseillers municipaux (Intr@CM), ainsi que de l'Administration centrale (Candide) ont été adaptés. Une réflexion a été engagée en vue de la relente complète de l'Intr@CM pour le début de la législature 2007/2011. En fonction de la planification établie et des ressources disponibles, les systèmes d'information prévus sur les plans informatiques quadriennaux (PIQ) ont été déployés.

Degré de
réalisation

9000 Gestion du service

9100

Pour améliorer la qualité et l'efficacité des prestations offertes à l'Administration municipale :

- automatiser le traitement des demandes des services à la DSI.

La gestion automatisée des demandes d'accès informatiques a été finalisée et mise en production.

Un développement a été engagé pour le traitement des demandes de matériel et de prestations en matière de systèmes d'information et de communication. La mise en production de ce nouvel outil est prévue dans le courant du 1^{er} trimestre 2006, en particulier pour recenser les besoins dans le cadre de l'élaboration du prochain plan informatique quadriennal (PIQ).

VARIATION DE PERSONNEL

Compte tenu du transfert d'un poste d'informaticien précédemment rattaché au Domaine de la voirie, la DSI dispose d'un effectif de 52 postes au 31 décembre 2005. Ils sont répartis comme suit :

Unité	Postes
Direction	1,00
Administration	5,00
Développement	15,50
Exploitation	20,50
Microinformatique	10,00
Total	52,00

Une apprentie employée de commerce a obtenu son CFC. Par ailleurs, la DSI assure la formation d'un apprenti Informaticien.

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

Collaboration aux actions menées dans le cadre de la Déclaration environnementale relative aux activités administratives de la Ville de Genève, adoptée par le CA le 23 octobre 2002.

DIVERS

Le 27 juin 2005, le CM vote la PR-359 du 14 juillet 2004 destinée à financer la réalisation de différents projets de systèmes d'information et de communication prévus dans le plan informatique quadriennal 2004 (PIQ 2004).

Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie

Légende : degré de réalisation des objectifs

Largement atteint

Atteint

Partiellement atteint

Non atteint

Abandonné

Parmi les activités et réalisations du département, on citera en particulier les éléments forts suivants :

Domaine de l'organisation urbaine

Notre activité, s'agissant de la politique d'aménagement du territoire, s'est poursuivie en respectant une pratique de concertation avec tous les intéressé-e-s (habitant-e-s, associations, propriétaires, promotrices et promoteurs, notamment). Cela a conduit à de bons résultats, notamment l'aménagement prévu par le PLQ rue Pestalozzi, pour lequel un référendum municipal n'a pas abouti et qui permettra la construction de logements sociaux.

Par ailleurs, un travail particulièrement important s'est développé concernant l'élaboration du plan directeur communal. Le Conseil administratif a choisi la modalité de discussion qui intègre la délégation à l'Agenda 21, ainsi que l'ensemble des départements, afin de permettre à tous les services de faire valoir leurs préoccupations essentielles dans un document de nature programmatique.

Domaine des constructions

Avec la localisation des trois services (architecture, bâtiment, énergie) dans le même bâtiment, la collaboration transversale dans ce domaine est devenue tout à fait efficace et se déroule dans d'excellentes conditions. Plusieurs réalisations importantes ont été achevées en 2005, notamment :

- Écoles des Ouches et de la rue de Zürich.
- Crèche, maison de quartier, espace public à la place de Châteaubriand.
- Crèche de l'école Bertrand.
- Rénovations rue des Grottes 18, rue de la Faucille 1, rue des Etuves 3-5, rue Lombard 6-8, rue Rousseau 16.

La nouvelle organisation fonctionnelle des services, préparée pendant l'exercice 2004, a été mise en place au 1^{er} janvier 2005. L'exercice annuel 2005 a donc été une période d'expérimentation d'une nouvelle forme de collaboration entre les services du département, dont on peut retenir différents aspects.

Tout d'abord, la répartition des services en quatre nouveaux domaines (organisation urbaine, constructions, espaces publics, voirie) a eu pour effet de rendre plus efficace la collaboration entre les différents services impliqués dans un projet ou une réalisation, en particulier entre le Service du génie civil et le Service d'aménagement urbain, ainsi qu'entre les trois services du domaine des constructions. Au sein du domaine de l'organisation urbaine, la position du Service de la mobilité s'est avérée plus problématique. En effet, ce service, dans son activité quotidienne, est constamment en relation avec les Services d'aménagement urbain et du génie civil, raison pour laquelle un rattachement au domaine des espaces publics pourrait constituer une meilleure solution pour l'organisation du département.

Le fonctionnement collégial de la direction du département s'est par ailleurs développé, permettant à la fois d'obtenir un meilleur contrôle sur l'activité des services et une plus grande complémentarité des compétences.

Il ne faut cependant pas cacher que la crise, qui s'est développée en relation avec l'acquisition du bâtiment rue du Stand 25, pendant les trois derniers mois de l'exercice 2005, a passablement accaparé l'énergie et les forces des responsables de la direction du département. Dans ce contexte difficile, le Magistrat et les responsables de la direction du département ont renforcé les contacts avec les cadres et le personnel des services, afin d'apaiser les inquiétudes, de répondre aux questions et de conserver la motivation de tous les membres du personnel et de permettre un travail collectif efficace en dépit d'un climat politique général pour le moins difficile.

- Réfection enveloppe du bâtiment des Casemates.

- Annexe au bâtiment AMR.
- Salle de lecture de la BPU.
- Salle de gymnastique artistique au chemin de l'Ecu.

Le projet de constructions (logements, EMS, crèche, équipements de quartier) sur la parcelle de Sécheron a avancé selon les délais prévus et une autorisation préalable de construire a été délivrée par le Département de l'Aménagement, de l'équipement et du logement.

Domaine des espaces publics

La mise en œuvre de zones de limitation de vitesse (zones de rencontre, zones 30) s'est poursuivie par une réalisation importante dans le quartier des Ouches (zone de rencontre et zone piétonne). Une zone 30 km/h a été réalisée dans le quartier du Mervelet. Courant 2005, nous avons pu obtenir de l'autorité cantonale que la place de Comavin soit placée, à titre d'essai, sous le régime de la zone de rencontre.

Une partie importante des aménagements de rues dans le quartier des Paquis a été achevée avec finalisation des installations de la zone de rencontre, après intense consultation des associations du quartier.

Courant 2005, 3,06 km de pistes cyclables ont été créés.

Le chantier de l'aménagement de la place des Chaumettes a enfin pu commencer, après que la Ville de Genève a obtenu gain de cause dans les procédures de recours judiciaire.

Domaine de la voirie

Le Service voirie-ville propre a poursuivi ses efforts en vue d'une augmentation du taux

de récolte des déchets valorisables par rapport à l'ensemble des déchets collectés.

L'installation de sites avec bennes enterrées, pour la récupération du verre, s'est poursuivie. A fin 2005, 45 sites de bennes enterrées étaient installés, l'objectif étant la création, au total, de 75 sites.

Les actions de sensibilisation au tri des déchets se sont poursuivies en collaboration avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance, ainsi qu'avec les agents et agents de sécurité municipaux.

Enfin, ledit service a également poursuivi une action d'augmentation du parc des corbeilles à déchets, en particulier dans le centre ville et aux arrêts des nouvelles lignes de transports publics.

Activités liées à l'Agenda 21

L'intégration des principes du développement durable dans les projets conduits par le département est désormais visible dans l'organisation et la conduite de nombreuses réalisations.

La nouvelle organisation du département a permis d'améliorer les interactions entre les services et les échanges de compétences. Cette amélioration se concrétise, notamment par des réflexions menées de plus en plus en amont des projets et par la mise en place régulière d'équipes pluridisciplinaires qui amènent des réponses efficaces en termes de mise en œuvre.

Le développement durable doit aujourd'hui s'envisager réellement comme un principe de gestion de projet. Il convient de poursuivre ce changement de culture en développant et en généralisant des méthodes de travail qui intègrent systématiquement l'ensemble des enjeux du développement durable dans la conduite et le suivi de projet.

En 2005, cette démarche s'est concrétisée dans plusieurs réalisations. Citons trois exemples qui permettent de l'illustrer :

1. Projets de constructions et de rénovations de bâtiments

Les mises en service de la crèche de Chateaubriand et du groupe scolaire des Ouches ont démontré que les projets de constructions intègrent désormais, dans leur conduite, les principes du développement durable, notamment par l'intégration très en amont, dans le développement des projets, des problématiques de performance énergétique, d'identification et d'exploitation des potentiels associés, d'entretien, voire de déconstruction.

Les matériaux de construction, leur utilisation, leur provenance et leur recyclabilité ont été évalués. Les questions relatives aux installations techniques et à la gestion de l'énergie ont été intégrées dès l'avant-projet, afin de favoriser un impact environnemental minimum et des coûts d'exploitation réduits.

Cette démarche découle d'un choix philosophique et politique qui consiste à accepter un surcoût des frais de construction (environ 3% pour ces deux projets) afin de réduire de trois à quatre fois la consommation d'énergie sur toute la durée de vie du bâtiment. Cette approche a permis d'obtenir le label « Minergie » pour ces deux réalisations.

Les récentes rénovations d'immeubles locatifs dans les quartiers des Grottes ou de Saint-Gervais répondent de la même systématique de conduite de projet.

2. Gestion des déchets dans les manifestations

Le succès du programme de tri sélectif des déchets dans les manifestations est largement reconnu, à tel point que les demandes dépassent aujourd'hui la capacité d'intervention du Service voirie-ville propre. Plus de cent vingt manifestations ont bénéficié de cette prestation en 2005. Au-delà du seul aspect environnemental, il faut relever l'im-

pact en termes de communication. Au sein du public, l'image du nettoyage « automatique » après les manifestations a évolué vers une réelle vision de prestations de service.

Ce programme suscite une prise de conscience du public sur les enjeux de la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et les plus-values associées (compostage, déconstruction, infrastructures, emplois, etc.).

Ceci malgré une faible efficacité financière du projet, le tonnage de déchets triés pendant les manifestations ne représentant qu'une faible part de l'ensemble des déchets valorisés annuellement sur le territoire communal.

3. Mobilité douce et aménagement du domaine public

Les projets sont développés dans les quartiers à la demande des habitants et dans le cadre de processus de concertation intégrant les habitant-e-s, les associations locales et les services cantonaux et municipaux compétents.

Les principaux axes d'intervention sont :

- L'amélioration de la sécurité des cheminements piétonniers et cyclables, notamment sur le chemin de l'école.
- L'amélioration des conditions de déplacement des personnes à mobilité réduite. Une étude pilote a été réalisée dans le quartier de la Jonction, sur la base d'accompagnement in situ de personnes à mobilité réduite, non voyantes et handicapées, afin de mettre en évidence leur difficulté de déplacement et aboutir à l'intégration systématique des dispositifs adéquats dans les projets d'aménagement et de pose de mobilier urbains.
- L'amélioration de la qualité de l'espace public par un meilleur partage de la voirie, qui favorise les rencontres et la vie de quartier, qui laisse plus de places aux piétons et piétons au travers de la réalisation de zones piétonnes et de zones de rencontre, aux cyclistes par la multiplication des aménagements en leur fa-

veur, et aux transports publics.

- La diminution des nuisances dues au trafic motorisé (bruit, pollution atmosphérique, insécurité pour les modes doux) par la modération de la circulation, notamment la mise en place de zones 30 km/h.
- La mise en place d'actions de sensibilisation comme la « Semaine de la mobilité », « Les samedis du vélo » et la promotion des plans de mobilité d'entreprises.

Ces interventions sont positives du point de vue environnemental par la réduction du bruit et de la pollution dus au trafic dans les quartiers, du point de vue social par l'amélioration globale de la qualité de vie et en termes économiques par la réduction des coûts directs et indirects dus au trafic (maladies dues au bruit, à la pollution atmosphérique, coût des accidents, etc.).

Direction et secrétariat du département

1000	Direction et coordination	Degré de réalisation		Degré de réalisation
1100.01	Améliorer le fonctionnement de la Direction du département, afin de poursuivre le processus consistant à décharger le Magistrat des tâches et activités pouvant être déléguées.			
1100.02	Rendre plus régulières et efficaces les réunions du conseil de direction regroupant le directeur du département et les deux directrices et directeurs de domaines.			
1200.01	Simplifier les procédures de concertation sur les projets menés en commun par plusieurs services.			
1200.02	Poursuivre la concertation avec les représentants du personnel en relation avec l'organisation et les conditions de travail.			
2100.01	Concrétiser l'objectif d'une réduction importante de l'affichage commercial.			
2100.02	Parvenir à une amélioration digne constatée de nos prestations en matière de propreté du domaine public.			
2100.03	Poursuivre l'élaboration d'un plan visant à améliorer la végétation en ville.			
2100.04	Continuer la mise en œuvre d'une politique d'acquisitions foncières pour la construction de logements sociaux.			

Mettre en œuvre des procédures permettant des réalisations plus rapides et plus performantes s'agissant de projets menés en commun par plusieurs départements (par ex. affichage public, rénovations d'immeubles, bouquets de transports, dépôts sauvages de déchets, plan de verdissement de la ville, problèmes variés liés à la gestion du domaine public).

Cet objectif est également une préoccupation pour les autres départements. En fin d'exercice, des collaborations plus efficaces entre services «constructeurs» de notre département et services «utilisateurs» d'autres départements ont commencé à être mises en place.

Le projet est en cours de réalisation avec le nouveau concept d'affichage, mais ne pourra être réalisé effectivement qu'à l'issue du contrat de concession à fin 2007.

L'attention sur la question de la propreté ne doit pas se relâcher. Des améliorations sont projetées, notamment un essai de corbeilles à déchets à plus forte capacité.

La mise en œuvre d'un véritable «plan vert» ou «plan de verdissement», sous l'égide du Service d'urbanisme, a dû être suspendue pour des raisons de choix de priorités en relation avec les restrictions budgétaires et le «personal stop».

Le examen systématique des possibilités d'acquisitions foncières dans les secteurs prioritaires continue d'être effectué.

Degré de réalisation		
2200.01	Mieux maîtriser des pratiques juridiques communes à l'ensemble du département en matière de contrats et de marchés publics. La pratique dans le domaine des constructions est unifiée, mais celle du Service du génie civil reste encore différenciée.	
2200.02	Elaborer un fichier informatique des dossiers du Service Juridique permettant un accès différencié (noms, sujets, adresses).	
2300	Etude des dossiers, préavis, analyse des rapports d'activité. La Direction du département ne gère plus de subvention, sauf celles accordées à UNIRESO (lignes 32-35-36 et NOCTAMBUS).	
3000	Relations externes	
3100.01	Poursuivre la pratique de la collaboration avec les groupements de quartier dans une optique de démocratie participative. La concertation s'est poursuivie et reste systématique, mais nous avons souvent de la peine à convaincre les autorités cantonales d'y participer.	
3100.02	Poursuivre la pratique de la médiation et notamment concrétiser des expériences de rénovations d'immeubles en vue de la création de logements associatifs. L'expérience prévue à la rue de l'Industrie fait l'objet d'une demande de crédit d'étude non encore votée par le Conseil municipal (CM).	
3200	Préparation des prises de position et déclarations publiques du département, contacts avec la presse et les médias. La situation de crise publique pendant les derniers mois de 2005 a évidemment rendu cette mission particulièrement difficile.	
3300	Représentation du Magistrat pour les relations avec les tiers extérieurs à l'administration.	
	VARIATION DE PERSONNEL	
	-	
	VARIATION DE LOCAUX	
	-	
	AGENDA 21	
	-	
	DIVERS	
	-	

Conservation du patrimoine architectural

		Degré de réalisation		Degré de réalisation	
1000	Conseil		2000	Recherche	
1100.01	Fournir les bases théoriques et documentaires nécessaires aux services représentatifs du maître de l'ouvrage, dans le cadre des travaux de restauration à entreprendre sur les immeubles protégés ou dignes de protection. Les éléments nécessaires ont été communiqués aux services chargés des travaux à entreprendre.		2100	Produire et commander les études historiques, afin de répondre dans les délais aux demandes de prestations de conseil et poursuivre l'effort accompli pour les publier sous une forme aisée, tant pour la reproduction que pour la transmission. Toutes les études produites en 2005 sont disponibles sur un support informatique et présentent de nombreuses illustrations.	
1100.02	Anticiper les demandes en menant les études historiques. Les études historiques nécessaires ont été transmises avant que les projets soient engagés sur tous les bâtiments importants.		2200	Reprenre la réalisation de l'inventaire historique du patrimoine en intégrant le projet aux études menées par les autres services du département et en adaptant sa forme aux contingences actuelles. La campagne est demeurée en suspens. Cependant, à la demande des bâtiments l'ont l'objet de recherches ponctuelles.	
1100.03	Assurer les prestations de conseil et le support technique dans le cadre des chantiers en cours d'exécution. Améliorer le suivi des dossiers par une anticipation des demandes. Le service reste disponible pour chaque demande particulière. Un suivi régulier des principaux chantiers est assuré.		2300	Effectuer ou commander les investigations spécifiques selon les nécessités particulières liées aux dossiers en cours, en suivant de près les projets et les chantiers. Développer la diversification de l'offre de prestations. Les expertises nécessaires ont été produites pour chaque demande exprimée.	
1200	Préparer les arguments pour les préavis touchant à l'ensemble des dossiers relatifs aux problèmes de protection du patrimoine, en répondant aux demandes exprimées. Anticiper les demandes liées aux procédures rapides. De nombreux rapports ont été produits dans le cadre d'une campagne de procédures d'inscription à l'inventaire relatives au patrimoine du XXe siècle, engagées par les services cantonaux.		2400.01	Assurer la mise à jour de l'index bibliographique des bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Genève, en poursuivant les efforts engagés visant à adapter sa forme aux nouvelles techniques de traitement des données. Un effort important a été consenti pour cette campagne de mise à jour et à la modernisation de la base de données.	
1300	A la demande, fournir les conseils utiles, aux plans technique et déontologique, dans le cas des prestations fournies à des tiers par la Ville de Genève. En ce qui concerne les édifices placés sous l'égide de la Fondation pour la conservation des temples genevois, relevons que l'activité a été moindre durant l'année écoulée. Cependant, le Service de la conservation du patrimoine architectural (CPA) a assuré le suivi des dossiers en tant que représentant-e de la Ville de Genève.		2400.02	Compléter et mettre à jour la documentation technique. Les documents sont régulièrement tenus à jour.	
1400	Veiller à la cohérence entre les directives de conservation du patrimoine et l'application des principes du développement durable. Les conseils donnés visent à pérenniser la substance des bâtiments historiques.		2400.03	Poursuivre et achever l'archivage des dossiers selon le modèle mis en place à l'occasion du transfert du service en 2001 (objectif dont la réalisation est en cours et se déroulera sur une période de trois à quatre ans). La mise à jour s'est poursuivie.	

Degré de réalisation		Degré de réalisation
2500.01	Compléter la formation du personnel du service dans les domaines scientifiques et techniques (formation continue), développer la formation interne par transfert de connaissances. Deux personnes ont complété leur formation dans le domaine de la présentation graphique, liée aux logiciels de publication. Poursuivre les échanges périodiques avec les instances homologues. Des contacts réguliers ont été entretenus.	9000 Gestion du service 9100 Coordination du personnel et distribution des tâches, planification horaire et définition des échéances, gestion financière et rapports, classement et archivage des dossiers relatifs au fonctionnement du service, gestion des fournitures de bureau et de la bureautique. La gestion du service a été assurée de manière satisfaisante.
3000 Relations extérieures		VARIATION DE PERSONNEL Le service a été en mesure d'assurer la formation et l'encadrement d'une stagiaire, étudiante de 3 ^{ème} cycle en sauvegarde du patrimoine, pour une période de dix mois à 60%.
3100.01 Représenter la Ville de Genève auprès de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), d'une part, au sein de la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907, d'autre part.		VARIATION DE LOCAUX
3100.02 Assurer la coordination par une participation régulière aux travaux de la CMNS, d'une part, au sein de la Fondation pour la conservation des temples genevois construits avant 1907, d'autre part.		AGENDA 21
3200.01 Programmer, organiser et coordonner les manifestations qui se dérouleront dans le cadre des Journées européennes du patrimoine, édition 2005. L'événement a connu cette année un développement particulier, portant sur deux week-ends et plusieurs soirées.		DIVERS
3200.02 Fournir les éléments nécessaires au développement des actions de communication menées par le département, pour ce qui a trait au domaine de la conservation du patrimoine. Le service a répondu aux demandes exprimées dans ce domaine.		

Information et communication

Degré de réalisation

1000 Information, communication et documentation

1100

Promouvoir, auprès de la population, les projets d'aménagement menés par la Ville de Genève par le biais de différents supports d'information et de communication, tels que le périodique d'information, le site Internet, les conférences de presse, des affiches ou des expositions.

Par le biais de conférences de presse et d'inaugurations (34), de séances publiques (9), de journées « portes ouvertes » (2), d'articles dans « Vivre à Genève », d'affiches ou de flyers, les partenaires concernés (Conseillers et Conseillers municipaux, habitant-e-s, usagers et usagers) ont été informés des différentes actions du département (construction ou rénovation d'équipements publics, rénovation d'immeubles de logements, aménagements urbains et création de zones 30km/h, etc.). L'information a été faite également par le biais des permanences tenues à l'arcade d'information municipale et les réponses aux demandes adressées directement à la déléguée à l'information et à la communication (mails, téléphones, permanences d'information).

1200.01 Coordonner, de manière concertée, les différents supports d'information mis sur pied par les services du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Les séances de coordination « information-communication » ont permis de mettre en place diverses actions concertées (articles dans « Vivre à Genève », périodique sur la « Broken Chair », gestion des campagnes d'affichage SCA, création de nouvelles rubriques Internet, etc.).

1200.02 Gérer et promouvoir la ligne graphique du Département.

La ligne graphique du Département est remplacée par celle de la Ville de Genève. A ce sujet, la chartre graphique transitoire a été mise en application.

1300 Créer et développer des moyens de communication visuels (arcade d'information au pont de la machine, bâtiment d'exposition au 12, quai du Rhône, panneaux d'affichage, etc.).

Cinq expositions (projets lauréats de concours et exposition thématique) ont été montées à l'arcade d'information municipale située au pont de la machine.

VARIATION DE PERSONNEL



VARIATION DE LOCAUX



AGENDA 21



DIVERS



Organisation urbaine et constructions

Direction de l'organisation urbaine et constructions

1000	Direction et coordination	Degré de réalisation	2200	Inciter à la mise sur pied d'un observatoire des investissements permettant la tenue à jour du plan d'investissement.	Degré de réalisation
1100	Coordonner, superviser et conseiller tous les services et entités chargés de l'élaboration de documents destinés au Magistrat, aux Conseillers et Conseillers municipaux et aux commissions. Cet objectif a été réalisé, dans son ensemble. Cependant, il est encore possible d'optimiser et de rendre encore plus efficace le flux des informations.			La mise en œuvre de la nouvelle application de gestion du plan financier d'investissement (PFI) est opérationnelle. La procédure d'arbitrage des choix du PFI est en cours. Elle a lieu en toute transparence et en collaboration étroite entre tous les départements.	
1200	Assurer la coordination entre les services et veiller à l'application des décisions du Conseil administratif et du Conseil municipal. Les structures de coordination (séances inter-services) mises en place dès janvier 2005, se sont révélées adéquates. Ces séances seront maintenues à un rythme bimensuel pour chaque domaine.		2300	Veiller à rendre opérationnel la cellule de maîtrise des coûts en lien avec le domaine des constructions. La mise en place du poste d'économiste est une première étape. Ses missions principales sont encore à préciser dans le cadre de la nouvelle organisation du département.	
1300	Veiller à la mise au point des projets entre les Services utilisateurs et les services constructeurs afin de maîtriser les coûts de construction par la justification des programmes. La coordination entre les Services utilisateurs et constructeurs sera encore améliorée, par la mise en place d'une collaboration bilatérale. Cette coordination a lieu par le biais de séances entre directions de département, chaque trimestre.		2400	Assurer l'application de critères objectifs pour l'attribution des mandats, comme par les concours ou les mandats d'étude parallèles. Des critères objectifs mentionnés dans les procédures de sélection sont appliqués. Une meilleure transparence dans la relation avec les candidats-e-s doit encore être mise en place.	
2000	Aménagements et constructions		2500	Veiller à l'harmonisation des procédures en matière de marchés publics. Les procédures sont uniformes pour le domaine de la construction. Suite à la réorganisation du département, l'harmonisation doit être étendue au domaine espaces publics et génie civil. En 2005, les recettes se sont élevées à CHF 59 200.63 (résultat net). Pour les entreprises: 79 listes de soumissionnaires ont été établies. Pour les mandataires: 10 listes de soumissionnaires ont été établies. Les procédures doivent encore être optimisées.	
2100	Assurer la cohérence en matière d'urbanisme et d'acquisition foncière dans le cadre du nouveau domaine de l'organisation urbaine. Contribuer aux synergies nécessaires dans le domaine des constructions. La collaboration et la coordination entre le Service des opérations foncières et la plupart des services du Domaine de l'organisation urbaine a lieu par le biais de séances hebdomadaires, qui s'avèrent adéquates. Ces liens fonctionnels indispensables doivent encore être renforcés (collaborations bilatérales), notamment en ce qui concerne les grands projets.		2600	Synthèse des préavis communaux sur les autorisations de construire, recevoir et renseigner les requérant-e-s, en fournissant des explications et justifications, rechercher des solutions. 872 dossiers ont été préavisés concernant des autorisations de construire, transformer, démolir et demandes de renseignements. Ces dossiers sont répartis comme suit: 401 ont été préavisés favorablement, 397 ont été préavisés défavorablement mais sous conditions et 74 ont été préavisés défavorablement. Une rationalisation de la procédure et de la circulation des dossiers doit encore être engagée, afin de réagir plus rapidement.	

Degré de
réalisation

9000	Gestion du service	
9100	Veiller à la formation des collaboratrices et collaborateurs et au renouvellement dans le cadre de la réorganisation du département.	
	La réorganisation du département, entreprise dès janvier 2005, a permis une structure plus efficace et performante. Des réorganisations sectorielles et/ou renforcement des compétences doivent encore avoir lieu dans certains domaines.	

VARIATION DE PERSONNEL

Dans le cadre du départ à la retraite du directeur prévu début 2006, l'engagement de la nouvelle directrice a été réalisé en fin d'année 2005.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

DIVERS

Degré de
réalisation

2700	Réception des demandes, étude des dossiers, préavis, demandes de crédits pour les bâtiments culturels, installations pour handicapé-e-s, contrôle de l'exécution.	
	Le suivi des demandes de subventions, le contrôle de l'exécution des travaux et le versement des subventions sont effectués en permanence.	

3000 Relations extérieures

3100	Présenter, discuter, participer à des séances de présentation de projets d'aménagement et de construction.	
	Les projets entrepris font l'objet de concertations et d'informations régulières et systématiques.	

3200	Participation à des groupes de travail avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), particulièrement pour les dossiers de Sécheron et du projet de la gare des Eaux-Vives et de la liaison SEVA, ainsi que des stations sur le territoire communal (Eaux-Vives, Hôpital, notamment), participation au comité directeur TC 2005, au groupe de travail inter-départemental, à la commission du Fonds d'énergie, à la commission des bâtiments universitaires.	
------	--	--

	Membre du bureau d'European Suisse et de l'Aspan Suisse occidentale, membre de la Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement des territoires (FIHUA), rencontre avec les syndicats.	
--	---	--

Ces structures permettent en général une bonne coordination des projets qui impliquent des partenariats avec des tiers.

3300	Représentation du DACV, du Magistrat et de la Ville de Genève lors d'inaugurations, vernissages, colloques, conférences, etc.	
------	--	--

Durant l'année, sept expositions de concours ou mandats d'études parallèles ont eu lieu au bâtiment d'exposition sis 12, quai du Rhône et quatre expositions des lauréats de projets, ainsi qu'une exposition sur l'énergie photovoltaïque, ont été présentées à l'arcade d'information municipale.

Organisation urbaine et constructions Opérations foncières

Degré de
réalisation

1000 Opérations foncières

1100.01 Poursuivre la politique d'acquisition ou d'échange de terrains en vue de permettre la concrétisation de logements sociaux et l'aménagement d'espaces publics, etc.

Le Conseil municipal (CM) a été saisi d'une proposition d'acquisition de terrain en vue de l'urbanisation du périmètre de la Forêt (parcelle 2860 sise chemin Du Jean-Louis Prevost 15).
Périmètre de Sécheron: dans le cadre de la réalisation de cette opération immobilière, le CM a été saisi d'une proposition d'octroi de droits de superficie pour deux immeubles en faveur de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS).

1100.02 Participer de manière efficiente, au projet de liaison ferroviaire Corvin-Eaux-Vives du point de vue des incidences foncières et de la consultation à mener avec la population concernée.

La société simple de valorisation du périmètre de la Gare des Eaux-Vives a été constituée avec les trois partenaires fonciers concernés (Etat de Genève et Ville de Genève, CFF).

Compte tenu de la récente évolution du projet CEVA (gare CFF passant de trois à deux voies), la séance publique prévue initialement en automne 2005 a été reportée courant 2006.

1100.03 Garantir la création de cheminements piétonniers dans les quartiers par le biais de la procédure relative aux requêtes en autorisation de construire et/ou par le biais de négociations auprès d'opérateurs privés.

L'adoption en 2005 du Plan localisé des chemins pédestres (PLCP) par le Conseil d'Etat offre de nouvelles possibilités d'agir à la Ville de Genève, ceci par le biais de nouvelles procédures judiciaires.

1100.04 Gérer le crédit d'investissement de CHF 2.5 mios destiné à soutenir le logement coopératif en Ville de Genève (arrêté N° 448) et en assurer sa promotion.

La Ville de Genève a octroyé un prêt à la Coopérative de l'habitat associatif (CODHA) dans le cadre de la constitution d'une coopérative à la rue Jean Jacquet 2.

Périmètre de Sécheron: dans le cadre de la réalisation de cette opération immobilière, l'association faîtière des coopératives a été approchée en vue de l'octroi d'un droit de superficie.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

DIVERS

Organisation urbaine et constructions Urbanisme

1000	Evaluation des transformations du territoire communal et des besoins de la population	Degré de réalisation		Degré de réalisation	2000	Planification du territoire communal en application des lois et plans-cadre cantonaux et des principes du développement durable
1100.01	Mettre en place un poste de consultation/extraction des données du Système d'information du territoire genevois (SITG) au moyen du logiciel ArcView ou similaire.				2200.01	Elaborer un plan directeur de quartier pour le secteur Rosemont.
1100.02	Rendre opérationnelle une nouvelle base de données à partir des éléments d'URBA 2.				2200.02	Elaborer un plan directeur de quartier de la Forêt (selon nouvelles dispositions légales) en lien avec la mise au point de plans localisés de quartiers.
1100.03	Enrichir le relevé ICOMOS des éléments et paramètres d'aménagement pour en constituer une base de données commune.				2200.03	Suivre dans la durée, l'impact du degré de sensibilité II dans la Vieille-Ville selon le nouveau plan d'attribution.
1100.04	Etablir une photothèque du service répertoriant les photos d'aménagement.				2200.04	Elaborer au plan directeur de quartier du Mervelet (selon nouvelles dispositions légales) en lien avec la mise au point du projet de plan de site.
1100.05	Sur la base de l'exposition «Portrait d'une ville», actualiser la forme et le contenu de la méthode existante et réorienter l'Atlas Mémorité.				2200.05	Suivre dans la durée, l'impact du degré de sensibilité II dans la Vieille-Ville selon le nouveau plan d'attribution.
1100.06	Créer une base de données sur le stationnement privé et public (en lien avec le Service de la mobilité).				2200.06	Suivre dans la durée, l'impact du degré de sensibilité II dans la Vieille-Ville selon le nouveau plan d'attribution.

Degré de
réalisation

2200.10 Contribuer au développement des projets de la Ville de Genève qui s'étaient dans la durée: Foyer, passerelle, parc Ngot, réseaux et les expertiser en lien avec projets cantonaux (PAC Sécheron).

Les tâches relatives à cet objectif ont été effectuées: mise à jour du plan de coordination de Sécheron, accompagnement de l'évolution du projet du foyer, analyse et préavis de tous les projets concernant le secteur de Sécheron, participation active au groupe Etat-Ville, obtention par la Ville de Genève et l'Etat de Genève du prix Asplan pour le concept énergétique en lien avec les orientations d'aménagement.



2400.01 Mettre au point le projet de plan localisé de quartier de la Cité Universitaire en collaboration avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL).

L'élaboration technique étant terminée, l'enquête publique ayant eu lieu, le projet est en cours d'examen par le CM.



2400.02 Encadrer l'aboutissement du plan localisé de quartier ilot 5a et 7.

Le plan localisé de quartier ilot 5a et 7 est en vigueur depuis le 26 octobre 2005.



2500.01 Planifier et coordonner la mise en œuvre de centralités vertes aux abords des points de transbordement du réseau de transports publics.

Dans le cadre des projets Gare des Eaux-Vives (couloir de verdure depuis Chêne-Bourg), Plateau de Champel (accompagnement des chemins piétons + jardin de poche) et Sécheron (promenade de la Paix), cet objectif est structurellement intégré aux missions des services opérationnels.



2500.02 Expertiser et contribuer activement aux projets d'infrastructure à fort impact communal dont le pilotage est soit cantonal, soit paratage: parking P+R (Sécheron notamment), parking OMC, CEVA.

A chaque sollicitation, le Service d'urbanisme a rendu, ces expertises sous la forme, soit de préavis, soit de notes de synthèse destinées à orienter les choix du Conseil administratif (CA) ou du Magistrat délégué.

Degré de
réalisation

2200.05 Poursuivre et mettre en œuvre le plan directeur de quartier du secteur de la Gare des Eaux-Vives dans le cadre de la démarche des «plans d'aménagement concertés» et en coordination avec tous les services municipaux concernés.

2005 a permis d'aboutir aux résultats suivants: validation du programme d'aménagement (notamment Nouvelle Comédie), élaboration de l'avant projet du plan directeur localisé, confection de la maquette du projet, formulation des conditions cadres d'aménagement, à respecter par la direction CEVA, rédaction de bulletins d'informations destinés à l'administration et au CM.



2200.06 Renforcer le réseau les promenades du Plan Pilote par la planification et la coordination de mise en œuvre des jardins de poche.

Le lancement et la finalisation d'un mandat pour la définition d'opportunités d'aménagement sur deux promenades de la rive droite ont abouti. Parallèlement, une collaboration entre Equiterre et la Ville de Genève pour la mise en place de trois jardins de poche sur le territoire communal, avec le soutien et la promotion du Fonds suisse du paysage est engagée.



2200.07 Planifier et coordonner la mise en œuvre d'opérations relatives au couloir de verdure Montbrillant/Châteline (en particulier Galiff/Voltaire et ilot Lyon, Jura, Dossier).

La mise en œuvre d'une politique d'intervention sur le site en collaboration avec les partenaires institutionnels et privés a débuté.



2200.08 Contribuer à promouvoir une solution viable d'aménagement pour l'ilot 6 des Grottes.

La volonté d'aboutir à un accord global entre partenaires privés et institutionnels n'est pour l'instant pas suffisante pour promouvoir une solution d'aménagement réaliste. L'objectif est à réévaluer en fonction des futurs événements.



2200.09 Développer le concept du maillage vert en tant que volet du futur plan directeur communal.

Le crédit extraordinaire relatif au plan directeur communal ayant été largement voté par la Commission d'aménagement et de l'environnement du CM, l'introduction du concept du maillage vert tel que présenté lors des auditions, est par conséquent validé. Son développement est prévu pour 2006.

Degré de réalisation



3400.04 Promouvoir le concept de jardins de poche comme éléments emblématiques de l'opération «maillage vert».

L'élaboration du projet «Jardins de poche» est repis sous une autre forme, dans le cadre du projet «maillage vert». Lui-même inclus dans le futur plan directeur communal.



3300.01 Préparer le cadre thématique, organisationnel et financier du Congrès FIDUKI qui aura lieu en 2006.

Le comité de pilotage est constitué: la brochure «cool for papers» est diffusée: le programme du congrès est en cours de finalisation.

9000 Gestion du service



9100.01 Compléter le fonds d'archives du service.

Diverses actions ont été menées: création d'un tableau de référence, tri et épuration de certains documents effectués. Faute de temps, les opérations relatives aux dossiers de requêtes et de plans d'affectation devront être poursuivies en 2006.



9100.02 Réaliser la première application du plan de classement en vue de sa version définitive, basée sur les missions et prestations.

L'élaboration d'un plan de classement pour l'ensemble du service est opérationnelle. Sa mise en pratique a débuté pour certains domaines du service: administration, direction, géographie-urbanisme. Des modifications sont régulièrement apportées. L'année 2006 sera consacrée à une généralisation de son application à toutes les prestations du service.



9100.03 Compléter la connaissance des rouages administratifs des collaboratrices et collaborateurs administratifs et renforcer leur coordination.

Objectif permanent.

Degré de réalisation



2500.03 Contribuer à l'élaboration du volet déplacement du plan directeur communal (en lien avec le Service de la mobilité).

Le crédit extraordinaire relatif au plan directeur communal ayant été largement voté par la Commission d'aménagement et de l'environnement du CM, l'introduction du volet «déplacement» est acceptée dans son principe. Son développement, sous la responsabilité du Service de la mobilité, est prévu en 2006.



3000 Assistance, vulgarisation et échanges professionnels sur la connaissance du territoire

3300.01 Conduire la concertation sur divers projets à enjeux: Pestalozzi, Jean-Louis Prévost, Cité Universitaire, Villa Biardone.

Diverses expériences ont été menées sur plusieurs projets: Cité Universitaire, Rieu-Malagnou, etc. Celle relative au projet de plan localisé de quartier dit «Pestalozzi» a été particulièrement efficace puisque le référendum a été évité et que la procédure d'adoption n'a pris que huit mois et demi.



3400.01 Elaborer le dépliant de la promenade n°10 du Plan Piétons et organiser son inauguration en lien avec le 60^{ème} anniversaire des Nations Unies.

Le dépliant de la dixième promenade, qui a été l'un des supports de la Journée «Diplomate d'un jour», a fait l'objet d'une très large diffusion, dépassant l'échelle locale.



3400.02 Réaliser tous les orfraises des promenades du Plan Piétons.

Mise en place des orfraises dans le cadre des manifestations relatives à la mobilité douce.



3400.03 Mettre à jour et rééditer les dépliant épuisés des promenades.

Vu l'ampleur des tâches à effectuer pour l'organisation de la Journée «Diplomate d'un jour» et l'édition non planifiée du «Petit Plan Piéton - A pied autour de mon école», la réédition des dépliant épuisés des promenades se poursuivra en 2006.

VARIATION DE PERSONNEL

Stabilisation des 14,7 postes répartis sur 20 personnes:

- 1 remplacement de poste suite d'un départ à la retraite,
- 1 promotion,
- 1 évaluation de fonction,
- 1 confirmation par engagement.

En plus de ce qui a été annoncé ci-dessus:

- échange de la fonction d'adjoint-e entre le Service d'urbanisme et la Direction de l'organisation urbaine consécutivement au déplacement du titulaire, en février 2005, (poste en core au Service d'urbanisme au 31 décembre 2003) au Service d'architecture et à l'engagement de son remplaçant au poste d'adjoint-e, en octobre 2005 (transfert du poste au 1^{er} juillet 2005),
- 1 engagement à titre temporaire d'un géographe correspondant à un poste à 30%,
- engagement de deux stagiaires en urbanisme et infographie, ainsi que de deux étudiants-e-s d'été.

VARIATION DE LOCAUX**AGENDA 21**

Dans le cadre de la demande de crédit relative à l'élaboration du plan directeur communal, le Service d'urbanisme s'est efforcé, en lien avec la délégation et l'unité Agenda 21, de définir son contenu, non pas à partir de problèmes immédiats, mais sur la base d'une mise en valeur des lignes d'actions municipales dans une perspective cohérente et mobilisatrice à moyen terme, de façon à améliorer leur efficacité sur le territoire dans le respect des principes du développement durable.

Par ailleurs, l'ensemble des actions de la mission deux, telle quelle est libellée, a pour point de mire ces mêmes principes.

DIVERS

Bien que le fonctionnement du service ait souffert de l'absence de l'un des deux adjoints-e-s durant une petite année, la majorité des objectifs annoncés ont néanmoins été atteints. Une importante partie de l'année a été consacrée à la préparation du cadre administratif et financier du plan directeur communal dont l'élaboration débutera concrètement en 2006. Parallèlement, l'observatoire mis en place par le service sur la production de logements permet de relever que 210 logements ont été autorisés sur le territoire communal en 2005 et que 953 sont prévus dans le cadre des requêtes favorablement préavisées par la Ville de Genève durant l'année.

Organisation urbaine et constructions Architecture

Degré de réalisation		Degré de réalisation
1000	Construire et rénover le patrimoine immobilier de la Ville de Genève	
1010 à 1020	Validation des programmes des services demandeurs avant l'appel d'offres par des études de faisabilité et un chiffrage détaillé des coûts. L'atelier d'études a traité environ quinze opérations de complexités diverses, allant de l'étude de la Nouvelle Comédie et du site de la Gare des Eaux-Vives (CEVA) à des faisabilités plus simples, en étroite collaboration avec les utilisateurs et l'économiste de la construction. Une étudiante de l'EPFZ a effectué un stage de dix semaines.	
1030 à 1040	Suivi et adaptation régulière des programmes des concours d'architecture et des procédures d'appels d'offres AMP. L'organisation du concours d'architecture pour l'immeuble Cendrier 1-3 et l'envoi de divers appels d'offres ont permis l'adaptation des diverses procédures.	
1050	Mise en place d'une planification de l'ouvrage permettant de diminuer les délais entre l'appel d'offres et la remise de l'ouvrage à l'utilisatrice ou l'utilisateur. Les délais de la planification des ouvrages n'ont pas pu être réduits de manière significative.	
1060	Adaptation des contrats en adéquation avec les nouvelles normes et règlements. Le contrat pour les prestations d'architecte a été adapté aux nouvelles normes et règlements. Les contrats d'ingénieur-e civil-e et d'ingénieur-e CVSE sont en cours d'élaboration par les services compétents.	
1080 à 1090	Suivi avec les tiers mandataires de la gestion des coûts par CFE (méthode par éléments). Les mandataires tiers ne suivent pas les chantiers selon la méthode CFE. Cette méthode est appliquée uniquement pour le devis général et le décompte final, à des fins statistiques.	
1120	Participation des habitant-e-s à l'élaboration des programmes et intégration des associations de quartier dans les jurys de concours; séances d'information régulières sur les projets et réalisations du service. Les habitant-e-s du quartier de Saint-Jean suivent régulièrement le chantier de la crèche de Saint-Jean. Le concours pour l'immeuble Cendrier 1-3 intègre dans son jury deux représentant-e-s des associations de quartier.	
2000	Etablir les préavis architecturaux 2010 à 2030 Traitement des requêtes en autorisation de construire déposées sur le territoire communal, visites sur place, expertise de l'objet soumis, consultation des autres services, rédaction et validation des préavis. 402 préavis ont été traités par le service.	
	VARIATION DE PERSONNEL	
	VARIATION DE LOCAUX	
	AGENDA 21	
	DIVERS	

Organisation urbaine et constructions Bâtiments

Degré de réalisation

1000 Gestion, entretien, rénovation du patrimoine immobilier

1100 Entretien au mieux le patrimoine financier en fonction des disponibilités budgétaires et des priorités stratégiques et opérationnelles.

Le Service des bâtiments estime avoir atteint ses objectifs 2005 en fonction des moyens humains et financiers à sa disposition. La collaboration avec le Service de la gestion immobilière municipale (GIM) se poursuit de façon dynamique et des pistes sont esquissées afin d'améliorer l'autonomie des partenaires concernées par la gestion de ce patrimoine: moins de pertes de temps, plus d'efficacités. L'analyse de l'état du patrimoine financier a été faite afin de définir les priorités des interventions à venir. Les résultats et un plan d'action seront présentés et discutés en direction de département au printemps 2006. Les partenaires concernés sont la GIM, le Service d'architecture, le Service de l'énergie et le Service de la conservation du patrimoine architectural, sous la conduite du Service des bâtiments.

1100 à 1200

Poursuivre la politique de la Ville de Genève en matière de nettoyage des graffitis et des tags sur les façades des immeubles et des constructions.

Le travail de nettoyage des tags en coordination avec les services de la voirie se poursuit. Il est constaté une diminution des interventions année après année ce qui a permis de réduire le budget prévisionnel de ce poste pour 2006. Des contacts sont en voie d'établissement avec les autorités cantonales et des représentant-e-s des propriétaires afin d'étudier les modalités d'élargissement de l'initiative de la Ville de Genève.

1200

Entretien au mieux le patrimoine administratif en fonction des disponibilités budgétaires et des priorités stratégiques et opérationnelles dues aux roades des services.

L'entretien est par définition un processus continu, en boucle. Il a un début, lorsque le bâtiment est mis en exploitation. Il n'a de fin qu'à la destruction de l'objet, ce qui dans le cas du patrimoine de la Ville de Genève est exceptionnel. Les objectifs fixés pour 2005 sont partiellement atteints puisqu'un certain nombre d'opérations pourant prioritaires n'ont pu être réalisées pour des raisons de disponibilité de personnel. Le retard pris ne sera sans doute pas compensé en 2006.

Degré de réalisation

1300

Récouter des informations nécessaires afin de poursuivre la mise à jour des données sur l'état de dégradation des bâtiments et permettre l'optimisation de la base de données.

La méthode Status a permis de mettre en évidence la part du parc immobilier à prendre en considération en priorité, notamment pour ce qui relève du patrimoine financier. Les données analysées feront l'objet de la mise au point d'un plan d'action en coordination avec les services concernés. Des négociations sont entamées avec la DSI afin que les données du logiciel soient accessibles à tous les responsables d'opération du Service des bâtiments afin de faciliter les mises à jour.

1400

Etudes diverses, mise au point de projets et dépôt de demandes d'autorisations pour les besoins des départements et des services municipaux.

Les objectifs sont atteints notamment grâce à l'engagement d'une personne à 70% qui complète l'équipe d'origine. Le bureau d'études est ainsi pleinement opérationnel et remplit son cahier des charges, tant en études de faisabilité, qu'en mises au point et suivis administratifs des dossiers de requêtes en autorisations de construire.

1500

Entretien et amélioration des installations de sécurité (vol et incendie) dans les bâtiments.

Il n'est pas possible d'atteindre les objectifs de cette mission avec une seule personne en charge de la sécurité. Ce point a été abordé à maintes reprises par la Direction du service, mais à ce jour aucun poste supplémentaire n'a été octroyé au Service des bâtiments pour garantir une réalisation correcte de cette mission.

VARIATION DE PERSONNEL

Les postes des collaboratrices et collaborateurs partis à la retraite ont été repourvus.

VARIATION DE LOCAUX

La totalité du service a déménagé dans les nouveaux locaux du 25, rue du Stand.

AGENDA 21

Nous avons poursuivi la sensibilisation des entreprises au développement durable.

DIVERS

Organisation urbaine et constructions Energie

6424

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)
Comptes rendus 2005

Degré de
réalisation

1000 Assurer la maintenance d'exploitation des installations thermiques du patrimoine immobilier de la Ville de Genève

1100 Poursuite de la mise en œuvre du module de gestion de la maintenance assistée par ordinateur pour la maintenance d'exploitation des installations techniques.

L'organisation et le suivi de l'activité du personnel de terrain sont aujourd'hui entièrement gérés à l'aide du logiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (Eap). Ceci nous a déjà permis de planifier et de réaliser le programme d'entretien des installations de ventilation dont le service a la charge, et ce malgré un effectif diminué.

1200 Poursuite de l'évolution de l'organisation du fonctionnement de la section « exploitation ».
Poursuite du développement des systèmes de gestion à distance des installations.

Cette année, les cahiers des charges des fonctions de surveillance et d'installations et de collaboratrice et collaborateur administratif ont été élaborés. Le déménagement sur deux sites (Stand 25 pour les bureaux, le centre artisanal de la fonction pour les ateliers) a été l'occasion d'adapter et d'améliorer les modes de coordination, d'information et de décision. Ce travail a été réalisé de manière participative avec l'ensemble du personnel de la section exploitation.

Cernant les systèmes de gestion à distance, ils sont opérationnels et permettent un suivi plus pointu des installations de chauffage. Toutefois, ce type d'équipement de suivi à distance se justifie plus particulièrement pour les installations d'une certaine ampleur ou complexité.

1300 Poursuite du programme de remplacement et d'adaptation des systèmes de réglage des chaudières.
Etude et mise en place d'un programme d'assainissement et d'adaptation des installations de ventilation.

Cette année, ce sont cinq systèmes complets de régulation qui ont été remplacés et une dizaine ont été remis à niveau. Les premiers projets d'assainissement d'installations de ventilation ont fait l'objet de pré-études techniques. Un travail de coordination et de planification doit être entrepris, en collaboration avec les services et départements concernés.

Degré de
réalisation

1400

Poursuite du programme de rénovation et d'adaptation aux normes OPAIR des chaudières du patrimoine bâti de la Ville de Genève.

Cinq chaudières non conformes à l'OPAIR ont été déposées. Trois chaudières ont été renouvelées, soit dans le cadre de travaux d'investissements, pilotés par les Services des bâtiments ou de l'architecture, soit dans le cadre des crédits de politique énergétique gérés directement par le service.

Cinq chaudières ont été créées, deux en remplacement de chauffages individuels au mazout ou au gaz des immeubles de logements Etuves 3, 5 et Rousseau 16 et trois dans le cadre des nouvelles constructions de l'école des Ouches et de la crèche de Chateaubriand.

2000 Application d'une politique énergétique basée sur la maîtrise des consommations, l'utilisation rationnelle des besoins, le développement et la valorisation des énergies renouvelables

2100 Intégration dans les projets de construction et de rénovation des nouvelles dispositions définies par la Loi sur l'énergie en matière de conception énergétique des bâtiments, se traduisant en particulier par la prise en compte systématique des confort d'hiver et d'été, ainsi que l'intégration des énergies renouvelables.

Développement de méthodes de travail communes au domaine des constructions.

La performance énergétique est dorénavant un objectif systématique des projets de construction ou de rénovation des bâtiments. Les réalisations à haute performance énergétique, avec des consommations d'énergie réduites d'un facteur trois sont de plus en plus nombreuses.

Ont été inaugurées cette année l'école des Ouches, la crèche de Chateaubriand, les logements Rousseau 16.

En cours de réalisation : Logements Lissignol 9, la crèche Saint-Jean et le bâtiment du terrain d'aventures des berges de l'Arve.

En cours d'étude : les constructions sur la parcelle de Sècheron. Ce résultat est le fruit d'une collaboration fortement accrue et devenue systématique entre les ingénieurs et les architectes du domaine des constructions.

Degré de
réalisation



Poursuite de la recherche sur l'optimisation de régime de fonctionnement des moteurs électriques d'entraînement.

Poursuite des essais d'intégration des systèmes de micro-cogénération couplés aux installations de chauffage.

La charge de travail n'a pas permis de développer le premier objectif. L'activité de recherche et développement s'est plutôt portée sur la recherche et la mise en œuvre de solutions techniques ou de matériaux innovants dans le domaine de la construction, permettant de concilier les critères de conservation du patrimoine, de confort des utilisatrices et utilisateurs et de performance énergétique.

Exemples: système de diffusion de l'air à Rouseau 16, système d'isolation transparent à Bot V, utilisation en première mondiale de capteurs monocristallins à haut rendement pour la centrale photovoltaïque de la crèche de Chateaubriand.



Collaboration avec le ScanE dans le cadre de la mise en place des objectifs de politique énergétique au niveau cantonal.

Les relations avec le ScanE ont été nombreuses, et pour cette année, ont consisté essentiellement à la participation à diverses séances thématiques ou aux groupes de travail suivants:

- mise au point de contrats d'exploitation des installations de chauffage à la performance,
- mise au point d'une méthodologie de contrôle contractuelle des performances énergétiques des bâtiments soumis au concept énergétique.

Degré de
réalisation



Poursuite du programme de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti.

Poursuite du programme de gestion durable de l'eau.
Poursuite du programme de maîtrise de la demande d'électricité.

La volonté municipale de développer les énergies renouvelables se concrétise sous la forme du « programme photovoltaïque » destiné à développer la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire genevois.

Cette année, de nouvelles installations photovoltaïques ont été mises en service:

- en mars: la crèche de Chateaubriand 24 kWp/c;
- en juillet: extension de la centrale de la salle de gymnastique Chemin de l'Ecu de 31 à 40 kWp/c.

Au printemps, le Conseil municipal (CM) a voté un crédit de construction pour la création d'une centrale sur la toiture de l'école des Crêts de Champel.

En octobre, le Conseil administratif (CA) a décidé la création d'un fonds destiné à recevoir les recettes issues de la vente de l'électricité produite par nos centrales photovoltaïques, afin de financer de nouvelles constructions.

Concernant la gestion durable de l'eau, trois nouvelles installations de récupération d'eau de pluie ont été mises en service cette année: les logements des Grottes 18-22, la salle de gymnastique chemin de l'Ecu, ainsi que l'école des Ouches.

La collaboration avec le Service d'entretien du domaine public de la Voirie s'est poursuivie: huit bornes fontaines ont été mises sur minuterie, permettant ainsi de diminuer leur consommation d'eau de 50%.

Des travaux d'amélioration du fonctionnement des installations sanitaires des logements Seujet 32-36 ont permis de diminuer les consommations d'eau d'environ 13%, et dégageant un temps de retour sur investissement de 3,7 ans.

Pour ce qui concerne la maîtrise de la demande d'électricité, le concept de rénovation d'éclairage mis au point ces dernières années a été appliqué à l'école des Eaux-vives. Ce type d'intervention, intégré à une démarche de rénovation d'un éclairage vétuste, permet de mettre en conformité un éclairage insuffisant, tout en diminuant les consommations globales d'électricité de l'école en moyenne de 20%.

Les premiers bâtiments conçus selon le standard Minergie pour l'éclairage ont été mis en service à l'école des Ouches, ainsi qu'à la crèche de Chateaubriand.

2200

2300

2400

Degré de
réalisation**2500 Poursuite de la valorisation des activités du service à l'aide de publications et de l'exploitation du site Internet.****Soutien et développement de projets didactiques relatifs à la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.**

La direction, ainsi que plusieurs collaboratrices ou collaborateurs du service, sont intervenus dans différentes conférences et séminaires, tant en Suisse qu'à l'étranger.

Par ailleurs, le service a reçu une délégation lyonnaise composée d'élus-e-s et de professionnel-le-s au mois de juin, ainsi qu'une délégation européenne en décembre dans le cadre d'un Study Tour organisé par Energie-Clés.

Le programme solaire photovoltaïque a fait l'objet d'une conférence de presse dans le cadre des Journées internationales du soleil, en mai 2005. Deux fiches « Info Energie » ont été publiées sur le thème de l'électricité photovoltaïque : « La centrale photovoltaïque du chemin de l'Ecu » et « La centrale photovoltaïque de Chateaubriand », ainsi qu'une brochure « Echo Energie » sur « Le programme solaire photovoltaïque ». Une troisième fiche « Info Energie » a été publiée en réponse aux augmentations des prix des combustibles de chauffage, afin de sensibiliser les usagers et usagers des bâtiments de la Ville de Genève : « Chauffage : les bons réflexes pour limiter la facture ! ».

Le programme didactique auprès des écoles, Ogure Pedago, s'est poursuivi durant l'année.

Pour l'année scolaire 2005/2006, il touchera quatorze classes, dans deux écoles primaires. Ce programme est co piloté avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance et est intégré au programme transfrontalier d'éducation à l'énergie.

Le service a également participé en tant qu'exposant au Salon international du développement durable urbain (SDEV05), qui s'est tenu à Palexpo en octobre 2005, en présentant le programme solaire photovoltaïque et particulièrement le bâtiment de la crèche de Chateaubriand.

Le service, par le biais du correspondant Agenda 21 du département, a également activement participé à la réalisation de la brochure « Agir pour la Ville, ensemble » publiée par l'unité Agenda 21 à l'occasion de la fête du développement durable.

Degré de
réalisation**9000 Gestion du service****9100**

Rédefinition des missions du service, à travers notamment le développement, avec le service des bâtiments, d'une réflexion visant d'une part, à clarifier les modalités d'intervention sur les installations électriques et sanitaires et, d'autre part, à s'assurer de la bonne prise en compte des obligations réglementaires en la matière.

Clarification du mode de fonctionnement des compétences environnementales du service intervenant sur des problématiques extérieures au domaine des constructions, voire du département.

Evolution du concept de comptabilité analytique et de contrôle de gestion au sein du service.

Fin 2005, un travail a été engagé avec les Services des bâtiments et de la gestion immobilière municipale afin de clarifier les compétences respectives des services, ainsi que les modes de collaboration, de coordination, de décision et d'information. Ceci doit, entre autres, permettre d'aboutir dans le courant 2006 à la clarification des modalités d'intervention sur les installations électriques et sanitaires.

Le deuxième point n'a pas été abordé cette année dans le cadre des démarches relatives à l'évolution de l'organisation du département.

Concernant le dernier point, l'année 2005 a été marquée par l'arrivée d'un nouvel adjoint de direction administratif, en remplacement de l'ancien parti à la retraite. Le développement des outils de gestion tels que souhaités a été amorcé.

VARIATION DE PERSONNEL

Un poste supplémentaire a été accordé, par transfert depuis le Service des bâtiments, permettant ainsi le recrutement d'un-e deuxième ingénieur-e thermicien-ne.

VARIATION DE LOCAUX

Le service a quitté ses locaux du Lignon et emménagé ses bureaux à la rue du Stand 25, et son atelier au centre artisanal de la Jonction.

AGENDA 21

Le rôle de «coordinateur Agenda 21» du département est assuré par un collaborateur du Service de l'énergie.

DIVERS

Organisation urbaine et constructions

Mobilité

Degré de réalisation

1000 Orientations

1100 La création du Service de la mobilité devra permettre de mettre en place progressivement des procédures administratives de contrôle et d'évaluation des activités selon les principes du développement durable.

Des progrès restent à faire notamment en ce qui concerne l'évaluation des activités menées par le service.

1200 Application au niveau local des plans d'ensemble développés par le canton en matière de transports et de circulation. Un effort particulier sera apporté pour assurer la correspondance entre la hiérarchie du réseau routier et le plan directeur du réseau routier adopté par le Conseil d'Etat et les options de la Ville de Genève en matière d'aménagement en faveur des cycles, des piétons et d'espaces publics.

Les consultations destinées aux instances cantonales auprès du service ont permis d'adapter les plans établis par le canton afin de mieux tenir compte des objectifs de la Ville de Genève, tant en ce qui concerne les déplacements des mobilités douces, que les objectifs en matière de protection contre le bruit.

1300 Développement de nouveaux programmes d'assainissement du bruit routier sur les rues qui font déjà l'objet d'études d'aménagements urbains et sur les axes où les valeurs d'alarmes sont atteintes ou dépassées. Poursuite de la mise en œuvre du plan de mesures OPAir en collaboration avec l'Etat de Genève, dans le cadre notamment de la réalisation de nouvelles « zones 30 km/h » sur le territoire communal.

Les difficultés rencontrées pour faire valider les premiers programmes d'assainissement du bruit routier par les instances cantonales n'ont pas encore permis de dégager une méthodologie claire. Seule la zone 30 km/h du Mervelat a pu voir le jour en 2005. La zone 30 km/h de Saint-Jean et celle des Délices sont toujours à l'examen de la Police des constructions.

Degré de réalisation

1400

Mise à jour du plan directeur cyclable et développement de nouveaux plans sectoriels dans les quartiers qui en font la demande pour améliorer la sécurité des déplacements doux. En fonction des impacts des projets d'aménagement urbain sur le stationnement dans les quartiers, études de nouveaux plans de stationnement pour répondre aux besoins des habitant·e·s. Appuis aux entreprises qui souhaitent mettre au point un plan de mobilité pour les déplacements de leurs collaboratrices et collaborateurs, notamment les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et le Bureau international du travail (BIT). Suivi du plan de déplacements de l'Administration municipale.

Une nouvelle image directrice du réseau cyclable a été développée pour une meilleure cohérence des projets d'aménagement. Des démarches de concertation ont été entreprises dans plusieurs quartiers de la ville afin de définir des mesures d'aménagement améliorant la sécurité des déplacements. Une démarche d'évaluation des difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite a été engagée dans le quartier de la Jonction afin de répondre aux lacunes existantes. Le service a assisté et conseillé des entreprises souhaitant développer un plan de mobilité d'entreprises.

1500

Le service poursuivra sa participation à la planification dans le temps, en fonction de la politique d'investissements de la Ville de Genève. Introduction des projets localisés en matière de circulation et transports dans les programmes financiers, en coordination avec les concepts communaux et cantonaux, notamment d'aménagement des espaces publics.

Le service participe à la planification financière des investissements pour des projets impliquant la mobilité et la lutte contre le bruit.

2000 Coordination et conseil

2100

Constitution et mise à jour de bases de données concernant la mobilité douce, relatives d'vitesses, données relatives au stationnement dans les quartiers. Le service mènera une réflexion à l'aide d'une base de données sur les accidents de la circulation routière afin de contribuer à améliorer la sécurité.

La gendarmerie n'ayant pas nous mettre à disposition les données informatisées et géoréférencées des accidents de la circulation routière, la constitution de la base de données y relative n'a pu se faire.

Degré de
réalisation



La mise au point des projets nécessite obligatoirement une phase de concertation avec les associations locales et les services, puis d'information au public, afin de répondre aux attentes des citoyens et de bénéficier d'une adhésion la plus large possible.

Dans le cadre des projets d'aménagement cyclable, une concertation réunissant les associations intéressées à ce thème (ASPLC, TCS, ALE, UGP) permet de présenter l'ensemble des projets développés par le service. Les projets de modification font systématiquement l'objet d'une concertation avec les associations locales. La diffusion des résultats des réflexions de ces groupes de travail doit cependant être améliorée. De plus, l'information par Internet doit être développée.

Degré de
réalisation



Renforcement de la coordination des procédures techniques et administratives avec les services de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève dans la mise au point des projets qui traitent de la problématique des transports, notamment dans le cadre du développement des transports publics et de la circulation, avec l'aménagement des espaces publics, du génie civil. Le service reprend l'activité de mise à l'enquête des projets d'arrêtés de circulation menée auparavant par le Service d'aménagement urbain.

La collaboration avec l'Etat de Genève, concernant les aménagements routiers, s'est poursuivie. Deux groupes de travail ad hoc ont été constitués concernant les infrastructures - transports publics, respectivement - voies cyclables. Le service a procédé à la mise en consultation de 33 enquêtes publiques et préparé les préavis municipaux y relatifs.

Le service sera amené à renforcer son rôle d'expert auprès des autres services et départements ainsi qu'à la présidence, pour tous les domaines qui traitent de la mobilité. La mise au point des projets de modulation du trafic ou de valorisation des modes doux demande des expertises environnementales dans les domaines des pollutions sonores et de l'air, et de sécurité dans les domaines des mesures de vitesse et de relevés des accidents. La recherche d'une meilleure adéquation entre l'offre et la politique volontariste souhaitée en matière de stationnement nécessite également des expertises en matière de comportement des usagers et usagers. Le service développera également son activité dans le conseil aux entreprises qui souhaitent mettre au point un plan de mobilité. Le service représente la Ville de Genève dans les instances cantonales, régionales, nationales et internationales traitant de la mobilité.

Le service a mené à bien de nombreuses expertises dans le cadre de la mise au point des projets de modulation de trafic ou en faveur des mobilités douces, qu'il s'agisse de mesures de vitesse, de trafic de transit ou de relevés de stationnement. En ce qui concerne les plans de mobilité d'entreprises, de nombreux conseils ont été dispensés.

3000 Organisation des modes de déplacements

3100

Le service poursuivra le développement du réseau cyclable jusqu'à lors mené par le Service d'entretien du domaine public. De même, les différentes demandes issues des groupes de concertation dans les quartiers pour améliorer la sécurité des déplacements doux seront développées avec les services de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève afin d'obtenir les autorisations de construire et les arrêtés de circulation, ainsi que le financement des aménagements. Une attention particulière sera portée sur le suivi de la réalisation, notamment des zones 30 km/h, afin d'évaluer la qualité des mesures réalisées.

3,45 km d'aménagements cyclables ont été réalisés cette année. Des projets de modulation du trafic ont été développés dans les quartiers des Grottes, des Paquis dans le cadre du bilan de la zone 30 km/h, des Délices et de Liotard pour l'instauration d'une zone 30 km/h. Le bilan de la zone 30 km/h du quartier de la Cluse-La-Rosealie a permis de constater une diminution de 40% des accidents depuis l'introduction de cette mesure.

Degré de
réalisation**4000 Appui à l'aménagement des espaces publics**

4100

La mise au point des projets d'aménagement d'espace publics nécessite, la plupart du temps, de revoir l'organisation de la circulation et/ou du stationnement, afin de répondre aux demandes des différents usagers et usagers, améliorer la sécurité des plus faibles ou encore répondre aux exigences environnementales. Ces tâches, jusqu'à maintenant organisées d'une manière interne, nécessiteront une attention particulière de coordination avec le Service d'aménagement urbain et le nouveau Service du génie civil.

Une bonne coordination avec les autres services concernés a été mise en place.

5000 Promotion de l'écomobilité

5100

Le service reprendra l'organisation de la semaine de la mobilité et sa coordination au niveau cantonal et régional et reprendra ses campagnes de sensibilisation lors de nombreuses autres manifestations. Il assumera également l'ensemble de la promotion du vélo organisée jusqu'à présent par le Service d'entretien du domaine public. Il développera de nouvelles campagnes prophylactiques en faveur de l'écomobilité, en partenariat avec les instances cantonales et régionales. Les activités de promotion des plans de mobilités pour les entreprises seront accrues.

La semaine de la mobilité s'est déroulée selon un programme qui a élargi les thématiques abordées et offert une bonne visibilité à chaque sujet. Le prix de la mobilité d'entreprises a été lancé. Il récompensera en 2006 les solutions innovantes qui auront été développées sur le sujet. Le service a participé à de nombreuses manifestations organisées par d'autres services ou des tiers.

Un partenariat avec l'ASPDIC et Genève-Roule a permis de développer une nouvelle manifestation dénommée « Les samedis du vélo ». Ces journées sont l'occasion d'offrir des ballades thématiques, des ateliers de réparation de vélo et des cours de conduite cycliste. De nouvelles synergies ont été développées avec la manifestation culturelle « Ateliers portes ouvertes », avec la mise à disposition de vélos pour se déplacer entre les différents sites de l'exposition.

VARIATION DE PERSONNEL

Afin d'assurer le secrétariat et la comptabilité du service, un poste a été transféré de la Direction de l'organisation urbaine et des constructions au Service de la mobilité.

VARIATION DE LOCAUX

Regroupement du service réalisé au 25, rue du Stand.

AGENDA 21

Le respect des principes du développement durable est recherché dans l'ensemble des activités menées par le service.

DIVERS

Degré de réalisation

Degré de réalisation

1000 Direction et coordination

1100.01 **Coordonner et organiser la mise en place et le fonctionnement de la nouvelle organisation du département au niveau des services rattachés à la Direction des espaces publics et de la voirie, dans une vision stratégique et prospective.**

Les tâches de coordination ont principalement concerné le domaine des espaces publics. Il a fallu stabiliser les missions et prestations du nouveau Service du génie civil, issu de la réunion des Services Etudes et constructions, d'une part, et Entretien du domaine public, d'autre part, et de veiller à la meilleure transversalité possible avec le Service de l'aménagement urbain.

1100.02 **Poursuivre la réflexion engagée en collaboration avec les autres membres du conseil de direction et préparer la mise en œuvre des modifications futures à apporter en matière d'évolution de l'organisation du département.**

La création d'un conseil de direction, comprenant le directeur du département et la directrice et le directeur de domaines, a permis un renforcement de la direction générale du département. Le mode de gestion participative a rendu possible des prises de décisions plus efficaces. Par manque de temps, le projet d'évolution de l'organisation des entités logistiques, administratives et financières rattachées au conseil de direction n'a pas pu être finalisé.

1100.03 **Planifier, organiser et développer l'intégration d'une dimension analytique au sein des services dans le but d'obtenir une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement.**

Le Service logistique et technique s'est doté d'outils de comptabilité analytique et de contrôle de gestion, afin de pouvoir définir le coût de ses prestations. D'autre part, des réflexions ont été menées dans chacun des services dans le but d'élaborer un projet de budget par centres de coûts représentatifs des missions développées respectivement.

2000 Relations extérieures

2100 **Renforcer l'image extérieure et valoriser l'action des différents services amenés à intervenir sur le domaine public.**

Les efforts se sont concentrés presque exclusivement sur le Service voirie-ville propre, afin de rendre son action plus visible auprès de la population. Outre les habituelles campagnes d'information et d'affichage, signalons la préparation d'un site Internet, l'adoption d'une nouvelle couleur et l'intégration de la nouvelle ligne graphique sur les véhicules et engins de nettoyage. Associé à un changement des horaires de présence et de nettoyage en certains lieux particulièrement fréquentés, ceci contribue à une meilleure perception du travail important qui est effectué quotidiennement.

Une approche semblable devrait aussi être entreprise s'agissant notamment du personnel occupé au matériel de fêtes et aux ouvrières et ouvriers du Service du génie civil chargés de l'entretien courant du domaine public.



VARIATION DE PERSONNEL

La Direction des espaces publics et de la voirie comprenait, au 31 décembre 2005, sept postes (direction et administration), soit un poste de moins qu'en 2004 (un transfert à la Direction des systèmes d'information - DSI).

Les mutations de personnel, pour l'ensemble des services et entités rattachés à la Direction, ont été les suivantes :

- 26 engagements de nouveaux collaboratrices et collaborateurs,
- 5 départs à la retraite,
- 8 démissions ou contrats non renouvelés,
- 3 mises à l'invalidité,
- 1 transfert.

Au 31 décembre 2005, l'ensemble comprenait 490,5 postes.

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

-

DIVERS

-

Espaces publics et voirie

Logistique et technique

	Degré de réalisation		Degré de réalisation
1000		Gestion et maintenance du parc des véhicules et engins de l'Administration, hors SIS	Optimiser l'entretien des WC publics et abribus.
1100		Accentuer les interventions sur les véhicules afin d'en assurer un entretien conforme aux règles qui régissent le principe du développement durable. Mettre en place une structure de formation proposée à tous les utilisateurs et utilisateurs de véhicules de la voirie, notamment en matière de conduite douce. L'annulation des visites des véhicules lourds auprès du Service des automobiles et de la navigation a rendu nécessaire un renforcement des contrôles et interventions sur ce type de véhicules. La structure de formation proposée à tous les utilisateurs et utilisateurs est en voie de réalisation. Chaque chauffeur-e de la voirie a suivi des cours de formation technique. Toutefois, la formation à la conduite douce (éco-conduite) est toujours à réaliser.	Un groupe de travail a été créé sous la responsabilité du service afin de recenser, de rationaliser l'entretien et de faciliter leur accès à des personnes à mobilité réduite. Enfin, une mise en soumission publique des prestations de nettoyage sera effectuée pour 2007. Mettre en place une campagne d'information des prestations fournies. La mise en valeur et l'information relatives aux activités du service (notamment matériel de fêtes et unité de gestion des véhicules) sont en cours de réalisation. Elles se poursuivront lors des prochains exercices.
2000		Soutien logistique aux services de la voirie	VARIATION DE PERSONNEL Au 31 décembre 2005, le service comprenait 675 postes de travail. Comme prévu, l'effectif n'a pas varié par rapport à l'année 2004.
2300		Maintenir le niveau actuel. Sur demande des Services des domaines des espaces publics et de la voirie, nous sommes intervenus pour entretenir et maintenir les éléments du Domaine public, tels que barrières, potelets et autres obstacles. Des interventions ont également été fournies pour l'assainissement, ainsi que pour les fontaines de la ville. D'autre part, le Service logistique et technique a été fortement engagé lors de la réalisation des expositions de Yann Arthus Bertrand et du 60 ^{ème} anniversaire de l'ONU.	VARIATION DE LOCAUX -
3000		Matériel de fêtes et autres manifestations et interventions sur le territoire de la Ville de Genève	AGENDA 21 -
3100		Renouveler en partie le parc matériel de fête. Le matériel de fêtes demandé dans le crédit extraordinaire voté par le Conseil municipal (CM) a été acquis en partie. Reste à définir l'achat des tentes de voirie. Des prototypes sont actuellement à l'étude.	DIVERS -

Espaces publics et voirie Génie civil

1000	Etudes	Degré de réalisation	1300	Degré de réalisation
1100	Renforcer les prospections de l'état de dégradation de l'espace public et assurer les études de remises en état, en coordination avec les groupes d'études pluridisciplinaires chargés d'élaborer des projets d'aménagement neufs. Apporter l'appui technique dans le cadre de l'établissement de projets d'aménagement urbains. Renforcer l'anticipation lors d'interventions de maintenance, compte tenu de la nécessaire coordination avec tous les utilisatrices et utilisateurs des infrastructures de l'espace public (Services industriels de Genève, les réseaux de fibres optiques, privés, etc.). Veiller à l'utilisation de matériaux recyclés et recyclables, ainsi que ceux répondant au mieux aux normes techniques et environnementales. Poursuivre les études liées à la dépollution des terrains sur l'espace public. Entreprendre les études liées au contrôle des teneurs HAP des enrobés bitumineux sur l'espace public. Poursuivre les études liées au contrôle de l'état de la structure des chaussées existantes. Dans le cadre des mises en soumission de travaux entrepris sur l'espace public, les matériaux recyclés tels que les bétons, utilisés pour la construction des trottoirs type « Ville de Genève », sont systématiquement imposés. Lors d'interventions majeures sur l'espace public, l'état de pollution des terrains du site concerné est préalablement vérifié. Finaliser les inspections et les contrôles statiques des ouvrages d'art. Les contrôles statiques, ainsi que les inspections ont été effectués pour dix-huit ouvrages d'art, sur un total de vingt.		Finaliser l'établissement du plan régional et le plan général d'évacuation des eaux avec les instances cantonales. Poursuivre le développement des plans sectoriels d'assainissement s'inscrivant dans l'image directrice. Poursuivre les études visant à la réalisation et à la transformation des collecteurs, selon les principes définis par les plans sectoriels. Contrôler systématiquement l'état des réseaux d'assainissement et éléments liés. Poursuivre la récolte d'information permettant l'établissement du volet entretien du plan général d'évacuation des eaux. Pour l'entretien complet du plan général d'évacuation des eaux, quatre années sont nécessaires. L'année 2005, date d'initiation de l'étude, a permis d'en réaliser environ un quart. Contrôler systématiquement l'état du marquage routier et établir le programme d'interventions. Le service a systématiquement contrôlé l'état du marquage routier et l'a adapté aux nouvelles normes (passages piétons), selon un programme d'intervention. Planifier les interventions en requérant les avis de la conservation du patrimoine. Le service a des relations régulières avec le Service de la conservation du patrimoine architectural, concernant les dossiers de restauration des monuments, sculptures et fontaines. Planifier les études visant à l'installation de dispositifs de limitation de consommation, de recyclage et création de nouveaux points d'eau. Les dossiers pour la mise en place de deux nouveaux points d'eau ont été élaborés. Les installations, la consommation et les systèmes de recirculation d'eau ont été contrôlés. Elaborer les dossiers destinés aux intervenant-e-s internes et externes ; planifier les études de restauration des barrières. Un dossier pour intervention de sécurité sur les barrières du quai Ernest-Ansermet a été élaboré. Les 70% de la base de données « barrières » ont été réalisés à ce jour.	
1200			1400	
1500			1500	
1600			1600	
1700			1700	

Degré de
réalisation

Degré de
réalisation

2000 Réalisations

2100

Poursuivre la surveillance de travaux de tiers sur le domaine public.
Définir avec les services cantonaux compétents, les mandataires et les entreprises, les plans et méthodes d'intervention en veillant à minimiser l'impact des chantiers sur les riverains et riveraines et usagers et usagères de l'espace public.

Renforcer l'information et le dialogue avec tous les intervenants, en particulier avec les riverains et riveraines et usagères et usagères lors d'interventions dans l'espace public.

Systématiser l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Poursuivre l'enlèvement systématique des graffitis sur les ouvrages et installations pour lesquels le service est compétent.

Le renforcement de la diffusion d'informations données aux commerçants-e-s, riveraines et riverains et usagères et usagères lors des chantiers sur l'espace public, a permis, de la part de ces derniers, une meilleure compréhension des nuisances découlant de nos activités.

La systématisation de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur l'espace public a nécessité l'élaboration d'une directive, en accord avec l'ensemble des associations concernées, qui dicteront les nouvelles règles de construction en la matière.

2200

Hormis les travaux d'entretien courant, poursuivre les interventions de remise en état et éventuellement de renforcement ou de limitation de charges des ouvrages d'art compte tenu des nouvelles charges admises.

Suite aux inspections et aux contrôles statiques effectués sur les ouvrages d'art, le service a donné des instructions à l'Etat de Genève (Office des transports et de la circulation, OTC), afin de poser des panneaux de limitation de charge sur certains ouvrages.

Quelques remises en état légères ont été entreprises.

Assurer l'entretien systématique du réseau d'assainissement afin d'éviter tout risque de dégradation accélérée et de pollution.

Au moyen de véhicules appropriés (cureuse et aspirateur de boue), certains tronçons de collecteurs ont été curés et nettoyés suite aux inspections effectuées régulièrement.

2400

Procéder aux réflexions systématiques du marquage routier.

Mise en œuvre de zones 30 km/h : 2^{ème} étape (marquages et aménagements).

Les équipes marquage du service et les entreprises privées ont réalisé des zones bleues, des zones 30 km/h et des zones de rencontre.

Des passages piétons, ainsi que divers marquages ont été mis aux nouvelles normes.

2500

Conduire et/ou participer à la direction des chantiers de maintenance et de rénovation des monuments.

Les équipes ad hoc du service et des entreprises privées ont restauré et entretenu divers monuments, fontaines monumentales et sculptures.

Trois plaques commémoratives ont été posées.

2600

Poursuivre les travaux d'équipement des fontaines visant à diminuer les consommations d'eau.

Assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des fontaines.

Les équipes spécialisées du service (fontainières et fontainiers) ont équipé dix fontaines de système d'économie d'énergie (minuterie, poussoir) et assuré la maintenance de tous les points d'eau.

2700

Procéder aux remplacements et réflexions des barrières en recourant à des moyens internes et externes.

Le service a entretenu et réparé, avec des entreprises privées, portails, barrières et clôtures métalliques en bordure de l'espace public.

3000 Système d'information du territoire

3100

Poursuivre l'information aux professionnelles et professionnels de la construction intervenant sur l'espace public.

Lors de la mise au point de projets de constructions sur des parcelles riveraines du domaine public, le service a renseigné les propriétaires et les mandataires sur les niveaux à respecter, en limite de propriété, ainsi que sur l'emplacement et la profondeur du réseau d'assainissement public pour leurs futurs raccordements privés.

VARIATION DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2005, le service comprenait 87 postes de travail.
Ces deux unités de moins de l'année précédente, ces postes ayant été transférés au nouveau Service de la mobilité.

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

DIVERS

Espaces publics et voirie

Aménagement urbain

Degré de réalisation

1000 Aménagement des espaces publics

1100

Poursuite de la conception du « Fil du Rhône » et des mesures d'accompagnement des transports collectifs (tramway Onex, CEVA). Développement de l'observatoire des transformations urbaines et mesure des conséquences en matière d'aménagement urbain et de transports. Intégration dans le programme financier d'investissement.

Poursuite de l'application des conceptions directrices (transports collectifs, plan directeur des chemins pour piétons) et participation à la mise au point des projets de transports ferroviaires. « L'observatoire des transformations urbaines » a dû être interrompu faute de personnel suffisant.

1200

Poursuite des conciliations initiées pour les projets de places piétonnes et zones de rencontre des cheminements piétons, pour les projets liés au développement des transports publics; poursuite du programme de mandats d'études parallèles engagé.

Développement de l'expertise d'aménagement urbain dans les projets de mobilité liés à la modulation de la circulation et à l'application des mesures de protection contre le bruit.

Le programme de mandats d'études parallèles pour le centre ville est achevé, sous réserve de celui concernant Saint-Gervais. Intensification de l'accompagnement des projets ferroviaires.

1300

Poursuite du programme de mandats d'études parallèles de création de mobiliers urbains: récupération des déchets, abris-vélos, signalétique des arrêts TPG, signalétique du pôle d'échange de Cornavin; réalisation du plan d'affichage de la Ville de Genève.

Préparation d'une section « Design et mobilier urbain » dans le service. De nombreuses réalisations ou prototypes ont vu le jour: pavillon de la rade; signalétique des « zones 30 », de la place de Cornavin et des arrêts TPG; corbeilles à déchets; expositions. D'autres sont en développement: caissettes à journaux, affichage « libre ». Le concept d'affichage a été élaboré, validé par le Conseil administratif (CA) et mis en consultation.

Degré de réalisation

1400

Poursuite de l'activité de « bons offices » du service dans la mise au point de projets qui engagent les domaines de l'aménagement, de la mobilité et du génie civil avec des institutions extérieures (Confédération, Etat de Genève, Organisations internationales, secteur privé).

Poursuite de l'application des méthodes et des pratiques d'information de concertation et de conciliation dans les projets menés avec des institutions extérieures (Etat de Genève, associations, secteur privé) et réflexion pour une supervision des processus.

L'expérience du personnel du service lui permet de désamorcer des conflits d'intérêt par une activité de « bons offices » et de poursuivre les procédures de concertation. Mais, faute de moyens administratifs et financiers, ces activités ne peuvent pas être systématisées et supervisées.

1500

Suivant l'issue des réflexions en cours, participation à l'organisation des projets de réhabilitation de parcs actuels et nouveaux (Campagne Rigot, parcs urbains, espaces de Saint-François notamment).

Le transfert de crédits d'études des parcs au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) a été effectué. La collaboration entre le SEVE, le Service de l'aménagement urbain et le Service cantonal des forêts, de la protection de la nature et du paysage se met en place au vu des compétences administratives et de métier de chacun.



Degré de
réalisation

2000 Eclairage, illumination du domaine public et assimilé de la Ville de Genève

Réaliser l'échange des données entre les Services industriels de Genève (SIG) et le service, de façon rationnelle, en tenant compte du changement de logiciel de la base de données des SIG. Mise à jour des cartes et des schémas lumières. Poursuite de la tenue à jour des statistiques.

La gestion de la base de données géoréférencées peut être mise au service de la réhabilitation des installations et de mesures d'économie d'énergie.

Dans le site consacré au concept lumière, une partie des données est accessible.

Poursuite de la campagne de rénovation des installations en tenant compte de l'évolution des nouvelles technologies dans le respect du développement durable, permettant une diminution de la consommation. Dans ce cadre, obtention des subventions cantonales.

Poursuite du programme entamé en collaboration avec le Service de l'énergie.

Planification de l'éclairage public et des illuminations. Projets d'éclairage public et réalisation. Projets d'illumination et réalisation. Application de projets en cours (monument Brunswick, Notre Dame, île Rousseau) et développement de projets en lien avec ceux d'aménagement urbain : création de mises en lumière éphémères en lien avec ceux d'aménagements du même type.

Le concept lumière de la Ville de Genève a été présenté. Ce document, les projets et plans antérieurs, l'inventaire de l'existant sont les bases d'un plan lumière, dont l'établissement est confié à un groupe de travail.

Mise en sécurité des installations, veille du maintien d'un seuil minimum d'éclairage, réparations, réponse aux besoins des manifestations et chantiers.

Degré de
réalisation

Organisation du transfert de l'entretien des terrains de gravier à la Division de la voirie et poursuite du programme d'entretien et de compléments de mobiliers urbains avec des institutions de réinsertion professionnelle.

Réponse aux demandes locales d'installation d'éléments urbains et insertion dans les projets d'aménagement urbain.

Développement de l'activité d'aménagement « temporaire » vu les difficultés de conciliation des projets engagés : création d'aménagements « éphémères » et animation, suivant les résultats de l'édition 2004, en lien avec des créatrices et créateurs indépendants, l'Université et les Hautes écoles spécialisées (HES).

L'activité concernant les mobiliers urbains implique un suivi plus développé avec les différentes catégories d'usagers et usagers.

L'effort est à poursuivre au sein du service.

Les aménagements éphémères 2005 ont en partie rencontré un accueil favorable (rue Caroline, rue Gustave-Révilliod) et en partie un accueil défavorable (rue de l'Ecole-de-Médecine).

Pour les aménagements éphémères, il convient aussi d'être très attentifs au respect de la tranquillité des habitant-e-s voisin-e-s dès 22 heures et, par ailleurs, au nettoyage très régulier du site.

Développement d'opérations ponctuelles avec le Fonds municipal d'art contemporain et l'Agenda 21 (sols perméables, aménagements temporaires et éphémères, mise en lumière).

Poursuite de l'activité de stages destinés aux diplômant-e-s des écoles universitaires et de postgradés, de la mise sur pied de concours pour étudiant-e-s des universités européennes, des HES et des études postgrade.

Poursuite des publications imprimées relatives à l'aménagement urbain, aux projets locaux, aux aménagements éphémères, au mobilier urbain et de leur diffusion avec les services municipaux compétents. Essais et promotion d'autres supports d'information : CD-ROM, DVD, site Internet.

L'ensemble des projets ou réalisations d'aménagement urbain est accompagné d'une opération d'information simple, qui permet au citoyen-ne de se situer de devancer ses questions ou craintes, d'y répondre.

L'activité de stage est réduite. Des concours pour étudiants ont eu lieu avec les HES.

Degré de
réalisation



2500 Pérenniser la mise en valeur du patrimoine et les projets de mise en lumière. Passage progressif de l'horaire d'illumination de certaines installations à toute la nuit.

L'horaire d'illumination du cordon de la rade suit celui des transports collectifs, soit extinction à minuit et réallumage avant l'aube. L'établissement d'une stratégie d'intervention, liée au plan lumière, doit permettre une mise en valeur du patrimoine construit.

VARIATION DE PERSONNEL

Cinq personnes ont rejoint le Service de la mobilité. Quatre agentes et agents spécialisés sont arrivés à l'échéance de leur engagement. L'accueil de stagiaires est suspendu, mais un poste d'apprenti-e subsiste. Des formations continues ont été suivies par les collaboratrices et collaborateurs de l'aménagement urbain (formatrice et formateur d'apprenti-e-s, architecte-éclairagiste).

Au 31 décembre 2005, le service comprenait 135 postes de travail.

VARIATION DE LOCAUX

Régroupement du service réalisé à la rue du Stand 25, sous réserve d'une partie du personnel qui est resté à la rue de la Coulouvrenière 44.

AGENDA 21

L'ensemble des démarches de concertation et de projets, les événements liés à « Les Yeux de la ville » et « Les Yeux de la nuit » répondent aux objectifs de l'Agenda 21. Des progrès restent à faire en matière de choix de matériaux. Poursuite des objectifs de réduction de la consommation électrique, malgré l'augmentation des prestations.

DIVERS

Espaces publics et voirie

Voirie-Ville propre

Degré de réalisation

1000 Collecte des déchets

1200 Poursuivre les efforts concernant le tri sélectif des déchets dans la perspective d'avoisiner 30% de la masse totale des déchets collectés. Poursuivre l'implantation de sites ensembles destinés à la récupération du verre usagé et doter ces espaces de récipients en surface pour les collectes destinées à l'aluminium, au fer blanc et aux piles.

Les efforts consistant à tenter d'accroître les diverses fractions triées sélectivement se sont poursuivis. Les données statistiques concernant les déchets ne sont pas encore disponibles à l'heure de la rédaction du présent document. Les premiers résultats montrent cependant une stagnation des poids collectés pour la part des grandes fractions de déchets valorisables. La collecte des déchets organiques n'a pas, cette année, évolué; il semble en effet qu'une légère baisse des poids collectés soit perceptible.

Le service a continué à promouvoir une large palette de récipients, de diverses contenance, auprès des règles afin de tenter d'adapter au mieux les besoins en matière de stockage des diverses fractions de déchets, en prévision des collectes.

La collaboration avec le Service cantonal de gestion des déchets (GEDEC) a permis de régler quelques cas de propriétaires d'immeubles ou de régies récalcitrants, qui ne voulaient pas se conformer à la législation en vigueur dans le cadre de la mise à disposition de récipients destinés aux locaux. En ce qui concerne l'enlèvement des contenants à verre, cette action s'est poursuivie et cela pour environ la moitié de la totalité des sites prévus.

1300 Affiner la récupération des matières constituées issues des objets encombrants, afin de permettre l'accroissement des fractions recyclables.

Renforcer l'organisation de la collecte de ce type de déchets par la création d'un poste de coordinatrice ou coordinateur ayant pour mission de gérer directement toute la problématique de terrain, en relation avec les équipages concernés et l'aire de déconstruction desdits

Les diverses fractions de matières constitutives des objets encombrants, triées plus distinctement, ont permis de maintenir, voire d'accroître, la part des déchets valorisables. Un contrôle actif des équipages de levée, ainsi qu'une organisation affinée en fonction des impératifs liés au territoire ont accru, dans une large proportion, les possibilités d'intervention en cas de surcroît de charges. Les temps de réaction ont donc été plus efficaces.

Degré de réalisation

1400

Pour la part de l'élimination des objets encombrants du marché aux puces, aucune évolution positive n'a été enregistrée. Le tri reste extrêmement difficile à faire exécuter et toutes les interventions de sensibilisation ont pratiquement été vouées à l'échec. Le service cherche des pistes afin d'accroître significativement le tri de ces déchets au moindre coût.

Poursuivre les campagnes de sensibilisation afin d'inciter l'habitant au bon geste, au bon réflexe.

Participer, en collaboration avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance, à la sensibilisation des élèves des écoles enfantines et primaires par une information de proximité.

Intensifier les activités d'information au sein des manifestations se déroulant sur le domaine public.

Conseiller les organisatrices et organisateurs sur l'utilisation de vaisselle biodégradable, ainsi que sur les divers tris sélectifs à mettre en œuvre.

Mettre en évidence toutes les actions effectuées par le service, afin de les rendre plus visibles face au public.

La collaboration avec le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), le Service des écoles et institutions pour l'enfance et les agences et agents de sécurité municipaux s'est poursuivie. Les liens transversaux en matière de communication et de sensibilisation se sont consolidés. Des activités d'information de proximité au sein des diverses manifestations se sont intensifiées et le résultat en a été probant puisque le taux de récupération des déchets valorisables avoisine les 40%.

Quelques actions permettant de rendre plus visibles les missions de la Voirie ont été effectuées. La nouvelle couleur jaune des véhicules, ainsi que la nouvelle ligne graphique ont largement contribué à la reconnaissance du service.

Degré de
réalisation

2000 Nettoyement du domaine public

2100

Accroître la mobilité au sein des diverses équipes.
Renforcer les équipes œuvrant dans les secteurs sensibles, notamment en fonction des fluctuations saisonnières.
Continuer d'accroître le parc de corbeilles à déchets et de cannettes.
Renforcer la vidange des corbeilles à déchets en créant un nouvel équipage.

Pendant la saison estivale, sur les points stratégiques tels que les rues basses, les alentours de la gare Cornavin et les quais, du personnel équipé en conséquence a été délégué pour effectuer des travaux de nettoyage lors des grandes affluences.

Le service a continué à sensibiliser les diverses équipes œuvrant pour la propreté de la ville à une plus importante mobilité. Quelques réticences ralentissent le processus engagé, qui doit se poursuivre les années suivantes. Le renforcement des équipes s'est effectué sur les points sensibles en fonction des fluctuations saisonnières. Dans ce domaine aussi, les efforts doivent se poursuivre.

L'accroissement du parc de corbeilles à déchets s'est poursuivi, notamment dans le cadre de la nouvelle ligne du tram 15, entre le carrefour de l'Etoile (Acacias) et la gare Cornavin.

Certains points sensibles du centre ville ont fait l'objet d'implantations de récipients supplémentaires. Afin d'absorber le surplus de travail face à cet accroissement de corbeilles, un nouvel équipage, chargé de la levée, a été créé.

Activer une grande synergie avec la cellule spécialisée créée dans le cadre du tri des déchets dans les manifestations, afin de soutenir celle-ci en matière de propreté des lieux festifs.

Mise en place d'une organisation mobile entre ces deux entités.

Les interactions lors des manifestations, entre la section du nettoyage du domaine public et la cellule spécialisée en matière de tri des déchets dans les manifestations, se sont accrues. Cependant, la synergie attendue ne s'est pas complètement développée. Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts en ce domaine afin d'optimiser les actions d'interventions sur les lieux festifs.

Degré de
réalisation

2500

Un service de piquet a été constitué pour la belle saison, afin de rendre possible quelques actions d'urgence en cas de manquements de certains organismes et organisateurs peu conscients de leurs devoirs en matière de propreté des lieux.

Poursuivre et consolider la synergie engagée avec les agents et agents de sécurité municipaux en matière de propreté, notamment dans le cadre de la problématique des déjections canines et sur les divers marchés de la ville.

Les liens avec les agents de sécurité municipaux se sont renforcés et quelques actions ont pu ainsi être menées communément, notamment dans le cadre de la Journée de conseils aux propriétaires de chiens, qui a lieu sur la plaine de Plainpalais.

VARIATION DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2005, le service comprenait 3155 postes de travail, soit :

- 70 postes Direction et administration,
- 100,0 postes Levée des résidus ménagers,
- 1995 postes Nettoyement du domaine public.

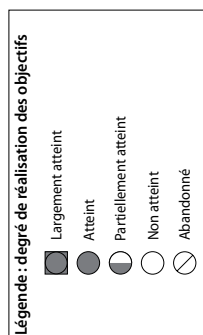
VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Les interventions du Service voirie-ville propre sont en permanence liées au cadre et à la perspective du développement durable. Chaque activité est donc étudiée de façon à respecter au mieux toute la problématique environnementale urbaine.

DIVERS

Département des affaires culturelles



Durant l'année 2005, le Département des affaires culturelles a poursuivi la mise en place d'indicateurs et d'outils relatifs à la gestion des ressources humaines. Il s'est attaché à régler les situations difficiles par la mobilité, en permettant aux collaborateurs et collaborateurs concernés d'exprimer leurs compétences dans un autre environnement. De plus, l'entretien individuel de travail est maintenant appliqué sur l'ensemble du département, aussi bien lors d'entretiens statutaires que pour une séance où sont posés une appréciation du travail effectué, les propositions de formation (si nécessaire) ainsi que les missions pour l'année suivante. Ces entretiens permettent aussi de faire un point sur le cahier des charges de la collaboratrice ou du collaborateur concerné. Au-delà, il s'agit bien d'instaurer une culture d'entreprise commune à l'ensemble des services et des institutions en matière de ressources humaines.

Le département a poursuivi le travail d'analyse de l'offre muséale (projet Re-Nou.Vo). Tous les groupes de travail ont rendu leurs travaux dans des domaines aussi variés que la problématique de l'art contemporain aux Musées d'art et d'histoire (MAH), l'avenir du département des arts appliqués, les relations entre Charles-Galland et les filiales ou l'avenir de la Maison Tavel. Des changements importants auront lieu dès 2006. La première décision a été de transférer le Musée d'histoire des sciences au Muséum d'histoire naturelle.

D'une manière générale, le Département des affaires culturelles (DAC) continue à analyser les coûts de ses différentes prestations. Un modèle de gestion analytique, expérimenté sur la Fête de la Musique, s'applique petit à petit à l'ensemble des manifestations organisées par le DAC : la Fureur de lire, la Ville est à vous et bientôt la Nuit de la science.

Sur le plan des investissements, suite aux votes des crédits d'études par le Conseil municipal, le département a suivi les appels d'offres dirigés par le Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie pour la maison des musiques à l'Alhambra et pour l'agrandissement et la mise aux normes de sécurité du Musée de l'horlogerie. Pour ce dernier, le cahier des charges final du projet culturel a été mis au point avec

la nouvelle conservatrice. Le projet de construction de la Maison de la danse à Lancy a été accepté par le Conseil municipal de Lancy sur le principe, le crédit devrait être déposé début 2006. Un important travail d'études mené par le Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, le Département des affaires culturelles et l'Association pour la Nouvelle Comédie a permis d'aboutir au choix du site de la Gare des Eaux-Vives pour l'implantation de la Nouvelle Comédie. En revanche, le projet de Bibliothèque de Genève a été abandonné suite à la décision conjointe du rectorat de l'Université et des représentant-e-s du Conseil d'Etat. Le projet de construction du Musée des cultures a été suspendu dans l'attente de la nomination d'un nouveau directeur. Suite à la décision du Procureur général qui a fixé au 1^{er} mai 2006 le départ du Musée Tva des locaux du BAC, l'étude de faisabilité du projet BAC+3 a été lancée sur la base du programme établi par les cinq institutions concernées. Enfin, un état des lieux complet a été réalisé sur les conditions, les lieux de conservation et d'expositions des collections patrimoniales des musées et de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), ainsi que sur les besoins pour la construction d'un grand dépôt patrimonial sous le site Artamis. Le département a également relancé le département compétent pour la planification des opérations d'investissements suivants : Musée d'art et d'histoire, La Console et la construction de BOTV.

En 2005, les faits marquants à retenir dans le Domaine art et culture sont les suivants :

- les collaborations avec la Ville d'Annemasse et ses principaux acteurs culturels (Château Rouge et la Villa du Paro) sont devenues régulières (par exemple : navette transculaire, exposition de la collection du Fonds municipal d'art contemporain (Fmac) et stand promotionnel à Etrembières) ;
- un calendrier de toutes les manifestations de la Ville de Genève a été réalisé et sera régulièrement tenu à jour ;
- « la Ville est à vous » a eu lieu dans sept quartiers (trois de plus qu'en 2004) ;

Dans le Domaine des musées :

- l'exposition « Ambiguë, la relation plante-insecte » a attiré un nombreux public aux Conservatoire et jardin botaniques (environ 30'000 personnes), et a constitué un exercice réussi d'utilisation du Jardin botanique comme plateforme transdisciplinaire, en particulier avec d'autres musées de la Ville ;
- 19 expositions temporaires ont été organisées au Musée d'art et d'histoire et dans ses filiales, attirant plus de 350'000 visiteurs et visiteuses ;
- suite à des travaux de rafraîchissement de toutes les salles d'expositions, le Musée d'ethnographie a rouvert ses locaux au bd Carl-Vogt le 10 novembre avec l'exposition « Nous autres » ;
- plus de 11'000 personnes ont visité l'exposition « Les feux de la déesse. Mythes et rituels du Kerala » à l'annexe de Conches, du 16 mars au 31 décembre ;
- le Musée d'ethnographie a adopté une nouvelle identité graphique ;
- le Muséum d'histoire naturelle (MHN) a édité plus de 100 publications, sur la base de projets de recherche tels que la biodiversité des vertébrés (chauves-souris, poissons, reptiles) ;
- l'exposition temporaire « Migrations et barrières » au MHN a connu un grand succès populaire et a été prolongée jusqu'en janvier 2006.

- la Fureur de lire 2005 s'est déroulée du 21 au 25 septembre dans 40 lieux, dont la Maison communale de Plainpalais ;
- l'exposition Découvrir-Redécouvrir au Musée Rath a accueilli plus de 10'000 visiteurs et visiteuses entre le 15 et le 27 février ;
- les conventions de subventionnement arrivées à échéance en 2005 ont été évaluées et quatre nouvelles conventions ont été signées ;
- une comptabilité analytique par spectacle et par manifestation a été mise en place ;
- un nouveau point d'accueil et de billetterie a été créé à la Maison des arts du Grütli ;
- une nouvelle version du site Internet du département a été mise en ligne ;
- la vente de billets à prix réduit pour les personnes âgées, les organismes sociaux et les jeunes s'est accrue (+ 8'000 billets environ) ;
- des écrans diffusant une rubrique mensuelle d'actualité culturelle ont été installés au Musée d'art et d'histoire, au Jardin botanique, à la Maison des arts du Grütli, au Casino Théâtre et à l'Alhambra ;
- une plaquette présentant les travaux des artistes plasticiens aux ateliers du Grütli durant les années 2002 et 2003 a été publiée à 1'000 exemplaires ;
- une brochure de présentation des activités liées au livre a été imprimée, et une banque de données concernant les milieux du livre et de l'édition à Genève a été mise en ligne.

Enfin, dans le Domaine des bibliothèques :

- les Bibliothèques et discothèques municipales (BMU) ont reçu la visite de 340'000 personnes qui ont emprunté 1'637'131 documents, soit 2,69% de plus qu'en 2004;
- 7'668 nouvelles usagères et nouveaux usagers se sont inscrits;
- 11 ordinateurs ont été installés dans neuf bibliothèques, afin de permettre au public d'accéder à Internet;
- 57'059 nouveaux documents, tout support confondus, sont venus enrichir les collections, dont 6'500 offerts par les usagères et usagers;
- plusieurs animations en langues étrangères ont été organisées dans le cadre de « L'heure du conte bilingue » à la bibliothèque de la Cité et à Saint-Jean, ce qui a permis une ouverture sur les communautés linguistiques italienne, allemande, colombienne, japonaise, grecque, russe et arabe;
- les BMU ont organisé le prix Enfantaisie, qui s'adresse à plus de 2'000 enfants de sept à dix ans (en partenariat avec le journal M Magazine, des bibliothèques de suisse romande et des librairies);
- un espace en libre accès a été aménagé à la Bibliothèque musicale;
- l'exposition d'affiches de la BPU, « Il y avait un rêve qu'on appelait la Suisse », à la Maison Tavel, a rencontré un grand succès, et les cours publics sur l'histoire de la reliure à travers les collections de la BPU ont attiré plus de 400 personnes.

Direction et secrétariat du département

1000 Assistance et conseil à la présidence du département	Degré de réalisation
1100 Finaliser les restructurations au sein de la Direction afin que celle-ci soit un outil adapté aux demandes du Magistrat. La restructuration s'est poursuivie par la redistribution de certaines tâches (Agenda 21, communication, suivi de projets, ressources humaines). Une adjointe de direction à mi-temps a été engagée à l'essai pour secondar le secrétaire du Magistrat.	1400.01 Procéder aux premières évaluations de conventions de subventionnement (OSR, LOCG, La Bâtie, Théâtre de Carouge), en vue de leur renouvellement. Toutes les conventions de subventionnement arrivées à échéance en 2005 ont été évaluées (OSR, LOCG, Théâtre de Carouge, AMR). L'évaluation de la convention de La Bâtie aura lieu en 2007, car la durée de validité de cette convention a été prolongée de deux ans en raison des changements intervenus à la direction du Festival.
1200 Travailler à la réalisation des axes formulés par le Magistrat dans la brochure «Genève, ville de culture». La Direction a notamment participé à la préparation du «chéquier culturel», à l'extension de «la Ville est à vous» au projet ReNouVo (étude sur l'offre muséale et l'organisation des musées) et à l'exposition «Découvrir-Redécouvrir» au Musée Rath (qui a accru la visibilité de l'art contemporain à Genève). Les projets de la Nouvelle Comédie et de la Maison de la Danse ont avancé, mais le projet Bibliothèque de Genève a été abandonné par décision de l'Université et des magistrats-e-s représentant le Conseil d'Etat. Suite au départ de l'administrateur Agenda 21, la Direction a réorganisé le travail dans ce secteur.	1400.02 Négocier de nouvelles conventions de subventionnement. Les conventions de subventionnement suivantes ont été signées en 2005: LOCG (2^{ème} convention), AMR (2^{ème} convention), ASMW, Fondamco, OSR (avantant à la convention 2002-2005 prolongeant sa durée de validité jusqu'au 31 décembre 2006). 1500.01 Réaliser une étude sur l'absentéisme. Le Service des ressources humaines (SRH) ayant initié cette démarche, la Direction du département est en attente des résultats finaux. Elle est d'ores et déjà prête à tester les mesures choisies par le Conseil administratif (CA) dans un ou deux services pilotes.
1300 Clarifier et adapter les dépenses des services en fonction de la mise en œuvre de la politique culturelle définie par le Magistrat. Le projet ReNouVo a permis de scanner le secteur de la surveillance des musées, avec à la clé des modifications dans l'organisation de ce secteur. Cette démarche sera poursuivie dans tous les grands secteurs des métiers muséaux. L'outil analytique développé pour connaître l'ensemble des coûts de la Fête de la Musique a été finalisé et étendu à la Fête de lire et à la Ville est à vous. Les prestations de la Bibliothèque publique universitaire (BPU) à l'égard de l'Université ont été identifiées et des démarches ont été entreprises pour les refacturer. En dehors du Domaine des bibliothèques, qui avait bénéficié de sept postes supplémentaires, les deux autres Domaines ont répondu à leurs demandes en personnel par des réaffectations internes.	1500.02 Mener une politique proactive des ressources humaines. L'entretien individuel d'activités (EIA) est en train d'être mis en place. Il est utilisé aussi bien pour les entretiens statutaires que pour les entretiens individuels de travail. Environ 150 cadres ont été envoyés en formation en 2005.
	1600.01 Planifier les investissements nouveaux en fonction des choix politiques. La construction de la Nouvelle Comédie et de la rénovation du Musée d'art et d'histoire a été planifiée. L'élaboration du 2^{ème} plan financier d'investissement (PFI) a débuté. Suite à la décision du Procureur général de libérer les locaux occupés par le Musée Jean Tula au 1^{er} mai 2006, le projet BAC+3 a été mis en route. Le dossier du nouveau musée d'ethnographie a été suspendu en attendant l'arrivée du nouveau directeur de cette institution.

Degré de réalisation		Degré de réalisation	
			
			
			
			
			
3000 Relations extérieures			
2200.02	En collaboration avec le Contrôle de gestion, optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières disponibles. Ce travail est réalisé en interne et sera développé en 2006.	3100.01	Terminer la refonte de l'image du DAC. Les objectifs de la charte graphique de la Ville de Genève ont été appliqués. Le Musée d'ethnographie a adopté une nouvelle ligne graphique, tout en respectant la charte graphique de la Ville.
2300.01	Recadrer les objectifs. Les objectifs des manifestations du département ont été revus en fonction des moyens financiers disponibles.	3100.02	Mettre en service le nouveau site Internet. Le nouveau site Internet a été mis en ligne en septembre. Nouveau design, navigation facilitée, nouvelles rubriques, le site propose une vue d'ensemble de l'actualité culturelle genevoise et présente le DAC et les prestations qu'il offre.
2300.02	Superviser les budgets et les cahiers des charges. L'analyse budgétaire de la Fête de la musique a permis de contenir la taille de manifestation. Il en va de même pour la Fureur de lire.		
2300.03	Adapter l'offre culturelle aux ressources humaines et financières disponibles. Le travail réalisé dans le cadre du projet ReNouVo a permis de mettre en évidence la nécessité de diminuer le nombre d'expositions temporaires, afin d'obtenir une meilleure adéquation entre l'offre et les ressources disponibles.		
2400	Renforcer la cohésion du département et la coordination des Domaines. Les séances de Domaines (toutes les trois semaines) et les séances de département (une à deux par année) permettent de renforcer la cohésion du département. De plus, un travail de cohérence entre les sites Internet des musées est en cours.		
2000 Direction et coordination			
2100.01	Améliorer la transversalité et la transparence des services. Des réunions régulières sont organisées entre les trois services du Domaine art et culture. Toutes les trois semaines environ, le Magistrat et la co-directrice et le co-directeur rencontrent les responsables des différents Domaines.		
2100.02	Analyser l'utilisation des ressources humaines et financières dans les services. Le projet ReNouVo a permis de poser certaines problématiques sur la totalité des musées. Un gros travail de réaffectation a été effectué.		
2200.01	Terminer l'introduction du contrôle de gestion dans tous les services du DAC. L'introduction de la comptabilité analytique d'exploitation (CAE) a été repoussée à 2006 pour les Musées d'art et d'histoire et le Musée d'ethnographie, et à une date ultérieure pour le Service des bibliothèques et des bibliothèques municipales (BMU).		

Degré de
réalisation



3300.02 Renforcer les collaborations avec le DIP, en particulier concernant l'accueil des écoles dans les musées.

La mise en place du groupe Ecole-Musée s'avère bénéfique, tant dans la diffusion de l'information que dans les implications au niveau de la formation et des contacts avec les autorités du DIP. La fréquentation des musées pour les visites scolaires des classes primaires est en légère augmentation. En 2006, de meilleures synergies seront mises en place pour le cycle d'orientation et le post-obligatoire.



3300.03 Mettre en place une offre touristique combinée « hôtel-exposition » avec l'Office du tourisme et la Société des hôteliers genevois.

Cette offre a été mise en place, mais elle n'a malheureusement pas connu un grand succès.



3300.04 Développer une stratégie de communication au-delà de Genève.

La campagne d'affichage « Genève, Ville de culture » a été étendue à la Suisse alémanique et au Tessin.

Degré de
réalisation



3100.03 Développer la communication avec les partenaires du DAC, en particulier les subventionnés.

Un dépliant sur les procédures de subventionnement a été publié et diffusé.



3300.01 Représenter le DAC lors des inaugurations, vernissages et autres manifestations culturelles qui auront lieu en 2005.

La co-directrice et le co-directeur ont représenté le DAC lors des inaugurations, vernissages et autres manifestations.



3300.02 Représenter la Ville de Genève dans différents conseils de fondation et dans les groupes de travail Ville - Etat - ACG.

La co-directrice et le co-directeur ont représenté la Ville de Genève dans les conseils de fondation de l'OSR, du Grand Théâtre et de la Fondamco (Fondation Mamco, créée par une loi cantonale au 1^{er} janvier 2005).

Des groupes de travail Ville - Etat - ACG se sont réunis concernant les projets de Nouvelle Comédie et de Maison de la danse. En ce qui concerne le projet Bibliothèque de Genève, il a été abandonné (cf. objectif 2000). D'importantes collaborations avec l'ACG ont eu lieu dans le cadre des nouvelles conventions sur les Bibliobus.



3300.01 Développer la Conférence culturelle genevoise en associant la Ville d'Annemasse et le Canton de Vaud.

Seules deux communes se sont déclarées prêtes à participer à la Conférence culturelle (Lancy et Plan-les-Quates), ce qui nécessitera de trouver d'autres formes pour sa mise en œuvre.

Suite à la signature de la Convention de coopération culturelle, les collaborations avec la Ville d'Annemasse et ses principaux acteurs culturels (Château Rouge et la Villa du Parc) sont désormais régulières. Par contre, un changement de Magistrat à la tête du département chargé de la culture dans le Canton de Vaud a provisoirement suspendu les souhaits de collaboration avec ce canton.

VARIATION DE PERSONNEL

cf. objectif 100.

VARIATION DE LOCAUX**AGENDA 21**

La Direction souhaitait adopter un programme avant pour objectif d'inscrire les critères du développement durable dans tous les domaines d'activité du département. Cet objectif n'a pas pu être réalisé, car le travail de l'administrateur Agenda 21 n'a pas abouti. Suite à cet échec, la Direction a mis en place un nouveau fonctionnement pour promouvoir l'Agenda 21 dans le domaine culturel, en nommant une correspondante à 20% et un expert Agenda 21 pour faire le lien avec l'unité Agenda 21 du CA. La correspondante Agenda 21 a également 20% de son temps de travail qui est affecté à la promotion de l'Agenda 21 au sein du DAC. Il s'agit à la fois d'identifier les actions Agenda 21 spécifiques aux institutions du DAC et de les mettre en valeur, tout comme de faire le point sur la mise en œuvre des aspects environnementaux de l'Agenda 21 (tri des déchets, économies d'énergie, etc.). Pour la première fois avec le rapport à l'appui des comptes 2005, un état des lieux de ce qui est pratiqué dans chaque service du DAC sera remis au CM. L'inventaire du projet « accès facilité aux lieux culturels des personnes handicapées et à mobilité réduite » a été finalisé, et une demande de crédit pour les travaux de réhabilitation est en cours d'élaboration au Département 2. Sur le site Internet du DAC, le public peut avoir accès à toutes les données sur l'état des lieux de l'accessibilité des 51 bâtiments culturels de la Ville.

La Direction avait également comme objectif de coopérer avec le Service de l'énergie pour atteindre une diminution de 10% des charges énergétiques du Département. Or, il s'avère que cet objectif n'est pas atteignable pour lui-même. À la place, le Service de l'énergie a proposé de réaliser un état des lieux complet du chauffage et de la consommation d'électricité. Sur la base de ce rapport, qui sera disponible début 2006, un gros équipement sera passé en revue et des actions seront mises en œuvre pour les plus gros enjeux. Parallèlement, chaque service analysera ses habitudes de consommation et fera des propositions afin d'agir directement sur les comportements individuels.

La direction du dossier « pour que pousse coquelicot » a été transmise à M. Ferrazino lorsque la problématique de la décontamination et de l'assainissement du site est apparue.

Domaine art et culture Service administratif et technique

Degré de réalisation

1000	Logistique	
1100.01	Adaptation des workflows SAP à la structure de fonctionnement du domaine art et culture. La structure des workflows est totalement calquée sur l'organigramme du Domaine art et culture. La validation des bons et factures respecte la hiérarchie des trois services concernés. Cette structure respecte leur autonomie, tout en répondant aux besoins de centralisation liés à la gestion de l'ensemble du Domaine par le SAT.	
1100.02	Poursuite du déploiement du PIQ par le renouvellement partiel du parc informatique (écrans plats). Cet objectif est englobé dans l'objectif général de renouvellement périodique du parc informatique de la Ville de Genève par la DSI. Les demandes ponctuelles du SAT ont toutes été acceptées.	
1200	Rédéfinition du cahier des charges de chaque fonction. Chaque cahier des charges est revu, notamment à l'occasion des mises au concours et des évaluations de fonction. Compte tenu du nombre de collaboratrices et collaborateurs concernés, cette révision se poursuivra en 2006.	
1300	Mise en place d'une comptabilité analytique orientée spectacle/multimédiation. L'exercice 2005 s'achève par le premier bouclement des comptes effectué sur la base d'une comptabilité analytique détaillée. L'année 2006 permettra d'utiliser cette information comme outil d'aide à la décision et de réaliser les premières comparaisons.	
2000	Subventionnés	
2100	Amélioration du suivi des subventionnés notamment par la mise en place d'un monitoring sur le site Internet. La mise en ligne des nouvelles procédures de demande de subventionnement améliore le suivi des subventionnés.	

Degré de réalisation

2200	Pérennisation de la réforme du fonctionnement des Ateliers de décors de théâtre introduite en 2004 et adaptation des besoins en main-d'œuvre temporaire. L'augmentation du volume de travail effectué est substantielle (+209%), mais plusieurs collaboratrices et collaborateurs sont tombés malades ou ont été accidentés. Le recrutement de personnel temporaire n'a pas permis de combler en totalité ces absences.	
3000	Scènes culturelles	
3100.01	Adaptation des structures de fonctionnement pour répondre à l'augmentation de l'occupation des salles de spectacle, notamment par l'augmentation de la mobilité des équipes. Cette adaptation a permis d'intégrer la gestion de la salle Pibeff sans création de ressources supplémentaires.	
3100.02	Uniformisation des procédures de gestion des agendas de salles, décentralisation de la tenue des agendas et centralisation du contrôle des contrats. La tenue des agendas est décentralisée dans les salles et les procédures de location sont les mêmes pour chaque salle. Les contrats sont basés sur des principes communs.	
3200	Rationalisation du déploiement du personnel de salle. Chaque poste a été repensé et l'encadrement renforcé.	
3300.01	Développement du réseau de billetterie. Le réseau a été renforcé par la création d'un nouveau point de vente à la Maison des arts du Grütli. La section billetterie des scènes culturelles a informatisé et pris en charge la vente des billets du Théâtre du Grütli avec l'appui de leur personnel. Cette collaboration a permis de renforcer l'équipe en place sans engager de dépenses supplémentaires.	
3300.02	Renforcement de la capacité d'intervention des équipes de régisseurs nomades. La capacité d'intervention technique a été renforcée par la création d'une équipe d'éclairagistes venant compléter l'équipe de sonorisation.	

Degré de
réalisation**3300.03 Réalisation d'exercices d'évacuation des salles de spectacles.**

Seule la première étape de ce processus a été réalisée : la formation continue des huissiers sur les consignes de sécurité et d'évacuation ainsi que la formation des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs.

Degré de
réalisation**4000 Conseil****4100 Sécurisation de l'accès à la Maison des arts du Grütli par la redéfinition de la responsabilité et du rôle des utilisatrices et utilisateurs, afin d'éviter les déprédations.**

Mise en place d'un centre d'accueil et de sécurité assurant une permanence totalisant plus de 5'400 heures de présence réparties sur les 365 jours de l'année.

**4200 Mise en place d'une structure opérationnelle de remplacement en cas d'absence.**

Le Service administratif technique assure une prise en charge continue de ses dossiers tout au long de l'année, y compris durant les vacances des collaboratrices et collaborateurs qui désignent obligatoirement une remplaçante.



Le remplacement lors d'absences non planifiées pose encore quelques problèmes notamment pour les postes devant assurer une permanence (réception, courrier, etc.) et nécessitant une certaine formation. Des collaboratrices et collaborateurs d'appoint sont formés pour pouvoir entrer en fonction immédiatement.

4300 Réalisation d'indicateurs de fonctionnement et de tableaux de bord.

L'Unité de Recherche et d'études fonctionnelle (Réf) a fourni de nombreux rapports sur les activités du Domaine art et culture ainsi que sur l'ensemble du Département des affaires culturelles.

**9000 Gestion du service****9100 Mise en place de mesures garantissant la qualité des prestations du service, notamment en évitant les surcharges permanentes et le maintien d'un état d'urgence chronique.**

Logistique du travail au sein du Service administratif et technique a permis d'instaurer un mode de fonctionnement limitant l'urgence aux seuls impérables. Globalement, la situation est bonne et de nombreux efforts sont déployés pour assurer la cohésion interne ainsi que la motivation et la satisfaction des collaboratrices et des collaborateurs.

Degré de
réalisation**VARIATION DE PERSONNEL****VARIATION DE LOCAUX**

Les nouveaux locaux ont permis de centraliser le matériel technique du personnel nomade qui était disséminé dans de nombreuses salles et entrepôts. Cette gestion centralisée a permis d'économiser de nombreuses heures de manutention et de déplacements inutiles.

AGENDA 21

La totalité des lieux culturels gérés par le service recycle le papier. Les économies d'énergie n'ont pas encore pu être quantifiées. Toutefois des efforts particuliers ont été observés autant dans l'utilisation quotidienne que dans la réalisation de nouvelles installations.

Domaine art et culture Service de la promotion culturelle

Degré de réalisation

1000 Missions de promotion

1100.01 Créer une signature département des affaires culturelles (DAC) pour les grandes manifestations.

En raison de la mise au point de la nouvelle identité visuelle Ville de Genève, le nouveau logo a été appliqué sur les supports promotionnels des manifestations organisées par le DAC.

1100.02 Mettre en ligne le nouveau site Internet du Département des affaires culturelles.

Le nouveau site Internet a été mis en ligne en septembre. Nouveau design, navigation facilitée, nouvelles rubriques, le site propose une vue d'ensemble de l'actualité culturelle genevoise et présente le DAC et les prestations qu'il offre. En moyenne, le site reçoit 10 000 visiteurs et visiteurs par mois.

1100.03 Produire un court film promotionnel Genève, ville de culture.

Le film est en cours de réalisation.

1100.04 Installer des écrans de diffusion dans de nouveaux lieux.

Des écrans de diffusion ont été installés au Musée d'art et d'histoire au Jardin botanique, à la Maison des arts du Grütli, au Casino Théâtre et à l'Alhambra. L'actualité culturelle est diffusée mensuellement.

1100.05 Editer la plaquette présentant les travaux d'artistes plasticiens et plasticiens des ateliers du Grütli 2002-2003.

La plaquette présentant les travaux des artistes plasticiens des ateliers du Grütli durant les années 2002 et 2003 a été publiée en collaboration avec le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) en janvier à 1 000 exemplaires.

1100.06 Promouvoir Découvrir-Redécouvrir, une exposition d'artistes actives et actifs à Genève au Musée Rath.

Le Service de la promotion culturelle a assuré la campagne de promotion de l'exposition Découvrir-Redécouvrir, qui a accueilli plus de 10 000 visiteurs et visiteuses entre le 15 et le 27 février 2005.

Degré de réalisation

1200

Organiser un concours de graphistes pour la nouvelle identité visuelle de La Fureur de lire et assurer la promotion de la manifestation.

Un concours a été organisé pour la nouvelle identité de l'édition 2005 de la Fureur de lire sur le thème «Côté jardin(s)». Vincent Fesselet de la Fondation, le lauréat, a décliné son visuel sur tous les supports promotionnels.

1300 Promouvoir Danses en été.

Les Danses en été ont finalement été organisées par l'association pour la danse contemporaine (ADC) à la Villa Bernasconi de Lancy. Le programme a été mentionné dans la brochure de présentation des Musiques en été.

1500 Actualiser et rééditer la brochure de présentation des salles de spectacle à Genève.

La brochure présentant les salles de spectacle a été complétée et rééditée en décembre à 20 000 exemplaires.

2000 Missions en faveur du public

2400

Faire réaliser une enquête sur les publics d'une institution du Département des affaires culturelles.

Deux étudiants en sociologie ont mené une enquête sur le public du Musée d'art et d'histoire.

9000 Gestion du service

9200.01 Tenir à jour les cahiers des charges et réaliser les évaluations.

Un entretien d'évaluation a été réalisé avec chaque collaboratrice ou collaborateur du service.

9200.02 Développer les compétences professionnelles et humaines du personnel par la formation.

41 jours de formation pour l'ensemble du service en 2005.

9200.03 Accueillir et former deux stagiaires.

Deux stagiaires (Ecole Supérieure de commerce et DEA communication) ont été accueillis en 2005.

VARIATION DE PERSONNEL**VARIATION DE LOCAUX****AGENDA 21**

Les mesures favorisant l'accès des publics à la vie culturelle genevoise ont été développées en 2005:

- en faveur des personnes âgées :
Cinéma des aîné·e·s: 2 380 spectatrices et spectateurs (2 452 en 2004); achat et diffusion de 600 cartes d'accès aux répétitions de l'Orchestre de la Suisse Romande (400 les années précédentes); achat de 24 représentations en matinée (23 en 2004, 14 en 2003); subventionnement de billets individuels dans des théâtres: 2 814 spectatrices et spectateurs (1 387 en 2004); à l'opéra: 1 586 spectatrices et spectateurs (920 en 2004), aux Concerts du dimanche au Victoria Hall: 2 318 billets (2 638 en 2004);
- en faveur des organismes sociaux:
Invitations remises à des associations du Forum contre l'exclusion, ainsi qu'à d'autres associations et organismes de soutien de personnes en difficulté: 1 904 invitations (1 529 en 2004); mise en place du Chèque culture pour les personnes à revenu modeste;
- en faveur des jeunes:
35 798 billets jeunes subventionnés (35 920 en 2004); 944 cartes 20 ans/20 francs vendues soit au total 51 75 cartes vendues depuis 2001 et près de 3 500 billets 20 ans/20 francs vendus (2 500 en 2004).

Domaine art et culture

Service aux artistes et acteurs culturels

Degré de réalisation

Degré de réalisation

1000 Mise en place de la politique culturelle

1100.01 Formaliser les liens avec les autres départements pour les manifestations transversales (Jeux de la Ville, Marchés des quatre saisons, Semaine de la mobilité, La Ville est à vous).

Un calendrier de toutes les manifestations a été réalisé et est régulièrement tenu à jour par le DAC.

Excellente collaboration concernant la Semaine de la mobilité et la Fureur de lire, aucune collaboration concernant les Jeux de la Ville.

Une étude est en cours pour la mise en place de procédures entre le Fmac et les manifestations et projets du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

1100.02 Créer un groupe de réflexion sur les enjeux liés au projet Bibliothèque de Genève.

Le projet Bibliothèque de Genève n'a pas abouti.

1100.03 Développer la mise en valeur des bourses.

En 2006, il est prévu d'intégrer l'exposition du Centre d'art contemporain (CAC) présentant les bourses Berthoud, Lissignol, Chevalier et Galland à la MAC.06 (manifestation d'art contemporain réunissant plusieurs acteurs de l'art contemporain à Genève). Cela amènera un gain de visibilité pour le CAC, les artistes et les bourses de la Ville de Genève. Cette mise en valeur sera également poursuivie avec les autres bourses.

1100.04 Stimuler les projets Maison de la danse, Nouvelle Comédie et Bac+3.

Ces trois projets ont connu des développements importants en 2005 : Maison de la danse : les crédits de la Ville de Genève ont été mis à niveau, et le crédit d'étude sera soumis au CM de la Ville de Lancy en mars 2006. Nouvelle Comédie : le groupe de travail a pu déterminer la faisabilité de la réalisation du bâtiment sur le site de la gare des Eaux-Vives.

Bac+3 : un projet culturel concret est en préparation, l'étude de faisabilité pour l'aménagement des espaces libérés par le Musée Tula a démarré, et le CM a voté un premier budget de 300 000 francs pour 2006.

1100.05 Evaluer les mesures prises en faveur du théâtre populaire (Casino Théâtre, Théâtre Ptoëff).

La venue du Théâtre en Cavale à Ptoëff s'avère tout à fait positive. En 2005, 117 représentations publiques ont été données, qui ont permis d'assurer 211 semaines de travail à 56 intermittents-e-s du spectacle. La compagnie a pu engager en permanence trois collaboratrices et collaborateurs à temps partiel (1/3 poste en tout). Il est à noter que de nombreux bénévoles concourent à l'accueil du public. De 2004 à 2005, le nombre d'abonné-e-s est passé de 43 à 248 et le public a doublé, de 418 spectatrices et spectateurs durant la saison 2003-2004 à 9080 pour la saison 2004-2005.

Les données manquent encore pour évaluer l'impact des mesures prises au Casino-Théâtre qui a accueilli une demi-saison de la Compagnie Confrérie, en plus de la Revue et du festival « Voix de fêles ».

1100.06 Voir les règlements, commissions de préavis et jurys dans le domaine des arts vivants.

Les règlements revus entrent en vigueur en 2006.

1100.07 Suivre le projet d'œuvre d'art « Bienvenue à Genève » à la gare Cornavin.

Un jury a été constitué pour le concours d'architecture, mais un recours a suspendu la poursuite du projet.

1200.01 Participer à la mise en œuvre des collaborations transfrontalières ou régionales (Ville d'Annemasse, Etat de Vaud).

Les collaborations avec la Ville d'Annemasse et ses principaux acteurs culturels (Château Rouge et la Villa du Parc) sont désormais régulières. Par contre, un changement de Magistrat à la tête du département chargé de la culture dans le Canton de Vaud a provisoirement suspendu les souhaits de collaboration avec ce canton.

1200.02 Suivre le second procès intenté contre la Ville concernant l'indemnisation suite aux prétendues nuisances de l'Usine.

La partie adverse a été déboutée en première instance et n'a pas fait recours.

Degré de
réalisation

2000 Application de la politique culturelle

2100.01 Améliorer l'information sur les procédures de subventionnement.

Un dépliant spécifique a été publié et diffusé. La refonte du site Internet du DAC a permis d'améliorer les indications relatives à ce sujet.

2100.02 Soutenir de nouveaux comités de quartier dans le cadre de la Ville est à vous.

Trois nouveaux comités de quartier ont été soutenus: Servette-Gelsen-dorf, Eaux-Vives et La Concorde.

2100.03 Créer des outils d'appréciation pour les manifestations subventionnées.

Un tel outil s'est avéré trop lourd à utiliser et a été abandonné pour être remplacé par un surcadrage bureaucratique. Il aurait en effet fait doublon avec les outils utilisés actuellement (contrôle des comptes, évaluation qualitative, prise en compte des coûts globaux des manifestations), qui restent bien entendu en vigueur.

2100.04 Renforcer la visibilité du Département sur les supports de communication des subventionnés.

La nouvelle charte graphique de la Ville est parvenue tardivement, mais elle a été transmise aux subventionnés (par le Centre multimédia). Dans les lettres d'attribution figure l'obligation de mentionner le soutien de la Ville de Genève dans tous les supports de communication des subventionnés.

2100.05 Conforter la prise en considération et le soutien des musiques actuelles.

Une convention de subventionnement quadriennale a été signée avec l'Association pour le soutien à la musique vivante (ASMV) et les subventions attribuées à cette association ont été sorties des fonds généraux pour devenir nominales dès 2006.

2100.06 Augmenter dans le fonds général pour la musique la part des subventions dévolues aux musiques émergentes.

La part des subventions dévolues aux musiques émergentes dans le fonds général pour la musique fluctue en fonction des demandes reçues et des moyens à disposition.

Degré de
réalisation

2100.07 Procéder aux premières évaluations de conventions de subventionnement (OSR, LOCG, La Bâtie, Théâtre de Carouge), en vue de leur renouvellement.

Toutes les conventions de subventionnement arrivées à échéance en 2005 ont été évaluées (OSR, LOCG, Théâtre de Carouge, AMR). L'évaluation de la convention de La Bâtie aura lieu en 2007, car la durée de validité de cette convention a été prolongée de deux ans en raison des changements intervenus à la direction du Festival.

2100.08 Négocier de nouvelles conventions de subventionnement.

Les conventions de subventionnement suivantes ont été signées en 2005, LOCG (2^{ème} convention), AMR (2^{ème} convention), ASMV, Manco (avec création d'une fondation de droit public), OSR (avenant à la convention 2005 prolongant sa durée de validité jusqu'au 31 décembre 2006).

2100.09 Préparer le renouvellement des directions du Théâtre du Grütli et du Théâtre de l'Orangerie.

La nouvelle direction du Théâtre du Grütli a été désignée. Elle entrera en fonction en juillet 2006, avec un projet original qui permettra à des compagnies indépendantes non seulement de présenter un spectacle dans la grande salle, mais aussi de travailler en «laboratoire», dans la salle du 2^{ème} étage, avec des partenaires très divers (musiciennes et musiciens, plasticiens et plasticiens, vidéastes, ainsi que des historiens et historiens du théâtre, philosophes, etc.). Une part de ce «chantier permanent» sera publique.

Les travaux de rénovation de l'Orangerie, souhaités en 2006, ont été renvoyés. De ce fait, le renouvellement de la direction du Théâtre a été renvoyé d'une année. Pour l'été à venir, un groupe de travail réunissant des écrivain·e·s et des hommes et femmes de théâtre prépare une saison intermédiaire (spectacles de théâtre, lectures, débats, etc.).

2100.10 Evaluer les premières expériences de la «Maison de la danse» aux Eaux-Vives.

Le travail de l'ADDC est suivi par le DAC. Comme tout se passe bien, l'évaluation formelle est apparue prématurée.

Degré de réalisation		Degré de réalisation	
●	2200.01 Suivre les dossiers immobiliers: Victoria Hall, salle Ernest-Ansermet, Alhambra, bâtiment d'art contemporain, Théâtre de l'Orangerie et Maison du Grütli. Les dossiers sont en cours.	○	2300.04 Doter les manifestations organisées par le Département d'éléments d'identité visuelle reconnaissables. Suite à la mise au point de la nouvelle identité visuelle Ville de Genève, le nouveau logo a été appliqué sur les supports promotionnels des manifestations organisées par le DAC.
○	2200.02 Etudier le projet d'affectation du mazot et de l'ancienne «gare» au Parc des Eaux-Vives à un espace dévolu au conte et à la poésie. Les surfaces, les volumes et l'environnement s'avèrent inadaptés.	●	2300.05 Organiser la Fureur de lire 2005. La Fureur de lire 2005 s'est déroulée du 21 au 25 septembre dans 40 lieux, dont la Maison communale de Plainpalais.
●	2200.03 Evaluer le mode d'attribution du troisième studio de danse du Grütli. Après un début difficile, le taux d'occupation de ce studio est désormais maximal, à la pleine et entière satisfaction des utilisatrices et utilisateurs.	○	2300.06 Mettre en place un cycle de lectures «transcantonal» Vaud-Genève. Le premier cycle n'a pas pu être organisé en 2005. Il devrait avoir lieu en 2006, à une date qui n'est pas encore déterminée.
●	2200.04 Veiller, conjointement, à d'autres services de l'Administration, au respect des normes de sécurité. Le SAAC a notamment collaboré avec les services concernés pour la mise en place de normes de sécurité dans le cadre de l'accueil d'un nouvel occupant, «La Bulle d'air» (public enfants), à la Villa Dutoit.	●	2300.07 Développer le concept animations - expositions autour des Prix de la Ville de Genève pour la bande dessinée. Outre l'exposition des nominé-e-s à la galerie Papiers Gras, l'édition 2005 a connu deux nouveautés: 1) l'exposition de l'ensemble des travaux des participant-e-s au Prix Topfner dans la salle d'expositions de l'Ecole des arts appliqués, 2) l'intégration d'un nouveau site, «la Fosse» à Artamis, qui a accueilli une installation réalisée par le groupe Ecatombe, représentant des nouvelles émergences de la BD et de l'illustration locales.
●	2300.01 Etudier l'hypothèse d'un déplacement du site de la Fête de la musique. Un groupe de réflexion s'est penché sur cette question. Il est arrivé à la conclusion que les désavantages d'un changement de site seraient plus nombreux que les avantages. Cette hypothèse a donc été abandonnée.	●	2300.08 Organiser et effectuer le suivi logistique (concours, jurys, promotion, ...) de la manifestation Découvrir-Redécouvrir, exposition d'artistes actifs à Genève au Musée Rath. L'exposition a été réalisée du 14 au 28 février au Musée Rath. Elle a connu un immense succès public (plus de 10 000 visiteuses et visiteurs).
●	2300.02 Rattacher la Coordination de la Fête de la musique au SAAC. L'unité de coordination de la Fête de la musique est désormais rattachée au SAAC.	●	2300.09 Collaborer avec l'Ecole supérieure des beaux-arts (ESBA) et les HES dans le cadre des «Yeux de la Ville». Cet objectif a été transféré sur un projet d'intervention artistique pour le passage des Grottes (collaboration entre le Fmnc, le DACV et l'ESBA), pas lors des Yeux de la Ville.
●	2300.03 Adapter et appliquer à certaines manifestations les outils développés pour la Fête de la musique. La méthode de calcul des coûts complets des manifestations, développée pour la Fête de la musique, a été appliquée à la Fureur de lire et a démarré pour la Ville est à vous. En 2006, elle sera appliquée à la Nuit de la science.		

Degré de
réalisation**2500.05 Éditer la publication du catalogue Fmac 1991-2004 imprimé.**

Cette publication a paru en septembre 2005 avec en supplément un DVD, comprenant un outil de recherche sur la collection et permettant notamment la consultation de plusieurs illustrations et d'extraits des vidéos. La diffusion est assurée en librairie pour un large public.

**2500.06 Publier une plaquette des travaux des artistes plasticiens et plasticiens au bénéfice des ateliers du Grütli.**

Une publication sur les artistes des ateliers du Grütli, période 2003-2004, a paru en février 2005. Elle fait partie de la collection des Cahiers d'ateliers pour plasticiens et plasticiens (trois cahiers déjà parus).

**2500.07 Intensifier les actions de médiation culturelle autour des œuvres d'art contemporain (collection Fmac).**

Une médiation a été organisée autour de l'exposition de la collection Fmac à la Villa du Parc à Annemasse: visites guidées pour le public et deux soirées de projections de vidéos d'artistes, avec des tables rondes, en collaboration avec Ciné Actuel, Annemasse.

**2500.08 Réaliser une exposition d'œuvres choisies de la collection Fmac à la Villa du Parc à Annemasse.**

Cette exposition a eu lieu d'avril à juin 2005.

**2500.09 Participer aux Journées Européennes du Patrimoine (visites guidées de la collection Fmac).**

Trois visites-conférences, pilotées par le Fmac, ont été organisées sur le bâtiment de l'Usine, sa transformation architecturale, son contenu et sur l'intervention artistique de Hans Walter Graf sur les façades du bâtiment.

**2500.10 Participer au programme de l'ASPC (promenades guidées à vélo dans la ville) dans le cadre de la Semaine de la mobilité.**

Le Fmac a organisé un parcours guidé, à vélo, avec des explications sur plusieurs œuvres du Fmac situées dans l'espace public.

Degré de
réalisation**2400.01 Créer un catalogue des films subventionnés disponibles.**

La dispersion des films rend difficile, voire illusoire, la réalisation d'un tel catalogue. Cette question sera reprise en 2006 par une association subventionnée.

**2400.02 Faire évoluer la collaboration avec le Service des écoles pour la surveillance des œuvres du Fmac situées dans les préaux et dans les bâtiments scolaires.**

Cet objectif a été transféré à la « commission jeux » inter-départementale fraîchement créée, intégrant la sécurité et la surveillance des œuvres à caractère ludique.

**2500.01 Mettre en place un dispositif de diffusion des films genevois à Genève et à l'extérieur.**

En juin, le DAC a accompagné la réalisation d'une nouvelle manifestation cinématographique destinée à remplir cet objectif.

**2500.02 Réaliser une brochure de présentation des acteurs et des activités liés au livre à Genève.**

Une banque de données concernant les milieux du livre et de l'édition à Genève a été réalisée. Elle n'a pas été imprimée car il s'est avéré préférable de la mettre en ligne sur le site Internet du DAC, ce qui permettra des mises à jour régulières. Néanmoins, une brochure de présentation des activités liées au livre durant l'année 2005 a été imprimée.

**2500.03 Mettre en production le gestionnaire informatisé des prêts des œuvres du Fmac.**

La mise en production n'est pas réalisée. Le gestionnaire est toujours à l'état de brouillon et la DSI et le Fmac.

**2500.04 Étudier et proposer une nouvelle signalétique des œuvres du Fmac dans l'espace public.**

Cet objectif sera réalisé ultérieurement, en tenant compte de la nouvelle chartre graphique de la Ville.

VARIATION DE PERSONNEL

Une conseillère culturelle adjointe à 50% a été engagée pour suivre les domaines de la danse, des échanges et des projets socioculturels.

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

Lois des manifestations publiques du Département, les efforts se poursuivent pour augmenter le taux de recyclage des déchets. A l'occasion de la Fête de la musique, les collaborations ont été excellentes avec le Service de la Voirie pour le tri des déchets et avec le SEVE pour le respect du site des Bastions (propreté, pelouses, arbres). Des directives ont été données au Village des associations concernant l'utilisation de vaisselle compostable, le tri des déchets et la prophylaxie de l'alcoolisme.

Un vade-mecum sur le tri des déchets a été réalisé. Il a été envoyé à tous les subventionnés en janvier 2006.

Domaine des musées Conservatoire et jardin botaniques

Degré de
réalisation

1000 Exploration

1100 **Travaux sur le terrain en Europe, à Madagascar et en Amérique du sud.**

A relever que dans le cadre du projet de recherche « Flore et Végétation de la région de Daraina » à Madagascar, deux étudiants en thèse (un malgache et un suisse) ont travaillé sur des massifs forestiers explorés de la région, effectuant près de 500 récoltes d'herbier et réalisant des relevés de végétation de 100 mètres et des transects de plusieurs kilomètres. L'identification des récoltes du projet se poursuit, et une vingtaine d'espèces nouvelles y ont été mises en évidence.

1200 **Travaux d'expertises par l'unité de Conservation dans la région.**

Les travaux de suivi des populations d'espèces menacées ont été effectués, de même que les mesures prévues d'entretien de leurs milieux et les récoltes pour la banque de semences. Citons entre autres *Uttorella uniflora*, *Ranunculus fionii*, *Inula helvetica*, *Potentilla alba*.

1300 **Collecte de graines en vue d'échanges, principalement dans les Alpes.**

Les collections de graines ont permis de couvrir une partie des besoins des Conservatoire et jardin botaniques (CJB), ainsi que l'édition de l'Index Seminum en décembre, catalogue permettant l'échange de graines entre Jardins botaniques.

2000 Conservation

2100.01 **Bibliothèque: rattrapage du retard pris sur l'entretien des reliures d'ouvrages anciens et de périodiques récents.**

Le rattrapage du retard de reliure a commencé comme prévu durant l'année par la préparation de plusieurs trains de reliure attribués à des entreprises de la place. Malheureusement, la totalité du budget n'a pu être utilisée dans l'année, car un des reliures n'a pas pu exécuter le travail pendant la période comptable.

Degré de
réalisation

2100.02 Traitement et classement des collections.

La bibliothèque a retrouvé son effectif complet en 2005. La reprise du catalogue courant des monographies s'est donc déroulée normalement, cela d'autant plus que la bibliothèque a accueilli deux bibliothécaires à mi-temps dès le milieu de l'année dans le cadre du budget extraordinaire obtenu pour le rétrocatalogue électronique de la collection d'avant 1985.

2200.01 **Mise en place d'une structure permanente gérant le catalogue informatisé des types de l'herbier et mise à disposition du catalogue sur Internet.**

La gestion du catalogue informatisé des échantillons types de l'herbier est opérationnelle (9 200 types saisis, surtout africains, et 5 650 scans réalisés fin 2005). Une maquette du site Internet pour ce catalogue a été développée et acceptée par le personnel scientifique des CJB; sa mise en production est prévue pour le printemps 2006. Le montant total des types est estimé à 300 000 (le nombre de types reflète la valeur intrinsèque d'un herbier).

2200.02 **Refonte du catalogue informatisé des collections vivantes, dans le but de faciliter la gestion des collections vivantes et de rendre certaines de ces données accessibles au grand public.**

Un cahier des charges pour le futur catalogue informatisé des collections vivantes a été réalisé en partenariat avec l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du Jardin. Sur la base de ce cahier des charges, le Système d'Informations Botaniques de Genève (la base de données de gestion des collections des CJB) a été adapté. En parallèle, la réalisation des interfaces de saisie et de consultation a été prise en charge par un intervenant externe depuis septembre. La mise en production est prévue pour le printemps 2006.

2300 **Travaux sur les collections par des experts extérieurs au service.**

A relever le passage de deux experts invités dont le travail est une contribution notable à la mise en valeur des collections :

- le Dr George STAPLES (Bishop Museum, Honolulu, Hawaii, USA), spécialiste de la famille des Convolvulacées, a travaillé en priorité et en lien avec le projet Flora del Paraguay sur le matériel d'Amérique du sud, ainsi que sur le matériel d'Asie et Océanie et les herbiers historiques;

Degré de
réalisation

Génève sa faire entendre sa voix, d'autant plus qu'elle possède sept voix institutionnelles lors des votes, soit le maximum possible. Cette dotation est une reconnaissance internationale de la valeur des collections et de la qualité des recherches des ClB.

Enseignement universitaire selon la convention passée avec l'Etat.
L'enseignement a été donné normalement à environ 100 étudiant-e-s réparti-e-s entre la pharmacie et la biologie.

3300

4000 Communication

4100.01 Nouvelle signalétique du Jardin botanique et interprétation des sites « serre tempérée », « rocailles » et « école de systématique ».

Le projet a été reporté en 2007, faute de temps à disposition pour mener à bien un projet de qualité.

4100.02 Inauguration de la 4^{ème} vole CFF.

Cet espace a été inauguré en juin 2005 par le CA.

4100.03 Réfection du sol de la place de jeux.

Un projet de réhabilitation complet de la place de jeux est en cours. Certains éléments pour cette nouvelle place ont déjà été achetés.

4200.01 Exposition botanique commune avec le Jardin botanique de Lyon.

L'exposition « Ambigüé, la relation plante-insecte » a attiré un nombreux public aux ClB (environ 30 000 personnes), et a eu un très gros impact en terme de visibilité médiatique. Cette manifestation représente un exercice réussi d'utilisation du Jardin botanique comme plateforme transdisciplinaire, en particulier avec d'autres musées de la Ville de Genève.

4200.02 Organisation des expositions de la Salle du Chêne.

Douze expositions ont été organisées. Ces expositions permettent d'attirer un public différent et d'offrir des expositions variées au cours de l'année.

Degré de
réalisation

Le bilan se mesure par l'amélioration de l'information contenue sur nos échantillons d'herbier et par une publication (parue fin 2005) dans Candolle (en collaboration avec le conservateur principal des herbiers) sur les types de Convolvulacées de l'herbier historique Burman:

- le Prof. Michel PMENOV (Jardin Botanique de l'Université d'Etat, Moscou), autorité mondiale en matière d'Umbellifères, a travaillé sur les types d'Umbellifères de la Flore d'Orient de Boissier, en vue d'une publication dans Candolle (la revue Scientifique éditée par les ClB); il a inventorié de nombreux types dans la Collection générale et dans l'herbier de Candolle et pu compléter son monumental « Catalogue des Umbellifères d'Asie », à paraître dans Boissiera (revue également éditée par les ClB);

- On notera encore que le Congrès International de Botanique (Vienne) en juillet a conduit plus d'une septantaine de spécialistes à venir consulter les collections des ClB avant ou après le congrès, ceci en plus des visiteurs et visiteurs habituels.

3000 Recherche

3100.01 Travaux d'édition dans le cadre du projet Flore de Corse

Le manuscrit d'un ouvrage décrivant la Flore de Corse est terminé. A noter dans le cadre de ce projet la publication d'une nouvelle espèce: *Orobancha cyranea*.

3100.02 Travaux sur la check-list des plantes à fleur du Paraguay: fin des monocotylédones et début des dicotylédones.

Ce travail qui dresse pour la première fois la liste des espèces d'une région à biodiversité menacée avance bien. Les espèces de monocotylédones sont terminées.

3200 Participation des scientifiques au congrès international de botanique de Vienne, Autriche (congrès ayant lieu tous les 6 ans).

Huit collaboratrices et collaborateurs des ClB, à des titres divers, ont fait le déplacement. Ce congrès permet de faire l'état de la question sur la recherche en botanique et plus particulièrement la systématique. La première semaine est traditionnellement consacrée à la révision du Code de nomenclature, l'ouvrage de référence qui depuis 1987 régit la façon dont on nomme les plantes. 626 propositions de modification étaient soumises au vote de près de 250 membres de l'IAPT.

Degré de
réalisationDegré de
réalisation**4200.03 Participation aux Journées du développement durable.**

Cette participation s'est faite en collaboration avec le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVD) et le chimiste cantonal sur le thème du traitement alternatif des espaces publics jardinés (sans pesticide, techniques alternatives, etc.).

4200.04 Participation à la Marche de l'Espoir.

Le Jardin est un des lieux clé de la Marche de l'Espoir, ce qui renforce la présence des CIB et du Botanic Shop auprès du grand public.

4200.05 Présentation d'un stand aux Florales 2005.

Un stand en commun a été élaboré avec le SEVE sur la thématique annuelle (« relations plantes-insectes ») et en réutilisant l'exposition estivale dans un nouveau décor. Près de 300 000 personnes ayant visité ces Florales, un public qui ne fréquente pas forcément les CIB a ainsi pu être touché.

4300 Organisation de visites guidées et d'ateliers pour le grand public et les formateurs (DIP).

Les « variations botaniques » (visites guidées du mardi à 12h30) ont connu un grand succès (plus de 600 participant-e-s). Nos ateliers de formation continue pour les fonctionnaires (Agenda 21) et les enseignant-e-s ont également eu un grand succès. Nous considérons que ces ateliers ont un effet multiplicateur important pour la démarche en formation à l'éducation environnementale appliquée aux CIB.

4400 Participation à la gestion de la Fondation Aubert, de la Fondation Auxiliaire et du Centre du Réseau Suisse de Floristique.

A noter que le Centre du Réseau Suisse de Floristique a publié en 2005 la seconde édition d'une liste unifiée des noms botaniques utilisés en Suisse, liste unique de référence qui remplace trois anciennes sources différentes.

5000 Protection**5100.01 Protection de la Nature en Suisse: développement d'une application géant la couche végétale dans le cadre du Système d'Information du Territoire à Genève et dans la région, en collaboration avec la DSI et le SEVE Système d'Information du patrimoine vert - SIPV).**

L'année 2005 a été principalement consacrée à la consolidation « administrative » du projet SIPV (comité directeur, groupes de travail, collaboratrices et collaborateurs, budgets, collaboration avec l'Etat de Genève, stratégie à moyen terme). Des tests sur différentes technologies ont été réalisés. Les principaux éléments sont maintenant en place pour entamer une première phase opérationnelle en 2006.

5100.02 Coopération au développement: suite du programme de formation de botanistes et de médiatrices et médiateurs du Sud.

A relever quelques résultats très intéressants du programme cadre: publication d'un manuel en Côte d'Ivoire, reconnaissance internationale du travail mené au Sénégal, projets novateurs dans le cadre d'Ethnobotanica paraguay (avec l'Université populaire de campagne).

5200 Suite de la collaboration avec le Service des forêts, de la protection de la nature et des paysages (SFPNP).

La collaboration se poursuit d'une façon très satisfaisante: les CIB apportent leur expertise pour la couche verte du canton, jouant en cela pleinement sa mission « Protéger », mais reçoivent aussi des mandats permettant d'amplifier sa propre recherche. Ainsi, le SFPNP a mandaté les CIB pour effectuer par exemple l'inventaire des mousses et des hépatiques du canton. Ce programme va se dérouler sur trois années.

VARIATION DE PERSONNEL

Les CJB ont accueilli deux collaboratrices ou collaborateurs venant d'autres services de la Ville, ceci avec leur poste. Par ailleurs un troisième poste a été attribué afin de pouvoir assurer la mission confiée aux CJB dans le cadre du projet « Patrimoine Vert ».

VARIATION DE LOCAUX

Des lignes directrices concernant Bot V (agrandissement de la bibliothèque et de l'herbier, création d'une zone d'exposition et d'une cafétéria publique) ont été étudiées avec le service d'architecture au cours de l'année 2005. Les CJB espèrent que ces travaux permettront de mettre rapidement en route l'organisation du concours d'architecture pour la construction de Bot V et la rénovation de La Console.

AGENDA 21

Une grande partie des activités des CJB répondent naturellement et concrètement aux préoccupations de l'Agenda 21 : conservation de la biodiversité, gestion des déchets, éducation environnementale, recyclage généralisé, gestion des énergies, lutte intégrée contre les ravageurs des végétaux, intégration socioprofessionnelle, etc.

Au niveau du Jardin, un groupe de travail, en collaboration avec le SEVE, le Service pompes funèbres et cimetières et le Service des sports s'est par ailleurs penché sur la problématique de l'interdiction de l'utilisation d'herbicide et du désherbage sur les chemins. Dans le même élan, les horticulteurs et horticulteurs des CJB ont décidé après une étude approfondie de passer à la lutte biologique en ce qui concerne les insecticides. La lutte fongicide demande encore l'utilisation de produits chimiques, tout en gardant à l'esprit que ceux-ci sont utilisés avec parcimonie.

Par rapport aux objectifs :

1. Facette régionale et de proximité
Les points forts sont décrits aux points 1200, 5100.01 et 5200 du présent document.
2. Facette Genève internationale
Les activités de coopération ont bénéficié de moyens supplémentaires à ceux du service provenant du CA (Fonds de coopération de la Ville de Genève), du Canton de Genève et de fondations privées.

Le programme cadre des CJB au Sud basé sur l'ethnobotanique appliquée et l'éducation environnementale a pu être poursuivi avec succès sur les axes suivants :

Paraguay (Asunción) – amélioration de la collection de plantes médicinales du Jardin botanique et des techniques de cultures (broyage-compostage, lombriculture, arboretum), collaboration active au programme Tsaieika de la Croix Rouge Suisse, documentation iconographique thématique numérisée, avancement de la rédaction d'un guide des plantes médicinales du Paraguay, nombreux cours et stages, etc.

Bolivie (La Paz) – amélioration et éducation autour des « Jardins ethnobotaniques » de La Paz (Jardins éducatifs autour des plantes utiles boliviennes et leurs relations avec la population de La Paz), pôle interactif autour des plantes artisanales boliviennes (fibres, etc.) et du commerce équitable.

Sénégal (Dakar-Hann) – amélioration des collections du Jardin ethnobotanique, équipement du CEEH (jeux, etc.), cours et séminaires, amélioration de la collaboration avec les Eaux et forêts. Année malheureusement difficile du fait des inondations sans précédent subies par la capitale sénégalaise.

Côte d'Ivoire (Abidjan-Adiopodoumé) – Edition d'un manuel sur la base de l'expérience menée en collaboration avec l'Association Suisse des Sciences Naturelles, programme éducatif interactif pour la sauvegarde de la forêt d'Adiopodoumé mené à son terme.

Ougandougou (Burkina Faso) – Stage théorique et pratique d'ethnobotanique africaine donné par D. ROGUEY à l'IRD pour les collaboratrices et collaborateurs du Parc Bangr Weogo et les étudiant-e-s de l'IRD. Installation d'une bibliothèque et d'un herbier pour le parc sous la forme d'un Centre de documentation.

Domaine des musées Musées d'art et d'histoire

Degré de
réalisation

1000 Acquisitions

1200 Par le biais de l'indemnité versée par la compagnie d'assurance, procéder à de nouvelles acquisitions pour le Musée de l'horlogerie et de l'émallerie afin de combler les pertes subies lors du cambriolage du 24 novembre 2002.

Les indemnités versées par la compagnie d'assurance (4^{es} vol - novembre 2001 et 2^{ème} vol - novembre 2002) ont permis d'acquérir en 2005 :

- en ventes aux enchères : neuf montres ;
- auprès de marchands : deux montres ;
- auprès de particuliers : deux objets.

Des dons sont venus compléter ces achats : treize objets et lots, dont sept dons accordés par les lauréats-e du Grand Prix de l'horlogerie 2004. Par le biais de legs, deux pendules et quatre objets sont entrés dans les collections du musée.

2000 Conservation

2100.01 Département des beaux-arts, collections d'art ancien : planifier et lancer un programme de restauration d'œuvres phare des écoles hollandaises, flamandes et italiennes.

Le corpus des 44 œuvres des écoles hollandaise et flamande antérieur à 1620 a fait l'objet d'interventions relevant de la conservation et de la restauration. Le programme de restauration des œuvres de l'école italienne est au stade de la conception.

2100.02 Département des beaux-arts, collections des XX^e et XXI^e siècles : mettre en œuvre un programme de conservation des œuvres et archives vidéo.

La totalité des œuvres vidéo d'artistes a été sauvegardée dans des nouvelles normes par Saint-Gervais. Centre pour l'image contemporaine, qui en conserve une copie sur bande vidéo et sur DVD. La plus large partie des bandes documentaires a également déjà été sauvegardée. Cette sauvegarde se poursuivra et sera terminée en 2006.

Degré de
réalisation

Par ailleurs, l'exposition « Ferdinand Hodler et Genève » a permis le contrôle de la totalité des peintures de cet artiste conservées au Musée d'art et d'histoire (MAH) la vérification des cadres et la consolidation des dos, ainsi que la restauration du Guerrier Furieux. Enfin, le contrôle systématique de l'état de la collection du XX^e et du XXI^e siècle a débuté par le Fonds Alexandre Perrier.

2100.03 Centre d'icongraphie genevoise (CIG) : inventorier un fonds d'archives et de plans concernant l'ingénieur Nicolas Céard (1745-1821), lancer une campagne de restauration des plans et dessins de ce même fonds en vue d'une future exposition à la Maison Tavel.

L'inventorisation nécessaire aux besoins de l'exposition prévue à l'automne 2006 a été réalisée ; la campagne de restauration lancée en 2005 sera poursuivie en 2006.

2100.04 CIG : lancer une campagne de préservation, de restauration et de conditionnement d'un ensemble de plans dus à l'architecte genevois Adrien Krieg (1841-après 1871) en vue d'une future exposition à la Maison Tavel.

Lancée en 2005, cette campagne d'entretien du Fonds d'architecture Adrien Krieg est à poursuivre en 2006.

2100.05 Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) : préparer l'aménagement et transformer un local existant, déjà en possession de la BAA, en un dépôt de livres.

La demande de biens 2005 (faite en 2004) concernant cette transformation, en cours de traitement, n'a pas encore été votée.

2100.06 BAA : planifier la réparation des installations de stockage (armoires mobiles) et la restauration d'un magasin de périodiques existant. Cet objet est en cours de traitement par le Service des bâtiments. Une planification a été proposée, et les travaux sont attendus pour l'été 2006.

2200.01 Examiner la question des droits d'utilisation des documents du CIG (tarifs, application, procédures administratives). Les procédures administratives internes ont été redéfinies ; seule reste à étudier la question d'une réadaptation des tarifs.

Degré de
réalisation

3000 Recherche

3100.01 Dans le cadre du programme de remplacement des instruments d'analyse vétustes, procéder notamment à l'achat d'un vidéo-endoscope, appareil permettant l'inspection intérieure des objets creux.

Ce programme, à poursuivre sur plusieurs années, a bien progressé en 2005 avec le remplacement du spectromètre infrarouge vétuste (datant de 1980) par un nouvel instrument. Avec l'achat d'un deuxième appareil de photographie numérique pour les microscopes du laboratoire, la transition de la photographie argentique au numérique a été achevée. Ces deux achats ont été financés par un crédit extraordinaire de la Ville de Genève. Pour le vidéo-endoscope, une demande de bien a été faite en 2005; la réponse est attendue.

3100.02 Réaliser la deuxième phase du programme de recherche sur les matériaux et techniques des peintres des anciens Pays-Bas en vue d'une exposition programmée en 2006 au MAH.

Les résultats des recherches sont publiés dans le catalogue de l'exposition « La naissance des genres ».

3100.03 Développer un nouveau projet de recherche en vue d'appliquer les méthodes électrochimiques pour le traitement des objets en plomb aux ateliers de restauration des MAH. Mise en œuvre et usage de cette méthode pour nettoyer et stabiliser une collection importante de monnaies et médailles en plomb du cabinet de numismatique.

Le laboratoire a effectué une série d'essais sur l'application des méthodes électrochimiques pour le traitement des objets en plomb, pour parvenir à la conclusion que cette technique ne répond pas aux besoins. Le projet d'achat de l'équipement nécessaire a donc été abandonné. A sa place, une collaboration avec les ateliers de restauration du Musée National à Zurich a été lancée pour rechercher une méthode alternative pour le traitement des objets en plomb, la réduction au plasma d'hydrogène. Les essais sont en cours et continueront en 2006.

Degré de
réalisation

2200.02 BAA - recatatalogage des collections anciennes: procéder à la rétro-conversion des fonds encore sur fiches papier et les intégrer au catalogue informatisé.

Suite à l'obtention d'un crédit extraordinaire en 2004, la BAA a lancé la rétro-conversion des fonds sur fiches papier, qui sera poursuivie en 2006.

2200.03 Étudier la faisabilité de la numérisation des registres d'inventaire et l'intégration de ces données dans la base de données informatisée en vue d'estimer les coûts et les ressources nécessaires à entreprendre une numérisation globale.

Le secteur inventaire et documentation scientifique a procédé en 2005 à la numérisation expérimentale d'une série de cinq registres des arts appliqués (plus de 500 pages de documentation illustrées en couleurs). Chaque page, numérisée à haute définition, permet l'agrandissement et la consultation des détails. Les résultats sont déjà partiellement exploitables par le secteur de conservation concerné. Cette opération facilite la consultation des registres et contribue à la conservation des originaux, qui n'ont plus besoin d'être manipulés aussi souvent. Elle a aussi permis d'estimer la charge de travail nécessaire pour la numérisation de l'intégralité des registres et de mieux cerner les difficultés techniques associées à la consultation de ce type de documentation sur un poste de travail bureautique standard. Ce travail, effectué en 2005 par un chômeur en fin de droit, se poursuivra en 2006 à un rythme plus modeste en fonction des disponibilités.

2300 Photothèque - gestion des images numériques: révision et adaptation des procédures de stockage, de gestion et de diffusion des fonds en fonction de l'évolution technique.

Les procédures de numérisation et d'intégration des images dans la base de données des collections ont été entièrement révisées et simplifiées. Le serveur multimédia «Bouvier» permet d'éviter le recours systématique à l'enregistrement sur CD et d'unifier des fonds d'images numériques selon un classement logique. Grâce en partie, à ces mesures, le nombre d'images numériques disponibles a pu être doublé.

Degré de
réalisation**3200 Publier divers catalogues accompagnant les expositions temporaires.**

Parmi les catalogues édités par les Musées d'art et d'histoire à la faveur des expositions temporaires (cf annexe), il faut noter la parution des catalogues de collection suivants:

- 1^{er} volume du catalogue raisonné de la collection de peinture des anciens Pays-Bas (avant 1620) conservée au Musée d'art et d'histoire (exposition « La naissance des genres », au MAH).
- avec l'exposition « Ferdinand Hodler et Genève », publication in extenso de la collection de peintures de Ferdinand Hodler conservée au MAH; reproduction des œuvres figurant dans l'exposition du Musée Rath (84 peintures), et de la totalité de la collection (144 peintures) dont les notations scientifiques ont été vérifiées de concert avec l'Institut suisse pour l'étude de l'art, Zurich, qui élabore le catalogue raisonné des peintures de Hodler.
- publication des collections de pendulière du Musée de l'horlogerie et de l'émallerie (exposition au MAH).

4000 Communication et diffusion**4100.01 Planifier la réalisation par étapes du concept de présentation des collections du Musée de l'horlogerie et de l'émallerie en vue de sa réouverture.**

Suite au vote, le 21 février 2005, d'un crédit d'étude de CHF 326'000.- destiné à l'étude de réaménagement, de sécurisation et d'agrandissement du Musée de l'horlogerie et de l'émallerie, un groupe de travail a planifié une procédure, qui, en fonction des contraintes administratives, fixe la réouverture probable du Musée à la fin de l'année 2009.

Ce groupe de travail a également élaboré les cahiers des charges sur lesquels sera fondé le choix des mandataires (architecte, muséographe et ingénieur-e) auxquels sera confié le projet. Le premier tour de sélection sur dossier a eu lieu en septembre 2005, le deuxième tour étant prévu d'ici à fin février 2006.

Degré de
réalisation**4100.02 Musée d'histoire des sciences: poursuivre la nouvelle présentation des collections engagée en 2004 avec l'ouverture de deux nouvelles salles (l'une sur la mesure, l'autre sur les cabinets de curiosité et de démonstration). Installation de nouvelles répliques d'instruments dans le Parc de la Perle du Lac dans le cadre des « Itinéraires scientifiques ».**

Dans le cadre de la mise en valeur des collections, priorité a finalement été donnée à l'ouverture d'une nouvelle salle des microscopes, présentée lors de l'inauguration de l'exposition temporaire « Lentilles et miroirs » en avril. Deux nouvelles répliques d'instruments scientifiques ont été installées dans le Parc.

4100.03 Département des arts appliqués: aménager une nouvelle salle consacrée à l'art byzantin au MAH en vue de l'installation d'une très importante collection privée (donation).

Depuis son arrivée au MAH à la fin de l'année 2004, la collection léguée par Mme Janet Zakos fait l'objet d'une étude approfondie en vue de sa présentation permanente dans une salle qui a été tout spécialement aménagée pour l'accueillir et qui portera le nom de la généreuse donatrice. La collection réunit notamment des pièces d'argenterie de la fin de l'époque romaine et du début de la période byzantine (IV^e-VI^e siècles). Le MAH possède aujourd'hui non seulement la plus grande collection d'art byzantin en Suisse, mais il rejoint aussi la lignée des plus importantes institutions en ce domaine.

L'inauguration de cette nouvelle salle permanente consacrée à l'art byzantin est fixée au 7 février 2006.

Il faut noter que l'étude de la collection portera à sa publication et que le département s'est engagé en 2005 dans l'étude de ses collections byzantines en vue de la publication d'un catalogue raisonné.

Degré de
réalisation

4100.04 Département d'archéologie : définir le concept de la salle d'archéologie régionale au MAH et lancer les travaux de réalisation.

Le concept de la nouvelle présentation de l'archéologie régionale a été défini par le groupe de travail constitué dans ce but, et dont font partie des représentants du Service cantonal d'archéologie de Genève (archéologie cantonale), de l'Université de Genève (professeur ordinaire d'archéologie préhistorique) et le directeur du Musée cantonal d'archéologie de Lausanne. Les travaux de réalisation, tributaires de la planification du Service des bâtiments, n'ont pu être engagés en 2005, mais devraient l'être en 2006.

4100.05 Département d'archéologie : définir le concept de la salle du Soudan ancien au MAH et lancer les travaux de réalisation.

Le concept de redéploiement de la salle du Soudan ancien a été défini, et les travaux de réalisation ont été engagés en novembre dans l'ancienne salle du Proche-Orient (en prolongement de la salle Egypte), fermée au public à fin octobre 2004. Au début du mois de décembre, la salle « Kermes » actuelle a également été progressivement fermée au public : une campagne de photographie documentaire de l'ensemble des œuvres a été réalisée.

4200 Réaliser le programme des expositions temporaires des MAH : cinq d'importances différentes au MAH (Charles-Galland), trois au Musée Rath, quatre au Cabinet des estampes, trois à la Maison Tavel, deux au Musée Ariana, et trois présentations temporaires au Musée d'histoire des sciences.

Le programme d'exposition des Musées d'art et d'histoire a été réalisé dans son ensemble, mais l'institution, en adéquation avec les ressources humaines disponibles, a décidé de renoncer à l'organisation de deux expositions (au MAH et au cabinet des estampes). La liste des expositions et un tableau de fréquentation des MAH sont présentés en annexe.

4400.01 Accueil des publics - Ecole-Musée : adapter les pratiques aux lignes forces établies par la commission Ecole-Musée et, en particulier, recentrer le travail sur l'information et la formation des formatrices et formateurs.

Degré de
réalisation



Degré de
réalisation

L'axe école-musée a constitué un axe prioritaire de l'année 2005. Deux collaboratrices se sont investies dans la mise en place des outils de communication GEM (groupe école-musée), le site Internet et le support de communication papier « l'Antenne ».

Des ressources importantes ont été dévolues aux activités de support : il s'agissait de poursuivre une logique d'information et de formation des formatrices et formateurs plutôt que l'accueil direct des élèves. L'accent a été mis sur la formation des enseignant-e-s des écoles publiques gé-nevoises.

4400.02 Accueil des publics - Ateliers d'éveil culturel : sceller la formule de programmation « in and out » basée sur l'établissement de partenariats entre musée et partenaires extérieur-e-s (artistes et ateliers indépendants, écoles d'art).

Ce dossier a peu évolué en 2005 en raison des priorités accordées à d'autres projets d'une part, et de la mise en place d'une dynamique d'ateliers jeune public DAC, testée en 2005 sous la forme des ateliers en été, d'autre part.

9000 Gestion du service

9100.01 Réinstaller la collection du Cabinet des dessins (CdD) dans ses nouveaux locaux, suite au déménagement du CdD de la Villa la Concorde.

Le déménagement du Cabinet des dessins au MAH a été réalisé en urgence à la fin de l'été 2004 déjà. Les collections ont été accueillies au MAH dans les anciens bureaux directoriaux : les bureaux de la conservation, installés tout d'abord provisoirement à la Promenade du Pin (dans la salle de consultation commune au Cabinet des estampes et à la BAA) ont pu rejoindre au printemps 2005 le bâtiment de Charles-Galland et intégrer les espaces libérés par l'accueil des publics suite au retour de ce secteur dans le bâtiment restauré des Casemates.

Le rangement des œuvres, rationalisé par format, a autorisé des améliorations notables et le recensement des collections (vérification des inventaires) se poursuit régulièrement.

9100.02 Examiner avec le Service de l'énergie l'état des installations de climatisation des réserves du CIG et faire le point sur les mesures à prendre à brève et moyenne échéance.

Degré de
réalisation

L'examen des installations avec le Service de l'énergie a été effectué, mais les conclusions en vue d'un plan d'action à moyen terme n'ont pas encore été communiquées par les services compétents en la matière.

9100.03 Participer à l'étude initiée par le Service de l'énergie sur l'état des installations de la Maison Tavel, en prévision d'un programme de travaux de maintenance et de renouvellement desdites installations.

L'étude initiée par le Service de l'énergie n'a pas été poursuivie en 2006. Cet objectif demeure une nécessité pour la Maison Tavel.

9100.04 Elaboration par le secteur Inventaire et documentation scientifique d'un plan de classement des archives en vue de préserver et d'organiser la documentation générée par les activités des MAH en vue de leur archivage.

Appelé à d'autres tâches non prévues mais prioritaires - dont le déménagement et le réaménagement de la photothèque - le préposé aux archives du secteur IDS n'a pu consacrer le temps nécessaire à la réalisation de cet objectif.

9100.05 Elaboration, par le secteur Inventaire et documentation scientifique en collaboration avec les secteurs de la conservation, d'un plan de documentation destiné à fixer les normes et les procédures applicables en ce domaine à l'ensemble des MAH.

L'élaboration du plan de documentation a été retardée en raison de la priorité accordée au projet ReNouVo. Le travail est actuellement bien avancé, mais n'a pas encore été soumis à l'ensemble des secteurs de conservation pour approbation. Le document devait être finalisé début 2006.

VARIATION DE PERSONNEL

-

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

L'introduction du papier recyclé a été réalisée dans l'ensemble des MAH.

DIVERS

Les activités habituelles de l'institution ont été freinées par la délocalisation - en raison de la rénovation intérieure et extérieure du bâtiment des Casemates - des départements de la conservation (au 9 Grand-Pie), de la direction et de l'administration des MAH (au Musée de l'horlogerie) et par plusieurs déménagements importants (réintégration du bâtiment des Casemates à partir de mai 2005; installation de la conservation du Cabinet des dessins au MAH, rue Charles-Galland, retour offert de la photothèque aux Casemates à fin 2005). Le Laboratoire de recherches et les ateliers de restauration ont dû être fermés pour plusieurs mois dès novembre 2004, en raison des chantiers externe et interne du bâtiment des Casemates (réfection de la toiture, des façades et changement des faux-plafonds) qui ont entraîné la délocalisation ou la suspension des activités pendant de longs mois.

Priorité a également été accordée au projet ReNouVo, qui a demandé une large implication des collaboratrices et collaborateurs des MAH.

Les informations suivantes sont présentées en annexe:

- liste des expositions et fréquentation des MAH en 2005,
- statistiques du secteur de l'accueil des publics en 2005.

Domaine des musées Musée d'ethnographie

1000 Conservation		Degré de réalisation	Degré de réalisation
1100.01	Suite au démantèlement des collections dans son nouveau dépôt aux Ports Francs, le musée continuera le classement et le rangement des objets. Le département Europe a pu transférer l'ensemble des collections qui étaient entreposées au dépôt de la Jonction. Reste à amener au nouveau dépôt des Ports Francs les gros objets du dépôt des Charmilles, la collection iconographique et la collection photographique et audio-visuelle (cf. objectif 1200.02).		1200.02 Démarrage de l'inventaire de toutes les collections non 3D (gravures, photos, films, cartes, etc.) en vue de leur inventaire et de leur exploitation dans la future médiathèque du musée. L'inventaire de la collection iconographique a progressé, en fonction des effectifs disponibles. L'appui de collaboratrices et collaborateurs externes mis à disposition du musée par l'Office cantonal de l'emploi a permis de bien avancer dans ce projet.
1100.02	Poursuite du travail de surveillance de l'état des collections avec les traitements et restaurations ponctuelles pour préserver la qualité des collections. Si les conditions climatiques du nouveau dépôt sont problématiques, le travail effectué par l'équipe du musée pour conditionner les objets lors de l'aménagement des collections dans leur nouvel espace de conservation permet une bonne surveillance et des interventions adéquates.		1300.01 Accueil de dons d'objets pour l'enrichissement des collections selon les opportunités et conformément à la politique d'achat et d'augmentation des collections. Près de 200 objets sont venus enrichir les collections du musée grâce à de généreux donateurs et donateurs et par des legs.
1100.03	Poursuite de la réorganisation des collections et des procédures de travail selon la nouvelle structure des dépôts. La réorganisation est en cours.		1400.01 Achats pour la bibliothèque en fonction des recherches des conservateurs. Enregistrement des achats et dons dans la base de données du réseau des bibliothèques romandes. Service de prêts interne, public et interbibliothèques. En fonction du budget et selon les demandes du collège scientifique. La bibliothèque a inscrit 1041 nouvelles références à son catalogue.
1100.04	Poursuite de la mise en place de la politique de conservation préventive, notamment pour le nouveau dépôt des Ports Francs. Une attention particulière sera portée à la surveillance et à la maîtrise des conditions climatiques des nouveaux dépôts. Les mesures de conservation préventive ont été prises. Le problème de la maîtrise des conditions climatiques demeure et sa solution est à l'étude.		2000 Recherche 2100 Recherches pour documenter la préparation des nouvelles expositions prévues pour la réouverture de Carl-Vogt (expositions de réouverture) et Conches (Kerala), et les publications en relation. Le travail a été accompli conformément aux objectifs.
1200.01	Affinement et complément de l'inventaire informatique des collections, notamment dans le cadre des nouvelles procédures de travail. Le musée poursuit son travail de recherche et complète systématiquement l'inventaire scientifique dans Musinfo. En outre, les collaboratrices et collaborateurs scientifiques ont travaillé à la mise en ligne sur Internet du catalogue des collections du musée. C'est ainsi qu'il est déjà possible de consulter 20181 objets de la collection Europe et 2247 objets de la collection d'ethnomusicologie.		2200.01 Rédaction de documents de synthèse des recherches en vue de la documentation des expositions et publication des catalogues accompagnant les expositions. Le travail a été accompli conformément aux objectifs.
			2200.02 Organisation et/ou participation à divers congrès et comités de travaux en relation avec les activités scientifiques du musée. Rédaction et publications des rapports de synthèse y relatifs. Le travail a été accompli conformément aux objectifs, notamment en organisant avec divers partenaires les « Deuxièmes rencontres ethnographiques » sur le thème de la médiation culturelle.

Degré de
réalisation

Cette exposition a été complétée d'une deuxième exposition itinérante intitulée « Kerala des dieux et des hommes », composée d'une série de photographies réalisées par le photographe du musée présentant l'univers fascinant des rituels hindouistes du Kerala. Cette exposition a été très appréciée à Genève, et poursuivra son périple notamment au Kerala.

3200.02 Réalisation de l'exposition de réouverture de Carl-Vogt. Titre de travail « Nous autres ».

Le vernissage de l'exposition « Nous autres » a réuni 550 personnes le 10 novembre 2005.

Cette exposition prend appui sur le célèbre livre de Claude Lévi-Strauss, « Race et histoire », et aborde la question de la diversité culturelle et du racisme, en partant de l'idée que nous sommes, à la base, tous ethnocentriques, mais que nous pouvons par un effort de décentrement comprendre et accepter l'autre et sa différence.

A fin 2005, ce sont déjà plus de 7000 visiteuses et visiteurs qui sont venus à Carl-Vogt, ce qui laisse augurer un joli succès pour cette exposition qui restera ouverte jusqu'en août 2006.

3200.03 Recherches, conception et réalisation d'un « musée des petits d'hommes ».

En raison des nouvelles orientations de la Direction du musée, ce projet a été suspendu.

3200.04 Définition d'un programme d'accueil d'expositions itinérantes.

Aucun projet n'a été retenu.

3300.01 Poursuite de l'étude, de l'organisation et du suivi du programme d'accueil des classes et autres publics. Mise sur pieds, organisation et poursuite du programme d'animations.

La cellule « Accueil des publics » a développé des programmes d'accueil adaptés à différentes classes d'âge et mis en place une structure d'accueil dans le cadre des expositions 2005. A Conches, ce sont plus de 100 groupes ou classes qui ont été accueillis du 16 mars au 31 décembre 2005.

Degré de
réalisation

Par ailleurs, la collaboration régionale a été poursuivie en vue de la concrétisation du projet de la « Maison du Salève ».

2300.01 Préparation des enseignements donnés dans les universités de Genève et Lausanne. Suivi des étudiant-e-s, diplômé-e-s et stagiaires pour leur formation, les examens et la correction de leurs travaux.

En raison du changement de direction, l'enseignement à l'université de Genève et certaines collaborations avec le département d'anthropologie de l'université de Genève ont été suspendus.

2300.02 Mise sur pied d'un enseignement intégré en ethnologie au Département d'anthropologie et écologie de l'Université de Genève.

Le projet a été suspendu.

2300.03 Mise sur pied d'un laboratoire de recherche en didactique de l'anthropologie.

cf. objectif 2300.01.

3000 Communication

3100.01 Travaux de rafraîchissement de toutes les salles d'exposition de Carl-Vogt en vue de leur réouverture courant 2005 (sols, murs et création de plafonds techniques).

En plus des aménagements mentionnés ci-dessus, les murs entre les salles ont été percés pour permettre une circulation plus fluide des visiteuses et visiteurs.

3100.02 En vue de la réouverture de Carl-Vogt, étude et réalisation des nouvelles expositions pour les salles « permanentes ».

L'exposition « Nous autres » a permis d'inaugurer, le 10 novembre 2005, les nouveaux espaces d'exposition.

3200.01 Réalisation et inauguration de l'exposition temporaire « Kerala » à Conches.

Le vernissage de l'exposition a réuni 500 personnes le 15 mars 2005 et ce sont plus de 11000 visiteuses et visiteurs qui se sont rendus à Conches pour voir « Les feux de la déesse. Mythes et rituels du Kerala » du 16 mars au 31 décembre 2005.

Degré de réalisation		Degré de réalisation
	9000 Gestion du service	
	9100.01 Poursuite de la restructuration interne du musée selon le nouvel organigramme	
	La réorganisation a été gelée en attendant l'arrivée de la nouvelle direction.	
	9100.02 Poursuite du programme de formation permanente pour le personnel d'encadrement du musée.	
	Les programmes en cours ont été suivis, mais la suite a été suspendue.	
	9100.03 Poursuite du programme de formation permanente pour le personnel d'accueil et surveillance, en collaboration avec les autres musées de la Ville de Genève.	
	Le personnel du musée a suivi divers cours proposés par la cellule formation du Service des ressources humaines. En outre, dans le cadre d'une étude pilotée par la Direction du département à laquelle ont contribué les musées de la Ville, un programme de formation continue pour le personnel de sécurité a été préparé et proposé pour le futur.	
Degré de réalisation		
	3300.02 Poursuite de la redéfinition de la politique éditoriale pour le Musée sous le contrôle du comité de rédaction.	
	La politique éditoriale arrêtée à pour objectifs la production de catalogues dans le cadre des expositions, la diffusion de textes relatant des recherches effectuées par les scientifiques du musée, le maintien d'une bonne communication avec les publics du musée. Le musée a produit deux numéros de son journal Totem, les deux premiers volumes d'une nouvelle série intitulée « Tabou » (vol. 1 « Nous autres », vol. 2 « Musiques migrantes »), et deux publications dans le cadre de l'exposition « Les feux de la déesse » (« Les feux de la déesse. Rituels villageois du Kerala » et « Kerala, des dieux et des hommes »). Le musée a également collaboré à différentes coproductions.	
	3300.03 Changement de l'identité graphique de l'institution.	
	Un nouveau visuel a été développé et appliqué pour la première fois dans le cadre de l'exposition de réouverture de Carl-Vogt.	
	3400.01 Promotion générale des activités du musée.	
	Les activités ont fait l'objet de campagnes de promotion en fonction des moyens disponibles.	
	3400.02 Promotion d'un nouveau Musée d'ethnographie: le Musée des cultures.	
	Le projet d'un nouveau Musée d'ethnographie, suspendu pendant quelques mois, devra être relancé par la nouvelle direction du musée.	

VARIATION DE PERSONNEL

Le directeur nommé en 2003 a été révoqué au printemps 2005 en raison de dysfonctionnement à l'intérieur du Musée d'ethnographie. L'intérim a été assumé par le directeur du Muséum d'histoire naturelle de février à décembre 2005. Dans ce contexte, le processus de réorganisation a été gelé jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur, M. Jacques HAINARD, le 1^{er} février 2006.

Il a été fait appel à divers temporaires pour compléter les équipes scientifiques, l'atelier, etc. en fonction des besoins planifiés ou faire face aux imprévus. Cela a été particulièrement nécessaire pour réussir l'ouverture de l'exposition « Nous autres », exposition ambitieuse quant à son contenu, sa scénographie et son calendrier.

VARIATION DE LOCAUX

Carl-Yoël : Le rafraîchissement et la redistribution des espaces d'exposition ont été achevés au printemps. Ces aménagements, limités aux lieux d'accueil des publics, avaient pour but de doter le musée de conditions permettant de recevoir le public dans de bonnes conditions. Les nouveaux espaces d'exposition s'étendent aux deux ailes du rez-de-chaussée complétés de trois salles au premier étage. L'auditoire a été réaménagé au premier et a été complété d'une salle permettant d'accueillir des groupes pour des séminaires ou ateliers divers. Les murs entre les salles d'exposition ont été percés pour assurer une meilleure circulation des publics. Dans l'ensemble des salles, les travaux ont porté sur les murs, plafonds et sols et le câblage électrique et informatique.

Dès la fin des travaux, le musée a pu procéder au montage de l'exposition de réouverture « Nous autres ».

Conches : Rien à signaler.

Porte-Francis : Les conditions climatiques à l'intérieur du dépôt fluctuent énormément au gré des saisons et sont malheureusement très difficiles à contrôler. Une étude est en cours pour procéder à des aménagements correctifs, cette situation faisant planer une menace sérieuse sur la santé des collections si rien de sérieux n'est entrepris.

AGENDA 21**DIVERS**

Domaine des musées Muséum d'histoire naturelle

Degré de réalisation

Degré de réalisation

1000 Conservation

1100.01 Protéger les collections conservées à sec (insectes, mammifères, oiseaux) des parasites.

Diverses opérations menées pour la désinfestation préventive et curative de certaines vitrines et dioramas. Certaines de ces opérations ont pu être menées à bien en collaboration avec le SEVE.

1100.02 Favoriser la conservation des collections de tissus et de spécimens par la conservation à basse température (moins de 80°C), ainsi qu'en alcool isopropylique.

Le remplacement d'alcool isopropylique éventé se poursuit. La conservation des tissus a été préservée malgré le panne et le remplacement d'un congélateur.

1200.01 Poursuivre l'identification des collections par des chercheuses et chercheurs confirmé-e-s externes au Muséum d'histoire naturelle (MHN).

Plus de 30 visiteuses ou visiteurs scientifiques sont venus dans les collections du MHN, plus de 120 publications sont dues à des chercheuses et chercheurs extérieurs.

1200.02 Informatiser les anciennes collections de poissons et de certains groupes d'arthropodes.

Une grande partie des collections de vertébrés a été informatisée. Le GBIF Suisse a alloué CHF 51'000.- pour la saisie des Plathelminthes.

1300 Compléter les collections de spécimens et de tissus.

Les récoltes sur le terrain, les dons et achats ont permis d'enrichir les collections de plusieurs milliers de spécimens.

1400.01 Fournir aux scientifiques et au public une documentation actualisée répondant à leurs besoins.

Les récoltes sur le terrain, les dons et achats ont permis d'enrichir les collections de plusieurs milliers de spécimens.

1400.02 Gérer la bibliothèque «Nos Oiseaux».

Cette gestion se poursuit, consécutivement à la signature d'une convention entre la Société «Nos Oiseaux» et la Ville de Genève. Les nouveautés sont régulièrement incorporées.

2000 Recherche

2100 Poursuivre les projets de recherche et publier les résultats en mettant en valeur la richesse des collections.

Plus de 100 publications ont été produites au MHN sur la base de projets tels que la biodiversité des vertébrés (chèvres-souris, poissons, reptiles), l'inventaire suisse des insectes se poursuit. Pour l'inventaire des tonies marines de Madagascar, des subsides à hauteur de CHF 300'000.- ont été alloués.

2200.01 Promouvoir la présence du MHN au sein de la communauté scientifique internationale.

Scientifiques du MHN actives et actifs au sein de sociétés internationales (p. ex.: Commission internationale de nomenclature zoologique, Commission internationale du lexique stratigraphique) et de Comités de lecture de revues scientifiques (p. ex.: Journal of Arachnology, Records of the Western Australian Museum).

2200.02 Publier la Revue suisse de Zoologie (4 fascicules), la Revue de Paléobiologie, et Le Rhinologue, vol. 17 de Instrumenta Biodiversitatis.

Ces ouvrages ont été publiés. Le volume 17 de Instrumenta Biodiversitatis est sous presse.

2200.03 Organiser au MHN deux colloques de la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève et commencer en automne l'organisation de l'assemblée annuelle de la Société suisse de zoologie qui aura lieu en février 2006.

En outre, l'assemblée générale de «Nos Oiseaux» et l'assemblée annuelle de la Société suisse de spéléologie se sont déroulées au MHN.

2300.01 Garantir le bon déroulement des travaux de diplôme et de thèse réalisés au sein du MHN.

Le MHN a mis à disposition des places de travail et supervisé: quatre travaux de diplôme et une thèse de doctorat. Ils ont tous été soutenus.

2300.02 Participer à la formation universitaire.

Cours de faunistique à l'Université de Genève et organisation de stages (p. ex.: biologie marine).

Degré de
réalisation

3000 Communication	Degré de réalisation	Degré de réalisation
3100.01 Actualiser certaines vitrines de la «Faune régionale» et/ou de «L'Aventure de la Terre» (Histoire de l'Homme). À la suite d'un changement de priorités, des vitrines de la faune régionale et de la faune tropicale (mammifères et oiseaux) ont été mises à jour.		
3100.02 Entamer la modernisation des vitrines d'exposition permanente des Invertébrés. Ces vitrines ont été vidées, pour faire place à l'exposition temporaire «Insectissimo». La conception de la nouvelle exposition permanente des Invertébrés est en cours.		
3100.03 Rénover et moderniser l'animation «Relief de la Suisse». Cette opération, onéreuse et complexe, s'étendra sur plusieurs années, 2005 à surtout vu le remplacement d'éléments électroniques et mécaniques isolés. La conception d'une nouvelle animation est en cours.		
3200.01 Suite et fin de l'exposition temporaire «Migrations et barrières». Ouverture d'une exposition temporaire consacrée à l'entomologie. Vu son succès auprès du public, «Migrations et barrières» est prolongée jusqu'en janvier 2006. «Insectissimo» a été inaugurée dans les temps.		
3200.02 Accueillir deux expositions de photos, une exposition de tableaux entomologiques et le Festival du film documentaire. Ces événements temporaires de petite à moyenne dimension se sont correctement déroulés. En parallèle de «Insectissimo», diverses petites expositions temporaires sont proposées au public, dont l'Herbier d'A. Hummerose, accroché sur une façade du MHN.		
3300.01 Soutenir l'animation pédagogique, en s'assurant la collaboration du DIP. Cette activité, essentielle pour la divulgation du savoir, a pu être assurée en dépit du retrait du DIP et grâce au soutien du DAC. L'accueil des classes, désormais entièrement sous le contrôle du DAC, est une prestation très appréciée des enseignants primaires. En 2005, le MHN a accueilli 176 classes (soit 3 524 enfants) aux ateliers pédagogiques, ainsi que 66 classes (1 364 enfants) aux projections de films. À titre comparatif, en 2004, le MHN avait accueilli 129 classes en atelier (2 727 élèves).		
3300.02 Organiser des animations et des événements ponctuels de sensibilisation : les «Animations du mercredi» présentées par les scientifiques du MHN, le «Film du samedi», le «Film du dimanche», «Traces des dinosaures d'Enosson», «Migration des oiseaux au Col du Jaman», la «Nuit des chauves-souris» et la «Nuit de la science». Ces animations ont bien eu lieu, à l'exception de «Migration des oiseaux au Col du Jaman» pour cause de précaution de grippe aviaire et de la Nuit de la science qui, entre temps, est devenue biennale.		
3300.03 Editer des brochures ou ouvrages didactiques : le «Camet du Musée» (2 numéros) et d'autres brochures si l'occasion se présente. Les numéros annoncés sont parus en 2005.		
3300.04 Encourager les activités du Centre de coordination ouest pour l'étude et la protection des chauves-souris. Ce centre, en résidence au MHN, est fort actif. Toutes les parties bénéficient de cette bonne relation, à tel point qu'un nouveau contrat plurianuel a été conclu.		
3400.01 Promouvoir le MHN en informant efficacement le «grand public» de ses manifestations et activités (six campagnes d'affichage par an, présence régulière dans les médias, site Internet, etc.). L'effort de présence dans les médias est permanent. Le site Internet du MHN est un des plus complets dans le domaine et son taux de fréquentation fort élevé. Son apparence sera mise au goût du jour, sous l'égide d'un projet du DAC.		
3400.02 Assurer l'accueil optimal des visiteuses et visiteurs, ainsi que la sécurité et la surveillance des galeries. Outre les campagnes de promotion des activités du MHN, la formation continue des surveillantes et des surveillants est toujours à l'ordre du jour. Ces collaboratrices et collaborateurs acquièrent ainsi un bon niveau professionnel. Deux exercices d'évacuation imprévisibles (un avec et un sans public) se sont déroulés à la satisfaction des acteurs et des observateurs professionnels (SAPP, SIS). À l'occasion de quelques incidents nécessitant une évacuation par ambulance, le personnel s'est montré à la hauteur.		

Degré de
réalisation

3400.03 Rentabiliser les infrastructures du MHN : ventes de publications scientifiques, de brochures de sensibilisation, recettes de visites commentées et de conférences, expertises réalisées pour des tiers, locations de salles, etc., ainsi que les prestations offertes à d'autres services ou organismes.

Plus d'une centaine de visites guidées, séances, conférences, etc., se sont déroulées au MHN.

3400.04 Entretenir des rapports de qualité avec les interlocutrices et interlocuteurs privilégiés du MHN.

Privés ou publics, profanes ou scientifiques, les interlocutrices et interlocuteurs du MHN sont pris en charge avec un maximum de professionnalisme et d'intérêt.

L'octroi de fonds extérieurs pour des projets de recherche et de gestion de collections en témoigne.

Les interlocuteurs privilégiés du MHN sont, par exemple :

- le Fonds national suisse pour la recherche scientifique (projets de recherche financés par le FNS);
- les Universités (Genève, Berne, Bâle, etc.);
- les institutions muséales (CJB, Muséum d'histoire naturelle de Berne, Lyon, etc.).

VARIATION DE PERSONNEL

Une chargée de recherche a intégré l'institution, avec la documentation scientifique pour principale mission.

VARIATION DE LOCAUX

La salle Shrek sera réaménagée et (ré-)ouverte en 2006, grâce aux bons offices du Service des bâtiments.

AGENDA 21

Récupération et tri systématique et de routine des matériaux usagés (papier-carton, PET, verre, aluminium, produits chimiques, etc.).

Gestion automatique de l'eau et de l'électricité.

Sensibilisation du public.

DIVERS

La fréquentation du MHN est présentée en annexe.

Degré de réalisation

1000 Mise à disposition de collections sur tout support, adaptées à tous les publics, touchant tous les domaines de la connaissance, accessibles et renouvelées

1100 à 1300.01

Accueillir, informer, former les usagers et usagers du réseau des Bibliothèques afin de répondre à leurs besoins d'information et de les fidéliser.

Le chiffre global de fréquentation des bibliothèques et discothèques municipales (BMU), emprunt et consultation sur place confondus, ne peut être donné faute de compteurs à l'entrée des services. Cependant, les BMU ont reçu la visite de 340 000 emprunteurs ou lecteurs auxquels 7637/31 documents ont été prêtés, soit 2,69% de mieux que l'année précédente. 7668 nouveaux usagers et usagers ont été inscrits.

En 5 mois, 400 usagers et usagers se sont inscrits pour des connexions à l'Internet. 2042 connexions ont été enregistrées.

1100.02 Mettre en place une procédure d'accueil - information - formation des publics et former les collaboratrices et collaborateurs à cette procédure.

Le projet «accueil» a été élargi avec la mise en place d'une charte d'accueil et d'un document «comportement du personnel qui se trouve au contact des publics». Le groupe de travail concernant l'accueil des publics est maintenant constitué et la réflexion sur l'accueil est lancée. Une collaboratrice est responsable du projet et un coach extérieur suit les travaux. Les documents prioritaires à produire ainsi que leur contenu ont été définis. La formation du personnel au contact des publics se poursuit comme prévu.

1100.03 Poursuivre la formation des collaboratrices et collaborateurs à la gestion des situations difficiles et aux questions de sécurité des personnes et des biens.

Tout le personnel a suivi la formation concernant la gestion des situations difficiles et les questions liées à la sécurité des biens et des personnes. Une session de formation est prévue avec le Service des ressources humaines pour la formation du personnel engagé fin 2005.

Degré de réalisation

1100.04 Poursuivre l'offre d'information documentaire en ligne.

Les abonnements à Larousse, Universalis, Kompas et Electre ont été reconduits et de nouveaux abonnements à la base de données de musique en ligne «Classical Music Library» et aux CD-Roms professionnels de la BNF ont été contractés.

Les ressources suivantes sont à ce jour déployées sur les Postes publics multimédia (PPM) : Larousse, Universalis, Kompas, Europresse.

La Webthèque, accessible depuis les PPM et le site Internet des BMU, propose également une large offre de ressources gratuites, 5100 connexions à la Webthèque ont été enregistrées et plus de 1000 liens ont été consultés.

1100.05 Poursuivre la promotion des services spécifiques sur le site Internet des BMU.

L'enrichissement du site a été réalisé par l'amélioration du graphisme et du contenu de la plupart des rubriques. De nouvelles rubriques ont été ajoutées : Webthèque, archives multimédias, Salon musical, le concours d'écriture et l'opération «Livres nomades».

1100.06 Renouveler et renforcer les équipements informatiques afin d'assurer aux publics un service fiable et de qualité.

Afin d'améliorer la fiabilité et la qualité des services aux publics et d'élargir les moyens d'accès à la base de données, quelques ordinateurs supplémentaires ont été installés dans les services aux publics. Une dizaine d'ordinateurs ont été déployés dans les services administratifs pour renforcer les activités documentaires et administratives.

1100.07 Offrir aux usagers et usagers des postes d'accès public aux ressources numériques.

Depuis le mois de septembre 2005, les Bibliothèques municipales proposent au public onze ordinateurs sur neuf sites, avec un accès à Internet. Ces PPM permettent un accès au Web via une base de données de liens dénommée Webthèque. Cet outil propose une collection de sites Internet sélectionnés sur la base d'une politique documentaire. Les autres ressources accessibles sont des journaux électroniques, des encyclopédies en ligne, des outils bureautiques et des ressources documentaires des bibliothèques municipales.

Degré de
réalisation



1100.09 Déterminer l'orientation qui sera retenue pour le renouvellement du logiciel documentaire.

L'orientation retenue a été fortement liée à l'annonce faite par le fournisseur, la Société BiblioMondo, d'abandonner la version actuelle de Concerto l'application documentaire que les BMU utilisent. La Société BiblioMondo a proposé de migrer vers une nouvelle version. Suite au vote des crédits nécessaires par le Conseil municipal, le 8 novembre 2005, des contacts sont en cours avec la Société BiblioMondo en vue de réaliser cette migration en 2006.



1100.10 Déterminer l'orientation qui sera retenue pour le renouvellement des équipements de gestion du prêt et des étiquettes des documents.

Suite à différentes recherches et visites, l'orientation retenue pour le renouvellement des équipements de gestion du prêt et des étiquettes des documents est la technologie RFID (Radio frequency identification). Le 8 novembre 2005, le Conseil municipal a voté les crédits nécessaires à la réalisation de ce renouvellement. Un appel d'offres public est en préparation: une première version du cahier des charges est achevée.



1200.01 Poursuivre les travaux de gestion de la collection par objectifs par la mise en place du groupe de gestion des domaines des sciences humaines et histoire, établir les protocoles de sélection.

L'ordre de traitement des domaines a été modifié afin de redéfinir en priorité la gestion de la collection d'ouvrages en littératures étrangères. Les différents outils usuels (cahier des charges, calendrier) et objectifs ont été établis pour le groupe de compétence «littératures étrangères». En 2005, le groupe s'est documenté sur la littérature romanesque anglaise et en langue anglaise dite classique afin de rédiger une liste de référence d'ouvrages incontournables. Il s'agit d'une collection très empruntée par les usagers et les usagers.



1200.02 Formaliser la politique d'acquisition et les procédures de gestion pour le domaine religion. Analyser et évaluer les contenus du domaine, analyser la demande, établir le programme annuel d'acquisition.

Le groupe de sélection pour le sous-domaine Religion a évalué le contenu des collections sur le réseau et effectué des propositions de réajustement afin de combler les lacunes constatées. 145 titres ont été proposés.

Degré de
réalisation



De nombreuses mesures de sécurité ont été prises et des outils de gestion développés pour optimiser l'utilisation des postes. En cinq mois, les BMU ont enregistré 400 inscriptions et 2042 connexions.

1100.08 En collaboration avec des partenaires, mener des actions de bibliothèques hors les murs, notamment:

- animations dans les clubs des aînés-e-s,
- bibliothèque de rue pour les enfants dans le quartier des Pâquis en été,
- prêt d'ouvrages et lectures dans les centres d'accueil, tels que le Square Hugo et le prochain centre pour les familles (nouvelle collaboration avec le Service social).

La collaboration avec les Espaces Aînés-e-s des quartiers des Minoteries et des Eaux-Vives a particulièrement bien fonctionné. Celle-ci s'est traduite par des invitations d'auteurs-e-s dans le cadre des «ateliers mémoire», un concours d'écriture et une exposition.

Les BMU ont collaboré:

- avec la Délégation à la jeunesse (DEJ) dans le cadre de l'opération «Chaises longues» (mise à disposition de nos «livres nomades»),
- avec la Délégation à la petite enfance (DPE): projets «Lire à la page», «Les paniers livres», «Parcours à histoires» et le prix «P'tits mômes»,
- avec l'Ecole des parents et le projet «Des pages de plaisirs partagés»,
- travail avec les bébés lecteurs et les parents,
- avec le Service des écoles (ECO) pour la sélection des ouvrages offerts aux enfants par la Ville lors de la fête des promotions,
- avec les Unités d'action communautaire (UAC) du Service social, à la Jonction, à Saint-Jean et avec les maisons de quartier,
- avec l'Université (FAPSE) et le projet des «Babeliades»,
- avec l'institut suisse «Jeunesse et média» pour la sélection du prix suisse du livre pour enfants.

La bibliothèque de rue organisée par la bibliothèque dans le quartier des Pâquis, en collaboration avec des stagiaires de la Haute école de Genève (HEG), a de nouveau attiré chaque après-midi une quinzaine d'enfants qui d'habitude ne fréquentent pas la bibliothèque.

Degré de
réalisation

1200.03 Maintenir la cohérence et l'équilibre général de la collection. Remplacer les classiques fondamentaux abîmés, réactualiser ponctuellement certains domaines en fonction de la demande.

Les BMU ont acquis 57059 nouveaux documents, tous supports confondus, dont 6500 dons offerts par les usagers et usagers. Tous les documents ont été mis à disposition du public.

Le plan de développement des collections (et les différents objectifs qui y sont attachés) ont été remis à jour. Les périodiques, les documents audiovisuels ainsi que les liens Internet ont été également intégrés au plan de développement des collections.

Un travail de fond est en cours en particulier autour des périodiques : répartition des titres par domaines de contenu, durée de conservation.

1200.04 Développer l'offre de journaux et revues en langues étrangères afin de favoriser l'intégration de communautés étrangères.

Cela représente 78 abonnements sur le réseau des bibliothèques, dont 42 nouveaux abonnements en 2005. Le public a très vite et très favorablement réagi à l'élargissement de l'offre. Les revues en arabe, russe et portugais sont particulièrement lues et empruntées.

1200.05 Sélectionner les documents pour les « paniers livres » qui seront mis à disposition des crèches afin de toucher un maximum d'enfants et ainsi favoriser leur contact avec le livre et la lecture tout en sensibilisant les parents à l'importance du livre pour le développement des enfants.

1700 ouvrages sont spécifiquement à disposition des crèches dans les différentes bibliothèques de la ville. Des prêts longue durée sont effectués afin qu'un maximum de crèches puissent disposer, pour les enfants, d'une petite bibliothèque de qualité. Les lots sont renouvelables autant de fois que souhaité. Ce projet, qui s'inscrit dans la prévention de l'illettrisme, a rencontré beaucoup d'intérêt et a renforcé nos liens avec le Service de la délégation à la petite enfance (DPE).

Degré de
réalisation

1200.06 Sélectionner des documents pour les petit-e-s (4-5 ans) pour le lancement du prix « P'tit môme » projet mené en collaboration avec la DPE dans le cadre de la prévention de l'illettrisme.

Un jury composé de trois éducatrices et éducateurs et trois bibliothécaires a sélectionné les quatre ouvrages qui seront soumis aux enfants. Vingt séries de quatre livres sont disponibles dans treize crèches et les sept bibliothèques du réseau.

1200.07 Poursuivre l'acquisition de documents « large vision » et des textes lus dans le cadre de la collection destinée aux « espaces senior ».

560 CD de textes lus et 271 livres « large vision » ont été acquis en 2005. La collection est composée d'œuvres littéraires classiques et contemporaines ainsi que d'entretiens avec des artistes et des documents d'histoire. Ces documents sont disponibles à la médiathèque de la Cité ainsi que dans toutes les sections « Adultes » des bibliothèques du réseau depuis mai 2005. La collection complète compte aujourd'hui 2050 livres large vision et 270 textes lus.

1200.08 Renforcer le secteur apprentissage des langues par l'acquisition de nouveaux documents (audiovisuels, imprimés) et la sélection de sites Internet.

Les BMU ont acquis 250 nouvelles méthodes de langues sur différents supports : Assimil - livre et CD audio - CD-ROM ou DVD-ROM. La webthèque propose actuellement plus de 90 sites dédiés à l'apprentissage des langues.

1200.09 Enrichir le fonds multimédia réseau secteur musical par de nouveaux modules thématiques.

772 nouveaux documents ont été mis à disposition des publics à la bibliothèque de Saint-Jean qui comprend aujourd'hui plus de 3000 documents. En juillet 2005, un nouveau module musical a été mis en circulation à la bibliothèque des Pâquis adultes. Celui-ci compte 700 documents représentatifs des principaux genres musicaux. Nous avons démarré la constitution d'un nouveau module pour la bibliothèque des Eaux-Vives.

Degré de
réalisation

- Autres exemples:
- La suite de la série sur les contes avec «Peau d'âne» et «Blanche neige»: une présentation de toutes les interprétations de ces contes;
 - un numéro de «Livre à toi» spécial frisson pour les petit-e-s;
 - un numéro des Coups de cœurs» spécial «amour amitié» pour les plus grands;
 - une bibliographie sur la violence, accompagnant l'exposition «Ni hérisson ni paillason» à la maison de quartier de Saint-Jean;
 - une sélection d'ouvrages «Insectissimo» spécial Junior dans le cadre de l'exposition au Muséum d'histoire naturelle.

1300.01 Développer les partenariats avec les associations de communautés étrangères afin de favoriser le dialogue interculturel, en partenariat avec le Bureau de l'intégration.

Plusieurs animations en langues étrangères ont été organisées dans le cadre de «L'heure du conte bilingue» à la bibliothèque de la Cité et à Saint-Jean. Cela a permis une ouverture sur les communautés linguistiques italienne, allemande, colombienne, japonaise, grecque, russe et arabe. La première collaboration avec le Consulat du Japon a été excellente. Celle avec le Consulat du Portugal se poursuit. L'intégration des ouvrages déposés par le Consulat en prêt permanent est presque terminée et les BMU reçoivent régulièrement des auteur-e-s en collaboration avec celui-ci.

1300.02 Élargir la 6e édition de la «Dictée de la Jonction» aux autres bibliothèques du réseau.

La dictée traditionnelle a bien eu lieu à la Jonction, mais l'élargir au reste du réseau est un projet ambitieux qui n'a pu être réalisé en 2005 principalement pour des raisons techniques. Le projet se réalisera en 2006.

1300.03 Réaliser l'exposition «Illustrateurs russes contemporains».

Les œuvres de 11 artistes russes de renom ont été présentées. Cette exposition, qui a attiré plus de 1800 visiteuses et visiteurs, très souvent de la communauté russe, avait pour objectif de faire connaître le travail des illustratrices et illustrateurs de livres pour enfants en Russie. L'illustratrice Victoria Fomina est venue de Moscou pour parler de son travail. Nous avons acquis 50 ouvrages qui viennent compléter la collection de livres en langues étrangères pour les enfants.

Degré de
réalisation

1200.10 S'abonner à de nouveaux sites Internet liés à des bases de données nécessaires pour la mise en place de la collection de liens Internet à destination des publics.

De nouveaux sites Internet ont été ajoutés à la webthèque en fonction de la politique d'acquisition. Pour des raisons de licences, aucun site nécessitant un abonnement payant n'a pu être intégré à la webthèque, si ce n'est un abonnement conclu en novembre 2005 pour la base de données en ligne «Classical Music Library».

1200.11 Poursuivre la rétroconversion du catalogue des disques de jazz.

7500 CD musicaux provenant des deux discothèques ont été catalogués, leurs références sont donc accessibles aux usagers et usagers sur tout le réseau des BMU et très prochainement sur Internet.

1200.12 Éditer une bibliographie thématique dans le domaine du sport pour relancer la mise en valeur de la bibliothèque des sports.

Suite à la fermeture durant plusieurs mois de la Bibliothèque, le travail de réorganisation de la collection s'est avéré prioritaire et prend plus de temps que prévu. Cette étape est indispensable avant la préparation d'une bibliographie thématique.

1200.13 Éditer des bibliographies thématiques en relation avec la mise en valeur des collections, secteur imprimés adultes, secteur imprimés jeunesse, secteur audiovisuel et numérique.

Plus de 1000 titres ont été proposés aux usagers et usagers par le biais des bibliographies thématiques. Parmi toutes les bibliographies du secteur Adultes, citons plus particulièrement la revue de critiques littéraires «Envie de lire» qui a fêté ses dix ans cette année, «la bande dessinée et le courant alternatif», et une bibliographie sur le monde de la prison. Une bibliographie et discographie en lien avec le thème du mois paraît régulièrement lors de chaque «Salon musical».

Pour le secteur jeunesse, une bibliographie sur le «Moyen âge» a été réalisée dans le cadre d'une exposition sur le même thème.

Degré de
réalisation**1300.04 Lancer le cycle de conférences du « Salon musical » qui se déroulera chaque 1^{er} mercredi du mois à la Discothèque de Vieuxseux.**

Ce très beau projet réunit tous les mois près de 50 passionné-e-s de musique autour de spécialistes et d'amateurs avertis. Un programme diversifié et attractif est présenté tous les premiers mercredis du mois. Il permet de faire vivre et mieux connaître la collection. Il n'est pas rare que des participant-e-s découvrent la discothèque de Vieuxseux à cette occasion.

1300.05 Réaliser le cycle de lectures « C'est pour lire » à la bibliothèque de Saint-Jean.

Ce projet n'a pas pu se réaliser. La Compagnie Marin n'a pas pu réunir les fonds nécessaires au financement de leur programme.

1300.06 Participer activement à la préparation de la Fureur de lire (coordination et programmation).

Les collaboratrices et collaborateurs ont très largement contribué à la réussite de l'organisation de la Fureur de lire.

1300.07 Participer activement aux différentes manifestations culturelles de Lettres frontière. Préparer toute la documentation nécessaire lors de l'accueil du jury. Préparer la sélection des ouvrages, dont la lecture par le jury permettra de sélectionner les lauréat-e-s.

Toute la documentation nécessaire a été préparée afin que le jury de Lettres frontière puisse sélectionner les auteur-e-s et les ouvrages qui feront partie de la sélection officielle. Les BMU ont régulièrement accueilli le jury lors de ses séances de discussions et délibérations, ainsi que plusieurs auteur-e-s de la sélection pour des présentations publiques de leurs œuvres. Pascal Marin a reçu le prix LF pour son livre « L'eau du bain ».

1300.08 Organiser le prix Enfantaïe qui s'adresse à plus de 2 000 enfants de 7 à 10 ans, en partenariat avec le Journal M magazine, des bibliothèques de suisse romande et des librairies.

La collaboration avec M-Magazine est très bonne. Un jury composé de bibliothécaires des BMU sélectionne les ouvrages. L'album « La cerise géante de M. Jean » de S.Y. Barroux et P. Tillard a remporté le prix. Celui-ci a été remis au signal de Bougy en compagnie des lauréat-e-s et des enfants lauréat du prix du meilleur autre titre. 1 700 enfants ont lu les sept livres de la sélection.

Degré de
réalisation

L'achat des ouvrages, ainsi que tout le matériel de promotion, sont pris en charge par M-Magazine. Les BMU organisent le prix pour toute la Suisse romande.

1300.09 Participer au prix Chronos, dont le jury est composé d'enfants et de personnes du troisième âge.

Organisé par Pro-senecture France et Suisse romande, ce prix doit promouvoir les relations intergénérationnelles. Les enfants de 10 à 13 ans lisent huit romans qui traitent des rapports entre les personnes âgées et les jeunes. 180 jeunes et 330 personnes âgées ont participé au prix. Il faut relever la belle collaboration à la Cité jeune entre une classe de l'école du Seujet et l'EM5 des Charmilles.

1300.10 Lancer le prix « P'tit môme » afin de multiplier et favoriser les contacts que les enfants fréquentant les crèches et les BMU peuvent avoir avec le livre et la lecture. Favoriser la rencontre parents/enfants autour du livre et la lecture. Ce projet est mené dans le cadre des collaborations avec la DPE.

Pour cette première édition, 13 crèches et les 7 bibliothèques du réseau participent. Un lot de livres a été mis à disposition de chaque crèche et Bibliothèque. Ce prix a été accueilli avec un vif intérêt. Ce prix vient aussi compléter le travail des BMU avec l'école des parents autour du projet des « Pages de plaisir partagés ».

1300.11 Favoriser l'accueil de groupes spécifiques en dehors des heures d'ouverture (crèches, groupes scolaires, membres d'associations telles que Lire et écrire ou l'AVIVO).

Les BMU ont accueilli 833 visites de classes de 88 écoles et 138 visites de 42 crèches. La Bibliothèque de la Cité a accueilli 50 visites de groupes différents. La Bibliothèque des Minoteries accueille tous les 15 jours le Centre de rééducation et d'enseignement de la Roseale (CER) qui accompagne 2 groupes d'adolescent-e-s handicapé-e-s. Les BMU reçoivent aussi des membres du foyer Villa Eckert A. Saint-Jean, visite d'enfants accompagnés des animateurs ou animatrices de l'UAC du quartier.

Degré de
réalisation

2200.03 Promouvoir la présence des BMU au sein de la communauté des bibliothèques en Suisse et à l'étranger par des articles et des conférences, accueil de visiteuses et visiteurs étrangers.

Les BMU sont partenaires du projet GEABIB (gestion de l'actualité en bibliothèques) avec les Bibliothèques municipales de Lyon, l'Ecole de formation des conservateurs de Lyon et la HEG/information-documentation de Genève. Leurs travaux sur la gestion des collections ont été validés par le Site français POLDOC (politique documentaire) qui l'a mis en accès public sur leur site. Les BMU ont donné une conférence sur le projet «accueil» à des professionnel-le-s.

2300.01 Maintenir une présence active des BMU au sein des Associations professionnelles afin de favoriser les débats et s'ouvrir mutuellement (BBS, Association genevoise des bibliothécaires diplômés AGBD, CLP, Association romande de littérature pour la jeunesse AROLE).

Plusieurs collaboratrices et collaborateurs des BMU sont membres actifs dans les associations professionnelles. La présence des BMU se manifeste soit comme membres actives et actifs dans les comités (Communauté de lecture publique - Institut Jeunesse et médias, etc.), soit à la présidence de l'association comme dans le cas de l'Association romande de littérature pour la jeunesse (AROLE).

9000 Gestion du service

9100.01 Poursuivre l'automatisation des activités administratives.

Une nouvelle application a été créée pour la gestion des demandes de travaux et demandes d'équipements, ainsi que pour le suivi des réalisations.

Degré de
réalisation

1300.12 Promouvoir les activités des BMU dans les différents quartiers de la Ville, notamment par :

- la présence régulière dans les journaux de quartier,
- la distribution de papillons d'information et d'affiches auprès d'antennes répertoriées (Associations, lieux de rencontres, maisons de quartier, centres sociaux ou médiateurs, librairies, écoles, etc.),
- la présence lors des animations «La ville est à vous» ou lors d'animations dans les rues piétonnes.

Les BMU ont participé à la fête de la Jonction, à la fête du printemps à la Jonction ainsi qu'à la «Ville est à vous» à St-Jean et à la Savette.

Chaque fois que cela est possible, les animations culturelles sont présentées dans les journaux de quartier. Les BMU figurent très régulièrement dans le «Vivre à Genève», ainsi que dans l'agenda culturel et sont présentes dans les parcs en été dans le cadre de l'opération «Chaises longues» avec les «Livres nomades». Plus de 600 livres ont été mis en circulation durant cette période.

2000 Formation, recherche et mandats

2100.01 Assurer plusieurs enseignements réguliers : Certificat en information documentaire (CESID), HES, Association des bibliothèques suisses (BBS), Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP).

Plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont participé soit à la formation continue de professionnel-le-s, soit à la formation des futurs professionnel-le-s. Cela dans le cadre de la HEG/d, dans les associations professionnelles ou encore à l'Université dans le cadre d'un cours post-grade.

2100.02 Maintenir les BMU comme lieu de formation pour les apprenti-e-s, les étudiant-e-s HES/CESID. Accueillir des étudiant-e-s qui viennent de l'étranger pour des stages de formation.

Les BMU ont accueilli 14 stagiaires bibliothécaires, ont poursuivi la formation d'une apprentie et reçu deux apprentis pour un stage de deux mois. En outre, 13 jeunes ont été accueillis pour un cours stage d'observation.

VARIATION DE PERSONNEL

Suite à l'ouverture de cinq postes de bibliothécaires, les BM ont engagé huit collaborateurs ou collaboratrices à temps partiel. Le reste des taux d'activité disponibles ont été répartis sur des collaborateurs ou collaboratrices déjà en place et qui occupaient un poste à temps partiel. Un bibliothécaire à 50% a été engagé à la bibliothèque des sports sur le poste qui a été transféré du Service des sports.

VARIATION DE LOCAUX**AGENDA 21**

Pour les collaborations, se référer à l'objectif 10008.

Dons d'ouvrages à des associations caritatives :

- Blue berry Library (Inde): 30 livres
- M. Loutan (Haïti): 200 livres
- Marie Ascension (Côte d'Ivoire): 95 livres
- Petite enfance Auroville (Inde): 64 livres
- Go-Sénégal: 606 livres

Soit un total de 995 livres donnés en 2005. Les associations s'engagent à les acheminer sur place suite à la signature d'une convention de dons.

Les Nostaliques sont des documents désélectionnés des discothèques, utilisés dans le cadre du Fonds multimédia réseau (FMR). Les documents du FMR sont mis à disposition dans les différentes bibliothèques du réseau.

A ce jour, cela représente une collection de 2300 documents, dont 1000 ont été mis en circulation en septembre 2005 à la Bibliothèque de Saint-Jean. Il est trop tôt pour tirer un réel bilan de cette opération de recyclage.

Le projet « livres nomades », qui permet la remise en circulation de dons qui sont faits aux Bibliothèques municipales, a rencontré un vif succès dans les parcs durant l'opération « chaises longues », ainsi que durant les fêtes de quartier et la Fureur de lire. Plus de 1500 ouvrages ont ainsi trouvés lectrices et lecteurs, qui sont invités à mettre le livre en circulation sitôt leur lecture terminée.

Le système de ramassage du papier est parfaitement au point.

Domaine des bibliothèques Bibliothèque publique et universitaire

1000	Constitution et traitement des collections	Degré de réalisation
1100	Institut et Musée Voltaire (IMV): Constitution d'un fonds d'archives sur l'histoire des Délices, en relation avec des institutions sœurs (Archives d'Etat, CIG, etc.). Le projet doit s'étendre sur plusieurs années.	
1200.01	Engagement de l'étape finale de rétroconversion du catalogue alphabétique pour le vingtième siècle. Le crédit d'investissement pour cette étape a été voté par le Conseil municipal. Il reste moins de 500 000 fiches à saisir (il faut les dactylographier dans RERO et non les numériser). Mais cette dernière tranche, non encore réalisée, porte essentiellement sur le livre ancien (avant 1800). En effet, les XIX ^e et XX ^e siècles comptent de très nombreux titres, plutôt simples à saisir (période en voie d'achèvement). Mais la période allant du XIV ^e au XVIII ^e comporte des ouvrages qu'il faudra traiter « livre en main » et qu'il faudra souvent bibliographier (contrôle dans des bibliographies imprimées). Cette période n'a pas encore été traitée.	
1200.02	Etude préliminaire concernant la rétroconversion de l'ancien catalogue alphabétique des matières. Cette étude a été reportée.	
1200.03	Mise en œuvre de la nouvelle base de données « Odyssée » du Département des manuscrits. Cette nouvelle base de données est pleinement opérationnelle. Elle est accessible sur Internet.	
1200.04	Examen de la question de la conversion des données de l'ancien catalogue informatisé des affiches dans le Catalogue collectif suisse et lancement de l'opération. L'étude est menée par la Bibliothèque nationale suisse à Berne. L'analyse est terminée. La préparation des données est également terminée.	
1200.05	IMV: Finalisation du plan de classement des ouvrages non spécifiquement voltairiens, constitution d'un système de cotation adapté au fonds de manuscrits, catalogage de toute la correspondance de Voltaire présente dans les fonds, catalogage et numérisation du fonds Gerlier. Le plan de classement est terminé. Le catalogage sommaire des manuscrits est largement avancé.	
2000	Conservation des collections	
2100	Réalisation d'un plan des magasins et de l'emplacement des cotes. Le travail est terminé. Les plans sont affichés dans les différents magasins.	
3000	Services au public	
3100.01	Extension des heures d'ouverture du prêt à domicile entre 12 et 14h. Pour l'instant abandonné, en raison des contraintes budgétaires.	
3100.02	Informatisation des opérations de consultation des ouvrages en Salle de lecture. Projet reporté à l'année 2006.	
3100.03	Extension du guichet électronique de la BPU. Désormais une bonne partie des opérations de prêt, prolongations et commandes sont faites directement par les lectrices et lecteurs.	
3100.04	Bibliothèque musicale: ouverture du libre accès (y compris les travaux préparatoires). L'inauguration de cet espace a eu lieu le 2 février 2006.	
3200.01	Etablissement d'un nouveau programme des formations, des visites ou des cours offerts par la BPU (« Les trésors de la BPU »). La Bibliothèque a mis sur pied plusieurs manifestations, notamment un cours sur l'histoire de la reliure à travers les collections de la BPU.	

Degré de
réalisation3200.02 Bibliothèque musicale: publication d'un guide du lecteur ou de la
lectrice ou d'un dépliant sur la bibliothèque.

Le bon à tirer a été donné au mois de décembre 2005.

VARIATION DE PERSONNEL

-

4000 Mise en valeur

4100 Publication d'un numéro double de la «Bibliographie genevoise».

Publication au mois d'avril des années 2001-2002.

4200.01 Mise en œuvre du programme de manifestations «Les trésors de
la BPU» avec notamment l'exposition d'affiches «Il y avait un rêve
qu'on appelait la Suisse», à la Maison Tavel, avec publication.

L'exposition de la Maison Tavel a rencontré un grand succès.

4200.02 Exposition à la Salle Lullin «Le pasteur, le saint et le roi. Conflits,
parallélismes et compromis», avec publication («Les trésors de la
BPU»).Au terme de la période prévue, l'exposition est partie à Arnecey comme
convenu.4200.03 Cours publics «Histoire de la reliure à travers les collections de la
BPU» («Les trésors de la BPU»).Ce cours a rencontré un énorme succès. Environ 420 personnes l'ont suivi,
soit près de 70 personnes par séance.4200.04 IMV: Exposition retraçant l'histoire des Délices («Les trésors de la
BPU»).La récolte des documents étant plus longue que prévu, l'exposition n'a
pas encore eu lieu.4300 Projet Genevsi@: mise en œuvre du plan de numérisation
«Auteurs genevois» de façon significative (Femina, poètes, scienti-
fiques).Les travaux préparatoires avancent selon le rythme prévu, mais le volet
public n'a pas encore été réalisé.

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

Dans le cadre de l'Agenda 21, la BPU procède au tri des déchets de la cafétéria (PET, verre, alu,
etc.). Plus de 60 personnes utilisent quotidiennement la cafétéria. Certaines activités scientifi-
ques de la Bibliothèque s'inscrivent dans le cadre de l'Agenda 21: préservation à long terme du
patrimoine imprimé genevois, mise en forme de la documentation genevoise (biographies, vie
musicale genevoise etc.). Le directeur de la BPU a donné en septembre 2005 une série de cours
sur les «Bibliothèques numériques et le développement durable» au Burkina Faso.

Département des sports et de la sécurité

Légende : degré de réalisation des objectifs

	Largement atteint
	Atteint
	Partiellement atteint
	Non atteint
	Abandonné

Le Département des sports et de la sécurité a connu un changement important en cours d'année avec l'engagement d'un nouveau directeur suite au départ à la retraite de la titulaire.

Un effort particulier a été accompli pour assurer une collaboration plus étroite entre les services du département, notamment par la tenue de réunions hebdomadaires et la mise en place de groupes de travail ad hoc.

Par ailleurs, une impulsion a été donnée pour formaliser la fonction de correspondante Agenda 21 et développer des compétences en matière de marchés publics au sein de la direction.

L'année 2005 ayant été déclarée « année internationale du sport et de l'éducation physique », l'accent a été mis sur le soutien du sport auprès de la population. Le Service des sports a ainsi mis sur pied une Fête du sport qui a rassemblé une quarantaine de disciplines sportives auxquelles le public a pu s'initier gratuitement.

Un très grand nombre de manifestations ont pu se dérouler durant l'année, certaines d'importance internationale comme par exemple les premiers championnats du monde de Beach tchoukball ou encore les championnats du monde de kenpo.

Les prestations offertes au public par le Service des sports (particulièrement les écoles de sports pour les jeunes) ont continué à se développer et rencontrent un succès sans précédent.

Enfin, plusieurs projets de rénovation lourde ont été préparés. Ils feront l'objet de crédits dans le futur lorsque le contexte économique permettra de les réaliser.

Le nombre des transports sanitaires du Service d'incendie et de secours (SIS) a continué à progresser en 2005, représentant 40% des interventions totales du service.

L'effectif de ce service a par ailleurs été renforcé avec l'engagement de nouvelles et nouveaux collaborateurs par création et transfert de postes, permettant aux forces d'intervention et au personnel administratif d'être plus opérationnels.

Enfin, un travail important a été effectué dans le cadre de la révision du statut du SIS qui a été accepté par les instances de la Ville en fin d'année.

Tout en remplissant les missions fixées par la législation en matière de protection civile, notamment par l'engagement de miliciens et miliciennes dans une action d'entraide à Brienz, le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP) a été actif dans la vie de tous les jours, en assumant des missions de sécurité au profit de l'administration ou de la collectivité.

L'année 2005 a permis la création d'un partenariat entre le Service des ressources humaines et le SAPP pour l'application de mesures en faveur de la protection de la santé et de la sécurité du personnel de l'Administration municipale.

Le SAPP a poursuivi sa collaboration transversale avec divers services de l'Administration. A ce titre, il a collaboré pour la quatrième année consécutive à l'accueil des sans-abri, assuré le logement des personnes sinistrées et développé de nouveaux dossiers de protection des biens culturels.

Il a enfin poursuivi ses actions d'entraide au Mali et au Bénin.

Du côté du Service des agents de ville et du domaine public, un effort important a été accompli au niveau de la communication avec les partenaires (services de l'Administration, associations, etc.) et de leur consultation, conformément au souhait exprimé par le Conseil municipal.

Dans plusieurs domaines (stands de vente sur le domaine public, gestion des déchets, élaboration du projet de pavillons sur la rade ou encore finalisation du règlement sur les terrasses), ce service a non seulement collaboré plus activement avec les services d'autres départements de la Ville, notamment avec la Voirie et le Service d'aménagement urbain, mais il a aussi mis en place des relations régulières avec les diverses associations professionnelles telles que l'Association des cafetiers-restaurateurs ou la Fédération des artisans et commerçants.

Les différents services de l'Etat ont été régulièrement conviés à des séances d'organisation et de débriefing dans le cadre de l'organisation des grandes manifestations (Fêtes de Genève, Lake Parade) en vue de l'élaboration de concepts de sécurité.

Une réflexion s'est également engagée pour doter le service de moyens statistiques performants permettant de suivre l'évolution des revenus provenant notamment des amendes d'ordre.

Enfin, une réorganisation partielle au niveau de la direction de ce service en fin d'année a conduit à une clarification des missions des collaboratrices et collaborateurs.

Direction et secrétariat du département

Degré de réalisation

1000 Direction et coordination

1200.01 Répondre aux motions, questions et interpellations anciennes du Conseil Municipal (CM) dans le courant de l'année.

La Direction s'est attachée à répondre en priorité aux motions, questions et interpellations du CM les plus récentes. Les plus anciennes nécessitent un travail de recherche plus fastidieux. Certains objets anciens n'ayant plus d'intérêt actuel, le Conseil administratif (CA) a, par décision du 29 juin 2005, décidé de lister les suspens de plus de 10 ans afin qu'ils puissent être soumis au bureau du CM.

1200.02 Coordonner les tâches impliquant plusieurs services du département (ex. lors de championnats internationaux, de manifestations diverses telles que Fête de la musique, Fêtes de Genève, etc.).

Un effort particulier a été fait pour associer étroitement les services du Département lors de manifestations ou toute action nécessitant une collaboration transversale. Cette collaboration s'est exercée de manière permanente au travers des réunions hebdomadaires avec les services, ou par la mise en place de groupes de travail ad hoc dans le cas d'événements spécifiques.

1200.03 Maintenir et développer le sport populaire, tant par les contacts régulliers du Magistrat avec les responsables des associations et des clubs, que par le subventionnement indispensable aux activités sportives, en tenant compte des changements intervenus tant sur le plan sportif que par rapport au nombre de membres.

Le développement du sport à Genève a entraîné une augmentation des demandes de soutien auxquelles la Direction a répondu dans les limites de ses moyens budgétaires; chaque demande ayant fait l'objet d'un examen attentif.

Degré de réalisation



1200.04 Développer la communication et les rapports humains au sein du département par l'organisation de séminaires, déplacements, groupes de réflexion, etc. en élargissant le groupe des participant-e-s (actuellement direction du département et chef-fe-s de services et leurs adjoint-e-s).

Le changement de directeur en cours d'année n'a pas permis de mettre sur pied des séminaires et autres déplacements, l'accent ayant été mis en priorité sur les relations directes avec les responsables des services, leurs collaboratrices et leurs collaborateurs.

En matière de promotion du département, les services ont davantage travaillé en collaboration. A titre d'exemple, trois services étaient présents sur le même stand au «village prévention» de la Foire de Genève.

1200.05 Développer l'approche des ressources humaines dans les services par : - l'élaboration de cours spécifiques en faveur des responsables en tenant compte de l'évolution des services, - la création ou le développement d'entités spécifiques capables de déterminer les besoins futurs en matière de personnel afin d'effectuer des choix de personnel adaptés à l'évolution tant de la technique que des besoins nouveaux.



La formation dans les domaines spécifiques a été développée dans la mesure des possibilités budgétaires eu égard aux besoins du personnel (par exemple, cours de coaching à l'attention du personnel des centres sportifs sur le thème des incivilités). Quant à la création d'entités spécifiques capables de déterminer les besoins futurs en matière de personnel, il n'a pas été jugé nécessaire d'aller plus avant dans ce projet.

VARIATION DE PERSONNEL

Transfert d'un demi poste au Département des affaires culturelles.

VARIATION DE LOCAUX

Pas de changement. Les deux bureaux au rez-de-chaussée de la Cour Saint-Pierre n'ont toujours pas pu être mis à disposition de la Direction.

AGENDA 21

Suite à la désignation d'une correspondante Agenda 21 au sein du département, la sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs et la mise en œuvre de l'Agenda 21 au niveau du département a pris une forme plus structurée en 2005. Outre la participation aux travaux du groupe inter-départemental Actions 21, la correspondante a collaboré à l'élaboration de la brochure « Agir pour la ville, ensemble » publiée en 2005. Elle coordonne également depuis le mois de novembre la conception de la brochure thématique consacrée au sport dont la publication est prévue pour le printemps 2006.

La distribution des fiches-infos a été généralisée à tous les services.

Un réseau de contact relais a été mis en place au sein des services pour faciliter les échanges d'informations, requêtes ou autres sollicitations de la Direction du département envers les services ou vice-versa.

Enfin, un rapport recensant tant les mesures environnementales appliquées par les collaboratrices et collaborateurs dans leur activité quotidienne (tri des déchets, économies d'énergie, recyclage du papier, etc.), ainsi que les actions externes développées par les services, qui contribuent à la promotion du développement durable, a été rédigé à l'intention de la Commission Agenda 21 du CM.

DIVERS

Degré de
réalisation

1000 Exploitation d'installations sportives

1100

Gérer de manière optimale la planification des installations pour répondre aux besoins croissants du public et des clubs.

Dans le prolongement des efforts entrepris en 2004, la section exploitation a poursuivi son effort de réorganisation des autorisations, ce qui a permis de dégager de nouvelles plages horaires qui ont été mises à disposition des clubs, des associations et du grand public. Cette démarche a également été facilitée par l'utilisation complète de toutes les potentialités du système informatique de gestion des réservations.

En ce qui concerne la fréquentation de nos installations, l'année 2005 se situe dans le prolongement de l'année 2004. Le nombre d'autorisations délivrées aux clubs et associations reste stable (+0,6%). En ce qui concerne la fréquentation liée au grand public, on constate une légère diminution des entrées à la piscine des Vernets (-10%). Cette baisse est essentiellement due à une fermeture prolongée en raison de travaux d'entretien exceptionnels (changement des filtrations), ainsi qu'à la fermeture de la piscine lors des fêtes de fin d'année (tournoi entre les Vernets et Varembe). A noter également que la fréquentation de la piscine de Varembe poursuit son ascension avec une hausse de 6,5%. La fréquentation des centres sportifs de la Queue d'Arve et du Bois des Frères, notamment en ce qui concerne le badminton et le tennis, suit également la même tendance.

Opérer des choix en matière d'entretien des équipements permettant de sauvegarder le patrimoine technique et faire valoir les priorités de maintenance dans les domaines liés à la sécurité des personnes et des biens.

Conformément à sa mission et au budget de fonctionnement, le personnel technique du service a procédé, tout au long de l'année 2005, à l'entretien des équipements et des installations. En collaboration avec les services compétents, plusieurs gros chantiers ont été entrepris. Citons à titre d'exemple le changement complet des conduites de filtration à la piscine des Vernets, la rénovation du système de téléalarme dans nos piscines, l'installation d'un nouveau tableau de chronométrage aux Vernets, ainsi que le réaménagement de la salle A du Bour-du-Monde.

1200

Degré de
réalisation

2000 Organisation de prestations sportives offertes au public

2100

Offrir le programme des activités proposées en hiver et étendre nos prestations d'écoles de sports au samedi matin.

Consciente du besoin croissant de proposer des activités sportives correspondant aux besoins des parents et qui soient en adéquation avec les horaires scolaires, la section organisation a développé son programme des écoles de sports en créant une nouvelle école de l'isobée et en proposant des nouvelles plages horaires le samedi. Citons à titre d'exemple les écoles de tennis, les sorties en VTT, ainsi que le snowboard. D'autre part, des sorties à ski ont été introduites pour la saison 2005-2006 tant le mercredi après-midi que le samedi.

2200

Moderniser le concept de l'insigne sportif genevois

L'insigne sportif genevois reste un événement particulièrement prisé par la population. En effet, ce ne sont pas moins de 1000 personnes qui, tout au long de l'année, participent aux différentes courses (ski de fond, natation, cyclisme, VTT, Cross et mini marathon). Toutefois, après 32 années, il a semblé opportun de faire évoluer cet événement. C'est la raison pour laquelle un sondage d'opinion a été réalisé auprès des participant-e-s qui nous a permis de recueillir de précieuses informations. Fort de ces résultats, un nouveau concept a été créé. Malheureusement, suite à des contraintes budgétaires et organisationnelles, il ne nous a pas été possible de démarquer avec ce projet en 2005. Le service reste toutefois confiant et espère pouvoir répondre aux souhaits des participant-e-s dès la 34^{ème} édition.

2300

Vouloir au renouvellement de l'encadrement des monitrices et moniteurs des activités Loisirs et Sport et tendre vers plus de professionnalisme.

Le programme Loisirs et Sports destiné aux personnes dès 55 ans et comprenant des semaines d'excursion (marche et ski de fond), ainsi que des heures de sport (gymnastique, aquagym, taiji, etc.) connaît toujours un grand succès.

Degré de
réalisation

Toutefois, le service est également confronté à une problématique connue dans les milieux sportifs, consistant à trouver des moniteurs et des moniteurs qui, d'une part, soient acceptés par les participants et, d'autre part, soient en possession de brevets et autorisations adéquats. Compte tenu du changement de direction que le service a vécu en 2005, il n'a pas été possible de procéder à ce renouvellement même si un certain nombre de mesures ont été prises dans certaines disciplines. A titre d'exemple, le service demande aux moniteurs et moniteurs d'aquagym d'être en possession du brevet de sauvetage 2 et non du 1 seulement. Il est évident que cette problématique sera reprise en 2006.

3000 Organisation de manifestations (soutien aux clubs)

3100 Répondre aux demandes des fédérations et associations sportives organisatrices de manifestations.

Etant donné les contraintes toujours plus élevées tant du point de vue des infrastructures que de celui de la participation financière pour obtenir l'organisation de manifestations sportives à caractère international (championnats du monde ou d'Europe), l'année 2005 a tout de même été riche en manifestations sportives. Grâce à l'engagement constant de l'ensemble du personnel du service, plusieurs événements nationaux et internationaux ont pu être organisés en collaboration avec les associations cantonales et les clubs. Citons à titre d'exemple les premiers Championnats de monde de Beach Tchoukball, les Championnats du monde de Kenpô (à noter que Genève a accepté de reprendre « au pied levé » cette organisation suite au désistement de dernière minute du Maroc). En ce qui concerne les manifestations nationales, on peut relever l'organisation des phases finales de la Coupe de la ligue de Basketball, des Championnats de Suisse de pétanque en doublettes, des Championnats de Suisse de difficulté d'escalade et des Championnats suisses juniors de natation, des finales suisses du championnat de futsal.

Les installations ont également accueilli plusieurs manifestations romandes (championnats romands de plongeon, championnats romands individuels de tennis de table, etc.) ou genevoises (Vier vo dao, gymnastique acrobatique, gymnastique rythmique, badminton, échecs, etc.).

Degré de
réalisation

Par ailleurs, le service a collaboré à plusieurs autres manifestations « traditionnelles » telles que le 18^{ème} Triathlon International de Genève, les 38^{èmes} championnats internationaux de Genève de natation, la 44^{ème} édition de la Dolly Cup de curling, le 40^{ème} Cross National du CHP et le 36^{ème} Tournoi International de Badminton. Il ne faut également pas oublier la multitude d'événements à caractère non sportif.

Enfin, l'année 2005 étant l'année internationale du sport et de l'éducation physique, le Service des sports s'est investi dans l'organisation de la première Fête du Sport et a apporté son soutien à toutes les associations désireuses de marquer cet événement.

4000 Soutien et encouragement au Sport

4100

Offrir un accueil irréprochable, développer l'écoute, participer à la vie des clubs.

Le développement de la notion de savoir-être reste l'une des préoccupations principales de la direction du service. Dans cette optique, une démarche a été entamée sur deux axes. Premièrement, une formation spécifique destinée au personnel en contact avec les usagers et usagers a été coordonnée avec le Service des ressources humaines. Cette formation a pour but non seulement de donner au personnel du service des outils lui permettant d'accueillir les usagers et usagers professionnels, mais également de le sensibiliser aux besoins de ces derniers et derniers. Parallèlement à cette démarche interne, le service a sensibilisé les associations et les clubs aux problèmes d'indivisibilité par ses interventions dans les assemblées générales. Certain que ces démarches sont payantes, celles-ci seront intensifiées et poursuivies ces prochaines années.

VARIATION DE PERSONNEL

L'effectif du personnel est resté stable et conforme au budget. Comme chaque année, nous avons pu bénéficier du soutien de personnel temporaire tant à la patinoire pendant la saison d'hiver que dans les piscines en été.

Dans le cadre de la mobilité, un poste de lingère «ad personam» a été transféré du Service d'assistance et de protection de la population.

VARIATION DE LOCAUX

Les travaux de rénovation de la patinoire n'ayant toujours pas débuté, le bureau d'étude a provisoirement gardé ses locaux.

AGENDA 21

Le Service des sports essaie d'agir de manière exemplaire et est conscient de ses responsabilités en matière de gestion environnementale.

Il intègre, selon ses moyens, mais concrètement et au quotidien, les principes du développement durable dans ses activités.

En 2005 des efforts particuliers ont été entrepris en économie d'eau et d'énergie. Nos piscines sont et seront systématiquement équipées d'électrolyseurs réduisant très sensiblement l'utilisation de produits chimiques. De surcroît, des études visant à de substantielles économies d'eau par l'adoption de technologies UV pour leur traitement ont été entreprises. Concernant le tri des déchets, un groupe de travail s'est réuni mensuellement et a évalué la mise en place de la gestion du tri des déchets engendrés par l'administration et les nombreuses manifestations du service. Ces actions ont fait l'objet d'une information permanente aux différents acteurs.

Enfin, par son engagement dans la promotion du sport auprès de la population, le service a joué un rôle non négligeable d'un point de vue social, la pratique du sport participant à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être général.

DIVERS

Degré de réalisation

1000 Interventions

1100.10 Garantir l'effectif opérationnel des forces d'intervention en organisant une école de formation pour 12 sapeuses-pomprières et sapeurs-pompriers professionnels et 3 sapeuses-opératrices et sapeurs-opérateurs sur les exercices 2005 et 2006.

Dans les faits, l'école forme en ce moment 14 sapeuses-pomprières et sapeurs-pompriers, une sapeuse-opératrice ou sapeur-opérateur. Un poste supplémentaire de sapeuse-pomprière ou sapeur-pompier a été créé par le transfert d'un poste d'agent de Ville. En raison du faible nombre de candidatures valables reçues pour les postes de sapeuses-opératrices et sapeurs-opérateurs, nous avons décidé de ne retenir qu'un homme et une femme qui, actuellement, sont en cours de formation. Malgré ces adaptations, nous pouvons considérer que l'objectif est atteint.

1100.20 Assurer le renouvellement du matériel de désincarcération (2^{ème} tranche) afin de garantir l'intervention dans ce domaine. Poursuite du programme d'acquisition échelonné entre 2004 et 2006 initialisé l'an passé.

La deuxième tranche d'acquisition du nouveau matériel de désincarcération a été entièrement réalisée durant l'exercice 2005. L'introduction de ce matériel donne entière satisfaction.

1100.30 Assurer la dernière tranche d'acquisition du programme de renouvellement des extincteurs du service. Nombre d'extincteurs en usage dans le service ne sont plus conformes aux normes en vigueur. Initialisé en 2003, le renouvellement du parc des extincteurs sera totalement effectué en 2005.

Le programme d'acquisition de la troisième tranche a été totalement réalisé. Le programme complet de renouvellement des extincteurs du service est donc terminé.

1100.40 Garantir la protection feu des collaboratrices et collaborateurs dans le cadre des interventions chimiques par l'acquisition de 2 tenues lourdes de protection chimique anti-feu (Flashover).

Une étude comparative a démontré que l'acquisition de ce moyen spécifique n'était pas en adéquation avec les besoins liés à l'intervention chimique. En effet, les caractéristiques techniques de ces scaphandres ne permettent pas un travail dans des conditions acceptables. Le service a donc renoncé à l'acquisition de ce moyen de protection en attendant l'évolution technologique nécessaire.

Degré de réalisation

1100.50

Assurer la deuxième et dernière tranche de renforcement et renouvellement des équipements de protection feu. Programme initialisé sur l'exercice 2004.

L'ensemble du personnel du service est maintenant équipé de pantalons de protection feu (type léger) afin de renforcer la protection des intervenants.

1100.60

Acquisition de nouvelles vestes de protection feu pour les sapeuses-pomprières et sapeurs-pompriers volontaires. Cette acquisition est planifiée sur les exercices 2005 et 2006. Les vêtements de protection actuellement utilisés sont en activité depuis près de 15 ans. L'échange progressif sur deux exercices est nécessaire afin d'assurer la protection personnelle de nos sapeuses et sapeurs volontaires.

Le programme d'acquisition de la deuxième tranche a été entièrement réalisé malgré la suspension du subventionnement de cette pièce d'équipement par l'Etat de Genève. La dernière tranche d'acquisition 2006 permettra de terminer l'équipement de la totalité des compagnies de sapeurs-pompriers et sapeuses-pomprières volontaires de la Ville de Genève.

1200.10

Garantir l'effectif opérationnel en sapeuses-sauveteuses et sapeurs-sauveteurs (ambulancières et ambulanciers) par la création de quatre postes supplémentaires.

Seuls deux postes ont été accordés par le Conseil administratif au budget 2005.

1200.20

Prévoir les changements induits par la modification du tarif unique relatif aux transports sanitaires sur l'ensemble du territoire cantonal qui devrait intervenir à brève échéance.

Le canton n'a pas arrêté de tarif unique pour les transports ambulanciers en 2005.

1200.30

Remplacer l'unité flottante légère permettant l'accès à des plans d'eau en toute situation sans l'aide d'un épuisoir. Cette embarcation est fréquemment utilisée dans le cadre des sauvetages de personnes désespérées.

La nouvelle unité a été commandée mais ne sera livrée qu'au début 2006. Cet état de fait est lié aux démarches d'appel d'offres comparatives et aux délais de livraison des fournisseurs. On peut néanmoins considérer l'objectif comme atteint.

Degré de
réalisation

1400.10 Renouveler les six tenues de protection chimique des groupes de sécurité. Le matériel actuellement utilisé est en fin de vie et son équivalent ne peut plus être trouvé sur le marché.

L'acquisition et l'introduction des nouvelles tenues ont été effectuées dans le courant de l'exercice 2005.

9000 Gestion du service

9100.10 Garantir la tenue de la comptabilité et la gestion des opérations financières du service conformément aux règles en usage, par la création d'un poste de comptable.

Un nouveau comptable a été engagé au deuxième semestre 2005.

9100.20 Garantir un effectif opérationnel à la centrale d'engagement et de traitement des alarmes par la création de trois postes de sapeurs-opérateurs et sapeurs-opératrices. L'effectif actuel ne permet plus de garantir une gestion saine et sans risques lors d'interventions simultanées nombreuses. L'augmentation récurrente du nombre d'interventions engendre régulièrement des situations critiques dans la gestion des opérations de secours.

Deux postes de sapeurs-opératrices et sapeurs-opérateurs ont été créés en octobre 2005 par transfert de postes des agents de Ville. La procédure de recrutement, actuellement en cours, permettra de débiter la formation des deux candidats retenus au premier semestre 2006.

VARIATION DE PERSONNEL

Deux postes de sapeurs-sauveteurs (ambulanciers et ambulanciers) ont été créés au budget 2005. Actuellement un poste a déjà été pourvu et l'autre est en voie de concrétisation.

En plus des postes créés au budget 2005, le corps a obtenu une augmentation d'effectif par le transfert de postes d'agents municipaux (AM), à savoir :

- deux postes de sapeurs-opératrices et sapeurs-opérateurs (opératrices ou opérateurs à la centrale d'alarme). Ces derniers, créés à la fin 2005, sont actuellement au concours. Les futurs collaboratrices et collaborateurs débiteront leur formation au premier semestre 2006.
- un poste de comptable. Ce dernier est occupé depuis le 1^{er} septembre 2005.
- un poste de sapeur-pompier ou sapeur-pompier. Ce dernier a permis de mettre en formation un employé supplémentaire dans le cadre de l'école 2005/2006 qui a débuté le premier septembre 2005.
- un poste d'adjoint-e de direction technique. Ce dernier, créé à la fin 2005, est actuellement au concours. La future collaboratrice ou le futur collaborateur débitera au premier semestre 2006.

VARIATION DE LOCAUX

Dans le courant 2005, notre service a pu intégrer les locaux du garage municipal consécutivement à la fin des travaux entrepris par le Service des bâtiments.

AGENDA 21

La sensibilisation du personnel sur les opérations de tri et de récupération des déchets pouvant être recyclés permet d'obtenir des résultats de plus en plus probants. Néanmoins les moyens de récupération et la motivation devront encore être renforcés dans les mois et les années à venir afin d'obtenir des résultats optimaux.

En plus de l'objectif décrit pour le budget 2005, le service a également entrepris les démarches suivantes durant le même exercice :

- introduction d'un carburant plus écologique pour les tronçonneuses utilisées dans le corps;
- recyclage des pièces d'équipement usagées afin de fournir les chiffons nécessaires aux ateliers.

DIVERS

En 2005, le corps est intervenu à 10'848 reprises sur le territoire cantonal. La quote-part des interventions sanitaires atteint, en ordre de grandeur, 40% des interventions totales.

Service d'assistance et protection de la population

6496

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)
Comptes rendus 2005

1000 Protection des personnes, des biens et de l'environnement dans des situations d'urgence

1100

Finaliser la reconstruction de l'organisation communale de protection civile, suite à la phase de transition (2004). Informer les miliciens et miliciens de la nouvelle structure de la protection de la population et les répartir dans les nouvelles formations. Assurer l'instruction lors des nouveaux cours annuels de répétition obligatoires pour l'ensemble des miliciens et miliciens (art. 36 LFPPCI + art. 10 al. 2 loi d'application cantonale).

Gérer le fichier des astreint-e-s, gérer et entretenir le matériel (art. 9 + 17 loi d'application cantonale). Créer une nouvelle procédure d'alarme pour l'engagement des formations en cas de sinistre. Gérer l'information et l'alarme de la population. Mettre en place la nouvelle application informatique de gestion des miliciens et miliciens. Créer de nouvelles formations d'intervention rapidement engagées.

Les 2'000 miliciens ou miliciens de la Ville de Genève sont convoqués aux cours de répétition annuels obligatoires et le service assure leur instruction dans les domaines de l'appui, de l'assistance, de la protection des biens culturels, de l'aide à la conduite et de la logistique.

La Sécurité civile a finalement distribué, fin novembre 2005, le Plan directeur de la protection civile.

Ce plan a notamment fixé la structure de la protection civile de la Ville de Genève, ainsi que son nouvel effectif réglementaire.

Il définit le cadre de la réforme genevoise de la PCI XXI, ce qui devrait permettre au Service d'assistance et protection de la population (SAPP) de finaliser d'ici à juin 2006 la réforme de la protection civile communale, notamment par le biais du document «Planification Générale de la Protection Civile» (PGPC), ce texte devant être co-signé par les autorités communales et cantonales.

La nouvelle application de gestion des miliciens ou miliciens ne sera livrée (et donc opérationnelle) qu'en janvier 2006.

Elle permettra notamment de créer la nouvelle procédure d'alarme.

La mise en place des formations rapidement engageables est en cours via la recherche de miliciens ou miliciens volontaires.

Degré de réalisation



1200

Définir la répartition des constructions dans la nouvelle structure de protection civile communale. Préparer certaines constructions à une mise en service rapide. Contrôler les abris privés. Gérer une application de mise à l'abri de la population respectant la cellule familiale. Assurer l'entretien technique des installations destinées aux formations de protection civile et mises à la disposition de la population (ventilation, électricité, chauffage, sanitaire, etc.).

La répartition des 19 constructions a été effectuée comme suit:

- une construction affectée à l'organisation centrale de protection civile (ORPC);
- une construction affectée à l'organe communale de conduite (ORCO);
- quatre constructions affectées aux quatre zones territoriales de l'organisation centrale (OPC);
- deux constructions affectées aux formations rapidement engagées (FORB);
- deux constructions (une par rive) affectées au logement de personnes sinistrées;
- une construction dédiée à l'accueil des sans-abri;
- une construction affectée au piquet d'intervention permanent du service;
- trois postes sanitaire de secours en réserve pour la Santé publique ou l'accueil des Non entrés en matières (NEM) ou réfugié-e-s;
- quatre constructions de quartier en réserve pour la mise à l'abri des partenaires (sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers et police municipale);
- durant l'année, 245 contrôles d'abris privés ont été effectués.

Les 25 ouvrages de PCI (19 constructions et six abris publics) ont fait l'objet de contrôles périodiques ayant généré des subventions (environ CHF 70'000.-).

Sept nouvelles sirènes ont été installées (pour un total de 35).

La gestion de l'application de mise à l'abri de la population a impliqué la prise en compte d'environ 3'000 démenagements par mois.

Degré de réalisation



Degré de
réalisation

2000 Formation en prévention, assistance, sauvetage et protection

2100

Assurer la reprise des cours de répétition annuels obligatoires comp-
te tenu de l'augmentation du nombre global de jours de service qui
en découle (9 000 jours attribués par la Sécurité civile cantonale).

Instruire les cadres et le personnel de la protection civile dans les 5
domaines d'activité (appui, assistance, logistique, aide à la conduite
et protection des biens culturels).

Préparer un nombre croissant de repas compte tenu de l'augmenta-
tion des effectifs dans les cours.

Donner une instruction spécialisée aux formations d'intervention
rapide pour porter aide et assistance à la population (sur la com-
mune, dans le canton ou hors du canton).

143 cours d'instruction durant l'année.

Lors des cours de répétitions de quatre jours pour les cadres et de deux
jours pour le personnel, le SAPP a maintenu l'état de préparation d'envi-
ron 2 000 miliciens et miliciennes.

Une trentaine d'entre elles et eux sont intervenus durant 15 jours à Brienz
pour aider à la remise en état de la zone sinistrée suite aux intempéries.

Environ 600 jours de service ont été utilisés pour l'accueil des sans-abri.

Promouvoir la sécurité à domicile et sur la place de travail, par des
cours « tout public » et des cours pour diverses entités, administra-
tions et associations.

Le SAPP a organisé 44 cours pour entreprises et 10 cours « tout public »
pour la prévention des accidents.

Les actions de communication pour les cours « tout public » ont consisté
essentiellement à passer des annonces dans les journaux de quartiers et
à la tenue de stands d'information (Fête du Développement Durable et
Foire de Genève).

Degré de
réalisation

Organiser une campagne d'information au niveau des quartiers
pour faire connaître les huit centres de distribution de l'office com-
munal de l'approvisionnement économique.

Organiser des cours de répétition pour les 350 volontaires.

Collaborer à la formation des responsables des offices des autres
communes, à la demande de l'office cantonal de l'approvisionne-
ment économique.

La campagne d'information a pris une double forme. D'une part, la réa-
lisation d'un film DVD sur le rôle et les activités de l'Office. D'autre part,
le contact direct avec la population par la tenue de stands lors de diver-
ses manifestations (Course Genève-Marathon, Fête du Développement
Durable, Foire de Genève), en collaboration avec les grands distributeurs
agro-alimentaires.

Les cours de répétition ont été organisés pour les cadres uniquement. Les
cours pour le personnel ont été suspendus, suite à l'annonce par l'Office
fédéral de l'approvisionnement économique de futures nouvelles direc-
tives d'application. Il n'y a donc pas eu non plus de formation dispensée
aux responsables des autres communes.

Intensifier la création des plans de protection et d'évacuation des
biens culturels en cas de sinistre de la vie de tous les jours (création
de six dossiers choisis en collaboration avec le Département des Af-
faires Culturelles).

Poursuivre la planification de la mise à l'abri des biens culturels pour
les cas de sinistres majeurs.

Finalisation de trois dossiers d'intervention (Musée Voltaire, Bibliothèque
d'Art et d'Archéologie, Musée d'Ethnographie). Initiation du dossier d'in-
tervention du Palais Eynard.

Détermination du rôle des partenaires — Département des affaires cultu-
relles (DAC), Service d'incendie et secours, Service d'assistance et protec-
tion de la population (SAPP) — pour la protection des biens culturels en
cas de sinistres, lors d'une séance d'information commune.

1300

1400

Degré de
réalisation**4000 Prestations au profit de la collectivité ou de l'Administration**

Faire l'inventaire des moyens des services de l'Administration municipale mis à disposition de l'organe communal de coordination et de conduite.

Assister et reloger les personnes sinistrées, en collaboration avec le SIS, l'Hospice Général et l'Unité Mobile d'Urgence Sociale (UMUS).

Offrir un soutien aux services d'intervention en cas de sinistre important.

Perfectionner le personnel du SAPP astreint au service de piquet.

Collaborer avec le Service social à l'encadrement des personnes en situation précaire (sans-abri).

Collaborer avec le SIS pour la diffusion du Guide Orange (guide des sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers).

Pour finaliser l'organisation de l'organe communal de conduite, le SAPP a réuni, lors de diverses séances de travail, la quasi-totalité des services de l'Administration dans le but de les informer sur le rôle de cette structure, de leur présenter les installations de la construction dédiée à cet organe et d'établir avec eux un inventaire des moyens humains et matériels.

Au cours de l'année, 31 personnes ont été logées suite à des sinistres, ce qui a occasionné un total de 220 nuitées.

L'action principale du piquet permanent d'intervention du service a été effectuée la nuit du 22 au 23 juin lors de la panne générale d'électricité des CFF (distribution d'eau aux passagers et passagers et relogement de 17 touristes).

Le personnel astreint au piquet d'intervention a suivi deux cours de perfectionnement.

Le matériel d'intervention a été perfectionné (19 remorques prêtes)

Un exercice général d'alerte a été effectué et tous les moyens d'intervention déployés.

Un exercice surprise a été monté avec le SIS dans le but d'exercer le montage de tentes.

L'action d'accueil des sans-abri 2004-2005 a occasionné plus de 8'000 nuitées au poste des Vollandes.

La collaboration avec le Service social (SOC) a été reconduite pour l'action 2005/2006.

444 volumes du Guide Orange ont été diffusés par le SAPP au profit du SIS, ce qui représente un revenu de plus de CHF 320'000.-.

Degré de
réalisation

2300 Former et contrôler les équipes de sécurité des bâtiments de la Ville de Genève en collaboration avec le Service des bâtiments (suite à la nouvelle mission selon décision du Conseil administratif du 12 novembre 2003).

Organiser des cours de formation (feu, sanitaire) et des exercices d'évacuation en collaboration avec la Sécurité civile (F4.05 art 9 - F4.05.01 art 8).

40 cours pour divers services de la Ville (Agents de ville et domaine public, Sports, Musées, Voirie).

Création en cours de dossiers de sécurité pour la Gérance immobilière municipale, la Bibliothèque publique et universitaire et le Palais Eynard.

Deux exercices d'évacuation ont été effectués (Muséum d'histoire naturelle et Musée d'art et d'histoire).

3000 Coopération internationale

3100 Donner des cours de formation à l'étranger financés par l'Organisation internationale de la Protection Civile (OIPC).

Mener des actions à l'étranger à la demande du Conseil Administratif (projets d'entraide ou opérations de soutien lors d'une catastrophe).

Former les bénéficiaires à l'utilisation et à l'entretien du matériel éventuellement livré.

Poursuite de la mission d'évaluation des besoins de la ville d'Abomey (Bénin) avec le soutien de l'association « Villes Unies contre la Pauvreté » (VUP).

Livraison de matériels d'intervention (quatre motopompes et matériel sanitaire) à la Ville de Bamako (Mali) et formation sanitaire sur place par deux formateurs ou formateurs du service.

3200 Collaborer à la formation des délégués du CICR.

Assurer la série annuelle de cours en français ou en anglais au profit de l'OIPC dans le domaine de la prévention et de la gestion des catastrophes.

Echanger un savoir-faire avec les pays étrangers au service de la solidarité internationale et du développement durable.

Quatre cours sur la protection de la population en faveur de délégations étrangères en collaboration avec l'OIPC. Neuf cours sanitaires au profit des délégués du CICR.

Degré de
réalisation

4200

Mettre à disposition des véhicules au profit de l'Administration ou de groupements sans but lucratif. Contrôler l'entretien du nouveau parc de véhicules. Fournir des moyens de transport en cas de événement particulier ou de crise. Offrir des prestations de transports au profit de l'Administration et du Conseil municipal.

130 prêts de véhicules durant l'année pour environ 150 associations ou groupes sportifs.

50 prêts à divers services de l'Administration.

Quelques prestations de transport pour des commissions du CM ou le Service des relations extérieures.

Prestations de transport pour Téléthon et la Fête des Ecoles.

Mettre à disposition le matériel et les locaux du service (salles de classe, auditorium, cafétéria) pour favoriser la vie associative et les services. Stocker des habits au profit de la Croix-Rouge genevoise.

Location de marmites, boîtes, autocuiseurs, couvertures, bancs et tables pour une cinquantaine d'associations, groupements, entreprises ou services de l'Administration.

La fête de l'escalade des écoles a occasionné à elle seule 29 prêts de marmites.

Mise à disposition d'une construction PCI pour l'accueil des sans-abri.

Mise à disposition de deux constructions de PCI pour le logement de personnes sinistrées.

Mise en réserve d'une construction de PCI pour l'accueil éventuel de NEM.

Mise à disposition d'une construction pour le logement des soldats engagés dans la mission de surveillance des ambassades (Ambacentro).

Mise à disposition d'un local d'une construction PCI pour le stock d'habits de la Croix-Rouge.

Mise à disposition d'une salle de classe pour l'association Redog (chiens catastrophe).

Mise à disposition de la cafétéria de Richellen pour l'assemblée générale de l'Association des cadres de l'Administration municipale (ACAM).

Les mises à disposition ou locations des installations extérieures de Richellen ont diminué en raison de la fermeture provisoire de la maison de feu (les guérites ont été utilisées à 12 reprises par le SIS ou certaines compagnies de sapeurs-pompiers et sapeurs-pompiers volontaires).

24 entreprises ou associations ont loué les installations de Richellen.

4300

VARIATION DE PERSONNEL

En cours d'année, un poste d'employée d'exploitation ad personam a été transféré au service des Sports (poste de lingère).

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

De par la variété de ses prestations, le SAPP a participé de manière active à la plupart des 12 champs d'action définis par l'agenda 21 de la Ville de Genève.

On peut citer notamment les domaines suivants:

- cohésion sociale: collaboration avec le SOC pour l'accueil des sans-abri (mise à disposition d'une construction, encadrement de miliciens et miliciennes) ou l'animation des quartiers (Journées Solidarités - 20 cours avec des miliciennes et miliciens du domaine d'assistance)
 - coopération: quatre cours sur la protection de la population en faveur de délégations étrangères
 - promotion de la santé et de la sécurité: création d'un partenariat avec les Ressources Humaines, approuvé par le Conseil Ad-ministratif pour la promotion de la santé et de la sécurité des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville de Genève
 - sensibilisation de la population à la prévention des accidents ménagers (to cours «tout public») et deux stands de promotion (Fête du Développement Durable et «Village Santé et Prévention» lors de la Foire de Genève)
 - culture: collaboration avec le DAC et le SIS pour la protection des biens culturels en cas de sinistre par le biais d'un partenariat:
 - finalisation de trois dossiers d'intervention (Musée Voltaire, Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, Musée d'Ethnographie).
 - initiation du dossier d'intervention du Palais Eynard
- Les déchets générés par les activités du service ont été, conformément aux objectifs, triés et acheminés vers les centres appropriés: les déchets de cuisine sont récupérés par un éleveur de porcs, les déchets ménagers sont pris en charge par la commune de Versoix, les huiles, peintures et lubrifiants sont traités par une maison spécialisée, les restes de ferraille sont vendus et les tubes néons sont pris en charge par le service de l'Energie. Les scores de la piste d'exercice sont éliminés aux Cheneviers.

DIVERS

Le SAPP a finalisé l'inventaire des moyens humains et matériels des services de l'Administration dans le cadre de la mise en place de l'Organe Communal de Conduite (ORCC).

Le poste de protection civile de Pâquis-Centre dédié à cette structure a vu l'aménagement de diverses installations techniques (mise sous réseau, antenne Narel, etc.).

La protection civile de la Ville de Genève est intervenue à Brienaz durant deux semaines en septembre 2005 pour porter secours à cette commune sinistrée lors des intempéries de l'été.

Le SAPP a poursuivi le développement de son site Internet.

Son personnel est intervenu à diverses reprises dans le cadre de son piquet permanent d'intervention, tout particulièrement lors de la panne générale d'électricité des CFF du 22 juin 2005 (distribution d'eau aux passagers et passagères et relogement de touristes).

Agents de Ville et domaine public

Degré de réalisation

Degré de réalisation

1000 Gérer l'utilisation accrue du domaine public et du domaine privé perceptible du domaine public

1100.01 Etablir un règlement ou une directive afin de gérer la pose de distributeurs de journaux sur le domaine public.

Réalisation d'un inventaire circonstancié recensant le type de caissettes à journaux et intégration des données à la surface géométrique.

Mise sur pied d'un concours permettant l'uniformisation des caissettes à journaux gratuits et payants - choix du lauréat ou de la lauréate.

Premières discussions avec tous les partenaires - en collaboration avec le Département de l'aménagement et des constructions.

Préparation d'un projet de règlement interne à la Ville.

1100.02 En matière de géomatique, développement et modernisation des procédés de visualisation.

Les outils de modélisation permettent, désormais, de présenter en projet des empiètements sur la voie publique, intégrés à leur environnement. Ils permettent de concrétiser par une image 3D (image de synthèse) les empiètements à l'examen, en laissant aux décideuses et décideurs la possibilité de se prononcer sur des images modélisées extrêmement proche de la réalité.

1100.03 Mise en place de moyens pour permettre la préparation d'une nouvelle convention d'affichage (la soumission devant intervenir au moins 18 mois avant l'échéance de la convention avec la SGA) selon des procédés modernes.

En collaboration avec toutes les parties concernées, élaboration et acceptation d'un concept directeur d'affichage en Ville de Genève.

Confirmation - dénonciation auprès de la SGA de l'échéance de la convention actuellement en vigueur et mise en consultation publique.

Participation à deux groupes de travail :

- un couvrant les aspects techniques;
- un couvrant les aspects juridiques.

1100.04 Adaptation de la structure traitant des procédés de réclamation aux besoins nouveaux.

Affectation de secteurs d'activité aux divers gestionnaires.

Mise à disposition de moyens techniques permettant de contrôler et de suivre la conformité des objets installés sur le domaine public avec ou sans autorisation.

Mise à disposition de la requérante ou du requérant par Internet d'un outil informatique lui permettant de suivre l'évolution de son dossier.

2000 Mener des actions de prévention, de surveillance et de répression afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre publics

2100.01 Développement de l'ilotage, notamment intensification de la collaboration avec la voirie et les écoles.

Création de patrouilles mixtes Voirie/Agent-e-s de sécurité municipaux (ASM) mandatées pour assurer un contact permanent (information - prévention) avec les services d'immeubles et les commerçant-e-s (priorité étant donnée aux secteurs sensibles en matière de salubrité publique).

Présence régulière des ASM à proximité des écoles primaires en vue, notamment, d'assurer la sécurité des écolières et écoliers.

Intensification de séances d'information dans les classes primaires.

Participation aux diverses séances d'associations de parents d'élèves.

2100.02 Meilleure implication des ASM dans le travail du domaine public (rôle complémentaire des ASM et des employé-e-s du domaine public).

Création d'une entité centralisant toutes les informations inhérentes au bon déroulement d'une manifestation, (données de base pour l'autorisation - participation aux séances techniques - contrôle de la mise en place).

La consultation de la base de données du domaine public a été étendue à l'ensemble du personnel uniformé, ce qui permet, en temps réel, le contrôle plus aisé des divers empiètements.

2100.03 Revoir la définition des priorités des ASM et établir des lignes directrices. Actions préventives en matière de salubrité (dépôts sauvages).

Intensification de nos actions en matière de salubrité, propriété en Ville de Genève, présence dissuasive aux abords des écoles, sécurisation des quais par l'implantation d'une antenne ASM au quai Gustave-Ador (ancienne douane).

Degré de réalisation	
	2200.01 Mettre en place une structure capable de convertir les amendes d'ordre en contravention si la loi est votée au Grand Conseil, ce qui implique tant une liaison constante avec les Service des automobiles que des contacts avec les entreprises (qui fournissent les noms des conductrices ou conducteurs), ainsi qu'une formation adéquate des collaboratrices et collaborateurs. Abandonné car objet sans suite.
	2200.02 Assurer un transfert des agent-e-s municipaux (AM) dans les nouveaux locaux sans diminution des activités. Les locaux ont été localisés : rue du Grand-Prie 9 Un projet d'aménagement a été élaboré. Une proposition de crédit est en préparation à ce jour.
	2200.03 Sur la base d'un nouveau règlement municipal, mener, de concert avec le Domaine de la voirie, des actions préventives en matière de salubrité (dépôts sauvages). Discuté dans le cadre d'un groupe de travail ad hoc, le règlement est quasiment achevé et devrait pouvoir être adopté au printemps 2006.
	9000 Gestion du service
	9100.01 Définir les métiers-clés afin d'établir le niveau de compétence à atteindre pour assumer la fonction (ex : informatique, géomatique). La définition des métiers-clés a été concrétisée permettant ainsi l'élaboration d'un plan spécifique à chaque groupe de fonctions - reste en cours de réalisation et l'application de ce concept.
	9100.02 Formation de tout le personnel à l'informatique, plus particulièrement à la bureautique (word, excel). La formation du personnel aux outils bureautiques standards est en cours et devra se prolonger plusieurs années considérant le volume du personnel à former et les places de formation disponibles. Les modèles de formation ont été adaptés et personnalisés aux fonctions, aux métiers du Service des agents de ville et du domaine public.
	9100.03 Fixation de normes ou d'exigences de qualité afin de procéder à des engagements mieux ciblés. Intégration dans la procédure de recrutement de tests spécifiques à la fonction requise.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Légende : degré de réalisation des objectifs

Largement atteint

Atteint

Partiellement atteint

Non atteint

Abandonné

qui deviendra un centre de rencontres et de compétences pour le troisième âge, notamment sur le plan des activités de proximité.

Enfin, les activités développées par la Délégation à la jeunesse dans une approche visant à promouvoir l'autonomie et l'autogestion connaissent un succès croissant, comme par exemple les salles de basket en soirée ou les locaux en gestion accompagnée.

Dans le domaine des événements concrets ayant pour vocation de renforcer le lien social, l'intégration et la qualité de vie — domaine par nature très transversal dans le département — citons de nouvelles éditions réussies et appréciées d'immuables en fêtes (fête des voisins) en mai 2005, d'Asphaltissimo en juin 2005, d'Art'air en septembre 2005, des promotions citoyennes en octobre 2005, du colloque de la petite enfance (« Traces d'enfance ») en novembre 2005 et du festival « Arbres et lumières » en décembre 2005, sans oublier une nouvelle saison de « Chaises longues » dans les parcs.

Sur le plan stratégique, un exercice majeur de mise en commun des subventions accordées par notre département et par l'ancien département cantonal de l'action sociale et de la santé (DASS, devenu DSE et DES) a eu lieu, avec pour premier résultat une harmonisation des procédures de contrôle, l'instauration d'un contrôle unique pour chaque institution subventionnée et à terme des redistributions de tâches entre l'Etat et la Ville.

La Direction du département, outre ses tâches de coordination et de gestion globale, a aussi contribué au soutien spécifique du Magistrat en lien avec son accession à la mairie en juin 2005, et s'est impliquée fortement dans le processus de finalisation du budget 2006, qui s'est révélé plus ardu que les années précédentes. Par ailleurs, la préparation du Forum « Villes et Qualité de vie — enjeux globaux, solutions locales » de mai 2006 a débuté en 2005 et nécessité la mise en place d'un groupe de pilotage ainsi que d'un groupe inter-départemental représentant ainsi un projet majeur sous la responsabilité de la direction.

En 2005, le Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement a maintenu son effort pour développer des activités qui favorisent l'intégration, la qualité de vie et le lien social, en prenant en compte toutes les composantes de la population. Cette volonté est d'autant plus importante que la situation sociale ne s'améliore pas, bien au contraire. Selon les indicateurs économiques conventionnels, Genève connaît une situation plutôt florissante, mais celle-ci ne se concrétise de loin pas de la même manière pour tout le monde.

Dans le domaine de la petite enfance, l'effort de développement de l'offre s'est poursuivi avec une capacité accrue pour environ 240 enfants en 2006, malgré les difficultés budgétaires et de recrutement de personnel qualifié. Parallèlement, des travaux préparatoires substantiels pour l'extension du service public à la petite enfance ont été menés, ce dossier devant arriver à maturité début 2006.

Le renforcement de l'offre des bibliothèques, souvent un premier outil d'intégration pour de nouveaux arrivants et arrivants dans un quartier, a pu être maintenu par le biais d'une professionnalisation partielle de certaines institutions. Parallèlement, le budget participatif continue son essor avec sept écoles impliquées.

Au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), la réorganisation a pu être mise en œuvre avec des effets bénéfiques à la fois sur le fonctionnement du service et sur les prestations. Notons que cette réorganisation a dû finalement se faire alors que le service a perdu sept postes qui n'ont pas été remplacés. Le SEVE a fourni par ailleurs un effort majeur pour des manifestations de grande envergure comme les Fêtes de Genève ou le Festival Arbres et Lumières, sans compter l'usage croissant des parcs en saison estivale, un phénomène réjouissant mais qui entraîne un travail accru d'entretien et de nettoyage.

Le Service social reste très actif pour faire face aux difficultés accrues de personnes et de familles à Genève (structures d'accueil et d'accompagnement rives gauche et droite, abris PC pour les sans-abri, projets des Unités d'actions communautaires (UAC), etc.), et préparer activement l'ouverture pour 2006 de la future Maison des Aîné-e-s,

Direction et secrétariat du département

6506

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)
Comptes rendus 2005

1000	Direction et coordination	Degré de réalisation	2000	Développement des liens sociaux et cohésion sociale	Degré de réalisation
1100	Soutien et conseils au Magistrat notamment dans la préparation et le suivi des dossiers du Conseil administratif et du Conseil municipal. Cette fonction a pris une importance particulière dès le mois de juin, en raison de l'accession du Magistrat à la Mairie; ainsi, il a fallu coordonner le soutien normal lié aux dossiers départementaux avec le soutien spécifique lié à ce rôle, notamment par rapport aux interventions publiques. Une coordination satisfaisante a pu être mise en place avec les services généraux du Conseil administratif (CA). L'affaire de la rue du Stand a démontré, si besoin en était, l'importance vitale d'une bonne préparation de l'ensemble des objets soumis au CA, et plus particulièrement pour le Maire.		2100	Participation à la définition de la politique sociale et évaluation et développement des prestations offertes à la population. En appui au Magistrat, et avec le soutien des services concernés, la Direction a été très active dans ce processus, par exemple pour l'évolution du Domaine de la petite enfance, des prestations aux bénéficiaires OCPA ou de l'évolution du travail de proximité (UAC, Travail social « hors murs » (TSHM) et Maisons de quartier).	
1200	Direction départementale et gestion courante du service. L'année 2005 a été marquée par l'arrivée d'un nouveau directeur adjoint, ce qui a permis de renforcer la réalisation de cet objectif, notamment pour tout ce qui relève de la gestion du patrimoine, de la communication interne et externe, du contrôle de gestion et du suivi de certains projets majeurs, comme le Forum « villes et qualité de vie – enjeux globaux, solutions locales » qui aura lieu du 18 au 20 mai 2006 à Genève. Cette arrivée a aussi permis de renforcer le travail du département autour de l'Agenda 21. Vers la fin de l'année, il a fallu aussi assurer la direction par intérim de la Délégation à la jeunesse, en raison de l'accident survenu au chef de service.		2200	Planification des activités et actions du département. Cet objectif est très lié au précédent. Le processus budgétaire en reprend le principal aspect, avec une importance particulière en raison des difficultés budgétaires. La coordination de la gestion des ressources humaines constitue une autre dimension majeure, avec l'obligation de faire des choix et de mener des réformes parfois difficiles pour maintenir les prestations malgré le « personal stop ».	
1300	Coordination inter-départementale. La coordination inter-départementale a pu être développée, favorisant les collaborations transversales, par exemple autour du Forum sur la qualité de vie ou de l'Agenda 21, ainsi que pour les enjeux liés au patrimoine (gestion et entretien des bâtiments, nouveaux projets). Sur demande du CA, la coordination inter-départementale a aussi été intensifiée dans le processus budgétaire.		2300	Gestion et analyse financière de chaque organisme subventionné. Ce travail concerne environ 170 institutions avec lesquelles, préalablement à cet examen financier, il y a différents entretiens ou visites tout au long de l'année. L'harmonisation des procédures en la matière a été initiée en 2005 avec la Direction générale de l'action sociale.	
			2400	Conception et soutien à l'organisation de manifestations. Plusieurs grandes manifestations ont été organisées en 2005 avec la collaboration active de la Direction du département: la Fête des voisins qui a lieu à la fin du mois de mai, la troisième édition d'Art'air à la fin de l'été dans les rues de Genève ou encore le festival « Arbres et lumières » qui illumine la ville pendant cinq semaines durant la période des fêtes de fin d'année. La Direction du département s'est également beaucoup investie dans l'organisation du Forum « Villes et qualité de vie: Enjeux globaux, solutions locales ».	

Degré de
réalisation



Assurer la circulation de l'information au plan interne et externe.

La Direction du département a encore étoffé son dispositif pour favoriser la circulation sur le plan interne, par le biais des réunions de travail bi-mensuelles avec les chefs de service, les séances communes de direction autour de thèmes précis, les processus liés à la gestion des subventions, des objets du patrimoine ou des projets du Plan financier d'investissements. Au niveau externe, l'action de la direction avec l'appui des services a permis une bonne visibilité du travail effectué, aussi bien dans les médias que vers les milieux directement concernés.

Assurer une information de proximité en poursuivant la publication de Lettre 5, lettre d'information du département, de petite enfance, lettre d'information du Service de la délégation à la petite enfance (DPE), d'écoles, lettre d'information du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et du SEVE 5, lettre d'information du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE). Elaborer de nouvelles lettres d'information pour les autres services du département.

En 2005, la priorité a été accordée à la consolidation et à l'amélioration des lettres d'information existantes, soit petite enfance 5, éco 5 et seve 5. Les deux premières paraissent au rythme de quatre éditions par année, alors que celle du SEVE paraît deux fois par an. Le comité de rédaction de petite enfance 5 s'est renouvelé pour donner une dynamique nouvelle. éco 5 poursuit un travail de fond utile dans un secteur de l'action de la Ville populaire, mais encore mal connu. C'est par exemple le cas du dispositif de prévention dans et autour des bâtiments scolaires. La réflexion quant à la publication de lettres similaires pour le Service social (SOC) et le Service de la délégation à la jeunesse (DEJ) est en cours.

Représentation de la Ville et du département au sein de divers organismes et comités

Compte tenu de la richesse et de la diversité des prestations, la présence de représentant-e-s du département est fortement recherchée.

Degré de
réalisation



Développement de nouvelles actions de sensibilisation notamment dans les domaines des espaces verts et de l'environnement et autres, liés à l'Agenda 21.

Afin de renforcer les efforts en faveur de la concrétisation de l'Agenda 21, un groupe départemental de suivi, avec un relais par service, a été créé sous l'égide de la Direction du département (cf. point Agenda 21).

Délégation à la coopération et à l'aide humanitaire, examen des dossiers de coopération au développement selon les critères et les priorités fixés par le Conseil administratif.

Plus de 80 dossiers ont été examinés conformément au règlement municipal en la matière et aux critères de base définis par le CA et énoncés dans la brochure «Genève, ville solidaire» réalisée en 2005.

3000 Relations publiques

3100 Relation et collaboration avec des institutions publiques ou privées pour la mise en route de nouveaux projets.

La Direction du département a été constamment en relation avec des institutions publiques ou privées pour mettre en place de nouveaux projets. Les exemples suivants en témoignent: collaboration avec l'Association «L'esprit de Genève» pour le lancement d'un site Internet permettant de trouver une foule d'informations et de visiter virtuellement le cimetière des Rois, celle avec l'association «PARTAGE» pour promouvoir son projet de centrale alimentaire ou encore celle avec la Fondation du Devenir concernant l'organisation du Forum «Villes et qualité de vie: Enjeux globaux, solutions locales» en témoignent.

La collaboration avec des institutions privées est marquée notamment dans l'organisation du «Festival arbres et lumières», d'art'air ou de la fête des voisins.

2500

2600

3100

3300

3300

3400

VARIATION DE PERSONNEL

La nouvelle fonction de directrice adjointe ou directeur adjoint du département, introduite en juin 2005, sera pérennisée en 2006 sans création de poste, à l'occasion du départ à la retraite d'un membre de la Direction.

VARIATION DE LOCAUX

La préparation du déménagement de la Présidence et de la Direction du département de la rue de l'Athénée vers la rue de l'Hôtel-de-Ville a dû être suspendue, vu que les locaux à cette dernière adresse ne seront pas disponibles comme prévu au printemps 2006; il est probable que ce déménagement ne puisse avoir lieu avant début 2007.

AGENDA 21

Afin de renforcer la concrétisation des objectifs de l'Agenda 21, un groupe de travail a été mis en place, sous l'égide de la Direction du département. Cette structure, qui se veut légère, permet de favoriser la circulation d'information, les échanges et les synergies. Ce groupe s'est surtout investi pour le Forum sur la qualité de vie dans un premier temps. A moyen terme, l'un des principaux objectifs du groupe sera de chercher à préciser ce qu'on entend par volet social de l'Agenda 21.

DIVERS

Degré de
réalisationDegré de
réalisation

2200

Recensement et évaluation, avec la participation des services concernés, de tous les aspects financiers et administratifs en vue de l'extension du service public de la petite enfance.

Projection budgétaire nécessaire au développement de nouvelles structures d'accueil petite enfance.

2210 Planification - planifier, en terme de francs et de biens, les besoins des différents lieux d'accueil petite enfance subventionnés.

Elaboration d'indicateurs prospectifs du développement des institutions de la petite enfance à l'horizon 2010-2012 (évolution de la demande et capacité de développement de l'offre).

2220 Suivi - assister et conseiller les directions d'institutions et les comités employeurs dans le pilotage financier des structures.

Réponse à de nombreuses sollicitations des directions et des comités pour des préoccupations d'ordre général mais aussi financières.

2230 Contrôle - s'assurer que l'allocation des ressources soit conforme et que les directives de gestion soient respectées.

Les comptes des IPE subventionnés font l'objet d'un contrôle annuel de la part du Service de la délégation à la petite enfance (DPE).

Suivi, avec l'aide des coordinatrices pédagogiques du service, de l'application du « Guide de qualité ».

Organisation d'un colloque sur l'espace et le jeune enfant avec d'autres collectivités.

Concrétisation du programme culturel pour les tout-petits (journée du livre, etc.).

Présentation des prestations à la population.

2310 Information, communication - centre de documentation, proposition aux professionnel·le·s de séances de travail régulières et plateforme d'échanges avec les membres de la délégation ou intervenant·e·s extérieur·e·s, publication de petite enfance·s.

Le thème du colloque 2005 a été modifié et s'est intitulé « Traces d'enfance ».

Le centre de documentation n'a pas encore pu être mis sur pied mais le projet reste d'actualité.

Poursuite de la conception d'ouvrages didactiques.

Elargissement du concept « Semaine du livre » à « Festival du livre »; cette manifestation rencontre un succès grandissant.

Edition en 2005 de quatre bulletins petite enfance·s élaborés par la DPE en étroite collaboration avec les professionnel·le·s et les partenaires du secteur petite enfance.

2320 Interface avec les institutions, les professionnel·le·s, les services de l'enfance - accompagnement des directions, des responsables et des équipes éducatives, gestion et développement de la structure du Bureau d'information petite enfance (BIPe), conduite du groupe « Gourmets Crèches », séances de travail avec les services de l'enfance.

Approfondissement de la gestion administrative et logistique du BIPe à destination des usagers et usagers.

Réunions régulières du groupe « Gourmets Crèches » pour l'élaboration de deux guides, l'un destiné aux professionnel·le·s du secteur, l'autre aux parents usagers.

2330 Développement de projets - développement de projets et matériel pédagogiques

Création d'une commission permanente d'éthique offrant une réflexion sur l'application du droit des enfants et des problématiques nouvelles en matière d'accueil de la petite enfance.

2340 Organisation et coordination du secteur - développement, mise en œuvre et suivi d'un système d'organisation du secteur.

Le projet suit son cours.

En 2005, quatre secteurs (Chamillies, Grottes, Plaquis et Université) regroupant neuf institutions ont pu être créés.

2350 Formation et formation continue - contribution à l'élaboration de cadres et contenus en matière de formation de base et continue avec l'organisation concernée.

La DPE assiste le SRH pour la formation continue dans l'élaboration de son programme.

De plus, le service a organisé deux journées de réflexion sur le thème « Traces d'enfance » qui a remporté un grand succès; la qualité des intervenant·e·s et des échanges sont à souligner.

Degré de
réalisation

2370 Recherche – élaboration et conduite de recherches en lien avec les actions éducatives, la petite enfance et sa famille

évaluation et propositions d'actions éducatives en lien avec l'association d'aide à l'intégration d'enfants avec des besoins spéciaux (AIEP), l'éveil culturel de La Madeleine des Enfants et la Commission cantonale de la famille afin de répondre aux besoins des familles.

Poursuite et amélioration du concept informatique et de ses outils à l'intérieur des institutions petite enfance.

Réalisation de travaux et acquisitions d'équipements en vue de l'exploitation de nouvelles structures d'accueil petite enfance.

2410 Informatique – gestion du parc de machines des institutions subventionnées, configuration, maintenance et évolution des outils (hardware, software).

Poursuite modérée du développement du parc informatique.

2420 Bâtiments – coordination des travaux nécessaires au développement des structures d'accueil se situant dans des bâtiments loués ou propriété de l'Etat, supervision des acquisitions nécessaires à l'exploitation des lieux d'accueil.

La gestion des divers projets a permis la création de 215 nouvelles places d'accueil destinées aux enfants âgés de 0 à 4 ans, dont la majeure partie a pu être mise en exploitation en 2005; le solde sera exploité dès 2006.

La cellule technique de la Délégation à la petite enfance a poursuivi sa mission de gestion d'entretien courant et a procédé aux différentes acquisitions et renouvellements nécessaires à une bonne exploitation des lieux d'accueil.

VARIATION DE PERSONNEL

La DPE a pu, grâce au fond « Action chômage » de la Ville de Genève, bénéficier d'un soutien de personnel à la cellule salaires et à la gestion de la réception-standard.

VARIATION DE LOCAUX

-

AGENDA 21

Les actions de soutien et de conseils aux institutions de la petite enfance, dans le but de garantir l'aspect qualitatif de l'accueil des enfants, ainsi que de leur encadrement, s'inscrivent dans le volet social du développement durable.

Un certain nombre d'actions et de projets s'insèrent également dans le développement durable comme le travail du groupe « Gourmets crèches », constitué des cuisinières et cuisiniers des crèches, qui mène une réflexion sur les aspects financier et qualitatif de l'alimentation, le Label Petite Enfance qui récompense les institutions qui développent un projet pédagogique novateur et original ou encore le travail d'information et d'orientation mené par le BIPE auprès des parents.

Enfin, à l'intérieur, la DPE poursuit ses efforts de tri et de récupération de déchets (papier, cartouches d'encre, capsules de café, piles, bouteilles en plastique).

DIVERS

-

Services des écoles et institutions pour l'enfance

6512

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)
Comptes rendus 2005

Degré de réalisation

1000 Mettre à disposition du Département de l'instruction publique les bâtiments, infrastructures et équipements nécessaires pour les besoins de l'enseignement enfantin, primaire et spécialisé

1100.10 Assurer l'ouverture de la nouvelle école des Ouches en août 2005.

Construction dont la réalisation a été pilotée par le Service d'architecture, le groupe scolaire des Ouches a été remis à temps au Service des écoles pour lui permettre d'organiser la confection, le restaurant scolaire et l'équipement en mobilier, engins et matériel, en vue de la rentrée scolaire du 29 août 2005. Onze classes sur seize ont été occupées dès le premier jour par les 230 élèves rattachés à cette école.

1200.10 Achever le câblage informatique de 900 locaux scolaires afin que toutes les classes soient reliées au réseau cantonal 2 et disposent d'un accès Internet.

Poursuivre, avec la Division des constructions, la planification de travaux d'entretien et de rénovation dans les 36 groupes scolaires construits ou rénovés il y a plus de 15 ans.

Le câblage informatique a été réalisé selon le planning prévu.

L'étude de contrôle et d'évaluation de 36 bâtiments scolaires réalisée en 2003 a débouché sur l'inscription de plusieurs projets d'études et de réalisations de travaux dans le plan financier des investissements 2006/2007, notamment: rénovation des écoles des Crêts-de-Champel, des Croppettes (primaire), de Hugo-de-Senger II et de Saint-Jean. Par ailleurs, le service a poursuivi les travaux définis par la PR 285 et renoué la toiture de l'école des Crêts-de-Champel (urgence) dans le cadre de la PR 370.

1200.20 Augmenter les prestations de nettoyage et de surveillance des sites scolaires afin de garantir des espaces sûrs et salubres.

Doter les conciergeries des groupes scolaires de postes supplémentaires pour mettre la fonction de «responsable de bâtiment scolaire» en conformité avec l'article 71 de la loi sur le travail (nouvelle teneur dès le 1^{er} janvier 2005) en ce qui concerne le temps de repos et l'horaire hebdomadaire. Ces postes supplémentaires devront couvrir la plupart des prestations qu'effectuent actuellement les responsables de bâtiment scolaire en supplément de leur horaire de base. Leur couverture financière est assurée en grande partie par des transferts de budget dans le groupe 30.

Degré de réalisation

Les prestations de nettoyage et de surveillance des sites scolaires ont été renforcées. Le nettoyage des préaux a varié entre deux et cinq passages par semaine, selon les besoins et les particularités des lieux. De cas en cas, la surveillance des bâtiments scolaires et des préaux a été intensifiée. Une campagne sur le thème de la propriété des préaux a été conduite sur trois axes: le nettoyage des tags, la sensibilisation des adolescent-e-s, le changement de la signalétique des préaux. L'évaluation de cette campagne pourra être effectuée au printemps 2006, les conditions météorologiques agréables favorisant la fréquentation nocturne des préaux. Cette évaluation devra notamment tenir compte du fait que le budget alloué au nettoyage des préaux a été diminué d'un tiers en 2006.

Les conciergeries des écoles ont été dotées de neuf postes supplémentaires, mais les forces de travail restent insuffisantes dans 36 bâtiments sur 53. Les cahiers des charges sont négociés en conséquence.

1200.30 Tester un nouveau type de mobilier scolaire dans la perspective du renouvellement futur des chaises et pupitres usagés.

A la suite d'une consultation de la Direction de l'enseignement primaire, du Service de santé jeunesse, de la Société pédagogique genevoise et d'une délégation d'inspecteurs ou d'inspectrices et d'enseignant-e-s, le service a élaboré un cahier des charges pour mettre en œuvre de matériel (procédure soumise à l'AIMP) la fourniture du mobilier de l'école des Ouches. Cette école est ainsi équipée d'un mobilier différent de celui de l'ensemble des établissements scolaires de la Ville de Genève. Au terme de quelques mois d'utilisation, l'évaluation est globalement positive. Néanmoins, il se confirme que les anciens pupitres ne pourront pas être remplacés par un seul type de mobilier, les particularités des bâtiments obligeant le service à tenir compte de la dimension des classes et du travail de manutention par le personnel de conciergerie. Compte tenu des difficultés budgétaires actuelles, le service continue à faire réparer les anciens pupitres pour prolonger leur vie autant que faire se peut.

Degré de
réalisation



1200.40 **Etendre à huit écoles l'expérience pilote du budget participatif, dotation financière permettant à l'école et à ses partenaires de décider de manière consensuelle d'affecter des ressources à des réalisations permettant d'améliorer le confort, l'esthétique et/ou la convivialité dans l'école.**

En réalité, ce sont sept écoles qui ont bénéficié du budget participatif en 2005, mais les deux plus grandes écoles du canton étant comprises dans ce nombre, le service considère qu'il a atteint son objectif quantitatif. Ecoles concernées: Cayla (18 classes), Mail (20 cl.), Peschier (20 cl.), Plantapourêts (5 cl.), Hugo de Senger (1 et II 06 cl.), Pâquis-Centre (24 cl.), Pré-Picot (19 cl.). Montant total dépensé: CHF 230 000.- Les réalisations ont été notamment les suivantes: festival du conte, équipement salles multimédias, spectacle, fête et plaquette pour le 100^{ème} anniversaire de l'école Hugo-de-Senger, fête de printemps des Pâquis, équipement d'un labo sciences/cuisine, agrandissement locaux parascolaires, création de terrains de football, création de douches, pose de panneaux d'affichage, habillage de façade avec des panneaux décorés par des enfants et des jeunes, sorties d'école, achat de matériel pour confection de jeux par les enfants, achats d'équipements de sport et de jeux, pertures au sol. Rappel: les projets financés par le budget participatif sont définis de manière consensuelle par une Commission représentative des enseignant-e-s, des élèves, du personnel parascolaire, du personnel de conciergerie et, parfois, de la Maison de quartier.

2000 Mettre à disposition les structures pour le déroulement des activités périscolaires

2100.10 Soutenir les associations de parents d'élèves désireuses de mettre sur pied un service Pédibus dans leur quartier.

Création de trois nouvelles lignes Pédibus à l'occasion de la journée «A pied à l'école» du 22 septembre 2005, mises en place par les associations de parents des écoles de St-Antoine, Peschier et des Crêts-de-Champel.

Degré de
réalisation



2100.20 Augmenter les moyens consacrés à l'entretien des places de jeux à un niveau approchant le 4% de leur valeur, estimée à CHF 18 millions. Développer une approche d'analyse des risques permettant d'intégrer les normes européennes de sécurité sans renoncer aux places de jeux originales et inventives.

Le budget de fonctionnement consacré à l'entretien des jeux n'a pas pu être augmenté suite aux décisions d'économies budgétaires. Néanmoins, le service a entrepris l'étude de rénovation des préaux des groupes scolaires de Cité-Jonction et des Eaux-Vives (PR 388) et déposé une demande de crédit pour la rénovation de 15 places de jeux (PR 442), celle-ci portant notamment sur leur mise en conformité avec les normes européennes de sécurité.

A la suite de l'approbation par le Conseil administratif du règlement instituant une Commission consultative des espaces de jeux en milieu urbain, le service s'est employé à réunir des représentant-e-s des milieux publics et privés de la pédiatrie, de l'architecture, de l'urbanisme, des parents d'élèves, de la pédagogie et des arts plastiques. Le Conseil administratif a validé la composition de cette Commission et a désigné Monsieur Ulrich Schädler, Directeur du musée suisse du jeu, pour la présider. Ces expert-e-s sont un appui indispensable pour guider le service dans les grandes orientations à prendre pour l'avenir des places de jeux de la Ville de Genève.

2200.10 Evaluer l'expérience des repas scolaires biologiques conduite à Saint-Gervais depuis mai 2003 et, en cas de bilan positif, l'étendre à d'autres restaurants scolaires.

Evaluer l'expérience pilote de professionnalisation de deux ludothèques lancée en avril 2004 et, en cas de bilan positif, l'étendre à d'autres ludothèques.

Le bilan de l'expérience des repas scolaires biologiques au restaurant scolaire de Saint-Gervais présente beaucoup d'aspects positifs, notamment la grande satisfaction générale, tant du côté des enfants que des animatrices et animateurs.

En ce qui concerne les points négatifs, mentionnons la difficulté de trouver des fournisseurs locaux, très peu nombreux à Genève et dont le volume de production n'est pas adapté à la restauration collective. Un seul partenaire a pu être mis en place avec un agriculteur genevois.

Degré de
réalisation

Compte tenu de cette situation, il a été décidé d'élargir les critères de sélection des denrées en privilégiant les produits de proximité bénéficiant de labels régionaux qui garantissent des conditions de production et de transport respectueuses de l'environnement. Le projet, ainsi réorienté, a été étendu au nouveau restaurant scolaire des Ouches.

Dans le domaine des bibliothèques, le service est très satisfait du bilan largement positif de l'activité de «1-2-3 Planète» et «Servette» fonctionnant avec des bibliothécaires salarié-e-s depuis le 1^{er} avril 2004, ainsi que de celle de «Saint-Jean», dernière bibliothèque à entrer dans la démarche (septembre 2005). En effet, les horaires d'ouverture plus étendus ont permis de répondre à la fois aux besoins de prise en charge des institutions devant pour l'enfance, comme les activités parascolaires ou les crèches, mais également de satisfaire la demande des usagers et usagers des quartiers. Ceux-ci trouvent ainsi des lieux ouverts plus largement pour leurs enfants mais aussi pour se rencontrer avec d'autres parents. Alors qu'une bibliothèque sans personnel salarié ouvre moins de 10 heures par semaine, le projet pilote permet une offre de 20 heures hebdomadaires, incluant le samedi et une partie des vacances scolaires (PR-366).

2200.30 Mise en production d'un logiciel de gestion de locaux permettant de revoir la classification des salles en fonction d'une typologie plus précise et de couvrir toutes les transactions de gestion des locaux, de la réservation à la facturation.

La mise en production de ce logiciel est effective au 1^{er} janvier 2006.

VARIATION DE PERSONNEL

Entre les comptes 2002 et le budget 2005, la diminution successive, année après année, des rubriques budgétaires liées aux indemnités fixes et variables s'élève à CHF 205'110¹, alors que le cahier des charges des responsables de bâtiment scolaire a été considérablement valorisé avec l'apport de responsabilités accrues dans le domaine des contacts avec l'ensemble des usagers et usagers des écoles. Dans ce contexte, neuf postes supplémentaires d'auxiliaires d'entretien (classe 4) ont été créés et des entreprises de nettoyage ont été mandatées pour assurer des compléments de prestations. Ces nouvelles ressources ont permis de doter les responsables de bâtiment scolaire d'un horaire de travail hebdomadaire conforme au cadre du statut du personnel de l'Administration municipale tout en améliorant la qualité des prestations et en reconnaissant les services supplémentaires demandés à ce personnel (cf. objectif 1200.20).

VARIATION DE LOCAUX

Le Conseil administratif, puis le Conseil municipal, ont pris la décision de regrouper les Services des écoles et de la délégation à la jeunesse aux 6^{ème} et 7^{ème} étages de la rue de la Servette n°100. Le déménagement devrait intervenir dans le courant de l'automne 2006.

AGENDA 21

L'expérience pilote des repas biologiques au restaurant scolaire de Saint-Gervais, étendue aux Ouches depuis la rentrée d'août 2005, se montre globalement positive. Toutefois, certains inconvénients ont obligé le service à élargir les critères de sélection des denrées, de façon à privilégier les produits de provenance locale (cf. objectif 2200.10).

En collaboration avec le Service de l'énergie et l'association TeraWatt, le service a soutenu un projet de sensibilisation des enfants aux économies d'énergie dans les bâtiments scolaires de Budé et de Pré-Picot. Ce programme comprend des cours théoriques et des ateliers ludiques visant à expliquer l'origine des énergies et leur parcours dans les bâtiments scolaires.

Grâce à l'engagement d'un collaborateur temporaire durant l'année 2005, le service a pu poursuivre son action d'installation de poubelles de tri des déchets recyclables dans les écoles et d'éducation des enfants à l'interêt de ce tri. 45 conteneurs ont été installés dans les préaux et 255 classes ont participé à une séance d'information.

DIVERS

Durant cet exercice, le service s'est principalement attaché à renforcer la propreté et la sécurité des sites scolaires. Outre les moyens engagés en nettoyage et en surveillance, une campagne «Préaux Propres» a été menée (cf. objectif 1200.20). En revanche, les contraintes budgétaires ont imposé un tri très sélectif en ce qui concerne les travaux à réaliser pour entretenir les bâtiments scolaires et les places de jeux, lesquels souffrent des moyens insuffisants mis en œuvre pour assurer leur conformité et leur bon état.

Le service s'est efforcé de répondre à l'augmentation des effectifs d'enfants fréquentant les restaurants scolaires en ouvrant nouveaux lieux: Barthélémy-Menn, Cayla, Chateaubriand et Les Ouches. La gestion de ces structures reposant sur les associations de cuisines et restaurants scolaires, le service a dû leur donner les moyens de faire face à cette situation, d'où des charges supplémentaires. A noter que le mode de subventionnement a été revu pour mieux correspondre aux besoins de ces associations.

Espaces verts et environnement

Degré de réalisation

1000 **Planification, entretien, aménagement, parcs aux animaux, décorations florales**

1100.01 **Poursuite de l'innovation paysagère des massifs floraux.**

La politique mise en place dans le cadre de l'amélioration de l'esthétique des massifs des quais et des grands parcs de prestige a été largement poursuivie avec l'utilisation de fleurissements éphémères (Cour de l'Hôtel-de-Ville, parc Gallifre, quai Général-Guisan).

1100.02 **Revalorisation progressive des parcs Gourgass et Acacias.**

Concernant le parc Gourgass, l'étude définitive est en cours. Elle est financée en partie par la ligne budgétaire « honoraires » du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), ainsi que par un transfert de crédit provenant du Service de l'aménagement urbain, validé par le Conseil administratif.

Le crédit de réalisation a été inscrit au PFI 2006-2017.

La réalisation du parc des Acacias est en cours. Elle s'effectue en interne et progressivement, en accord avec la Maison de quartier, sur le budget opérationnel du service.

1100.03 **Illumination du Parc des Eaux-Vives à la suite de l'expérience au Jardin anglais.**

Ce projet n'est pas piloté par le SEVE mais par le Service de l'aménagement urbain.

1100.04 **Renforcement de la politique « Genève propre » par le développement de moyens internes (création d'un poste de chauffeur-e ou chauffeuse affecté à la conduite d'une deuxième balayeuse) et la poursuite des mandats auprès des entreprises dans le cadre de la remise en état des parcs en dehors des heures administratives et lors de certaines manifestations.**

La politique « Genève propre » s'est poursuivie avec la mise en place courant 2006 d'équipes d'interventions internes au service, auxquelles seront adjointes des entreprises privées. La création d'un deuxième poste et l'achat d'une deuxième balayeuse ne sont plus d'actualité; l'objectif peut être atteint sans ces moyens supplémentaires.

Degré de réalisation

1100.05 **Poursuite de la politique de santé et de sécurité au travail par une formation continue du personnel du service (taille hivernale, élagage, travaux forestiers, traitements phytosanitaires, manipulation des produits chimiques, etc.).**

La politique de santé et sécurité au travail s'est poursuivie et même intensifiée tout au long de l'année 2005 au moyen de la formation continue de nos collaboratrices et collaborateurs dans tous les domaines pertinents pour l'activité du service.

1100.06 **Dépôt d'un crédit extraordinaire pour l'installation de 400 bancs publics supplémentaires.**

Suite à la mise en place d'une ligne de bancs unifiée « Ville de Genève », il n'a pas été possible de déposer un crédit pour le remplacement des bancs de type ancien. En 2006, le service remplacera des bancs par le biais de demandes de biens et de son budget opérationnel. En 2007, une opération de grande envergure peut être envisagée avec dépôt d'un crédit extraordinaire pour le SEVE.

1100.07 **Dépôt d'un crédit extraordinaire en vue de l'exploitation d'une station de pompage sur la rive droite (collaboration avec Seroxo).**

Les travaux de la société Seroxo ayant pris du retard, ce projet est remis à 2006.

1100.08 **Dépôt d'un crédit d'étude en vue de rationaliser les activités du service par le regroupement des trois établissements horticoles.**

La politique du service est de trouver un centre de production à louer dans la région genevoise. Un budget d'un million de francs a été déposé au PFI 2006-2017 pour l'amélioration technique de ce centre. De ce fait, le projet de construction n'a plus lieu d'être.

1400.01 **Suivi détaillé du coût des prestations du SEVE effectuées pour le Service des pompes funèbres et des cimetières en vue de refacturation interne.**

Un suivi détaillé des prestations au Service des pompes funèbres et des cimetières a été mis en place et une facturation interne est opérationnelle.

Degré de
réalisation**2200.01 Développement du carburant écologique pour certains véhicules du service.**

Poursuite de l'utilisation des bio-carburants pour certains véhicules du service et des huiles de récupération pour les tronçonneuses. Commande, via la COGEVE, de véhicules à gaz dont la livraison prendra place courant 2006.

9000 Gestion du service

Les grands projets pour améliorer la gestion interne sont:

- la mise à jour du projet de développement de la pépinière des Bornaches en remplacement partiel des contrats de culture (acquisition/échange de terrain);
- le crédit d'étude en vue du regroupement des établissements horticoles aux Bornaches;
- le remplacement de véhicules, machines et engins;
- la rénovation urgente de certains locaux des jardinières et jardiniers par le Service des bâtiments.

En 2005, les arbres plantés à Genève provenaient de la pépinière des Bornaches à l'exception de 18 arbres provenant du solde du crédit d'investissement destiné à l'acquisition d'arbres et à la conclusion de contrats de culture.

Crédit d'étude en vue du regroupement des établissements horticoles (cf. objectif 100.08).

L'acquisition des nouveaux véhicules « COGEVE » sera effective courant 2006.

Aucune rénovation n'a pu être entreprise par le Service des bâtiments faute de moyens.

Le service a procédé à l'achat d'une nouvelle ligne de vêtements pour les horticulteurs et horticulteurs.

Une première tranche d'information des quartiers a été réalisée, celle-ci s'achèvera durant l'année 2006.

Le bureau d'étude rénove et réalise les micro-espaces en fonction des indications des quartiers.

Degré de
réalisation**1600.01 Révision et contrôle des coûts relatifs à l'entretien des espaces verts facturés à des tiers.**

Le processus de renégociation des prestations pour tiers a été initié en 2005 et concrétisé pour environ 50% des cas. Ce processus se poursuivra en 2006 afin d'obtenir des conventions renouvelées et de pouvoir réaliser des facturations proches de la réalité des travaux effectués pour tous les cas concernés.

1600.02 Mise en place d'une facturation des prestations du service relative à l'entretien des espaces verts.

cf. objectif 1600.01

1600.03 Mise en place d'un système de suivi informatique en vue de simplifier et rationaliser le suivi et la facturation des décorations florales effectuées tant pour des tiers que pour des services de la Ville de Genève.

Le suivi informatisé des décorations florales et arbustives est en cours de réalisation et a pu être presque entièrement concrétisé à la fin de l'année; la finalisation a eu lieu début 2006.

2000 Environnement**2100.01 Poursuite de la politique en matière de biodiversité et de renaturation. Large application de la lutte biologique, tant dans la production horticole que dans l'entretien des espaces verts. Emploi de fumure raisonnée, ainsi que diminution l'utilisation d'engrais.**

Durant l'année 2005, la formation des personnels à la gestion différenciée et la mise en place de sites types ont été réalisées. Il est prévu d'étendre la méthode à l'ensemble de la Ville de Genève courant 2006.

Pour la question des herbicides et des pesticides cf. « Agenda 21 ».

**2100.02 Patrimoine vert: Finalisation de la première phase du projet pour mise en production-exploitation**

En 2005, le SEVE, associé au Conservatoire et jardin botaniques (CJB), a relancé le projet « Système d'information du patrimoine vert » (SIPV). Des résultats tangibles seront présentés courant 2006 sous forme de plans référencés géographiquement tant au point de vue des contours que des arbres en place.

VARIATION DE PERSONNEL

Aucun nouveau poste n'a été créé. Les créations de postes se sont faites par transformation de postes existants.

VARIATION DE LOCAUX

Installation d'une équipe dans un local adéquat à l'école des Ouches, en remplacement d'un local provisoire trop petit.

AGENDA 21

Le projet «copeaux 21» est totalement opérationnel. Le SEVE répond aux besoins du Service des écoles pour ses places de jeux en sus des besoins internes au service. Par ailleurs, la concrétisation du projet de suppression totale des herbicides sur les surfaces non-perméables, cela dans un souci de préservation des eaux et en application de l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement, a bien avancé en 2005, avec une clarification des surfaces concernées et une formation correspondante du personnel. Différentes techniques non-chimiques sont à l'essai. Et la logique de l'Agenda 21 prévoit aussi de tolérer à un certain nombre d'endroits une présence d'un peu d'herbel. De plus, les efforts en faveur de la protection biologique intégrée avec abandon des pesticides ont été poursuivis.

DIVERS

Degré de
réalisation

1000 Gestion des événements d'état civil

1100 à 1700.01

Application et maîtrise de l'ensemble des procédures liées à la pleine exploitation du système informatique fédéral.

Dans leur globalité, les événements d'état civil ont été enregistrés dans le nouveau système Infostar durant l'année 2005.

1100 à 1700.02

Mise en pratique des connaissances acquises lors des formations.

Le personnel de l'Office de l'état civil a suivi la formation complète nécessaire à l'utilisation du système Infostar.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

L'examen de la possibilité de déménager le service a retardé l'étude des solutions réalisables pour améliorer la confidentialité des locaux. Cette étude a été reprise début 2006.

AGENDA 21

Dès l'automne 2005, le service a mis en place un système de récupération du papier, de l'aluminium et du PET. En outre, la personne-relais Agenda 21 du service a rendu attentif les membres du groupe-relais Agenda 21 du département 5 que l'Office de l'état civil pouvait servir de canal de diffusion de l'information liée à Agenda 21. De la documentation (panneau et brochures) est maintenant exposée au sein du service.

DIVERS

Pompes funèbres et cimetières

Degré de réalisation

1000 Gestion des Pompes Funèbres Officielles

1100 à 1200

Suite au lancement d'un marché public en 2004 pour la fourniture des cercueils et des capotonnages, il faudra procéder aux modifications administratives découlant de ce changement.

L'ensemble des données ont été modifiées.

2000 Gestion des centres funéraires, chapelles et crématoire

2100 à 2400

Afin de pouvoir équiper les fours crématoires de filtres pour respecter les normes de l'OPAIR, continuer la mise en conformité des pupitres de commandes des fours 2 et 3.

Les commandes des fours 2 et 3 ont été mises aux normes.

3000 Gestion des cimetières

3100 à 3300

Des emplacements ont été réservés au cimetière de Saint-Georges en vue de la création de carrés confessionnels pour les communautés juives et musulmanes.

Remplacement des bassins pour le remplissage des arrosoirs par des bornes de distribution d'eau, ceci en collaboration avec le Service de l'énergie.

Cimetière de Saint-Georges :

Renouvellement d'un secteur du réseau d'eau et réfection des allées dudit secteur.

Cimetière de Plainpalais :

Renouvellement et aménagement d'un nouveau réseau d'eau et prises d'arrosage.

Profilage des chemins avec dépose et repose des pavés existants.

En ce qui concerne les carrés confessionnels, le Conseil d'Etat n'a pas encore modifié la loi sur les cimetières.

La gestion pour le remplissage des arrosoirs par des bornes de distribution d'eau est toujours à l'étude auprès du Service de l'énergie.

Pour le cimetière de Plainpalais, la demande du crédit pour l'aménagement du réseau d'eau a été portée au PFI.

Degré de réalisation

9000 Gestion du service

9100

Informatisation du centre funéraire de Saint-Georges.

Cette demande est toujours pendante auprès de la DSI.

VARIATION DE PERSONNEL

VARIATION DE LOCAUX

AGENDA 21

Le service continue ses efforts pour favoriser le tri sélectif des déchets, en interne, ainsi que dans le cadre de la fréquentation des cimetières par la population. Il serait souhaitable, à terme, d'installer des bornes d'eau pour les visiteurs et visiteurs (arrosoirs pour les tombes), plutôt que les bassins, mais cette solution est encore à l'étude auprès du Service de l'énergie. Par ailleurs, les fours ont été mis aux normes (cf. 2000).

DIVERS

Social

1000 Aide financière aux personnes ou familles de condition modeste et aux associations sociales

1100

Étudier la refonte globale du règlement des aides financières, en tenant compte de l'évolution des aides sociales cantonales et fédérales et développer une application informatique de gestion pour ces aides. Étendre l'examen des dossiers «aides financières ponctuelles» à certaines institutions sociales genevoises et améliorer l'information.

En collaboration avec la DSI, une étude sur les aides financières a démarré. Cette nouvelle application informatique devrait être opérationnelle en 2007.

Une campagne d'information sur les «aides financières ponctuelles» auprès des professionnel·les de l'asile général a été déployée dans chaque centre d'action sociale et de santé (CASS) par l'équipe sociale. L'accès à ces aides a été ouvert également au Centre social protestant (CSP) et à Caritas.

En revanche, la refonte globale du règlement a été reportée dans l'attente de l'aboutissement des discussions avec le canton.

Poursuivre le développement du soutien social et financier aux locataires, notamment ceux de la Garantie immobilière municipale se trouvant en difficulté sociale.

1200

Améliorer la procédure existante d'aide aux familles en matière de prise en charge de frais de repas impayés dans les restaurants scolaires.

Les dossiers de la Garantie immobilière municipale, renvoyés par le Conseil administratif, ont été traités par l'équipe sociale. Une analyse détaillée sur la gestion administrative des demandes d'aide pour les cuisines scolaires a été effectuée. Cet examen a abouti à une simplification et rationalisation des opérations liées à cette aide, ainsi qu'à un contrôle accru des demandes.

Degré de réalisation



1300

Étudier le processus d'attribution des subventions accordées aux associations par le canton et la commune.

En étroite collaboration avec les services compétents du Département de l'action sociale et de la santé (DASS), un examen détaillé de chaque subvention a été effectué. Afin de simplifier les démarches et harmoniser les procédures, de nouvelles directives ont été édictées et présentées aux institutions concernées. Par ailleurs, une gestion commune des subventions a été mise en place. Des étapes de travail ultérieures ont été définies.

Degré de réalisation



2000 Lutte contre l'exclusion sociale

2100

Finaliser la réorganisation de la plateforme de coordination contre l'exclusion. Étudier la mise en place d'une centrale alimentaire destinée à optimiser la collecte de denrées alimentaires.

Le Forum contre l'exclusion et la coordination des lieux d'accueil d'urgence fonctionnent désormais selon le projet de réorganisation. Sous l'impulsion du Service social de la Ville de Genève (SSVG) et en collaboration avec les partenaires concernés, l'association Parage a été créée et la centrale alimentaire - placée sous sa responsabilité - mise sur pied.

Les locaux ont été équipés de chambres froides professionnelles et une équipe de collaboratrices et collaborateurs a été constituée. Six mois après son inauguration, l'association regroupe une vingtaine de partenaires et récolte les denrées excédentaires de la plupart des fournisseurs et gros commerces du canton.

2200

Ouverture d'une deuxième structure d'accueil et d'hébergement d'urgence sur la rive droite (Square Hugo II) et gérer l'augmentation des bénéficiaires du Square Hugo I en redéfinissant les objectifs et les procédures, en particulier celles concernant les logements.

Une équipe de nouvelles ou nouveaux collaboratrices et collaborateurs a été constituée pour mettre en place le deuxième club social et développer les prestations à l'attention d'une population marginalisée, en étroite collaboration avec le Club social rive gauche (ex-Square Hugo). Une unité logement a été créée pour faire l'analyse des locataires, améliorer la gestion des logements, accompagner les bénéficiaires et développer de nouvelles procédures d'attribution.

Degré de
réalisation

5000 Aide sociale polyvalente accessible à l'ensemble de la population dans le cadre du dispositif CASS et de manière décentralisée

5100 Orienter et développer la permanence chômage en tenant compte des recommandations du rapport externe sur «L'aide sociale en faveur des chômeuses et chômeurs de la Ville de Genève».

Mettre en application la législation cantonale sur les CASS.

Par manque de ressources, la Permanence chômage n'a pas pu se développer selon les recommandations du rapport sur l'aide sociale en faveur des chômeuses et chômeurs. La prestation a été réorientée en la centrant sur l'accompagnement des personnes bénéficiant du fonds chômage. Pour ce faire, l'Antenne socio-professionnelle a été mise en place, en étroite collaboration avec le Service des ressources humaines.

5200 Poursuivre le développement des interventions par projet menées par les UAC localisées dans les huit secteurs du dispositif cantonal des CASS.

Mettre en place une politique de communication des projets menés par les UAC, notamment en développant un système d'information spécifique. Poursuivre le développement des partenariats internes à l'Administration municipale, entre les différentes institutions dans les CASS, et externes à la Ville de Genève. Acheter la formation en approche communautaire des collaboratrices et collaborateurs concernés.

Poursuite de la réalisation de nouveaux projets menés par les UAC. Mise en activité d'un site Internet visant à promouvoir les actions/projets des UAC, offrir une visibilité de la mission, des outils de recherche ainsi qu'une meilleure information au public. Publication d'une plaquette diffusée tout ménage offrant une information sur la mission des UAC et, par quartier, sur l'ensemble des services publics et privés œuvrant dans le domaine socio-santitaire. Développement d'une procédure de projet commune avec les partenaires CASS.

En collaboration avec la HES-IES, la formation certifiante en approche communautaire pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs s'est achevée.

Degré de
réalisation

3000 Maintien à domicile de personnes à autonomie réduite

3100 Poursuivre la réorganisation en cours, en développant une politique de santé publique dans les quartiers sur la base de l'expérience acquise par les trois immeubles avec infirmerie.

Des discussions avec la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) ont permis de définir une meilleure répartition des prises en charge et l'analyse des situations, suivies par les immeubles avec infirmerie (AI), a été effectuée afin de déterminer les étapes ultérieures. Les Unités d'action communautaire (UAC), en collaboration avec les infirmiers et infirmières des AI, ont mis sur pied des projets de prévention et d'information sur la santé.

4000 Animation pour personnes âgées

4100 Développer et mieux communiquer les informations sur les animations en faveur des aîné-e-s en collaboration avec les UAC de chaque quartier pour leur donner plus de visibilité.

L'intégration des animateurs et animatrices dans les UAC a permis de développer de nouveaux projets communautaires dans les quartiers. La réalisation de supports, le site UAC et la participation à de nombreuses manifestations et événements ont permis d'améliorer la visibilité des actions à l'intention des aîné-e-s.

4200 Développer des ateliers spécifiques « Nouvelles technologies » pour les aîné-e-s.

Développement d'un atelier photo numérique hebdomadaire.

4300 Poursuivre les soutiens accordés aux clubs d'aîné-e-s en tenant compte de leur évolution.

Organisation du programme de spectacles à l'intention des membres des clubs d'aîné-e-s. Rencontres régulières avec les comités des différents clubs en Ville de Genève. Poursuite du soutien accordé aux clubs d'aîné-e-s.

Degré de
réalisation

5300 Répondre aux demandes d'extension des locaux et de nouveaux équipements, conformément aux dispositions législatives cantonales, en fonction des besoins annoncés par l'Hospice général et la Fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSA SD).

Par manque d'espace et par respect de la volonté de la Ville de Genève de ne plus fournir de surfaces supplémentaires avant une clarification du développement des CASS, les nouvelles ou nouveaux collaboratrices et collaborateurs et/ou les nouvelles fonctions ont dû être accueillis en procédant à des réaffectations de surfaces, en décentralisant les UAC ou en trouvant des sites externes.

VARIATION DE PERSONNEL

L'effectif du SOC n'a pas été modifié en 2005. L'ensemble des engagements pour le secteur Exclusion - préus au budget 2004 - ont été réalisés.

VARIATION DE LOCAUX

En 2005, l'équipe technique du Service social (SOC) a assuré 2 652 interventions, équipé 42 nouveaux postes de travail dans les CASS, assuré l'installation de tous les nouveaux collaboratrices et collaborateurs du service ainsi que les rocades des collaboratrices et collaborateurs déjà engagés.

Direction SOC : location et aménagement d'une surface supplémentaire contiguë au 22 Dancet, suite au changement d'affectation du 100 Servette.

Maison des aîné-e-s : projet d'installation de cette activité dans l'arcade de la rue Amat 28.

Antenne socioprofessionnelle : aménagement de l'arcade à la rue des Rois 19.

CASS de Saint-Jean : transformation de la cafétéria en trois bureaux.

CASS de la Servette : délocalisation de la consultation parents-enfants dans les locaux de l'EMS « Les Lauriers ».

Mise en place de la nouvelle organisation de l'Hospice général et plus en particulier, installation des huit responsables d'unité.

Etude et recherche de nouveaux espaces (UAC Pâquis, CASS des Grottes, des Pâquis et de la Servette).

AGENDA 21

Les actions communautaires partant des besoins socio-santitaires exprimés par les habitant-e-s, les projets - en collaboration avec l'Agenda 21 - se sont poursuivis en 2005. Le SSVG cherche actuellement à préciser la notion de « pilier social » de l'Agenda 21, en relation avec les activités en cours. Ceci consiste notamment à promouvoir le lien social de nature durable, l'intégration des différentes composantes de la population, ainsi que les initiatives permettant à ces différentes composantes de prendre en charge de manière autonome.

DIVERS

Délégation à la jeunesse

1000	Actions: pour, par, avec les jeunes	Degré de réalisation		Degré de réalisation	
1100	Mettre à profit les multiples compétences de l'équipe pluridisciplinaire de travailleurs et travailleurs sociaux pour améliorer le travail en réseau.				
1100.01	Animation et gestion de l'immeuble Lyon 99 avec les autres services impliqués de l'Administration.				
1200	Signature des conventions entre les Centres de Loisirs, les Maisons de quartier et la Ville de Genève.				
1200.01	Dépôt de crédits pour la rénovation de la Maison de quartier de la Jonction, la Ferme Menut, la Maison de quartier de Montbrillant/Baulacre.				
1200.02	Animation et cogestion des espaces nouvellement créés à la Place Chateaubriand / Pâquis.				
1500	Credits extraordinaires à déposer pour des nouveaux lieux d'hébergement pour les jeunes.				
1600	Mises aux normes européennes des installations, suite à la visite du Bureau de prévention des accidents (BPA).				
1600.01	Poursuite des études pour un skate-park couvert et un bowl.				
1700	Aménagement, en collaboration avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance, de locaux de musique dans les sous-sols de l'école des Eaux-Vives.				
2000	Manifestations, animations et fêtes				
2200.01	Collaborations inter-départementales à renforcer, notamment dans le cadre de «la Ville est à vous».				
2200.02	Organisation d'événements selon mandats du Conseil administratif.				
2300	Extension de l'action Midnight-Basket. Recherche de nouvelles salles. Deux nouvelles salles ont pu être ouvertes et connaissent un grand succès. De plus en plus de filles participent aux activités, grâce à des activités de danse proposées. Leur nombre est cependant encore insuffisant.				

Degré de
réalisation

2300.02 **Collaboration avec le Service des sports pour des manifestations de sport urbain, et avec le BPA pour une meilleure prévention dans les sports de rue.**

La collaboration avec le Service des sports a été excellente lors de l'événement « ASP-HALLISSIMO » au Bour-du-Monde; les contacts avec le BPA se sont améliorés en ce qui concerne le skate.



2000 Manifestations, animations et fêtes, par, avec les jeunes

2100.01 **Nécessité de changer la formule des Promotions citoyennes et le lieu de la manifestation suite aux travaux de rénovation du Victoria-Hall.**

La rénovation du Victoria-Hall aura lieu en 2006; l'édition 2005 des promotions peut être considérée comme très réussie.



3000 Relations publiques

3200 **Création d'un Observatoire de la jeunesse.**

Ce projet est toujours à l'étude. La mobilisation des partenaires prend plus de temps que prévu.



3200.01 **Mise sur pied d'un Forum sur la démocratie participative et de quartier en collaboration avec les autres services du département.**

Le Forum « Ville et qualité de vie - enjeux globaux, solutions locales » intégrera cette problématique en mai 2006, et un suivi sera mis en place à l'échelle locale.



3300 **Redéfinir l'ensemble des prestations des uns et des autres.**

Une plaquette de présentation des Maisons de quartier de la Ville de Genève va être éditée durant le premier trimestre 2006. D'autres publications sont à l'étude. Au niveau de la FASE, un processus de clarification et de redéfinition est en cours.



VARIATION DE PERSONNEL

Pas de variations des postes en 2005; une solution doit encore être trouvée pour le local Lyon 99 malgré le « Personal stop » en vigueur en Ville de Genève.

VARIATION DE LOCAUX

Si une solution pour les locaux administratifs de la DEJ semble être trouvée avec le déménagement au 100, rue de la Servette vers fin 2006 (et un déménagement provisoire pour 2006 à la Villa Moynier), des efforts sont à fournir pour trouver des locaux pour jeunes.

AGENDA 21

Les différents aspects de l'Agenda 21 sont pris en compte, autant que possible, dans les différentes activités; il ne s'agit pas seulement des aspects environnementaux, comme le tri des déchets dans les activités menées par et pour des jeunes, mais aussi la dimension sociale. La création d'un « lien social » dans la durée constitue un axe de base pour la plupart des activités comme « Immeubles en fête », ou Art'air ou encore les chaises longues dans les parcs en été. De même, les activités misent fortement sur la responsabilisation et l'autogestion par les jeunes.

DIVERS

Annexes

Sommaire des annexes

Délégation à l'Agenda 21	IV-4	Département des affaires culturelles	IV-14
Système de gestion environnementale (SGE)	IV-4	Subventions ponctuelles (fonds généraux)	IV-14
Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes	IV-6	Musées d'art et d'histoire	IV-27
Institutions genevoises d'aide au développement	IV-6	Fréquentation des musées d'art et d'histoire	IV-27
Coopérations décentralisées	IV-8	Accueil des publics	IV/31
Fonds municipal d'aide humanitaire pour collectivités publiques victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés	IV-10	Muséum d'histoire naturelle	IV-33
Délégation « Fêtes et quartiers »	IV-11	Fréquentation du Muséum	IV-33
Détail des manifestations organisées en 2005	IV-11		
Administration centrale	IV-12		
Statistiques du Conseil municipal	IV-12		

Délégation à l'Agenda 21

Système de gestion environnementale (SGE)

Les indicateurs suivants permettent de suivre l'évolution du programme d'actions 2003-2007

Thèmes	Indicateurs SGE				2003	2004	2005
Santé et sécurité	• Cas d'assurance invalidité déclarés				18	20	16
	• Cas d'absences *				848	6'378**	en cours de consolidation
	• Formation et sensibilisation à Santé & Sécurité (nombre de participant e-s)				1'000	400	704
	• Indicateur de ergonomie: % d'écrans plats (par rapport au nombre total d'écrans)				33%	49%	66%
	• Fourniture courante – % de produits écologiques sur la liste du Service des achats				31%	40.6%	48%
Papier	• Taux d'utilisation de papier recyclé (en % du total)				98%	98%	98%
	• Consommation totale par employée et employé administratif (en nombre de feuilles A4)				4'624	3'183	3'411
	• Volume d'information disponible en ligne (en giga-octets Go)				4'255	7'754	12'651
Déchets	• Taux (%) de poste de travail équipé pour le tri des déchets (papier)				47%	58%	70%
	• Composition de la poubelle administrative % papier et carton				Non disponible	35.4%	34.1%
	% déchets spéciaux					0.4%	0%
Energie	• Consommation de kWh thermique par employée et employé (kWh/poste)				6'645	6'387	7'335
	• Consommation de kWh électrique par employée et employé (kWh/poste)				1'888	1'527	1'663
	• Consommation d'eau par employée et employé (m³/poste)				41	37	34
	• Nombre de postes informatiques				2'287	2'438	2'550
	• Nombre d'imprimantes				1'066	1'114	1'151

Thèmes	Indicateurs SGE	2003	2004	2005
Déplacements	• Nombre d'abonnements annuels unireso personnels achetés	449	660	893
	• Nombre d'abonnements annuels unireso de service achetés / abonnements transmissibles	53	151 / 47	147 / 44
	• Nombre de vélos mis à disposition	53	53	57
	• Nombre de véhicules de service remplacés par un véhicule Mobility/CarSharing	2	-	-
	• Nombre de km parcourus et nombre d'abonnements	18'570 / 10	15'892 / 15	15'765 / 14
	• Nombre de participant-e-s aux cours Agenda 21/SME et nombre de cours	35 / 2	0***	49 / 4
Formation				

* comprend : MAC : maladie avec certificat, MSC : maladie sans certificat, AP : accidents professionnels, ANP : accidents non professionnels

** seulement AP et ANP, MAC et MSC non recensés

*** pas de cours en 2004

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes Institutions genevoises d'aide au développement

Budget 2005 : CHF 1'220'000.- (+ CHF 280'000.- transférés de la rubrique Coopérations décentralisées) - Projets financés par l'intermédiaire de la Fédération genevoise de coopération.

Régions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant
AFRIQUE	Burkina Faso	Institut universitaire d'études du développement (IUED)	Soutien à l'édition sociale locale, Bobo Dioulasso	35'000
		Association pour le développement des aires protégées (ADAP)	Projet faune et développement dans le village de Boumana, région de l'Est	40'000
		Terre des Hommes Suisse - Genève	Formation en informatique, Yam Pkeli, 2004-2005, Ouagadougou	23'391
	Burundi	Institut universitaire d'études du développement	Appui à la création d'un festival régional et théâtral des masques du Son (2004-2005), Pays Winye	16'380
		IUED	Amélioration du secteur agricole en province de Bujumbura	40'000
	Cameroun	Association Suisse-Cameroun	Renforcement des capacités d'action de groupes de base, Provinces de l'Est, Centre et Littoral	51'361
		Association Suisse-Cameroun	Renforcement des capacités d'action de groupes de base, Provinces de l'Est, Centre et Littoral	40'436
		Association Suisse-Cameroun	Poulets citoyens: sensibilisation aux problèmes liés à l'importation de poulets congelés et promotion de la filière avicole locale, dans 10 provinces	33'150
		HRD.ORG	Renforcement des organisations paysannes et de la société civile de l'Afrique centrale	27'500
		Helvetas, Section de Genève	Programme de développement communal, Provinces du Nord et Sud-Ouest	89'900
	Congo ex-Zaire	Espace Femmes International	Assistance juridique et psychosociale de filles mineures victimes de violences pendant les conflits armés à Bukavu / Sud-Kivu	34'100
	Egypte	Filles de nos Filles	Programme des Bûlles d'Essai, 2006-2007, Assiut et sa région, Vallée du Nil	45'986
		Filles de nos Filles	Programme des Bûlles d'Essai, 2004, Vallée du Nil	13'926
	Mali	AcEd	Accompagnement scolaire des enfants dans la rue, Commune V de Dianoudougou, Bamako	33'745
	Sénégal	Les Jardins de Cocagne, Solidarité Nord et Sud	Programme de mise en place et de consolidation de caisses locales d'épargne et de crédit dans le Département de Bakel, Région de Tambacounda, 2005-06	45'650
	Togo	Genève Tiers-Monde	Appui aux initiatives de la femme et de la jeune fille dans les régions Centrale et de la Kara (2004-2006), Sokodé	4'301
		Groupe de réalisations et d'animation pour le développement	Communication rurale: fonds de soutien pour le développement d'associations togolaises, béninoises et burkinabè	18'632

Régions	Pays	Nom de l'association	Descriptif du projet	Montant
AMERIQUE LATINE	Argentine	Syndicat Interprofessionnel des Travailleurs et Tâailleurs	Lacés aux médicaments génériques: un exemple de développement de modèles d'organisation populaire, quartiers de Buenos Aires	16'019
	Colombie	Mouvement pour la Coopération Internationale	Education d'adultes en faveur de femmes d'Argua, Antioquia	48'433
		Genève-Tiers-Monde	Habitat - Gestion participative de l'environnement urbain et du territoire, Quartiers populaires de Medellín, Antioquia	44'572
		Genève-Tiers-Monde	Habitat - Gestion participative de l'environnement urbain et du territoire, Quartiers populaires de Medellín, Antioquia	68'780
		Genève-Tiers-Monde	Formation à la gestion de l'environnement urbain, Suba et San Cristóbal (2005-2006), Bogotá	72'630
		Institut universitaire d'études du développement	Formation et soutien des organisations sociales et des administrations municipales, de cinq Municipalités Nord de Santander	86'667
		Horizon - Section genevoise	Mobilisation et formation des Jeunes, Bogotá, Medellín, Bucaramanga, Américo - Guajabal	23'100
	Pérou	Genève-Tiers-Monde	Accompagnement communautaire aux enfants déplacés (Phase II, 2005), Abancay, Département d'Ayacucho	39'921
		Caritas Genève, Service tiers-monde	Renforcement des Ecoles Techniques de la province d'Oyon	18'431
		Association Kalpa-Genève	Ecoles et communautés: ensemble pour la promotion de la santé, San Juan de Lurigancho et banlieue Nord de Lima	98'749
ANTILLES	Haiti	Terre des Hommes Suisse - Genève	Service d'urgence pour enfants victimes d'agressions sexuelles, zone métropolitaine et environs de Port-au-Prince	14'967
		Enfants du Monde	Educational et Animation communautaire, Quartier Bel Air, Port au Prince	46'300
		Association Konbit	Recherche-action sur les filières agricoles et accompagnement socio-organisationnel (2005-2006), Département des Nippes et de la Grande-Anse	17'748
ASIE	Bangladesh	Enfants du Monde	Nouveau programme de développement communautaire urbain à Jessore	30'000
		Enfants du Monde	Nouveau programme de développement communautaire urbain à Jessore	20'000
		Enfants du Monde	Educational pour enfants défavorisés, Mohammadpur	55'097
	Indonésie	Les Jardins de Cocagne, Solidarité Nord et Sud	Information et formation paysannes sur les organismes génétiquement modifiés et la protection des semences locales pour maintenir la souveraineté alimentaire	16'609
	Laos	Helvetas, Section de Genève	Promotion et marketing de l'agriculture biologique (Biofil), Laos	43'856
Information		Centre Europe-Tiers-Monde	Soutien aux pages « Solidarité » du quotidien Le Courrier	40'000
		Centre Europe-Tiers-Monde	Livre sur la santé et le néo-libéralisme : « La santé par et pour les peuples »	16'538
		Déclaration de Berne, Comité genevois	Brochure de vulgarisation sur les relations Nord-Sud et la mondialisation: « Le monde à l'envers »	13'125
		Institut universitaire d'études du développement	InfoSud - Appui au Réseau Sud de correspondant en 2005	25'000
		Groupe de réalisations et d'animation pour le développement	Edition d'une bande dessinée « Pas de développement durable sans souveraineté alimentaire »	27'500
TOTAL				1'500'000
Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes				IV-7

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes Coopérations décentralisées

Budget 2005: CHF 1'500'000.-

Régions	Pays	Partenaires	Descriptif du projet	Montant
AFRIQUE ET AMERIQUE LATINE	Sénégal, Côte d'Ivoire, Bolivie, Paraguay	Conservatoire et jardin botaniques	Poursuite du programme-cadre pour 2004-2005	72'000
	Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bolivie, Paraguay	Conservatoire et jardin botaniques	Programme-cadre 2005-2006 pour un développement durable	120'500
	Afrique et Amérique latine	Fonds international de garantie	Investissement solidaire en faveur du micro-crédit. Achat de dix parts sociales	12'000
AFRIQUE	Bénin	Association pour le mouvement national de réconciliation du Bénin	Formation à la communication pacifique et non-violente en mai 2005 à Cotonou	4'500
	Bénin	Association Assikouassi	Réhabilitation de six classes scolaires dans le village de Gadamé	15'000
	Bénin	Association Solidarité avec les villages du Bénin	Construction d'un centre de formation professionnelle et de perfectionnement dans la commune d'Alibada	20'000
	Bénin et Guinée	Fondation genevoise pour la formation et la recherche médicales	Prévention et traitement des fistules obstétricales et formation clinique pour les médecins à Languéta et Conakry	100'000
	Burkina Faso	Ville de Ouagadougou	Achat et envoi de 30 vélos pour la brigade de Ouagadougou	24'500
	Côte d'Ivoire	Association l'Armenaiat chirurgical	Poursuite de la mise en place d'une unité chirurgicale à Abidjan	20'000
	Guinée	Département des sports et de la sécurité	Poursuite de la collaboration avec Conakry pour la formation des sapeurs-pompiers	61'000
	Madagascar	Muséum d'histoire naturelle	Sauvegarde des tortues marines dans le sud-ouest de l'Océan indien	40'000
	Madagascar	Association Larur	Projet en faveur des enfants d'Ananosa	7'500
	Madagascar	Collèges à « Emilie-Gourd »	Aménagement d'une bibliothèque dans une école de campagne	5'000
	Madagascar	Nouvelle planète	Construction de classes d'école primaire	10'000
	Mali	Collège Voltaire	Projet d'échange avec le lycée Bjya	15'000
	Mali	Association Amite	Création d'un centre agricole et de jardins au centre de Kani-Kombolié	20'000
	Mozambique	Médecins sans frontières Suisse	Actions de prévention et prise en charge médicale des malades VIH/SIDA à Maputo	20'000
	Ouganda	Association Sidirole	Solarisation d'orphanelin du sida et d'enfants issus de milieux défavorisés à Kampala et Jinja	8'000
	Sénégal	Association Gu Sénégal	Contribution pour les activités déployées par l'École de cuisine à Dakar	3'000
	Togo	Fondation le Balafon	Production et appui à la commercialisation d'ananas biologique	30'000

Régions	Pays	Partenaires	Descriptif du projet	Montant
AMÉRIQUE LATINE	Argentine	Association Buenos Aires	Création d'ateliers pour des jeunes d'un quartier défavorisé de Mar del Plata	10'000
	Bolivie	Association Education et futur	Création d'un magasin pour la promotion et la vente de produits éco-solaires de la région de Tarija	5'000
	Bésil	Nordista-Represation & Education	Création de jardins potagers, de pépinières et d'éclairage scolaire dans onze écoles du village de Xajuri	35'000
	Bésil	Association Nordista	Plantation de 20'000 arbres et programme de sensibilisation à l'environnement destiné à la population dans l'état de Bahia	20'000
	Paraguay	Conservatoire et jardin botaniques	Création d'un « technicum » populaire de campagne dans la région de San Pedro	35'000
ANTILLES	Haiti	Haiti Cosmos	Création d'un centre de production de plantes médicinales sur le Plateau Central	20'000
ASIE	Inde	Association Ushagram	Consolidation de routes ainsi que de puits et de latrines pour les sept villages de Kachala	10'000
	Laos	Association Ban Khok Na Ko	Scolarisation des enfants des familles pauvres du Mékong et financement de fermes familiales et villageoises	10'000
	Océan indien	Comité de Genève	Projet de coopération trilatérale entre la Suisse et différents pays de l'océan indien	10'000
	Timor oriental	Association Bibo-Luosa	Construction d'un bâtiment pour l'installation de la bibliothèque publique	10'000
	Thaïlande	Association Le sourire de Chang-Klong	Financement des sanitaires dans la construction d'un foyer pour 200 enfants à Chiang Bai	10'000
	Vietnam	Infosud présente par Ethika Marketing Social	Renforcement du réseau de journalistes	50'000
EUROPE DE L'EST	Arménie	Utopiana	Film documentaire sur la situation des cultures minoritaires arméniennes	12'000
	Russie	Association Mouvement indien « Tupa/Amnu »	Publication et diffusion d'un livre à Yakutsk pour les populations autochtones	5'000
MAGHREB	Tunisie	Centre d'études et de recherches arabes	Acquisition d'un bus pour handicapés mentaux à Jendouba	7'000
	Tunisie	Association tunisienne des mères en Suisse	Logiciels informatiques pour enfants handicapés à Tunis	2'000
MOYEN-ORIENT	Cisjordanie	Aide sanitaire suisse aux palestiniens	Contribution à l'achat d'un laser pour le centre de santé de Beit Shajar	15'000
	Israël	Fondation de Jérusalem	Jardin d'enfants multiconfessionnel « Jardin de Paix ». Participation à l'éclaire pour l'année scolaire 2005-2006.	66'735
DIVERS		Fédération genevoise de coopération (FCC)	Selon convention 2004-2007 portant sur CHF 1500'000 - complément de :	280'000
	Divers pays	Digipix DTR en collaboration avec la FSD	Financement de la construction d'une machine Digipix D2 pour des missions de déminage	133'350
	Suisse	Forum mondial « Villes et qualité de vie - enjeu global et solutions locales » à Genève	Octroi de bourses à des participants en provenance de pays en voie de développement désirant être présents à l'occasion de ce forum	100'000
TOTAL				1'454'085

Délégation à la coopération, à l'aide humanitaire et aux droits des personnes

Fonds municipal d'aide humanitaire pour collectivités publiques

victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés

Budget 2005 : CHF 250'000.-

Régions	Pays	Partenaires	Descriptif du projet	Montant
AFRIQUE	Niger	Programme Alimentaire Mondial (PAM)	Aide humanitaire d'urgence pour lutter contre la famine	50'000
	Amérique centrale	Croix-Rouge Suisse	Aide humanitaire d'urgence suite à l'ouragan Stan	40'000
AMERIQUE CENTRALE	Pakistan	Croix-Rouge Suisse	Aide humanitaire d'urgence suite au séisme du 8 octobre 2005	80'000
	Inde	Croix-Rouge Suisse	Aide humanitaire d'urgence suite au séisme du 8 octobre 2005	40'000
ASIE		Réalisation de la plaqueette « Genève, ville solidaire »	Ville de Genève - Délégation à la coopération	35'500
			TOTAL	245'300

Délégation « Fêtes et quartiers »
Détail des manifestations organisées en 2005

Quartier/Date	Participation			Fréquentation estimée (personnes)	Collaboration
	Stands professionnels	Stands de nourriture	Stands de brocante		
Servette-Geisendorf 7-8.05.2005	4	31	85	4'500	Association des parents d'élèves de Geisendorf Maison de quartier Astes-Servette UAC
Eaux-Vives 21-22.05.2005	1	30	110	6'000	Maison Kultura Maison de quartier des Eaux-vives Cordau UAC Le Bateau Genève Association des parents d'élèves Cheetah baby-playe
Saint-Jean 25-26.06.2005	1	21	65	3'000	(RS) UAC ASM Hopital général Forum Saint-Jean La terrasse du roc
La Concorde 27.08.2005	1	44	35	800	Association des habitants de la Concorde
Jonction 3-4.09.2005	0	44	130	7'000	Tierra incognita UAC Maison de quartier de la jonction Novissi fratellimè Association des parents d'élèves de la Jonction
Plainpalais 10.09.2005	0	12	40	1'500	Maison de quartier de Plainpalais
Pâquis La rue est à vous 17-18.09.2005	14	76	250	15'000	Association « la rue est à vous »

Administration centrale

Statistiques du Conseil municipal

Le Conseil municipal est constitué des partis suivants :

1. Socialiste 16 sièges
2. Libéral 15 sièges
3. Les Verts 13 sièges
4. Alliance de Gauche 9 sièges
5. UDC 9 sièges
6. Radical 6 sièges
7. PDC 6 sièges
8. Travail 6 sièges

Un élu UDC est hors parti depuis 2005

Bureau pour l'année législative 2004-2005

Gérard Deshusses	président
Catherine Gaillard	1 ^{er} vice-président
Michel Ducret	2 ^{ème} vice-président
Alain Dupraz	secrétaire
Sarah Klopmann	secrétaire
Armand Schweingruber	secrétaire
Jean-Charles Lathion	secrétaire
Nelly Hartlieb	secrétaire

Pour l'année législative 2005-2006, le Bureau est constitué comme suit :

Catherine Gaillard	président
Roberto Brogini	1 ^{er} vice-présidente
Florence Kraft-Babel	2 ^{ème} vice-président
René Grand	secrétaire
Hélène Ecuyer	secrétaire
Didier Bonny	secrétaire
Catherine Hammerli-Lang	secrétaire
Pascal Rubeli	secrétaire

Activité du Conseil municipal du 1^{er} juin 2004 au 31 mai 2005

(162^{ème} année - présidence de M. Gérard Deshusses)

Le Conseil municipal s'est réuni au cours de 58 séances plénières (55 pour la législature précédente [161ème année]), soit 132 h 45 (122 h 30 pour la 161ème année) représentant environ 6 575 pages au Mémorial (6811 pour la législature précédente).

Au cours de ces séances plénières, il a traité 536 points (701 lors de la législature précédente), dont 30 en urgence. Il y a eu 314 points reportés (175 lors de la législature précédente).

163	objets avec	*	124	la législature précédente
88	objets avec	**	41	la législature précédente
42	objets avec	***	10	la législature précédente
5	objet avec	****	0	la législature précédente
0	objet avec	*****	0	la législature précédente

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi) Comptes rendus 2005

Le Conseil municipal a traité en plénum :

	Normal	Avec clause d'urgence	Objets retirés	Total 2003	Normal	Avec clause d'urgence	Objets retirés	Total 2004	Normal	Avec clause d'urgence	Objets retirés	Total 2005
Propositions du Conseil administratif	74	8		82	53	1	2	56	74			75
Rapports sur propositions	61	23		84	64			64	33	7		40
Projets d'arrêtés	15	1		16	10	4		14	7	1		8
Rapports sur projets d'arrêté	6	1		7	3	1		4	6			6
Motions	74	11	4	89	90	15	6	111	72	9	1	82
Rapports sur motions	21	1		22	38			38	27			27
Réponses du Conseil administratif sur motions		27		27	60			60	51			51
Pétitions déposées	21			21	20			20	32			32
Rapports sur pétitions	12	2		14	22	1		23	25	3		28
Réponses du Conseil administratif sur pétitions		8		8	14			14	7			7
Résolutions	10	2		12	11	7	1	19	11	5		16
Rapports sur résolutions		7		7	1			1	6			6
Réponses sur Conseil administratif sur résolutions				0	1			1	1			1
Interpellations	21	3	2	26	10	4	3	17	23	5	3	31
Réponses du Conseil administratif sur interpellations		2		2	5			5	4			4
Questions écrites déposées	25			25	47			47	38			38
Réponses du Conseil administratif sur questions écrites		15		15	34			34	50			50
Rapports sur divers		5		5	7			7	6			6
Elections (13 commissions permanentes x 15)		16		16	13			13	13			13
Elections (9 fondations, soit 74 personnes)		3		3	13			13	5			5
Prestations de serment		6		6	6			6	5			5
Communications du Conseil administratif	34			34	22			22	20			20
Communications du Bureau du Conseil municipal	13			13	8			8	26			26
Lettres lues en plénum	22			22	22			22	28			28
Objets divers	7			7				0				0
Total	409	141	6	556	574	33	12	619	570	30	5	605

Département des affaires culturelles

Subventions ponctuelles (fonds généraux)

Nom	Projet	Montant
3001 Promotion d'activités culturelles (budget 125'000)		
Attitudes-espace d'arts contemporains	Réalisation d'une publication pour les 10 ans d'Attitudes	8'000
Maison Kultura	Soutien ponctuel pour les activités de Kultura	7'000
La Bâconnière Arts	Édition du livre de J. Lindner « Clément et le secret de l'es-cargot »	5'000
Théâtre Saint-Gervais	Manifestation « Double onde - Israël-Palestine »	25'000
Attitudes-espace d'arts contemporains	Soutien extraordinaire et unique pour l'ensemble d'activité	10'000
Association d'échanges culturels Suisse - Ukraine « Veselka »	Exposition « Révolution à l'ukrainienne » + vidéos, + reportages TSB	1'000
L. a. l'ot artist Saïl	Publication du livre « Le Jardinier et l'oiseau » de D. Gay	5'000
La Bâconnière Arts	Publication d'un livre-objet « Le Raïard »	5'000
Association Sélénié	Soutien pour compléter l'équipement du local de répétitions	10'000
Théâtre du Griffl	Mme Michèle Pralong	20'000
Rencontres et Cultures du Monde Arabe	Organisation soignée de culture arabe dans le cadre de la « Fêteur de l'ire »	3'000
Élément Films Saïl	Aide à l'écriture du scénario du long métrage « La salive des deux »	5'000
Radio Cité	Soutien pour leurs activités	10'000

Nom	Projet	Montant
3001 Promotion d'activités scientifiques (100'000)		
Switzerland-Armenia Association	Contribution complémentaire pour la représentation du « Voyage de Komitas » au Théâtre de Saint-Gervais, frais de bougies	4'000
Plateforme pour une agriculture socialement durable	Accélérer le mouvement en faveur des conditions équitables dans l'agriculture au niveau national	2'000
Association Banis Publics	Organisation des cafés scientifiques 2005	18'900
Alan Humrose	Projet « Le vertige des réserves » - voyage photographique dans les arcanes des collections	25'000
Bibliothèque sonore romande	Projet de passage au format numérique Daisy MP3	3'000
Le Manifeste-Mouvement pour une paix juste et durable au Proche-Orient	Acquisition de 150 livres par le CA, participation du DAC	5'000
Fondation Cap Oisirs	Projet d'art relationnel, botanique et urbain	10'000
ACOF SOS Racisme Suisse	Préparation et la réalisation du Festival du Film sur le Han-dicap	5'000
API- Association pour le Patrimoine Industriel	Préparation de la manifestation « Vaux & Falts » dans le cadre de la Semaine contre le racisme, du 23 au 25 mars 2006	5'500
Institut et Musée des Suisses dans le Monde	Reconstitution de la fortune sociale perdue en 2002, aide pour équilibrer les comptes en fin d'année	10'000
Editions Médecine et Hygiène	Préparation de la commémoration du 500e anniversaire de la Garde Suisse Pontificale	5'000
	Aide à la publication de l'ouvrage « Sages femmes genevoises 1960-2000 » de Viviane Luisier	6'000

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)
Comptes rendus 2005

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
3105100 Jeunesse, Populaires et Personnes âgées (829'000)					
Subvention à la billetterie « Jeunes »			Orangerie Théâtre dédié		15'000
Activités culturelles de l'Université		8'832	Service culturel Migros		6'680
AOC (Association pour la danse contemporaine)		6'460	Spectacles onériers		3'766
Association Confiture (Théâtre Cité-Bleue)		20'000	St-Croix Genève		16'094
Ateliers d'ethnomusicologie		3'500	Ternes des Hommes	Orchestre Symphonique de Genève - Victoria Hall 7.06.2005	150
Cecilia		5'128	Théâtre de Carouge		10'800
Cercle J.S. Bach		265	Théâtre des Arts		15'000
Chat Noir / ASWV		6'311	Théâtre du Crève-Cœur		3'168
Cinema tour écran Festival international du film et de la télévision		2'433	Théâtre du Guitli		11'388
Collectif du PFI annuel		1'000	Théâtre du Loup		19'478
Compagnie 100% Acrylique		2'846	Théâtre Le Poche Genève		15'000
Compagnie Dangeureux		500	Théâtre Marathon		3'670
Compagnie Laura Janner		532	Théâtre Para-Sundek		4'576
Compagnie Mimscopel		696	Subvention à la billetterie « carte 20 ans / 20 francs »		
Concerts Spirituels de Genève	Aufli des étoiles - Un 10-11-2005	1'020	Activités culturelles de l'Université		128
Ensemble Cantato	23.10.2005 - Conservatoire	580	AOC (Association pour la danse contemporaine)		517
Ensemble Gli Angel		1042	Am Stram Gram Le Théâtre		986
Fanfare du Loup		1'535	AMR		599
Festival Archipel (Musiques d'aujourd'hui)		2'400	Association Confiture (Théâtre Cité-Bleue)		1'336
Festival Voix de fête		4'199	Ateliers d'ethnomusicologie		161
Forum Meyrin		33'000	CAC-Volaire		33
Grand Théâtre de Genève		140'000	Cecilia		1'403
Helvetix Shakespeare Company @ Loup		6'800	Chat Noir / ASWV		279
La Bête - Festival de Genève		11'012	Cinema tour écran Festival international du film et de la télévision		400
La Comédie de Genève		25'255	Compagnie 100% Acrylique		360
Le Ciseau / Théâtre en Cuisse		12'000	Compagnie Dangeureux		200
Les Cœurs Lumière @ Brasserie des Artisans		1'000	Compagnie Zone Lumière	Lot - Alhambra 09.2005	444
Nicole Prod / Décroquet « Molière-Peydau » Carouge		1'261	Fanfare du Loup		112
			Festival Voix de fête		125

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)
Comptes rendus 2005

6539

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Foum Meyrin		2'000	Accès publics populaires		
Grand Théâtre de Genève		2'960	Ateliers Portes Ouvertes		6'000
Hebetic Shakespeare Company @ Loup		1'000	Bus culturel Château Rouge-Place Neuve		8'000
Hip-Hop Communies-Itation Festival			Caraval 2005		30'000
Institut Jacques Dalcroze	Nuit de l'Impro - 30.04.2005	110	Fête de l'espoir - Association pour y croire encore		25'000
La Balle-Festival de Genève		168	La rue est à vous / Concorde		6'000
La Comédie de Genève		755	La rue est à vous / Gessendorf		12'000
La Lanterne Magique		1030	La rue est à vous / Jonction		10'000
Le Caveau		320	Mouvement des Amis / Nuit du Conte		5'000
Nicole Prod / Découpet « Molire-Feydeau » Caruge		330	Théâtre des Marionnettes de Genève		17'500
Orangeie théâtre d'été		45			
OSR (Orchestre de la Suisse Romande)		400	Invitations organismes sociaux		1'200
PTB (Post Tenebras Rock)		686	AOC (Association pour la danse contemporaine)		374
Service culturel de Plan-les-Quatre		963	AMR		394
Service culturel de Vernier		35	Am Stam Gam Le Théâtre		830
Service culturel Migros		89	Ateliers d'éthnomusicologie		2'193
Spectacles enlèvés		195	CAC-Voltaire		31'625
St-Gervais Genève		769	Grand Théâtre de Genève		1820
Théâtre de Caruge		1'001	La Comédie de Genève		1'145
Théâtre des Amis		795	Le Caveau		1'080
Théâtre des Marionnettes de Genève		1'530	Orangeie théâtre d'été		6'233
Théâtre du Cœur-Cœur		68	Service culturel Migros		1'770
Théâtre du Galpon		62	Association Corifure (Théâtre Cité-Bleue)		3'745
Théâtre du Guilli		500	Théâtre de Caruge		2'664
Théâtre du Loup		1800	Théâtre du Guilli		1'584
Théâtre Le Port de Genève		382	Théâtre du Loup		4'180
Théâtre Marathon		1'600	Théâtre Marathon		714
		1'500	Théâtre des Marionnettes de Genève		2'040
			Théâtre Le Port de Genève		1'920
			St-Gervais Genève		

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)
Comptes rendus 2005

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
3106000 Centres de loisirs et animations de quartiers (220'000)					
Subventions à la billetterie « aînés »			MO Jonction		30'000
Am Xtram Gam Le Théâtre		400	La Traversée		7'950
La Comédie de Genève		3'644	Traverses musicales		3'000
Le Caneau		782	Association Terra incognita		20'000
Grand Théâtre		61'058	Festival « De bouche à oreille »		30'000
Théâtre de Carouge		4'000	Association « Juste vaie »		7'500
Théâtre de l'Espérance		6'000	Bonaventure D. Gyger	Festival Hip Hop « L'aventure de la rue »	10'000
Théâtre du Grütli		2'787	Mouvement d'animation des Gouttes		5'000
Théâtre du Loup		615	Vital-Arts	« Radiographie d'une peinture »	5'000
Théâtre des Marionnettes de Genève		469	Les Bambinoches		8'000
Théâtre Le Proche Genève		4'220	Théâtre de l'Éphémère		15'000
Théâtre Marathon		4'000	Franchisés	10 ans du Centre	10'000
St-Genève Genève		675	St-Jean	20 ans de la Maison de quartier	15'000
CAC Voltaire		15'342	MO Astiers-Servette	Les pieds dans l'eau	2'500
Compagnie Dargécieux		400	Plaisirs	Le chemin des écoliers	4'000
Helvetik Shakespeare Company @ Loup		434	MO Palinpalais	Voisins, voisins	5'000
Compagnie Aparté	Achille S - Salons	432	L'Atelier d'art		3'000
			MO Plaisirs	La rue est à vous	10'000
			Marché mondiale des femmes	« Jardin de femme »	8'500
			Créatellers	Fête de juin	2'000
			MO Palinpalais	Th. de l'Etrange	5'000
			Chausse-Cooq	Fête de la Vieille-Ville	5'500
			Pie-en-bulle	« Copettes en campagne »	4'100
			Acaras	Ta fête à nous	10'500
			MO Si-Jean	Deux spectacles	6'000
			24h freewheels		7'500

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)

Comptes rendus 2005

6541

Nom	Projet	Montant
3106000 Usine et centres alternatifs (430'000)		
Théâtre de l'Usine		95'000
Cinéma Spoutnik		95'000
Gallipon		60'000
Parfumerie		90'000
15 ans de l'Usine		12'000
CITA / La Nonna		60'000
Route du vent		7'000
3106000 Activités musicales diverses (500'000)		
ASMW / Roland Le Bévenec	Voix de Fite / Casino-Théâtre	50'000
ASMW / Roland Le Bévenec	Saison / Chat Noir	20'000
ASMW / Roland Le Bévenec	Saison, complément / Chat Noir	20'000
ASMW / Roland Le Bévenec	20ème saison / Chat Noir	10'000
Association Cave 12 / Fernando Sisto	Saison / Cave 12	60'000
Gli Angeli cantates de Bach / Stephen Macklond	3 concerts Madeline	42'000
AMEG / Rainer Boesch	Activités 2005	40'000
Swiss Chamber Concerts / Daniel Haefliger	Saison / Conservatoire	40'000
Elefanten-Mixture / Andrea Valini	Festival / Copettes	25'000
Festival Amadeus / Alexis Corbiay	Festival, 10ème anniv. / Menier	20'000
Fondation CMA / Marc Ridet	Activités 2005 / Nyon	20'000
Labyrinthe/Harmonia Instrumentalis / Marinette Extermann	Bach, Messe en si / Madeline	15'000
Bask.ch / Yanni Hubermann	Radio Internet / Aramis	14'000
Orchestre Saint-Pierre-Faterie / Florence Krauskopf	Musiciens supplémentaires	10'000
Chorale des Bains / Rebecca Pittet	spect. « C'est de saison » / Serres-Pregny	10'000
Ass. Bateau Genève/ Damien Constantin	7ème Voix de Femmes / Bateau Genève	8'000
Ass. Des Musiques vivantes/ Gilles Torrent	6 concerts / Salons	8'000
Les notes qui relient/ Marie-Claire Stambac	spectacle	7'500
Association Akouphène/ Jaznap Jibavala	3ème festival / Bateau Genève	7'000
ILIA Ass. Artistes Ianiens/ Mojgan Endjari-Bathé	Concerts « Rozanah » / Salle Centrale	7'000
Ensemble vocal Séquences/ Laurent Gay	Cité Nicolas Bodens / Conservatoire	6'000
Camus Laetus/ Natcha Gaugrande	Concert / Conservatoire	5'000
Délégation à la langue française/ Marie-José Bequelin	10ème semaine	6'000
Ensemble vocal Jesé Genereux/ François Rouvinez	Concert / Madeline	5'000
Solistes et chœur de la Cathédrale/ Florence Kratt-Babel	Passion selon St. Matt. / Cathédrale	5'000
Cité Mine de tier/ Jeanne Reymond	Barbata et moi / Tso	5'000
Musique municipale de Plainpalais/ Pierre-André Davet	Conc. Rogg/Maddeloni / Madeline	5'000
Orchestre de la Madeline/ André-Marc Huwyler	Saison	5'000

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)
Comptes rendus 2005

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Solistes de Genève/ Daniel Grosgrain	Activités, réseau amik / Divers lieux	5'000	3106000 Fonds pour la création théâtrale indépendante (1'300'000)		
Ensemble vocal Saint-Germain/ Pierre Panillon	Conc. mus sacrée angl / Marchés	4'000	Teatro Malandro		150'000
AMI & Ass. Hongrois Genève/ Laslo Somogyi	Concert / Auditoire Calvin	2'000	Compagnie Confiture		130'000
Ass. Water Sessions/ Laurence Vindar Cogne	CD	10'000	Le Caneau à Ploëff		200'000
Haydn, instr. Musée/ Iersy cordes	CD	10'000	Serge Martin / Le Chantier		140'000
Collab. Simon Jones/ Bernard Tronin	CD	8'000	Atelier Sphinx / F. Poller		70'000
Frank Martin, 2 sonates v/ pno/ Arminé Stakhan	CD	8'000	Cie des Hélices / Matier		30'000
Mario Piliati/ Catherine Plummer	CD	8'000	Compagnie AM / Tsongas		20'000
Association Bone/ Adrien Kessler	CD	8'000	Ateliers Cecilia / M. Bravand, G. Gohl, F. Kahl		40'000
Alenko, Sans frontières/ Alexandre Coppaloni	CD	6'000	Association Astériques / D. Fuchs		25'000
Stevens/ Yann Frenel	CD	5'000	Cie Avec des si...		5'000
Bernard Reichel/ Dominique Reichel	CD	5'000	Collectif r / R. Lewinter		25'000
Pragma, Boudamar/ Serge Caré	CD	5'000	Cie Dangeréux / Igérien		15'000
Ass. Polymnia, J.F. Zhinden/ Francine Nodel	CD	5'000	Th de l'Esquisse / M. Mascot, G. Anon		30'000
Enterplay/ Adrien Mazzei	CD	5'000	Groupe Ouvala / P. Hirsch, P. Gravat		45'000
Brazen/ Thibault Schneeburger	CD	5'000	Kompus Animus / B. Szanski		24'000
Casagrande/ Franco Casagrande	CD	5'000	Lightmovie Cie / A. Thys et N. Dubey		22'500
Fournillière « Ass. d'Idées »/ Sarah Marcuse	CD	5'000	Cie Mercure / XF Canada		35'000
Mental Grove, Sputnika/ Walter Lily	CD	5'000	Théâtre de Séraphin / M. Robert		100'000
No Square Jazz Quartet/ Gabriel Zufferey	CD	5'000	Alakari / O. Gomez Malta		25'000
Odo Terz/ Mark Blakebrough	CD	5'000	Le voyage de Komitas / S. Kristensen		5'000
			Le club des arts / Lili Auderest		6'000
			Heleneic Shakespeare Cy / N. Rossier		60'000
			Compagnie du lard / T. Piguet		25'000
			La Cie HD / D. Levy		25'000
			Maka Théâtre / D. Vuillamoz		15'000
			Cie As suive / P. Bopp		11'300
			Théâtre Adhuc / M. Chaidet		20'000

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)
Comptes rendus 2005

6543

Nom	Projet	Nom	Projet	Montant
3106000 Fonds général pour manifestations cinématographiques (480'000)		3106000 Fonds pour création et production cinématographique (1'300'000)		
Buck Movie		Bitra Rindhalub	« Le bord de la table »	7'000
Cinéma Tout Ecran		Séverine Conrasmusz	« Rapport aux Bêtes »	25'000
FFDH		Ass. Metal Claude-Evelyne Grandjean / Fabienne Alamiouch	« Familles »	20'000
		Nicolas Wagnières	« Tanzi »	
		Marina Lohr Rodriguez	« Mil »	12'000
		Les Films du Renard / Claudine Després & Julien Schmid	« Self-made Portrait »	10'000
		Compagnie 7273 / Véronique Marchal	« Simple Proposition »	55'000
		Anne Bailloz	« Trois notes de Clairette »	9'000
		Ivo Zen	« Au Konvikt »	18'000
		Samantha Ganger	« Hakkaido »	10'000
		Rita Prod / Max Kari / Frédéric Chorlat	« La vraie vie est ailleurs » (Collection de films)	12'000
		Alain Tanner	« Bébelins d'Israël »	50'000
		Fred Florey	« Papiers d'Arménie »	30'000
		Utqiana / Anna Baroghian / Stéfan Kristensen	« Le chanteur de la mer Alal »	15'000
		Maurizio Giuliani	« Amour amoral »	12'000
		Lago Films / Aude Vernel	« Amour amoral »	10'000
		Naxos Films / Ruwanda Zenide	« Pyra »	150'000
		Bohemian Films / Dominique Othenin-Grard	« L'infirmité »	150'000
		Amir productions / Hikham Allayaz	« Il neige à Mairalech »	20'000
		Bordu Films / Christian Carosa, Laurent Guillemain et Paul Otherson	« 333 = chemin neuf »	20'000
		Elvira Isenring (Esha)	« Vire la fiction »	15'000
		Cécile Junier (Esha)	« Les pieds de la baleine »	10'000
		Stanislav Popovic (Développement)	« Non »	12'000
		Chronik Productions / Isabelle Baumann	« En attendant Nacri »	31'000
		Lago Films / Joelle Corné	« Une année dans l'exil du cyclone »	15'000
		Laka Films / Christophe Cupelin (postproduction)	« Parole de Kononga »	55'000
				20'000

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)
Comptes rendus 2005

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
Point Prod SA/ Frédéric Bailif	« Un parc »	30'000	3106000 Fonds pour la création et production chorégraphiques (600'000)		
Invazj/ Pierre Mirath (coproduction)	« Les règles du jeu »	15'000	Parano Productions / Gilles John et La Ribot		80'000
Akka Films/ Nicolas Wadimoff (coproduction)	« L'accord »	20'000	Alias Compagnie / Guilherme Borelho		150'000
Akka Films/ Divers réalisateurs (coproduction)	Films palestino-suisse	5'000	100% acrylique / Evelyne Castellino		80'000
Earthling Productions/ Juan Lozano	« Jusqu'à la dernière pierre »	15'000	Compagnie Laura Binner		70'000
Métal Productions/ Fabienne Abramowitch	« Familles »	70'000	Neoposit / Fosfwa d'immobilité		40'000
Madassy Film/ Zoltan Horvath et alii	« Animato's Studio »	40'000	Ida y vueta / Emilio Artesero		20'000
Elefant films/ Rebecca Suvin	« Miroirs »	15'000	Association de Circonstances / M. Scler, J. M. P. Pionès		30'000
Les Films de la rigogne/ Muriel Jaquerod	« Exag »	15'000	Compagnie RHM / Deidre Foster		35'000
Ale Productions/ Frank Garbely	« Ritz »	40'000	Théâtre de l'Usine / Festival Particules		10'000
Bord Cadre/ Laurent Nègre	« Fagile »	40'000	Danse - habile		10'000
Société de production Mason/ Daniel Kunzi	« Mission chez Tito »	35'000	Cie Greffe / C van Acker		10'000
			Cie Extra M / I. Auderset		15'000
			Cie 'Yaa dans' / V Frossard		22'500
			Ballet Junior		10'000
			Théâtre de l'Usine / Festival local		8'000
			Cie Phos fmr		5'000
			Festival Hip-Hop		5'000

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)
Comptes rendus 2005

6545

Nom	Projet	Montant
3106000 Alhambra + Ernest Ansermet (250'000)		
Salle Ernest-Ansermet		33'300
Filar en America latina		6'000
Roatario		20'000
Arménie		5'600
Label de juin		30'000
Marathon		20'000
Algiérides		10'000
Association des Kurdes en Suisse		2'000
Rencontre et culture du monde arabe		4'000
Association Raizes		4'000
Th du Sentier		3'000
Trio Yes Cerf		4'200
K&S&O		5'000
Aparaz / S. Barneiros		25'000
3106000 Bourses pour jeunes artistes (200'000)		
Bourses Patino		
Hélène Gerster	Arts plastiques	6'000
Valentine Mercier	Musique	6'000
Carolina Micucci	Musique	6'000
Dani Schuler	Musique - Composition	6'000
Marijcgemar Urbina	Musique	12'000
Bourse d'aide à la création		
Khaled Arman	Musique	14'000
Ana Xpge Del Homo	Vidéo documentaire	10'000
Laurence Bowin	Photographie/Arts plastiques	10'000
Serge Boulaz	Photographie	15'000
Vincent Coppel	Théâtre, Performance	20'000
Alexandre Joly	Installation sonore	15'000
Natasha Sapry	Cabaret burlesque	20'000
Martha Solenthaler	Vidéo documentaire	10'000
Bourse pour ingénieur		
Fanny Perregaux		3'000
Bourse pour artiste de plus de 35 ans		
Christian Robert-Tissot	Notes painting, publication-livre d'artiste (arts plastiques)	17'500
Ingrid Wildi	Vidéo-essai (arts plastiques)	17'500
Bourse pour médiateur en art contemporain		
Claude-Hubert Tard	Start, Journal d'art contemporain pour les 6-12 ans	15'000

3106030 Soutien aux échanges culturels (420'000)			Projet		Montant
Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	
Arts plastiques		20'000	Théâtre		
Attitudes			Théâtre du Sentier		7'500
Centre d'Art en l'île: « Giza »		3'000	AmStamGram		30'000
Hard Hat		5'000	Cie Angledange		15'000
Swiss Art Recycling		5'000	Cie des Gris		2'500
Sylvie Rodriguez		1'600	Colporteurs		7'500
Danse			L'Alakian		10'000
Alias		35'000	Le Poche / Colporteurs		12'500
Cie 723		5'000	M et J. Bidault		5'000
Cie Laura Tanner en Chine		30'000	Projet Secondo		10'000
Cie Ornithoryque		3'000	Saint-Genoix - Müller Factory à Paris		30'000
PassDance		4'000	Théâtre Marathon		5'000
Design			Théâtre Spirale au Mali et Burkina Faso		8'500
Solo-Matine		2'000	Multidisciplinaire		
Littérature			Ass. tout du monde		2'500
Lettrés frontière		30'000	Batisseurs		20'000
Musique			Projet Ouei-Eti à Benne		10'000
Moncef Genoud		500	Solimaïne à Moscou		5'000
AMEG, Pete Ethmoath		500	Condis		30'000
By-Spel project		5'000			
Direzione Sud		2'000			
Four Roses		6'000			
JazzContreband		20'000			
Léo Tardin		7'000			
Les solistes de Genève		5'000			
Moncef Genoud Tiro au Japon		5'000			
No Square		5'000			
The Dead brothers		5'000			
Wen Dequin		2'500			

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)

Comptes rendus 2005

6547

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
3106600 Acquisition d'œuvres mobiles			3106600 Soutiens financiers divers (187 690)		
Francis Baudvin	Champion peinture murale	9'000	Soutien à la production d'œuvres		
Laurent Gideo	Autoportrait, acrylique et cire sur bois, 2004, 140 x 85 cm	4'500	Emmanuelle Antille	Production Installation Floating, crashing, spinning, ... exposition au CJC 31.8-10.10.2005	10'000
Serge Fuehauf	Avenue de Châtelaine, 2004, photographie couleur, tirage Lambda, éd. 1/5, 80 x 100 cm	3'000	Attitudes	Production artistes genevois : C. Robert-Tissot, F. Gyg, A. Turlin : exposition des 10 arts	10'000
Serge Fuehauf	Rue de la Poterie, 2004, photographie couleur, tirage Lambda, éd. 1/5, 80 x 100 cm	3'000	Marc Bauer	Participation à l'exposition Buenos dias Santiago : une exposition comme exposition (exemple)	1'000
Serge Fuehauf	Rue du Rhône, 2004, photo couleur, tirage Lambda, éd. 1/5, 80 x 100 cm	3'000	Kim Seol Boniosegni / Céline Peruzzo	Production œuvres pour exposition chez Duplex, Genève, 23.6-22.7.2005	5'350
Gilles Gabriel Grassioullet	Miskil Town, 2005, film 6mm, 2'56", éd. 1/5	7'000	Codr - Cécile Bonnet / Delphine Rest	Production œuvres pour « Deutsche-Französische Freundschaft » à Stuttgart	1'510
Alex Hainnam	Le vrai et le réel – les abstrats et les monstres, ensemble de dix dessins	11'000	Colinet Flex	Production œuvres pour exposition à la galerie Conter art actuel, Lyon	3'000
Klara Kuchta	3 tableaux, 4 photos, 1 vidéo, 1 installation, 1 dessin, période 1974-1975	40'000	Philippe Deleglise	Production œuvres pour exposition Science et cité, Villa Bernasconi, Lancy	5'000
Jérôme Leuba	Battlefield 40 washington sniper, installation vidéo-projection, en boucle, 8'55", éd. illimitée	800	Vincent Dubois	Productions sculpture-installation Rings, Triennale Be & arts 05	3'550
Andrew Lewis	Art Royale with Cheese, 2001, série 8 tirages numériques couleur / aluminium, édition 2/3	12'600	Grégory Et Cylil Chapuisat	Production œuvres pour exposition, Kunststalle de Saint-Gall	10'000
Genevieve Romang	Table n° 2, installation dessins 1993-2004 / Panorama, 2004, dessins / ReJournal, 2003, dessins	10'000	Pierre-Philippe Freymond	Production œuvres chez attitudes pendant 1 ^{er} semestre 2004	5'000
Ingrid Widi	Aqui vive la Señora Eliana M... 2. 2004, film 16/9, édition de 5, espagnol sous-titré allemand	15'000	Pierre-Philippe Freymond	Production œuvres chez attitudes pendant 2 ^e semestre 2004	5'000
				Production œuvres pour exposition Enchanté Chateau du Mamco, à la fondation Salomon Avenhion	6'000
			Sarah Galsen	Production de l'œuvre vidéo Time Process II (acomple)	2'570
			Dider Jordan	Production de 30 photos nfb pour Journées photographiques, Bernne 3-26.09.2004	2'500
			Vincent Kohler	Production œuvres pour exposition Enchanté Chateau du Mamco, à la fondation Salomon Avenhion	13'000
			Aliska Lubzen	Production sculpture pour Triennale Be & arts 05 (1 ^{er} tier)	2'800
			Jérôme Leuba	Production de photographies grands formats, exposition à la salle Cositer 02.2005	3'520
			Véronica Michel	Réalisation des encadrements pour exposition dessins Salle Cosineq 11.2005	4'000
			Jean Mohr	Production de 50 photographies pour exposition au Mamco, 02-05-2005	8'500

SÉANCE DU 10 AVRIL 2006 (après-midi)
Comptes rendus 2005

Nom	Projet	Montant	Nom	Projet	Montant
3106800 Soutien au livre (442'000)					
Orcell Amy	Production œuvres pour exposition Enchanté Château du Maricao, à la fondation Solomon Mierthien	5'667	Aide à la publication		118'000
Claude Piguet, Annelore Schneider, Swann Thommen, Laurent Schmid	Réalisation d'un DVD-rom pour catalogue Finaac 1997-2003	20'300	Editions Autrement	Genève en mouvement / Etions Autrement	30'000
Marco Poloni	Réalisation installation pour exposition (plug-in) Balle en lien avec Viper, 10.10-21.11.2005	5'000	CG – Bibliothèque juive	Traduction en italien extrait journal HF, Amiel	20'000
Léo Roth	Production d'une installation-circuit, A quand l'accord approximatif, mars 2005, chez Hano Noble	4'000	Editions Armando Dado	Un secret de famille / Marie-Christophe Ruata	5'000
Peter Stoffel	Production œuvre pour exposition Marketing ethnique au CAC, 21.10-5.12.2004	2'700	Editions La Joie de lire (printemps)	Arnold / Tom Tiabosco, Entre le feu et la feuille / Christophe Belzung	7'000
Pierre Vadi	Production œuvres pour exposition Enchanté Château du Maricao, à la fondation Solomon Mierthien	1'583	Labor & Fides	A la recherche de l'aima / Ghada Karmi	5'000
Commande art public			Métropolis	Les vespasiennes d'Hilary / Daniel de Roulet	4'000
Gael Grivet	Concours : intervention artistique au Passage des Grottes, 1 ^{er} tour (collab. ESBA, SNU et Finaac)	3'000	MégaPresses	Outrages / Yves Laplace	4'000
Natalia Rodriguez	Concours : intervention artistique au Passage des Grottes, 1 ^{er} tour (collab. ESBA, SNU et Finaac)	3'000	Editions Le Mil de l'ours	Faillie / Patrick Suter	3'000
Soutiens à la résidence artistique			Editions Zoé	Poèmes / Chappaz + quatre titres en 2005	4'000
Gilles Gabriel Gassoulet	Résidence à Kitakyushu (Japon) 2 ^e partie subvention	7'340	Editions Le Tricorne	Les dictées de la tortue / J.J. Langendorf	5'000
Marie Iorio et Raphael Cuomo	Résidence à Jan van Eyck Academie 2006-07 (1 ^{ère} partie)	7'500	Cercle de la librairie et de l'édition	L'Académie des doctes de l'homme / A.M. Im Hof-Piguet	2'000
Soutiens à la publication			La Dogana	Bochuire Genève se livre	11'000
Fabiana De Barros	Publication Open, les kiosques à culture (acompte)	5'000	Editions l'encre fraîche	Anthologie Philippe Jacquot	5'000
Jo Fontaine	Publication monographique, sculptures de Jo Fontaine	4'000	Editions Labor & Fides	Sous le sourire de la lune / Francine Collet	3'000
Hervé Graumann	Publication Hervé Graumann	10'000	Editions Métropolis	Sugar Daddy / Sébastien Ramsayer	1'500
Carmen Perrin	Publication Carmen Perrin: Contes	10'000	Editions Zoé	Le dilemme du soldat / Nicolas Tavaglione	3'000
Marco Poloni	Publication A.K.A. (Also Known As), photographies	8'000	Editions La joie de lire	Chemins de brouillard / Chahia Chafiq	5'000
			Bourses d'aide à un projet d'édition	Flic à Bangkok / Patrick Delachaux	2'000
			Editions Olliane	Carthage cache au bout du monde / Hélène Stettler	3'500
			Editions Héros-Limite	Projet de réimpression de récits de voyages anciens dans la collection Objectif Terre	20'000
				Création de la collection de livres audio « Timbre » centrée sur la littérature romande	20'000

Nom	Projet	Montant
Bourse d'aide à l'illustration Fabienne Roth	« Mots et bouches de cousues » ouvrage illustrant les secrets confiés à l'auteur par des personnes de son entourage (travail attendu pour décembre 2006)	12'000
Bourse auteur confirmé Roger Lewinter	Projet de livre intitulé « Diffusion, péfédant »	12'000
Prix Prix international de la Ville de Genève pour la bande dessinée	Pierre Wazem Le chemin de filave (Les scorpions du désert 4)	10'000
Prix Rodolphe Töpffer	Marchia The beauty & new fashion hall	10'000
Prix de la Ville de Genève en faveur des écrivains ge- névois		10'000

Nom	Projet	Montant
3204 Promotion de la recherche scientifique (11'300)		
M. Pedro Hollandi Canallo	Travail de diplôme	1'300
M. Raphael Covain	Travail de diplôme	3'000
Mme Aminata Sene	Travail de diplôme	3'300
Mme Marie-Claude Durette-Dusset	Etude sur les parasites	1'500

Musées d'art et d'histoire

Fréquentation des musées d'art et d'histoire

La baisse de la fréquentation que l'on se doit de constater en 2005 est due à la conjonction de plusieurs facteurs.

Une affluence exceptionnelle, en effet, a été enregistrée au cours des trois années précédentes : en particulier grâce au succès des expositions et manifestations organisées pour le 40ème anniversaire de l'Escalade à l'hiver 2002-2003 au MAH (202'817 en 2002, 202'078 en 2003), ainsi qu'à l'extraordinaire engouement suscité par l'exposition Ferdinand Hodler. Le Paysage au Musée Rath à l'automne-hiver 2003-2004 (77'895 visiteurs, dont plus de 26'000 pour le seul mois de janvier 2004).

L'institution a également dû adapter plus strictement ses prestations aux ressources humaines disponibles, qu'il s'agisse du secteur Accueil des publics ou du domaine de la surveillance et de la sécurité, avec pour conséquences :

- une réduction des ouvertures spéciales en soirée pour visite d'expositions
- une participation beaucoup plus réduite à la Fête de la musique, dès 2005, avec l'organisation de quelques concerts dans la salles des armures du MAH pendant les heures d'ouverture habituelles uniquement, et non plus en soirée ou dans la cour du Musée
- la décision de limiter l'organisation d'événements spécifiques nécessitant la mise en œuvre de moyens logistiques et en ressources humaines exceptionnels (ballet de la Création du monde dans la cour du Musée en 2000 ; représentations du théâtre Nô, en 2002).

Il faut également souligner que si les expositions temporaires organisées à Charles-Galland enregistrent toujours d'excellents taux de fréquentation, la vétusté du bâtiment, ses conditions climatiques difficiles (salles glaciales en hiver, étouffantes en été, certaines devant être fermées temporairement) lui font peu à peu perdre de son attractivité auprès du public.

A toutes ces circonstances vient s'ajouter la fermeture du Musée de l'horlogerie (novembre 2002) qui avait attiré à lui seul plus de 35'000 visiteurs par an en 2001 et 2002.

Musées	2003		2004		2005	2005 - 2004
	Expositions	Visiteurs	Expositions	Visiteurs	Expositions	Ecart visiteurs
Musée d'art et d'histoire	10	202'078	9	187'644	7	143'888 -43'756
Musée Rath	3	74'344	3	81'493	4	61'638 -19'780
Musée Ariana	4	39'718	3	36'958	3	52'370 +15'412
Maison Tavel	5	48'284	5	51'742	4	51'262 -480
Musée d'histoire des sciences	4	43'083	4	42'183	4	37'797* -4'386
Musée de l'horlogerie	(Musée fermé)					
Cabinet des estampes	4	2'911	4	4'971**	3	6'167** +1'196
Total	30	410'418	28	404'991	25¹	353'122 -51'794

¹ dont 19 inaugurées en 2005.

* La Nuit de la science, devenue biennale, n'a pas eu lieu en 2005, ce qui a induit une baisse de la fréquentation.

** Il convient d'ajouter à ce chiffre les 5'091 visiteurs qui sont entrés au Mawco, pendant le temps où celui-ci accueillait une exposition présentée par le Cabinet des estampes.

Musée Rath

Le Musée Rath a été le cadre de quatre expositions temporaires, dont trois ont été ouvertes en 2005 :

Manifestations	Remarques	Date	Visiteurs
A l'ombre des pins	Chefs-d'œuvre d'art chinois du Musée de Shanghai	du 16.09.2004 au 16.01.2005	31'626 dont 5'373 en 2005
Découvrir-Redécouvrir	Une exposition d'artistes actifs à Genève	du 15.02.2005 au 27.02.2006	10'057
Ferdinand Hodler et Genève		du 22.03.2005 au 21.08.2005	26'549
Richard Wagner, Visions d'artistes.	D'Auguste Renoir à Anselm Kiefer	du 23.09.2005 au 29.01.2006	19'569 (en 2005)

Musée Ariana

Le Musée Ariana a accueilli quatre expositions temporaires, dont trois inaugurées en 2004 :

Manifestations	Remarques	Date
Céramique du Portugal, du XVI ^e au XX ^e siècle		du 25.11.2004 au 28.03.2005
La faïence française à l'époque du Roi Soleil.	Collections du Musée national de Céramique de Sèvres	du 26.05.2005 au 26.09.2005
Philippe Lamberty, Plastiques céramiques.		du 23.09.2005 au 5.02.2006
Quatre céramistes espagnols : Claudi Casanovas – Angel Garraza – Enrique Mestre –Xavier Toubes,		du 17.11.2005 au 20.03.2006

Liste des expositions (un astérisque signale les expositions donnant lieu à la publication d'un catalogue d'exposition ou de collection édité par les MAH)

Bâtiment de la rue Charles-Galland 2

Sept expositions temporaires ont été présentées au Musée d'art et d'histoire, dont quatre inaugurées en 2005 :

Manifestations	Remarques	Date
<i> Icônes grecques et russes</i>	Collection du Musée d'art et d'histoire	dès le 29.06.2004
<i> Les Allobroges, Gaulois et romains du Rhône aux Alpes</i>		du 28.10.2004 au 3.04.2005
<i> Dessins français</i>	Collections du Cabinet des dessins du Musée d'art et d'histoire	du 31.12.2004 au 22.05.2005
<i> L'affirmation du nouveau.</i>	Les avant-gardes russe et hongroise dans les collections publiques suisses: 1912-1927	du 20.05.2005 au 11.09.2005
<i> La pendulette dans les collections du Musée de l'horlogerie et de l'énigme</i>		du 23.06.2005 au 31.10.2005
<i> Traces des Amériques. Hommage aux cultures précolombiennes</i>	Collection Dora et Paul Janssen	du 27.10.2005 au 23.04.2006
<i> La naissance des genres.</i>	La peinture des anciens Pays-Bas (avant 1620) au Musée d'art et d'histoire de Genève	du 8.12.2005 au 12.03.2006

Maison Tavel

Cinq expositions temporaires ont été proposées à la Maison Tavel, dont trois inaugurées en cours d'année :

Manifestations	Remarques	Date
Ombres captives. Silhouettes et découpages genevoises des XVIII ^e et XIX ^e siècles	exposition-dossier	du 11.06.2004 au 27.03.2005
Quartiers de mémoire: jours de fête		du 11.11.2004 au 10.04.2005
Images d'un rêve. Un siècle d'affiches patriotiques suisses	en collaboration avec la BPU	du 28.04.2005 au 04.09.2005
Quartiers de mémoire: un dernier tour		du 14.10.2005 au 26.02.2006
Jouets et jeux de collection (fin XVIII ^e – début XIX ^e siècle)	exposition - dossier	du 14.10.2005 au 27.08.2006

Musée d'histoire des sciences (MHS)

Quatre expositions ou présentations temporaires, dont trois inaugurées en 2005 ont été proposées :

Manifestations	Remarques	Date
Galilée l'Essayeur	Dans le cadre des cinquante ans du Cern	du 20.10.2004 au 14.02.2005
Lentilles et miroirs	à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle salle permanente consacrée au microscope	du 22.04.2005 au 10.10.2005
La SIP, du microscope à la machine-outil		du 03.11.2005 au 03.04.2006
Les vies d'Einstein		du 03.11.2005 au 03.04.2006

Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie

Le Musée est fermé depuis le cambriolage du 24 novembre 2002, en l'attente de son réaménagement global, mais, pour garantir la visibilité de l'institution, la conservation a organisé au MAH une exposition consacrée à ses collections de pendulerie.

Cabinet des estampes (CdE)

Le Cabinet des estampes a assuré, au MAH, le commissariat de l'affirmation du nouveau. Les avant-gardes russe et hongroise dans les collections publiques suisse / 1912-1927, et organisé 3 expositions temporaires à la Promenade du Pin :

Manifestations	Remarques	Date
Jacques Gallot - Francisco de Goya - Théodore Géricault. Sur une proposition d'Alberto Giacometti,		du 17.02.2005 au 22.05.2005
Estampes et hologrammes / Bruce Nauman	L'œuvre imprimé	du 09.06.2005 au 28.08.2005
Renaissance et modernité du livre illustré.	Ouvrages remarquables de la collection Jean Bonna. France, XIX ^e -XXI ^e et XIX ^e -XX ^e siècles	du 16.9.2005 au 18.12.2005

L'institut a également présenté une exposition temporaire au Musée d'art moderne et contemporain (MAMco) :

Manifestations	Remarques	Date
Sophie Ritelhueber «W/B»		du 22.02.2005 au 01.05.2005

Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA)

La Bibliothèque et ses filiales, les bibliothèques du Musée Ariana et du Musée d'histoire des sciences, ont reçu 12'855 lecteurs/consultants, pour une fréquentation en hausse constante. 17'455 ouvrages ont été prêtés et 27'716 consultés en salles de lecture, soit un total de 44'621 ouvrages vus par des usagers de la BAA. La Médiathèque a prêté 20'515 diapositives et 668 documents multimédias.

	2004	2005	Ecart 2005-2004	Ecart en %
BAA et filiales*				
Lecteurs/consultants	12'152	12'855	+ 703	+ 5,8%
Ouvrages consultés	26'852	27'716	+ 864	+ 3,22%
Ouvrages prêtés	18'820	17'455	- 1'365	- 7,25%
Médiathèque				
Diapositives prêtées	24'444	20'515	- 3'929	- 16,07%
Documents multimédia prêtés	659	668	9	+ 1,37%

*Les filiales de la BAA sont les bibliothèques du Musée de l'Ariana et du Musée d'histoire des sciences

La BAA a également proposé une nouvelle exposition thématique:

Manifestations	Remarques	Date
Les livres d'artiste de Jean Paul et Dom Ruiz: la force de la nature		du 22.02.2005 au 11.05.2006

Musées d'art et d'histoire Accueil des publics

Détail des accueils en médiation-présence :
17'287 personnes réparties en 818 groupes.

En 2005, le respect d'une stricte adaptation des ressources humaines aux prestations offertes, notamment dans le contexte des déménagements des services et de l'investissement consenti dans le processus Re.nou.v.o, a eu des conséquences directes sur la partie développement de projet de ce secteur d'activité, en particulier sur la facette de la médiation présence qui enregistre une baisse significative des groupes accueillis. Cette tendance à la baisse s'inscrit aussi dans une stratégie de démultiplication de la fréquentation, en particulier des groupes scolaires, à savoir par l'accent mis sur la formation des formateurs plutôt que sur l'accueil direct des apprenants.

P oint fort à signaler: la réussite des actions « Spécial premier dimanche du mois ».

Classes reçues (collection permanente + collections temporaires)

Institution	Classes reçues	Elèves	Classes entrées
MAH	257	5'054	650
RATH	91	1'771	205
MHS	34	663	47
TAVEL	48	914	124
ARIANA	42	784	72
Total	472	9'186	1'098

Groupes d'enseignants en formation

Institution	Groupes reçus	Personnes
MAH	10	116
RATH	4	71
MHS	2	33
TAVEL	2	16
ARIANA	-	-
Total	18	236

Visites commentées pour adultes (sur réservation):

Institution	Groupes reçus	Personnes	Remarques
MAH	43	1'017	Collection permanente 5 expositions temporaires
RATH	73	1'563	3 expositions temporaires
MHS	6	134	Collection permanente
TAVEL	8	124	Collection permanente
ARIANA	39	630	Collection permanente 3 expositions temporaires
Total	169	3'478	

Visites publiques

Institution	Groupes reçus	Personnes	Remarques
MAH	38	1'133	Collection permanente 5 expositions temporaires
RATH	58	1'547	3 expositions temporaires
MHS	-	-	-
TAVEL	-	-	-
ARIANA	15	446	Collection permanente 3 expositions temporaires
Total	111	3'126	

Moments interactifs: 11 sujets

Institution	Groupes reçus	Personnes	Remarques
MAH	15	629	Collection permanente 3 expositions temporaires
RATH	4	161	1 exposition temporaire
MHS	9	128	Collection permanente (4 sujets)
TAVEL	5	164	Collection permanente
ARIANA	1	52	Collection permanente 1 exposition temporaire
Total	34	1'134	

Ateliers

Institution	Ateliers	Personnes	Sujets	Rencontres
MAH	7	68	2	7
RATH	1	14	1	1
MHS	2	16	1	6
TAVEL	1	7	1	2
ARIANA	3	22	2	5
Total	14	127	7	21

Muséum d'histoire naturelle
Fréquentation du Muséum

	Visiteurs 2003	Visiteurs 2004	Visiteurs 2005	Ecart 2005-2004	Ecart en %
Visiteurs individuels	139'705	159'514	162'771	+ 3'257	+2,0%
Ecoles primaires publiques	9'182	7'477	8'440	+ 963	+12,9%
Ecoles secondaires publiques	2'232	1'484	2'115	+ 631	+42,5%
Ecoles privées	1'449	1'145	810	- 335	-29,3%
Ecoles hors Genève	12'079	12'068	10'172	- 1'896	-15,7%
Groupes privés	9'525	9'628	13'729	+ 4'101	+42,6%
Fréquentation hors ouverture	9'984	8'293	7'535	- 758	-9,1%
Total	184'156	199'609	205'572	+ 5'963	+3,0%

Remarque : Le muséum publie chaque année un rapport de gestion exhaustif qui est envoyé, entre autres, aux élu-e-s et aux média.

Présentation générale
(correction des comptes 2004 effectuée sur l'exercice 2004)

Comptes 2005

Budget 2005

Comptes 2004
corrigés

Compte administratif

Charges	Revenus	Charges	Revenus	Fonctionnement	Charges	Revenus
883 912 173,13	988 055 814,19	883 462 280	951 002 185	Revenus	934 183 196,52	998 712 501,22
59 591 477,55		67 204 660		Charges	63 297 951,53	
				Amortissements		
953 503 650,68	988 055 814,19	950 666 940	951 002 185	Total net des charges et revenus	997 481 148,05	998 712 501,22
73 831 037,90	73 831 037,90	71 604 282	71 604 282	Imputations internes	73 571 303,85	73 571 303,85
1 027 334 686,58	1 061 886 852,09	1 022 271 222	1 022 606 467	Total brut des charges et revenus	1 071 052 451,90	1 072 283 805,07
34 552 163,51		335 245		Excédent de revenus	1 231 353,17	
1 061 886 852,09	1 061 886 852,09	1 022 606 467	1 022 606 467		1 072 283 805,07	1 072 283 805,07
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Investissements	Dépenses	Recettes
115 223 200,24	494 754 922	850 000 000		Investissements du patrimoine administratif	87 756 115,99	3 258 847,32
	31 620 40,67			Préfinancement sur patrimoine administratif		3 409 063,64
26 462 160,82		25 000 000		Investissements du patrimoine financier	14 903 723,18	92 886,30
	468 021,91			Préfinancement sur patrimoine financier		
	133 107 749,26		110 000 000	Investissements nets		95 899 041,91
141 685 361,06	141 685 361,06	110 000 000	110 000 000		102 659 839,17	102 659 839,17

Financement des investissements

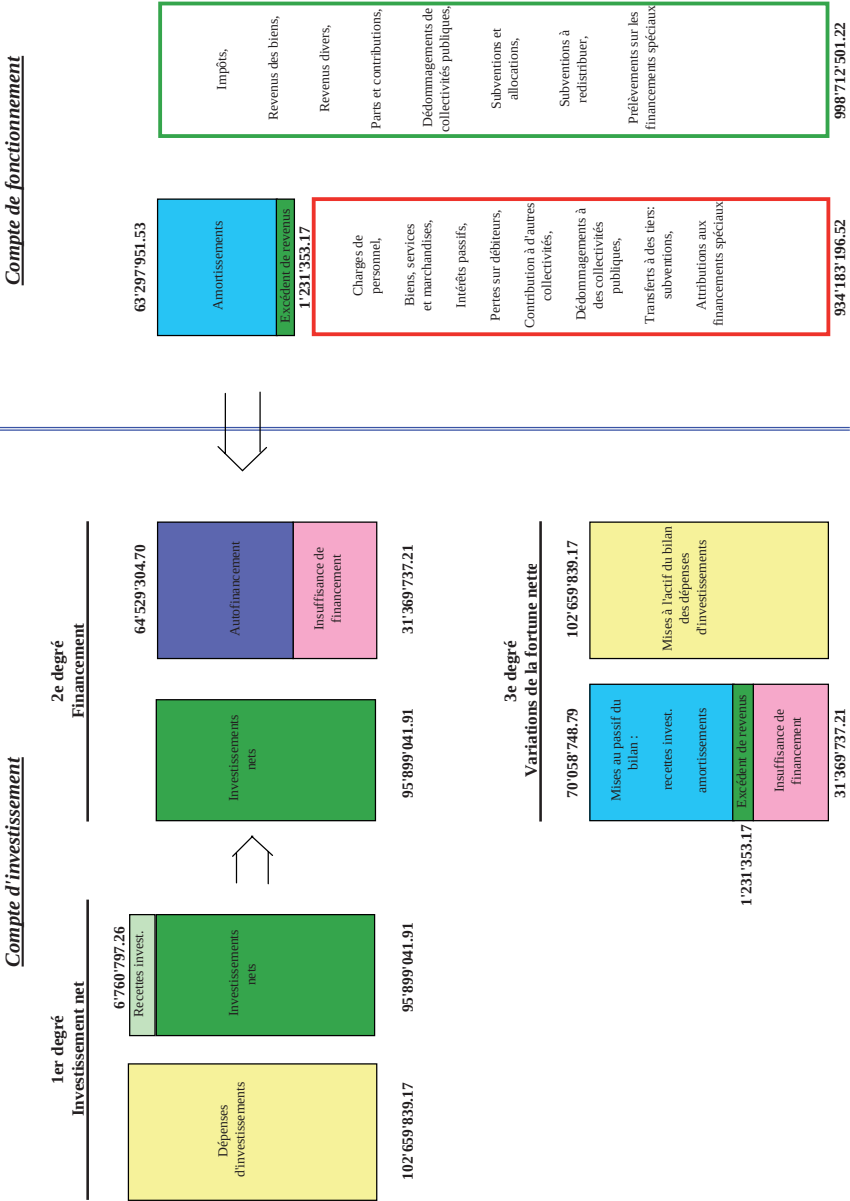
107 113 610,35	850 000 000	Investissements nets du patrimoine administratif	81 088 205,03	62 268 022,89
25 994 138,91	25 000 000	Investissements nets du patrimoine financier	14 810 836,88	1 029 928,64
		Amortissements du patrimoine administratif		1 231 353,17
591 344 09,23	661 201,18	Amortissements du patrimoine financier		64 529 304,70
457 068,32	1 084 542	Excédent de revenus du compte fonctionnement		31 369 737,21
34 552 163,51	335 245	Autofinancement total		95 899 041,91
94 143 641,06	67 539 905	Insuffisance de financement		
38 964 108,20	42 460 095			
133 107 749,26	110 000 000			

Variation de fortune

47 979 201,12	188 798,82	Augmentation du patrimoine administratif	18 820 182,14
25 537 070,59	23 915 458	Augmentation du patrimoine financier	13 780 908,24
38 964 108,20	42 460 095	Insuffisance de financement	31 369 737,21
34 552 163,51	335 245	Augmentation de la fortune	1 231 353,17
73 516 271,71	42 795 340		32 601 090,38

Compte tenu du résultat de l'exercice 2005, la fortune au 31 décembre 2005 est de Frs. 373 532 472,14

Présentation générale schématique des comptes 2005



Liste des dépassements de crédits

Dépassements de charges sur crédits budgétaires de fonctionnement

Dépassements couverts par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal.

Date	Cellule	Groupe	Montant voté CHF	Montant utilisé CHF	
15.02	A004000	365	90'000.00	90'000.00	2ème Forum alternatif mondial de l'eau (FAME)
08.11	3301000	30X	920'000.00	0.00	Evolution système d'info.BMU (frais du pers.)
19.04	5003000	365	220'000.00	220'000.00	Frais formation et extension des prestations pour 3 ludothèques
			1'230'000.00	310'000.00	
Total brut des dépassements.....					CHF 142'862'544.36
Dépassements autorisés par des crédits supplémentaires votés par le Conseil municipal.....					CHF 310'000.00
Total net des dépassements.....					CHF 142'552'544.36

Ces dépassements de charges sont plus que compensés par une économie de CHF 98'434'051.09 sur d'autres charges et une augmentation des revenus de CHF 49'677'337.91.

Projets d'arrêtés

Le Conseil administratif vous présente deux projets d'arrêtés.
Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.
Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la Ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2005.

Arrêté I

Le conseil municipal

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 16 novembre 2005 approuvant les comptes 2004 en les modifiant;
sur proposition du Conseil administratif,
arrêté :

Article unique. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de CHF 142'552'544.36 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

Arrêté II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al.2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du Conseil administratif,
arrêté :

Article premier - Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2005 est approuvé pour les montants suivants :

charges.....	CHF	1'071'052'451.90
sous déduction des imputations internes de.....	CHF	73'571'303.85
soit un total des charges nettes de.....	CHF	997'481'148.05
revenus.....	CHF	1'072'283'805.07
sous déduction des imputations internes de.....	CHF	73'571'303.85
soit un total des revenus nets de.....	CHF	998'712'501.22
Excédent de revenus.....	CHF	1'231'353.17

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Article 2 - Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2005 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif		
■ dépenses.....	CHF	87756115.99
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus).....	CHF	6667910.96
■ investissements nets.....	CHF	81088205.03
b) patrimoine financier		
■ dépenses.....	CHF	14903723.18
■ recettes.....	CHF	92886.30
■ investissements nets.....	CHF	14810836.88
c) total		
■ dépenses.....	CHF	102'659'839.17
■ recettes (prélèvements sur préfinancements inclus).....	CHF	6760'797.26
■ investissements nets.....	CHF	95899041.91

Article 3 - Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif		
■ investissements nets.....	CHF	81088205.03
■ amortissements.....	CHF	62268022.89
■ amortissements complémentaires.....	* CHF	0.00
■ excédent de revenus de fonctionnement.....	† CHF	1231'353.17
■ autofinancement.....	CHF	63499376.06
■ insuffisance de financement.....	CHF	17588828.97
b) patrimoine financier		
■ investissements nets.....	CHF	14810836.88
■ amortissements (autofinancement).....	CHF	1029928.64
■ insuffisance de financement.....	CHF	13780908.24

c) total

■ investissements nets.....	CHF	95'899'041.91
■ amortissements.....	CHF	63'297'951.53
■ amortissements complémentaires.....	CHF	0.00
■ excédent de revenus de fonctionnement.....	CHF	1'231'353.17
■ autofinancement.....	CHF	64'529'304.70
■ insuffisance de financement.....	CHF	31'369'737.21

Cette insuffisance de financement a été comblée par le recours à l'emprunt.

Article 4 - Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune , soit 1'231'353.17 CHF est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement

Article 5 - Bilan

Le bilan au 31 décembre 2005 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 243'998'220'753 dans la composition suivante:

Actif

■ Patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de CHF 12'217'7847.17 provisions pour pertes sur débiteurs, et CHF 693'773.40 provisions pour fluctuations de cours des titres nature 24).....	CHF	144'808'357.95
■ Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de CHF 120'000.--, provision perte sur prêt, nature 24).....	CHF	991'898'849.58
Total de l'actif.....	CHF	243'998'220'753

Passif

■ Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25).....	CHF	208'634'086.37
■ Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22).....	CHF	1'715'712'584.75
■ Engagements envers des entités particulières (nature 23).....	CHF	51'700'250.49
■ Provisions (nature 24).....	CHF	783'532'74.71
■ Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28).....	CHF	120'49'539.07
■ Fortune nette (nature 29).....	CHF	373'532'472.14
Total du passif.....	CHF	243'998'220'753

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2005 à CHF 966'700.--

Présentation générale
(correction des comptes 2004 effectuée sur l'exercice 2005)

Comptes 2004 publiés	Budget 2005	Compte administratif	Comptes 2005 corrigés
-------------------------	-------------	----------------------	--------------------------

Charges	Revenus	Charges	Revenus	Fonctionnement	Charges	Revenus
898'264'909.61	988'055'814.19	883'462'280	951'002'185	Revenus	929'830'460.04	998'712'501.22
59'591'477.55		67'204'660		Charges	63'297'951.53	
957'856'387.16	988'055'814.19	950'666'940	951'002'185	Amortissements	993'128'411.57	998'712'501.22
73'831'037.90	73'831'037.90	71'604'282	71'604'282	Total net des charges et revenus	73'571'303.85	73'571'303.85
1'031'687'425.06	1'061'886'852.09	1'022'271'222	1'022'606'467	Imputations internes	1'066'699'715.42	1'072'283'805.07
30'199'427.03		335'245		Total brut des charges et revenus	5'584'089.65	
1'061'886'852.09	1'061'886'852.09	1'022'606'467	1'022'606'467	Excédent de revenus	1'072'283'805.07	1'072'283'805.07
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Investissements	Dépenses	Recettes
110'870'463.76	4'724'798.49	85'000'000		Investissements du patrimoine administratif	92'108'852.47	3'259'847.32
	3'162'040.67			Préfinancement sur patrimoine administratif	14'903'723.18	3'409'063.64
26'462'160.82	488'021.91	25'000'000		Investissements du patrimoine financier		92'886.30
	128'977'763.51		110'000'000	Préfinancement sur patrimoine financier		
137'332'624.58	137'332'624.58	110'000'000	110'000'000	Investissements nets	107'012'575.65	107'012'575.65

Financement des investissements

102'983'624.60	85'000'000	Investissements nets du patrimoine administratif	85'440'941.51
25'994'136.91	25'000'000	Investissements nets du patrimoine financier	14'810'836.88
	66'120'118	Amortissements du patrimoine administratif	62'268'022.89
	1'084'542	Amortissements du patrimoine financier	1'029'928.64
	335'245	Excédent de revenus du compte fonctionnement	5'584'089.65
	67'539'905	Autofinancement total	68'882'041.18
	42'460'095	Insuffisance de financement	31'369'737.21
128'977'763.51	110'000'000		100'251'778.39
			100'251'778.39

Variation de fortune

438'492'215.37	18'879'882	Augmentation du patrimoine administratif	23'172'918.62
255'537'070.59	23'915'458	Augmentation du patrimoine financier	13'780'908.24
391'86'858.93		Insuffisance de financement	31'369'737.21
30'199'427.03	335'245	Augmentation de la fortune	5'584'089.65
69'386'285.96	42'795'340		36'953'826.86
			36'953'826.86

Compte tenu du résultat de l'exercice 2005, la fortune au 31 décembre 2005 est de Frs. 373'532'472,14

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de vous faire part de quelques considérations préliminaires concernant les comptes 2005, dont vous connaissez tous les chiffres principaux. Vous allez d'ailleurs les étudier de manière plus détaillée à la commission des finances au cours des semaines à venir.

L'exercice 2005 est resté dans la droite ligne de 2004, se soldant par un équilibre des comptes malgré une hausse des charges courantes. L'administration confirme sa capacité – j'en suis très content – de rester dans les limites budgétaires fixées par le Conseil municipal et d'assumer les prestations qui lui sont assignées.

Toutefois, si je me projette dans le futur, je ne vous cache pas une certaine inquiétude de ma part quant à la capacité de la Ville de développer une politique volontariste dans plusieurs domaines. En effet, nous avons la confirmation que, si nous maintenons la structure de nos charges à l'image de ce qu'elle est actuellement, la marge de manœuvre dont nous disposerons ces prochaines années sera quasiment nulle. Même avec le *personal stop*, la politique salariale de la Ville engendre des charges annuelles supplémentaires de quelque 12 millions de francs, sans tenir compte du secteur subventionné de la petite enfance. La hausse des revenus fiscaux permet de couvrir cet engagement et, globalement, les autres charges excédentaires découlant des prestations déjà assurées par la Ville.

Dès lors, il ne reste malheureusement pas d'argent disponible pour développer de nouveaux projets, et la croisée des chemins se rapproche de plus en plus. Les voies qui s'offriront à nous seront conditionnées notamment par l'issue des discussions menées avec l'Etat de Genève au sujet du transfert de certaines charges sur les communes. Ainsi, dans le cadre d'un report de charges important, seul un abandon pur et simple – nous ne pourrions pas faire autrement – de certaines prestations à la population, celles que l'on pourrait qualifier «de confort», nous permettrait de garder le cap financier. Mesdames et Messieurs, vous connaissez la différence entre l'Etat et la Ville: contrairement à l'Etat, la Ville doit présenter un budget équilibré.

Mais la santé financière de notre municipalité ne se limite pas à son compte de fonctionnement, même si celui-ci présente un excédent de revenus satisfaisant. Il convient de s'attacher également au compte d'investissement qui, pour sa part, reste largement déficitaire. Ainsi, pour 2005, l'insuffisance de financement s'élève à plus de 30 millions de francs, malgré des investissements en diminution par rapport à 2004, qui ont atteint près de 100 millions de francs. L'enjeu des prochains exercices consistera à nous assurer de la pertinence des investissements réalisés, afin d'utiliser au maximum la liberté d'action qui est la nôtre dans ce domaine.

A ce propos, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de prêcher *pro domo* – et en faveur de la population également – en appelant de mes vœux un effort tout particulier dans le domaine du logement. Tant au niveau des rénovations du patrimoine, qui souffre depuis de nombreuses années des sommes insuffisantes allouées à son entretien, qu’à celui des nouvelles constructions, la priorité doit être clairement donnée au patrimoine bâti.

Dans ce contexte de réduction des capacités d’investissement, il me semble également que la voie que j’ai eu l’opportunité de présenter à la commission des travaux devrait être approfondie. En effet, le partenariat avec des investisseurs privés pour la rénovation de certains bâtiments – nous en reparlerons tout à l’heure – et établissements publics me semble un excellent moyen de concilier les impératifs d’entretien de notre patrimoine et de concentration de nos investissements sur des projets prioritaires.

Sur ces quelques considérations, je me propose de commenter plus concrètement les chiffres et de vous apporter les compléments que vous souhaiterez dans le cadre de l’analyse de la proposition PR-460 en commission. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et vous prie de renvoyer les comptes 2005 à la commission des finances.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, l’Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) prend acte du fait que ces comptes se soldent par un boni de 1,2 million de francs – après une première lecture, car la correction ordonnée par le Conseil d’Etat suite à l’affaire de la rue du Stand porte l’excédent du compte de fonctionnement à 5,6 millions de francs, en obérant celui des investissements de 4,35 millions de francs. Il est bien entendu évident que, pour nous, cette opération comptable ne modifie en aucune manière l’équilibre général des comptes cumulés de fonctionnement et d’investissement de la Ville de Genève, que nous considérons comme plutôt bon.

Nous remarquons que les rentrées fiscales relatives aux personnes physiques ont sensiblement augmenté mais qu’il y a, sur le plan des revenus des personnes morales, un tassement de l’ordre de 14 millions de francs par rapport aux comptes 2004.

Nous relevons ensuite que les montants de la taxe professionnelle sont en baisse par rapport aux comptes 2004, mais légèrement supérieurs si l’on regarde ce qui avait été inscrit au budget 2005.

Nous constatons également que les revenus des amendes d'ordre – près de 20 millions de francs – sont très proches de la somme budgétée en décembre 2004, ce qui – soit dit en passant – nous laisse un peu sceptiques quant à une sensible amélioration du comportement des automobilistes sur la voie publique.

Nous tenons à féliciter le Conseil administratif en ce qui concerne la gestion de sa dette puisque, tout en ne prenant que des risques très mesurés, les produits dérivés ont tout de même rapporté plus de 1 million de francs à la Ville. Nous l'encourageons donc à poursuivre dans cette voie en maintenant cette politique mesurée de variabilisation de la dette.

Nous sommes toutefois très préoccupés par l'augmentation très sensible des pertes sur débiteurs, qui présentent un solde négatif de près de 60 millions de francs par rapport au budget voté en décembre 2004, et nous invitons le Conseil administratif à tout faire, dorénavant, pour réduire de tels écarts comptables.

Pour conclure, nous considérons néanmoins que la situation financière de la Ville de Genève, malgré de nombreuses attaques médiatiques, est plutôt bonne, et qu'elle doit faire pâlir de jalousie l'Etat, qui vient d'annoncer un déficit de l'ordre de 400 millions de francs dans ses comptes de fonctionnement 2005.

Ce sont les raisons pour lesquelles nous accepterons de renvoyer ces comptes à la commission des finances, en ayant bien évidemment à cœur de les examiner avec une attention très soutenue.

M. Alexis Barbey (L). Que sont les comptes 2005 pour nous? Que sont ces deux gros fascicules qui nous ont été remis? Pour le groupe libéral, ils remplissent trois objectifs principaux. Premièrement, les comptes permettent un contrôle du respect des intentions politiques exprimées lors du vote du budget. Deuxièmement, il s'agit d'un outil de surveillance des grands équilibres financiers. Troisièmement, c'est une mesure des menaces potentielles et des risques courus concernant les finances de notre Ville.

En ce qui concerne le premier point – le contrôle du respect des intentions politiques – le groupe libéral n'a pas grand-chose à dire. Les intentions politiques exprimées lors du vote du budget n'étaient pas les nôtres, mais nous avons le sentiment que ces comptes y sont conformes et nous pensons donc que l'exercice peut être jugé satisfaisant.

Au sujet de la surveillance des grands équilibres, il en va un peu autrement. Tout d'abord, nous tenons à souligner le fait que les charges de fonctionnement augmentent de près de 5% par rapport à 2004, ce qui équivaut à une hausse de 46,4 millions de francs. Au chapitre 30, les charges du personnel augmentent de

12,3 millions de francs. Au chapitre 31, les dépenses pour les biens, services et marchandises se comparent favorablement d'une année à l'autre, en grande partie à cause d'un changement dans la prise en compte comptable de l'usine des Che-neviers; leur impact est donc moins important que ce que les chiffres tendraient à montrer.

Je passe au chapitre 33: les pertes sur débiteurs. Voilà un poste révélateur d'un vrai problème récurrent, abordé à de multiples reprises ici et en commission des finances. Depuis des années, la Ville inscrit au budget une subvention de 12 millions de francs pour l'entretien des routes que l'Etat devrait lui verser. Or, en 2005, nous n'avons touché que 0,8 million... De même pour la subvention à la petite enfance – autre sujet dont nous avons parlé dans cette enceinte à de réitérées reprises. Une subvention de 2 millions de francs a été inscrite au budget et 0,3 million ont été enregistrés aux comptes. Nous sommes donc loin de la cible!

Je m'étonne alors, en parcourant le rapport de gestion, de découvrir au chapitre 35, «Dédommagements à des collectivités publiques», que la Ville de Genève a versé 19,5 millions de francs au Canton. Je me demande pourquoi la Ville paie immédiatement le Canton, alors que ce dernier refuse de nous verser les subventions qu'il est censé nous devoir. Est-ce parce que nous ne sommes pas si sûrs qu'il nous les doit, ou est-ce parce que nous sommes un peu naïfs?

Au chapitre 36, les subventions sont en hausse de 10 millions de francs et s'élèvent à un total de 196 millions de francs. Les investissements – c'est à eux que nous consacrons l'argent qui nous reste après les dépenses dues aux charges de fonctionnement – sont encore trop élevés, puisqu'ils atteignent 103 millions de francs et provoquent ainsi une insuffisance de financement de 31,4 millions de francs pour l'année 2005. Le rapport du Conseil administratif parle pudiquement d'insuffisance de financement: Mesdames et Messieurs, tous les ménages et tous les individus vivant dans cette ville qui sont un peu entrepreneurs et qui ont foi dans l'avenir ont des insuffisances de financement. Nous avons tous beaucoup trop de projets par rapport à ce que nous pouvons payer, ce qui est assez normal et sain. Mais, au niveau d'un individu, d'un couple ou d'un ménage, lorsqu'on n'a pas assez d'argent pour satisfaire ses envies – son appétence d'achat ou ses souhaits d'investissement – on fait des choix: on achètera un téléviseur, mais pas de nouvelle voiture, par exemple. Or ce n'est pas ce que fait la Ville de Genève, qui achète tout ce qu'elle a prévu d'acheter quelle que soit la somme qui lui reste en compte, puisque, à la fin, il suffit de demander au bon peuple d'augmenter ses contributions ou de creuser encore un peu la dette, et le tour est joué!

Le troisième objectif de ces comptes, selon nous, consiste à nous permettre de mesurer et d'anticiper les risques qui pèsent sur les finances de la Ville de Genève. Je vais en évoquer quelques-uns, qui ne présentent pas un égal degré d'importance mais qu'il vaut la peine de mentionner.

Premièrement, comme nous le constatons année après année – tantôt en notre faveur, tantôt en notre défaveur – le revenu de l'impôt est très instable, de même que la solvabilité des débiteurs. Cela donne lieu en 2005 à 24,5 millions de francs de provisions. Je pense qu'il faut être prudents en matière de revenus de l'impôt: il vaut mieux prévoir de recevoir moins d'impôts et dépenser moins, quitte à ce qu'il nous reste de l'argent à la fin de l'exercice, que l'inverse.

Par ailleurs, nous sommes obligés de constater que le Canton est malheureusement à ranger – ou presque – dans le clan des débiteurs douteux car, vu son incapacité à faire face à ses investissements, il augmente chaque année sa dette déjà très importante.

Je passe à un autre sujet sur lequel le groupe libéral insiste assez régulièrement: la taxe professionnelle, ce phénomène unique en Suisse, cet impôt douteux basé non pas sur les bénéfices mais sur le chiffre d'affaires, qui grève aussi bien les entreprises faisant des pertes que celles réalisant des bénéfices. D'après nous, la taxe professionnelle est une source de revenus contestable et à risque, et il s'agit d'examiner des solutions alternatives.

Enfin, j'en viens au point qui me paraît le plus important: à l'heure actuelle, nous vivons une période de taux d'intérêt excessivement bas, grâce auxquels le service de la dette ne coûte pas grand-chose à la Ville de Genève. C'est une grande chance pour nous, mais le propre des marchés financiers est malheureusement de ne pas rester permanents dans leur appréciation des choses. Par conséquent, la probabilité que les taux d'intérêt, à long terme, remontent est très forte. C'est un risque que nous courons: si les taux d'intérêt venaient à monter de manière sensible, cela pourrait avoir des conséquences funestes sur notre capacité de financement. En général, dans les phases de retournement, les taux d'intérêt remontent – ou baissent – rapidement. Etant donné que nous traversons une phase de plancher à la baisse, la remontée risque d'être relativement rapide et de nous coûter extrêmement cher. C'est pourquoi nous voyons des nuages noirs s'accumuler sur l'horizon financier de la Ville de Genève.

En conclusion, j'aimerais rappeler que la Ville a des projets d'aménagement et de développement intéressants et ambitieux. La semaine dernière, nous avons tous – ou presque – assisté à la présentation du projet de liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA). C'est un beau projet qui permettra de traverser la ville plus rapidement, de la parcourir à moindres frais sur le plan écologique et économique. Mais c'est un projet extrêmement cher!

Nous pensons donc que les comptes 2005 doivent servir de base de réflexion pour rationaliser les dépenses de la Ville et contenir les investissements, en les maintenant dans le domaine du possible, afin de mener à bien les projets qui sont les nôtres.

M. Alain Dupraz (T). Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, il faut tout d'abord remercier les services de M. Muller pour la qualité des documents qu'ils nous ont fournis. Le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes est même agréable à lire, dirais-je! L'année dernière, tout le monde avait déploré de recevoir ces comptes un ou deux jours avant la séance de notre Conseil mais, cette année, nous les avons reçus assez tôt. Cela dit, de toute façon, nous ne les examinons pas en séance plénière: c'est la commission des finances – avec ses spécialistes! – qui étudiera ces comptes 2005.

L'écart entre les comptes et le budget 2005 est d'environ 5%, pourcentage somme toute assez faible, quand on sait les difficultés que rencontre l'administration cantonale pour établir des estimations à peu près fiables quant aux rentrées fiscales. Nous pouvons déplorer que le taux d'autofinancement se soit légèrement détérioré – 65% contre 69% – par rapport à 2004; la dette va donc encore s'alourdir.

Les investissements se sont montés à 99 millions de francs en 2005. Au budget 2007, ils seront ramenés à 100 millions de francs au lieu de 110 millions de francs, comme c'était le cas auparavant. Sera-ce une bonne chose? C'est à voir, je ne sais pas. En tout cas, ce chiffre sera plus proche de la réalité.

Je passe aux pertes sur débiteurs. Nous constatons que la subvention cantonale pour l'entretien des routes reste à payer à la Ville. Faut-il alors continuer à inscrire cette subvention fantôme au budget, ou ne plus entretenir certaines routes?

A la page III-21 du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005, nous lisons que les auditions dans les commissions sont en constante augmentation et demandent à l'administration municipale une préparation toujours plus importante. Alors, chers et chères collègues, ne cédon pas à l'auditionnite aigüe et modérons-nous!

Les comptes 2005 sont, selon nous, assez satisfaisants. Néanmoins, de nombreux points restent à éclaircir et nous les renverrons à la commission des finances pour étude approfondie.

M. Lionel Ricou (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, permettez-moi de présenter la position du groupe démocrate-chrétien par rapport aux comptes 2005. Nous les renverrons naturellement à la commission des finances et nous les y examinerons très attentivement, espérant trouver réponse à un certain nombre de questions que je vais formuler présentement.

Je subdiviserai mon propos en trois parties. Dans la première, je formulerai un certain nombre de considérations sur les principaux postes de ces comptes. Dans

la deuxième, je reviendrai sur trois amendements que le groupe démocrate-chrétien avait déposés lors du débat budgétaire, le 4 décembre 2004, et qui, à la lecture de ces comptes, se révèlent extrêmement pertinents. Soit ces amendements ont été repris par le Conseil administratif – je préciserai lesquels – soit les comptes montrent que ce que nous avions prédit s’est effectivement réalisé, et même de façon plus dramatique que nous ne le pensions. Enfin, la troisième partie de mon propos portera sur une série de cinq questions que je formulerai; nous espérons qu’elles trouveront réponse lors des discussions au sein de la commission des finances.

J’aborde la première partie. En ce qui concerne les revenus, certaines choses ont déjà été dites. Nous constatons que l’excédent de revenus se monte à 1,2 million de francs, somme censée servir au remboursement de la dette, puisque c’est entre autres avec l’excédent du budget de fonctionnement que l’on peut y procéder. Or il sera bien difficile de rembourser une dette s’élevant à plus de 1,7 milliard de francs avec ce modeste 1,2 million de francs! Je souhaite relever un deuxième élément concernant les revenus: les bons résultats de l’économie. En effet, les comptes révèlent que les personnes morales ont rapporté 28 millions de plus que la somme prévue.

Troisièmement, le revenu de la taxe professionnelle communale est nettement inférieur à celui des comptes 2004, puisqu’il diminue de 6 millions de francs en 2005. Ce qui nous préoccupe particulièrement, c’est le commentaire y afférent du Conseil administratif dans son rapport: en effet, il signale que cette diminution est due à la délocalisation de certains contribuables importants. Nous observons là le début d’une hémorragie qui nous cause de graves soucis. Nous irons loin dans les détails, lors de la discussion à la commission des finances, pour savoir quelles sociétés ont délocalisé et pourquoi.

Enfin, je voudrais aborder un quatrième point concernant les revenus. Je reviens sur un commentaire formulé par M. Zaugg, qui se réjouissait du bon résultat des recettes dues aux amendes d’ordre, qui s’élèvent à 20 millions de francs; mais il omet de signaler que 4 millions de francs ont été mis en provisions. Cela signifie que les amendes risquent dorénavant de rapporter bien moins que les 20 millions prévus, c’est-à-dire 15 ou 16 millions de francs. Il est important que le Conseil administratif, lorsqu’il élaborera le budget 2007, tienne compte de ces résultats et adapte le nombre d’agents municipaux chargés de verbaliser. Actuellement, environ quatre-vingts agents municipaux sont chargés de mettre des amendes; nous attendons qu’il n’en figure plus que soixante au budget 2007.

En ce qui concerne les charges, nous observons qu’elles augmentent de 46 millions de francs. Autrement dit, s’il n’y avait pas eu des recettes importantes au niveau des personnes morales en particulier, il y aurait eu un déficit de 45 millions de francs au compte de fonctionnement. Cela nous semble extrêmement grave.

Je relève en revanche un aspect positif concernant les charges, c'est la diminution des biens, services et marchandises, et notamment des coûts d'impression.

Quant aux charges de personnel évoquées par M. Muller tout à l'heure, nous observons qu'elles ont augmenté de 12 millions de francs en fonction des seuls mécanismes salariaux. Si, dans cinq ans, le nombre de collaborateurs de la Ville n'a pas été réduit, l'augmentation des charges de personnel s'élèvera à 60 millions de francs – et cela rien qu'en fonction des mécanismes salariaux, je le répète. Nous n'aurons pas un seul poste supplémentaire, mais le déficit du budget de fonctionnement se sera aggravé de 60 millions de francs. D'ailleurs, dans ses intentions et objectifs budgétaires pour 2007, le Conseil administratif relève qu'il est maintenant important de consolider, je cite, «un édifice qui a grandi trop vite ces dernières années». Cet édifice est dû à l'engagement inconsidéré de nouveaux collaborateurs, ou plutôt à la création de nouveaux postes.

Passons maintenant aux investissements. Les chiffres ont déjà été articulés: en 2005, la Ville a procédé à des investissements à hauteur d'environ 100 millions de francs, avec une insuffisance de financement de 31 millions de francs. Je sais que certains l'ont déjà dit avant moi, mais je répète que cela entraîne une aggravation de la dette, qui dépasse le niveau fatidique de 1,7 milliard de francs, à 1,715 milliard de francs. Je tiens à rappeler que, dans les objectifs de législature du Conseil administratif, une diminution de la dette de 25 millions de francs par année était prévue. Mais, en réalité, que montrent les chiffres? Que la dette ne cesse de se creuser. Dans le rapport du Conseil administratif, nous lisons que l'objectif, à moyen terme, est de ramener cette dette à 1 milliard de francs, soit à peu près au niveau des charges du budget de fonctionnement. Nous nous réjouissons d'interroger les magistrats afin de savoir quels délais ils se sont fixés pour y parvenir, et grâce à quels leviers.

Comme l'a relevé Alexis Barbey, les intérêts de la dette s'élèvent à un peu plus de 60 millions de francs, et cela uniquement parce que les taux d'intérêt sont très bas. Nous bénéficions donc d'une situation extrêmement profitable, mais qui peut changer rapidement.

Je passe maintenant aux trois amendements – c'est-à-dire aux trois critiques – formulés lors du débat sur le budget 2005. Le premier portait sur l'augmentation du nombre de postes au Service d'incendie et de secours (SIS). Nous nous sommes battus pour obtenir quatre postes supplémentaires, car nous avons pu constater lors de nos travaux en commission que ce service fonctionnait en sous-effectifs. La majorité Alternative a refusé le transfert ou la création de postes mais le Conseil administratif, dans sa grande sagesse, a écouté le groupe démocrate-chrétien, puisqu'il a finalement transféré quatre postes du Service des agents de ville et du domaine public au SIS. Nous saluons cette action et nous le remercions de nous avoir entendus.

Le deuxième amendement que nous avons déposé concernait la demande du Conseil administratif de créer quatre postes à la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), afin d'étendre les heures d'ouverture du service du prêt à la pause de midi, entre 12 h et 14 h. Nous avons contesté cette création de postes, et il semble que là aussi nous ayons été entendus puisque, selon le rapport de gestion du Conseil administratif, aucun poste n'a été créé à la BPU pour offrir cette prestation.

Enfin, venons-en à l'inscription au budget 2005 d'une subvention de l'Etat de 2 millions de francs censée financer partiellement le secteur de la petite enfance. Je vais revenir un peu en arrière, afin d'expliquer le mécanisme qui a poussé le Conseil administratif à budgéter cette subvention. Il existe un projet de loi sur la petite enfance qui prévoit que l'Etat subventionne toutes les structures de la petite enfance sur le territoire du canton de Genève, c'est-à-dire la création de places et les places existantes. Pour répondre à ce projet de loi, le budget 2005 du Canton prévoyait une subvention de 2 millions de francs à répartir entre la Ville et les quarante-quatre autres communes. Et voilà que, comme par miracle, on retrouvait dans le projet de budget 2005 de la Ville de Genève une subvention du même montant! Nous avons fait observer à la majorité du Conseil municipal et au Conseil administratif qu'il était impossible que la Ville seule puisse bénéficier du total de cette subvention, puisqu'elle était destinée également aux quarante-quatre autres communes.

Lors du vote du budget 2005, nous avons donc proposé un amendement à ce sujet, en défendant le point de vue que je viens de rappeler. Cet amendement ayant été refusé en deuxième débat, nous sommes revenus à l'assaut au troisième débat, expliquant que ces 2 millions correspondaient à des recettes imaginaires et tout simplement irréalistes! Comme je l'ai déjà dit, la Ville ne pouvait pas bénéficier de l'entier de cette subvention.

Or que découvrons-nous en lisant le rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005? Que la subvention de l'Etat à la Ville pour la petite enfance s'est élevée à 300 000 francs en 2005. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de la situation, Mesdames et Messieurs, et de ce que cela signifie pour la crédibilité du Conseil administratif, chargé de prévoir les recettes de la Ville lorsqu'il établit le budget! Il avait prévu une subvention de 2 millions de francs, on ne nous a pas écoutés et voilà le résultat: un versement de 300 000 francs pour la petite enfance! Telle est la raison pour laquelle les subventions sont l'un des postes négatifs dans les comptes. Le Conseil administratif a rêvé, imaginé, espéré une subvention, parce qu'il pense que la Ville est la meilleure en matière de petite enfance. Mais, en réalité, voilà le résultat!

A présent, je me permets de formuler cinq questions qui se sont imposées à nous à la lecture de ces comptes. Premièrement, que fait la Ville pour soutenir la

Genève internationale? La seule subvention affectée à ce soutien – qui est déjà modeste, puisqu'elle s'élève à 50 000 francs – n'a pas été attribuée. Voilà qui nous interpelle!

Deuxièmement, que fait la Ville pour le tissu économique local? En effet, nous avons découvert que, sur les malheureux 150 000 francs dévolus au soutien à l'économie locale, seule la moitié a été versée, soi-disant par manque de projets intéressants. Nous pouvons nous demander – ce n'est qu'une première interrogation, mais d'autres seront formulées lors des travaux en commission – ce que fait la Ville pour susciter les projets visant à soutenir le tissu économique local.

Troisièmement, comme je l'ai dit tout à l'heure, le rapport du Conseil administratif contient une remarque sur le nombre de délocalisations d'entreprises. Nous voulons comprendre pourquoi les entreprises quittent le territoire de la Ville de Genève. En fait, nous connaissons déjà un certain nombre de réponses, mais nous aimerions entendre leur formulation officielle.

Notre quatrième interrogation concerne l'entretien des bâtiments propriété de la Ville de Genève, c'est-à-dire les postes 314. En 2004, une ligne de 58 millions de francs était prévue à cet effet. Dans les comptes 2005, il apparaît que seuls 41 millions de francs ont été investis dans ce domaine, ce qui fait une différence de 16 millions de francs entre les deux années. Nous nous demandons si l'entretien de nos bâtiments a pâti de ces faibles investissements.

Je passe enfin à notre cinquième et dernière interrogation. Elle concerne les fonds généraux. Nous nous posons des questions à propos d'un fonds en particulier, celui du fonds municipal d'aide humanitaire pour les collectivités publiques. Un montant de 250 000 francs était prévu pour subventionner des associations ou des collectivités publiques ayant des projets humanitaires dans d'autres pays. Or nous lisons dans les comptes 2005 que 15% de ce fonds a été utilisé pour imprimer une brochure de propagande vantant l'action de la Ville en matière de politique extérieure et de soutien à la solidarité. 35 000 francs ont été utilisés pour publier une brochure! Eh bien, c'est autant d'argent qui n'a pas pu être consacré à des projets sur le terrain! Cela nous semble grave.

Enfin, toujours en ce qui concerne les fonds généraux, nous saluons la transparence de M. Mugny: la liste des associations bénéficiaires des fonds de son département figure dans le rapport de gestion. Cela nous permet de connaître en détail la distribution des sommes concernées. En revanche, nous regrettons que le département des finances, le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement et le département des sports et de la sécurité ne fassent pas preuve d'un peu plus de transparence. Apparemment, ils ont honte de la distribution de ces fonds ou, en tout cas, ils dissimulent à notre délibératif quelles associations bénéficient de subventions; en effet, ces dernières ne figurent pas dans le

document que nous avons sous les yeux. Nous déposerons donc très prochainement une motion demandant que ces trois départements fassent figurer le détail de la distribution des subventions figurant aux fonds généraux.

M. Alpha Dramé (Ve). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la présentation des comptes est l'heure de vérité qui permet au Conseil municipal de savoir si les prévisions budgétaires votées l'année précédente ont été respectées. C'est un moment inquiétant car, si tel n'est pas le cas, nous nous retrouvons devant un fait accompli.

Contrairement au préopinant démocrate-chrétien, nous accueillons les comptes 2005 avec une certaine sérénité, car nous avons la joie de constater que les efforts entrepris par le Conseil municipal et le Conseil administratif pour améliorer la gestion de la Ville ont commencé à porter leurs fruits.

Une lecture rapide des documents que nous avons reçus nous permet de constater que l'excédent de revenus est de 1,2 million de francs, celui du compte de fonctionnement s'élevant à 5,3 millions de francs, ce qui implique une augmentation de l'autofinancement. Les investissements s'élèvent à 103 millions de francs, ou à 99,3 millions en ne tenant pas compte de la rue du Stand, en lieu et place des 110 millions de francs budgétés. L'amélioration des revenus a eu pour conséquence une augmentation de la capacité d'autofinancement de 61 % à 69 %, ce qui est très positif.

Cependant, nous lisons aussi dans ce rapport de gestion que le Conseil administratif a encore repoussé à l'année prochaine son objectif de juguler la croissance de la dette, ce qui est regrettable. On peut atteindre cet objectif sans mettre en danger les investissements les plus importants. Le simple jeu de bonne gestion entre les différents organes de la Ville durant les années précédentes a démontré clairement que cela est possible.

Ce document nous permet également de constater que la maîtrise des revenus, largement pénalisée par le secret fiscal du département cantonal des finances et par les effets du système postnumerando introduit en 2001, semble s'améliorer. La taxe professionnelle a tendance à baisser, et les recettes dues aux amendes d'ordre également, nonobstant les provisions pour risques avérés.

Les charges du personnel sont restées constantes, l'augmentation de 12,2 millions de francs étant due uniquement aux mécanismes salariaux. Tout à l'heure, le préopinant démocrate-chrétien annonçait que, à raison de 12,2 millions de francs d'augmentation par an, nous nous acheminions vers un total de 60 millions de francs supplémentaires dans cinq ans. Il faut lui rappeler que le Conseil administratif a décrété un *personal stop* et que cette augmentation est due uniquement

aux mécanismes salariaux. A moins de refuser la progression des salaires en Ville de Genève, nous ne pouvons faire l'économie de cette dépense.

Les comptes 2005 montrent un compte de fonctionnement équilibré et une insuffisance de financement qui accroît la dette, voilà la conclusion à laquelle nous pouvons aboutir. En examinant le document qui nous a été remis, les Verts ont constaté que la réduction des charges, notamment par la diminution des groupes 31, ainsi que le choix des investissements prioritaires pouvant conduire à une réduction du montant total en vue de leur autofinancement, sont des processus auxquels nous n'échapperons pas, si nous escomptons un jour enclencher celui de la réduction de la dette.

A ce propos, les Verts ne se joindront pas au constat alarmiste des démocrates-chrétiens, ni à celui du préopinant libéral qui se basait sur la fluctuation des taux d'intérêt. Nous penchons plutôt pour des investissements responsables, parmi lesquels priorité doit être donnée aux bâtiments de la Ville. Il faut investir pour économiser plus tard, et c'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons récemment déposé la motion M-583 sur la déplétion et la motion M-580 sur la maîtrise de nos investissements et de nos instruments de gestion.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, le préopinant démocrate-chrétien a parlé du SIS en soulignant que son groupe s'était battu farouchement, avec bravoure, pour que de nouveaux postes soient alloués à ce service. Il a également parlé de la BPU. Mais permettez-moi de vous rappeler que nous ne dirigeons pas cette municipalité! Nous ne sommes pas l'exécutif, mais le législatif! Si l'exécutif nous annonce un *personal stop* lors du processus budgétaire et qu'il est prêt à faire coulisser des postes en interne, ce n'est pas à nous de nous en charger! Par conséquent, si ce travail a été fait, M. Ricou ne peut pas s'adjuger cette victoire: c'est une victoire de l'ensemble du Conseil municipal qui a amené le Conseil administratif à annoncer le *personal stop*.

Enfin, nous recommandons le renvoi en commission du rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005, et nous invitons tous les partis à travailler dans l'objectif de réduire la dette de la Ville de Genève. En effet, l'occasion nous en est donnée, cette fois – et elle est rare! Je pense donc que nous pourrions travailler dans ce sens.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil administratif – en particulier M. Muller et ses services – pour la qualité et la lisibilité des documents qu'il nous a remis. Cela a permis à tous et à chacun de se plonger avec une facilité nouvelle et accrue dans l'étude des comptes. Je souligne que nous appe-

lions de nos vœux cet effort considérable depuis de longues années. Il nous est donc possible, désormais, d'envisager la lecture de ces documents sans crainte d'être rebutés par la difficulté des chiffres et l'hermétisme des tableaux.

Ensuite, chers collègues, il va de soi que nos interventions de ce soir, avant le renvoi des comptes en commission, tiennent plus d'un exercice de style que d'une analyse rigoureuse, étant donné que nous n'avons pas encore pu étudier à fond ces documents. Le groupe socialiste n'a donc pas l'intention de polémiquer maintenant dans cette enceinte. Néanmoins, nous souhaitons relever quelques éléments importants avant le renvoi des comptes 2005 en commission, sans pour autant nous focaliser sur certains chiffres précis plutôt que sur d'autres.

Le premier élément que je souhaite aborder concerne les grands équilibres et l'excédent de revenus de quelque 1,2 million de francs. Ce dernier démontre à l'évidence que la maîtrise du système postnumerando progresse et que les estimations du département cantonal des finances en matière de recettes fiscales sont de plus en plus précises et fiables, ce qui ne peut que nous rassurer. En la matière, qu'il s'agisse d'excédent ou de perte de recettes aussi bien que de la perception de l'impôt ou de la taxe professionnelle, la Ville de Genève n'a aucune prise, que les années soient bonnes ou non; j'y reviendrai brièvement tout à l'heure.

Le second élément important que je voulais aborder a trait aux dépenses d'investissement. La somme allouée au budget 2005 était de l'ordre de 110 millions de francs. Elle semblait modeste aux yeux de certains, d'autant plus que les dépenses analogues avaient été bien plus élevées en 2004. Nous craignons donc de voir les investissements dépasser largement le plafond fixé. Or il n'en est rien puisque, en 2005, ils se sont élevés à 99,9 millions de francs, auxquels il faut ajouter la correction due à l'affaire de la rue du Stand – ce qui donne un montant avoisinant les 103 millions de francs. C'est sans doute là, également, le résultat d'une volonté commune sur ces bancs de maîtriser ce secteur de dépenses et d'une probable capacité à déterminer désormais quelques objectifs prioritaires au détriment d'autres, moins urgents. Du moins, c'est ce que veut penser ce soir le groupe socialiste.

Il n'en demeure pas moins que des investissements importants sont reportés à plus tard – au niveau du patrimoine financier de la Ville, notamment. Selon nous, ces reports auront, à terme, un coût qu'il faudra bien assumer. La politique menée actuellement en la matière ne saurait donc durer éternellement. Et je ne parle ici que du patrimoine financier, alors que le patrimoine administratif aurait, lui aussi, besoin d'une aide sérieuse. Par conséquent, pour le groupe socialiste, ce n'est pas seulement au niveau des investissements qu'il convient d'être extrêmement attentifs aux dépenses, mais également dans le domaine des charges où, même si des efforts importants ont été fournis – notamment dans les groupes 31 – une analyse rigoureuse des besoins doit encore être poursuivie, de manière à réguler l'ensemble des coûts.

Nous sommes nous aussi conscients du fait que, pour l'instant, les taux d'intérêt sont bas, mais qu'ils pourraient bien monter. Quand bien même nous sommes favorables à des investissements raisonnables, il n'empêche que, avec 1,72 milliard de dette, il convient d'être extrêmement prudents et de savoir mener sa barque. Et si nous saluons cette nouvelle positive, ce n'est pas le léger excédent de revenus figurant aux comptes 2005 qui va sérieusement contribuer au remboursement de ce trou financier – car la dette de la Ville est énorme!

C'est dire, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, que le groupe socialiste renverra avec intérêt ce document à la commission des finances, et qu'il se réjouit d'en faire l'analyse avec les responsables des services qui seront auditionnés. En effet, pour notre groupe, ce sera l'occasion de revenir sereinement sur des dossiers déjà traités ou encore en cours, de dialoguer avec le Conseil administratif et d'exercer un pouvoir et un contrôle politiques auxquels nous tenons tout particulièrement.

Je rappelais il y a un instant que la Ville de Genève – autorité communale – n'avait aucune prise sur l'évolution de ses recettes diverses et que, en la matière, elle était totalement régie par le Canton. Chers collègues, je vous renvoie aux pages 227 et suivantes des comptes budgétaires et financiers. On y voit que le Conseil administratif a provisionné 78 353 000 francs. Ce n'est pas, comme dirait ma grand-mère, la somme qu'il a mise de côté pour recevoir ses petits-enfants quand ils viennent goûter à la maison – pas du tout! – c'est celle qu'il a provisionnée parce qu'il ne l'a pas perçue à ce jour dans l'exercice fiscal 2005, et elle correspond à environ 10% de la recette fiscale globale de la Ville.

Nous constatons également que, au terme de l'année 2005, ce ne sont pas moins de 248 650 000 francs que la Ville peine à percevoir, soit environ le quart de son budget annuel. Cette somme a augmenté de près de 60 millions de francs depuis décembre 2004 puisque, à cette date, la provision n'était que de 190 millions de francs. Je précise que ces chiffres ne comprennent pas les revenus non perçus sur la taxe professionnelle. Est-ce à dire qu'une partie importante de nos concitoyennes et concitoyens parviennent à courber l'impôt, et cela aux frais de notre commune qui, tout comme le Canton, en est le percepteur prioritaire? Nous n'osons le croire. Une autre explication – sans doute d'ordre comptable – devrait être donnée...

Nous vous interrogerons donc à ce sujet, Monsieur le conseiller administratif, car nous sommes sûrs que ces sommes ne correspondent pas réellement à des impayés ou à des retards d'impôts seulement. Nous nous chargerons de faire la lumière sur ces retards de versements en faveur de notre commune. Il est difficile d'admettre que notre collectivité municipale s'endette, alors même qu'une véritable fortune attend quelque part dans un coffre secret et pourrait lui être versée dans les délais les plus brefs...

J'aborde encore un point, pour illustrer cette interrogation: alors même que la provision en 2005 se monte à 78 353 000 francs, le chiffre des pertes définitives en matière fiscale, tel qu'il a été donné par le Canton et transmis à notre Conseil par M. Muller, si nous nous en souvenons bien, ne s'élève qu'à 8 millions de francs. Voilà la grande interrogation du groupe socialiste aujourd'hui. Nous aimerions plus de clarté concernant ces sommes apparemment restées bloquées quelque part.

M. Guy Dossan (R). Je serai très bref, car je crois que tout a déjà été dit par mes différents préopinants. Au nom du groupe radical, j'aimerais insister sur certains points qui viennent d'être abordés.

Tout d'abord, à première lecture, on se dit que les comptes 2005 ne sont pas mauvais et que c'est merveilleux! Il est vrai que, si on s'en tient aux chiffres, ils ne sont pas mauvais. Mais si on les étudie un peu plus en détail, on s'aperçoit qu'il y a une augmentation des charges. Cela signifie que nous pouvons avoir des doutes lorsque le Conseil administratif nous affirme maîtriser les charges. 5% d'augmentation, on peut toujours dire que c'est peu mais, sur un budget de 1 milliard de francs, cela fait beaucoup!

M. Pierre Muller, conseiller administratif. 50 millions de francs!

M. Guy Dossan. Très juste, Monsieur le conseiller administratif! Et puis, il y a aussi les charges de personnel qui représentent maintenant 42% du budget total, dépassant le fameux palier fixé à 40%, et cela à cause des mécanismes salariaux. Comme l'a dit un préopinant tout à l'heure, c'est inquiétant, car à eux seuls ces mécanismes automatiques grèvent un peu plus le budget de notre municipalité! Il faudra bien faire quelque chose, si nous voulons pouvoir engager du personnel un jour ou l'autre!

Nous nous apercevons encore que, si les comptes sont un peu meilleurs en 2005 qu'en 2004, ce n'est pas vraiment le fait du Conseil administratif, mais c'est plutôt grâce à un coup du sort. En effet, s'il n'y a pas 45 millions de francs de perte, c'est parce que les personnes morales ont bien «travaillé», dirais-je, et que les impôts sont en nette hausse. Il est bien de le constater pour 2005, mais il faut espérer que cette situation se reproduira les années suivantes.

Le groupe radical craint que le Conseil administratif, en élaborant le budget 2007, table sur cette embellie des comptes et sur cet excédent des revenus fiscaux qui, chaque année, sont en effet supérieurs à ce que le département des finances avait prévu. Un tel calcul serait quelque peu aléatoire, vu la conjoncture actuelle.

Mais ce qui nous fait le plus peur, c'est évidemment l'augmentation de la dette. Certaines personnes sur les bancs d'en face nous disent que tout va bien, que la Ville est riche et que nous pouvons donc creuser la dette sans problème. Je rappelle quand même que, entre 1999 et 2003, la dette avait commencé à baisser, pour reprendre l'ascenseur en 2003 – tout gentiment, c'est vrai, mais elle atteint désormais 1,7 milliard de francs, ce qui représente environ 170 000 francs d'intérêts par jour. Je ne sais pas si cela interpelle quelqu'un ici... 170 000 francs par jour, ce n'est pas rien! Et cette dette va certainement se creuser encore davantage si, comme l'ont dit plusieurs préopinants, les taux d'intérêt, actuellement très bas, viennent à remonter de manière importante. Aussi, quand le Conseil administratif nous dit qu'il ramènera la dette à 1 milliard de francs, nous aimerions bien savoir comment il y parviendra!

Le Conseil administratif affirme maîtriser les charges et respecter son budget, mais il n'y est pour rien du tout: c'est la conjoncture actuelle qui le lui permet, et c'est bien ce qui nous inquiète. En effet, si l'un des facteurs qui permettent à la conjoncture actuelle d'être bonne s'enraye, nous plongerons encore davantage dans les chiffres rouges – si c'est encore possible, bien entendu...

Cela étant, comme l'a dit le préopinant socialiste, ce n'est pas ce soir le moment d'aller dans les détails. Nous le ferons au sein de la commission des finances, où le groupe radical étudiera attentivement ces comptes 2005.

M. Didier Bonny (DC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, je vais être bref, puisque Lionel Ricou a déjà fait la déclaration au nom du Parti démocrate-chrétien.

Je souhaite revenir sur un point qui me paraît essentiel lorsqu'on fait de la politique, puisque tel est notre but quand nous nous trouvons dans cette enceinte. Je me réfère au vote du budget 2005, quand nous avons discuté de la subvention cantonale pour la petite enfance. Nous avons combattu – avec les autres membres de l'Entente – l'inscription au budget d'un montant de 2 millions, et je constate qu'en définitive seuls 300 000 francs ont été versés par le Canton. En l'occurrence, tout le monde – y compris l'Alternative – savait pertinemment, lors du vote du budget, qu'il en serait ainsi.

Ce point est important, chers collègues, car le budget 2005 ne dégageait que 300 000 francs de boni. Si nous avions supprimé la subvention qui devait soi-disant être versée par le Canton, le budget aurait été tout simplement illégal. Je voulais prendre la parole pour souligner la gravité de l'événement: l'Alternative a sciemment voté un budget 2005 illégal, et nous en avons la preuve aujourd'hui!

Lors de l'examen dudit budget par la commission sociale et de la jeunesse, nous avons posé des questions concernant cette fameuse subvention destinée à la

petite enfance. On nous avait répondu, je cite: «La loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée a été votée en novembre 2003 et est entrée en vigueur le 10 janvier 2004. Toutefois, à ce jour – c'était donc à la fin de l'année 2004 – son règlement d'application n'est toujours pas défini et aucun budget n'a été voté. Aussi, c'est sous toute réserve que le chiffre d'environ 2500 francs par place créée est articulé.» Il était donc évident que nous n'allions pas toucher cette subvention de 2 millions de francs de la part de l'Etat. Aujourd'hui, elle n'a effectivement pas été versée: nous n'avons reçu que 300 000 francs et il manque donc 1,7 million de francs! Par conséquent, l'Alternative a voté en décembre 2004 un budget 2005 qui ne respectait tout simplement pas la loi sur l'administration des communes!

M^{me} Nelly Hartlieb (UDC). Pour notre part, nous ne reprendrons pas les remarques et commentaires qui ont déjà été faits et que nous partageons. Nous attendrons le travail en commission pour étudier les comptes 2005, et nous présenterons nos commentaires le moment venu, c'est-à-dire au moment du vote.

M. Alpha Dramé (Ve). Je ne crois pas que l'Alternative ait voté un budget 2005 illégal. Le Canton devait verser à la Ville 2 millions de francs pour la petite enfance. Cette subvention figurait dans le budget 2005, parce qu'elle était prévue dans la loi cantonale. Or, si nous n'avons touché que 300 000 francs – vous le savez parfaitement, Mesdames et Messieurs, car M. Manuel Tornare nous l'a clairement expliqué – c'est parce que l'ouverture de places de crèche n'a pas suivi, faute de personnel formé. Il y a en effet corrélation entre le rythme de construction des crèches et le rythme de formation du personnel. La question est donc de savoir si c'est la faute de la Ville de n'avoir pas pu encaisser ces 2 millions de francs, sachant que les investissements en matière de crèches couvrent à la fois la construction de places de crèche et le personnel qui y travaille. Si la Délégation de la petite enfance n'a pas encaissé l'argent prévu, c'est cette question qu'il faut se poser.

En revanche, la recette pouvait être inscrite au budget car elle figurait dans la loi. Par conséquent, le budget 2005 que nous avons voté n'était pas illégal. D'autant que la population de la Ville de Genève représente la moitié du canton et que plus de 90% des crèches du canton sont situées sur son territoire.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Afin de clore ce débat, j'aimerais apporter quelques commentaires et émettre certaines remarques sur ce que vous venez de dire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Monsieur le conseiller municipal libéral Barbey, la Ville de Genève ne fait pas partie des débiteurs douteux des communes, des régions, des pays du monde! Je vais vous dire très clairement pourquoi, même si vous le savez déjà. Depuis un certain temps, la Ville se fait noter annuellement par une société de cotation dénommée Standard & Poor's. Or il se trouve que, année après année, nous maintenons notre note de AA- stable, équivalant à 17 sur 20. Petit commentaire personnel de ma part: c'est deux fois mieux que le Canton, dont on ne dit pas qu'il est un débiteur douteux! Nous allons donc remettre les pendules à l'heure: la Ville de Genève n'est pas un débiteur douteux, c'est certain.

Monsieur Barbey, vous qui êtes un fin lecteur de bilans, vous savez que, quand on considère un passif ou une dette, il faut aussi consulter l'autre partie du bilan, celle qui concerne les actifs. Or, à l'actif, la Ville de Genève a un patrimoine important, dont un patrimoine bâti. Les écoles ne sont pas vendables, les égouts non plus – ou difficilement! – nous sommes bien d'accord. Par contre, nous pourrions vendre des immeubles appartenant au patrimoine financier, lequel représente quand même 800 millions de francs, avec une réserve latente en tout cas équivalente à ce montant, puisque c'est la valeur comptable qui est prise en compte. Quand la société Standard & Poor's analyse la situation de la Ville de Genève, elle tient compte de ce patrimoine. Et je ne parle même pas des collections des musées, qui valent des centaines de millions de francs. Vous me direz que les estampes ne sont pas forcément vendables, mais nous pourrions facilement nous séparer d'un ou deux tableaux si, un jour, nous étions dans la misère noire! Il suffirait de vendre un ou deux Hodler – ce qui ne ferait pas plaisir à la population genevoise – pour remettre le navire municipal à flot.

Quant à la dette, je suis bien conscient que c'est là que le bât blesse, dans les comptes 2005 de la Ville de Genève tout comme dans le budget 2006, d'ailleurs. Il est vrai que la dette a de nouveau tendance à augmenter. Après avoir baissé en quatre ans de 220 millions de francs, elle a tendance à reprendre l'ascenseur. Vous avez raison de vous faire du souci notamment par rapport aux taux d'intérêt, mais je vous rappellerai que la direction des finances – qui est extrêmement professionnelle – utilise, avec mon accord et comme la loi l'y autorise, toute une série d'instruments financiers nous permettant de nous protéger.

Monsieur Barbey, si je vous parle de swap ou de swaption, vous qui êtes banquier, vous savez certainement de quoi il s'agit. Ces instruments nous ont permis, comme l'a rappelé avec raison M. Zaugg, de variabiliser la dette, de nous protéger contre l'augmentation des taux d'intérêt, qui surviendra un jour, c'est clair.

D'ailleurs, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous informe que la direction du département des finances va organiser un séminaire à l'intention des conseillers municipaux pour reparler de ces aspects-là. La date n'a pas encore été fixée définitivement entre vous et nous, mais je pense qu'il sera

intéressant d'évoquer ensemble ces instruments financiers et les problèmes de TVA touchant la Ville. Bref, j'espère que ce séminaire aura lieu avant l'été; vous y serez bien évidemment conviés.

Le représentant du Parti démocrate-chrétien a évoqué la question de l'attribution des fonds généraux. Je suis très content que M. Mugny fasse preuve d'une transparence totale en fournissant au Conseil municipal la liste des bénéficiaires des fonds dont il dispose – il s'agit d'ailleurs de subventions assez importantes. C'est très bien, et il a raison de le faire! Je crois que M. Hediger le fait aussi... (*Remarque.*) Si, si! En tout cas, je me souviens qu'il le faisait à l'époque, et il me confirme à l'instant qu'il vous fournit une liste... Elle n'est peut-être pas annexée au présent rapport, mais elle circule à la commission des sports et de la sécurité, me semble-t-il. Je ne sais pas ce que fait M. Tornare. En tout cas, je ne dispose pas de fonds généraux au département des finances, cher Monsieur Ricou, même si ceux de la Ville y sont déposés. Donc, si vous souhaitez plus de transparence, adressez-vous aux magistrats concernés!

Je remercie les conseillers municipaux qui ont remarqué la nouvelle présentation améliorée des comptes, cette année. En effet, ils sont maintenant plus lisibles et même plus agréables à consulter, dirais-je. Vos encouragements, Mesdames et Messieurs, font aussi plaisir à nos fonctionnaires, lesquels seront certainement encore plus motivés pour se surpasser l'année prochaine en matière de lisibilité des comptes.

Monsieur Ricou, j'en reviens à vos propos sur les subventions non allouées à la promotion du tissu économique genevois. Le budget est une autorisation de dépenser, les sommes figurant sur une ligne budgétaire ou une autre ne signifient pas qu'il faut tout dépenser. Mais si c'est ce que vous souhaitez, je le ferai volontiers! Il existe beaucoup de projets et il me suffira d'être un peu plus souple pour arriver à dépenser entièrement ces 150 000 francs! En l'occurrence, j'estime que certains projets sont prioritaires, que d'autres le sont moins et que d'autres sont à éliminer. C'est ce que je fais, année après année. Je pense d'ailleurs que, si tous les magistrats procédaient de la sorte, la Ville ferait peut-être moins de dépenses... Je le répète: un budget est une autorisation et non une obligation de dépenser.

En ce qui concerne les provisions, je félicite M. Deshusses d'avoir mis le doigt sur ce dossier important et d'avoir posé des questions auxquelles je répondrai. Il est vrai que, si nous n'avions pas provisionné un montant énorme pour le reliquat – c'est-à-dire les sommes comptabilisées à l'administration fiscale cantonale mais pas encore payées – le boni de cette année n'aurait pas été de 1,2 million de francs, Mesdames et Messieurs, mais de plusieurs dizaines de millions de francs. Cela signifie que nous aurions atteint un niveau d'autofinancement supérieur à 100%, et que nous serions tous contents. Malheureusement,

la loi sur l'administration des communes nous oblige à faire toute une série de provisions, qui grèvent le résultat du compte de fonctionnement. Le reliquat se monte à 280 ou 300 millions de francs, et il fallait en provisionner environ un tiers. Mais cela changera un jour car, comme l'a dit très justement M. Deshusses, nous espérons que ce reliquat nous sera quand même payé. La preuve, c'est que, en 2004, la perte a été bien inférieure à ce qui avait été provisionné.

Voilà pour le moment. Bien évidemment, je me réjouis d'être auditionné très prochainement par la commission des finances afin de répondre à toutes les questions. Comme d'habitude, je viendrai accompagné des représentants de la direction de mon département. Je vous donne donc rendez-vous à la commission des finances, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux!

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je prends la parole suite à l'intervention de M. Bonny tout à l'heure – une intervention frappée au coin du bon sens qui nous rappelle que, lorsque nous nous penchons sur les comptes, quatorze mois après le vote du budget correspondant, c'est l'heure de faire un bilan non seulement comptable, mais également politique. L'intervention de M. Bonny a démontré avec beaucoup de justesse les artifices comptables qui nous sont présentés à chaque budget.

Il n'y a pas si longtemps, lors de l'analyse du budget 2006 – lequel, si je me souviens bien, a finalement été bouclé avec quelques centaines de milliers de francs de boni, c'est-à-dire un montant assez insignifiant par rapport à la totalité de la masse budgétaire – nonobstant certaines de nos remarques émises aussi bien en commission qu'en séance plénière, les pertes sur débiteurs ont été significativement réduites par rapport aux derniers comptes rendus. Or les comptes 2005 nous poussent à constater que ce poste a, de manière évidente, fait l'objet d'une estimation pour le moins hasardeuse, puisque le chiffre articulé correspond à environ six fois celui qui avait été budgété.

Je ne poursuivrai pas plus avant mon intervention, mais je souhaitais simplement souligner les doutes qui nous envahissent régulièrement, à chaque mois de décembre, lorsque nous devons voter le budget de l'année suivante. En effet, ces budgets ne laissent aucune marge d'erreur ni de manœuvre. Sur 1 milliard de francs, un boni de quelques centaines de milliers de francs ne permet pas au Conseil administratif d'avoir la garantie que des éléments aléatoires ne viendront pas infléchir la polarité des comptes, que de positif le résultat ne deviendra pas tout à coup négatif.

Sur ce plan, nous ne pouvons que répéter le message que nous avons déjà lancé à plusieurs reprises: nous estimons nécessaire que les comptes se basent sur un budget sérieux, laissant au moins le bénéfice du doute du bon côté de la bar-

rière, et non pas sur un budget qui met le Conseil administratif, le Conseil municipal et la Ville de Genève dans une situation de faiblesse telle qu'il suffirait d'un rien pour que le résultat, de positif, devienne négatif.

Mis aux voix, la prise en considération du rapport de gestion et son renvoi à la commission des finances sont acceptés sans opposition (63 oui et 1 abstention).

4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 octobre 2005, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan de site N° 29400-208-540 «Cités-Jardins d'Aïre», situé sur les communes de Vernier et de Genève, section Petit-Saconnex (PR-439 A)¹.

Troisième débat

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous rappelle que, lors du troisième débat, tous les points déjà traités dans le deuxième débat peuvent être repris.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer l'aspect historique de la Cité-Jardin d'Aïre. Malgré l'invocation des philanthropes et des syndicalistes, alliés à l'urbaniste Camille Martin – l'une des figures phares de l'urbanisme genevois – qui se sont investis pour offrir à chacune et à chacun un logement digne, ces arguments fondés sur la mémoire n'ont pas porté. Par conséquent, nous pouvons peut-être en développer d'autres, et c'est ce que je vais tenter de faire maintenant.

Lors des premier et deuxième débats, nous nous sommes focalisés sur la cité-jardin, mais il ne faut pas oublier que ce plan de site vise également à préserver la villa La Concorde et la ferme Menut-Pellet, dont nous avons voté l'acquisition. Il a été dit que les logements concernés étaient indignes, délabrés et j'en passe. Je demande à celles et à ceux qui ont tenu ce discours s'ils sont allés sur place pour visiter ces maisons et parler avec les habitantes et les habitants du quartier.

¹ Rapport, 6209.

En effet, il est clairement signalé dans le rapport PR-439 A – mais il faut le lire attentivement... – que les représentants de la Société coopérative d'habitation de Genève et les locataires sont satisfaits des logements, et même des plus petits d'entre eux. A tel point, d'ailleurs, que selon le président de cette société les voisins ne se sont pas opposés à ce projet de plan de site et qu'il n'y a pas eu de remarque particulière dans le cadre de l'enquête publique. Bien plus, certains des locataires sont prêts à rester dans les maisons même sans agrandissement! J'ajoute que ce dernier est facultatif et qu'aucun locataire ne sera obligé de voir tout ou partie de sa maison agrandie.

Les représentants de la Société coopérative d'habitation nous ont également dit que ce plan de site avait eu le mérite d'éviter un blocage et d'aboutir à un projet économiquement viable. Ils ont souligné que l'extension envisagée était «moderne et simple». Autant de points dont la Société coopérative d'habitation elle-même a été partie prenante et pour lesquels elle a soutenu ce plan de site. D'autant que les maisons concernées sont, pour la plupart, bien entretenues. Je souligne la qualité de ce patrimoine – même en l'état – car beaucoup en ont parlé mais peu l'ont visité.

Enfin, rappelons que le potentiel à bâtir n'a pas été négligé et qu'il ne le sera pas si nous adoptons ce plan de site. En effet, au sud de celui-ci – aux alentours, donc – un potentiel à bâtir est réservé pour de futurs logements. En ce qui concerne la ferme Menut-Pellet, le Service d'urbanisme de la Ville de Genève a signalé qu'il y a une assiette prévue pour l'extension d'équipements publics avec une densité de 0,6. Là encore, accepter ce plan de site ne veut donc pas dire refuser tout potentiel à bâtir.

A celles et à ceux qui ne seraient pas encore convaincus du bien-fondé de la préservation de ce patrimoine et de sa qualité, je demande de s'abstenir lors du vote de tout à l'heure. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, si vous lisez bien le rapport PR-439 A, la Société coopérative d'habitation nous a rappelé qu'elle avait obtenu, en contrepartie, des droits à bâtir «reportés sur Joli-Mont et le Mervelet». En conséquence, nous plaçons d'autant plus en faveur de l'acceptation de ce plan de site. Des droits à bâtir ayant été obtenus en contrepartie, il est logique que chaque partenaire respecte ce qui a été négocié. Nous devons réaliser le plan de site, ce qui correspond d'ailleurs à la volonté du Conseil municipal, puisque le Service d'urbanisme a très clairement rappelé que, en 1987 déjà, lors de l'adoption d'un PLQ, l'aspect patrimonial et de conservation du patrimoine avait été évoqué au sujet de la Cité-Jardin d'Aire.

Une analyse attentive du dossier fournit donc des éléments supplémentaires plaidant en faveur de ce plan de site. Je tenais à les signaler, les arguments de caractère historique n'ayant visiblement pas été assez convaincants dans un premier temps. Je le répète: ce plan de site permet non seulement de préserver,

mais également d'interpréter de façon un peu plus contemporaine la conservation du patrimoine, grâce à l'adjonction à ces maisons d'une partie supplémentaire. Ainsi, on reconnaît l'aspect paysager du site et on revalorise les jardins de manière adaptée à des usages plus contemporains. Nous vous invitons donc encore une fois, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à vous engager pour l'adoption de ce plan de site en vous souvenant que des droits à bâtir ont été obtenus en contrepartie.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je dois dire que je suis assez fâché de l'intervention que nous venons d'entendre. En effet, M^{me} Valiquier Grecuccio me semble largement travestir la position de la Société coopérative d'habitation. Souvenons-nous de l'audition de ses représentants et revenons quelque peu dans le passé – pas jusqu'aux années 1920, mais dans un passé plus récent. En 2003, au début du processus, la Société coopérative d'habitation a déposé une demande de démolition des maisons concernées; voilà ce qui a déclenché l'élaboration du plan de site.

Que l'on ne vienne donc pas nous dire aujourd'hui que cette société est à l'origine du projet actuel! Il ne correspond pas à ce qu'elle voulait au départ, à savoir démolir les maisons afin de réaliser un projet dont il n'a pas été fait mention au cours de l'intervention précédente, mais que j'ai déjà eu l'occasion d'évoquer lors du premier débat. Ce projet, présenté un peu en catimini à la commission de l'aménagement et de l'environnement – en effet, nos interlocuteurs n'étaient pas venus dans ce but, puisqu'ils avaient alors perdu tout espoir de le réaliser – a provoqué en tout cas l'intérêt très marqué, si ce n'est emporté la conviction de l'ensemble des commissaires.

Il est évident que la Société coopérative d'habitation, après que le projet de plan de site eut bloqué sa volonté de démolir les maisons, se demandait comment s'y prendre pour obtenir au moins le minimum à cet endroit. Mais son idée initiale était bel et bien de réaliser quelque chose de mieux et d'améliorer les conditions de vie des habitants, lesquelles sont actuellement tout à fait déplorables – et cela n'a pas été contesté. Or le minimum qu'elle a pu obtenir – de longue lutte, apparemment – en discutant avec ces autorités bien pensantes que nous avons eu l'occasion de mentionner l'autre jour, c'est un rafraîchissement généralisé des maisons, assorti d'une possible extension par l'ajout de vérandas latérales sur ces bâtiments déjà fort anciens. Une solution que l'on nous présente comme le summum de l'harmonisation entre le vieux et le moderne mais, personnellement, j'en doute un peu...

M^{me} Valiquier Grecuccio a parlé de logements dignes. J'attache un certain prix à la notion de dignité, et je n'ai pas l'impression que la voie proposée par ce plan de site soit la plus proche de l'acceptation que je donne à ce terme. Bien sûr, on

vient nous parler ensuite de négociation de droits à bâtir qui seraient reportés ailleurs. La Société coopérative d'habitation, dirigée par des personnes intelligentes et raisonnables, n'a évidemment pas voulu «se faire avoir» du tout au tout! Ne pouvant réaliser son projet et constatant que, en lieu et place des quarante-huit logements envisagés, on s'évertuait à conserver les seize logements actuels, elle a bien dû se résoudre à négocier des droits à bâtir ailleurs – mais pour bâtir quand et sous quelle forme, nous ne le savons pas encore.

Une fois de plus, nous regrettons la position de l'Alternative, dans ce dossier comme dans d'autres. Lorsque nous avons l'occasion de réaliser quelque chose de concret, lorsque nous débattons, non pas de questions de principe, mais d'un plan susceptible de déboucher sur un résultat tangible, voilà que ce n'est pas le bon moment, ni le bon endroit... Pour la gauche, il y a toujours quelque chose de mieux à faire ailleurs!

En ce qui nous concerne, nous partons de l'idée que les acteurs des années 1920 qui ont permis la construction de la Cité-Jardin d'Aire méritent la considération de tous. Leur travail est reconnu – je ne crois pas qu'il soit mis en doute – mais il est aujourd'hui révolu. C'est un moment de l'histoire qui a marqué Genève et le quartier; nous rendons grâce à toutes les personnes qui ont agi, mais cela appartient désormais au passé. Si le besoin de transmettre à la postérité l'image du quartier est bien réel, il peut trouver sa concrétisation sous une forme autre que celle du gel de la situation actuelle et du maintien de ce que les uns ont appelé un Ballenberg, les autres une réserve d'Indiens... Je vous laisse le choix de l'expression qui vous semble la plus appropriée, chers collègues!

En ce qui nous concerne, quand nous nous référons aux années 20, nous préférons sous-entendre les années 2020 plutôt que les années 1920! A nos yeux, les besoins de la population à venir se situent plus à l'horizon 2020... A cet égard, je répète une fois encore que nous nous trompons en adoptant ce plan de site, car il va à l'encontre de solutions simples et praticables pour atténuer – hélas pas pour résoudre, car il en faudrait bien davantage pour cela – la crise du logement en ville de Genève, et en particulier du logement social. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite donc à ne pas errer et à rejoindre ceux qui pensent que ce plan de site n'est pas bon, car il y a mieux à faire sur le périmètre concerné. (*Applaudissements.*)

M^{me} Alexandra Rys (DC). Le groupe démocrate-chrétien ne peut pas non plus accepter que l'on gaspille ainsi une surface utile. Evidemment, si nous étions dans une commune qui construit des logements à tour de bras, qui ne sait pas sur laquelle des nombreuses parcelles à sa disposition elle préfère construire, nous aurions bien sûr eu grand plaisir à voter ce plan de site et à préserver un patrimoine ouvrier assez rare. Malheureusement, nous ne sommes pas dans une telle

commune! Accepter ce plan de site signifie renoncer à tripler le nombre actuel de logements sur le terrain concerné. Ce n'est tout simplement pas acceptable et nous considérons même que c'est faire injure à toutes les personnes et à toutes les familles qui recherchent aujourd'hui un logement en ville.

Quelqu'un a parlé tout à l'heure de conditions économiques acceptables pour la Société coopérative d'habitation. C'est oublier ce qui nous a été dit très clairement à la commission de l'aménagement et de l'environnement: ces maisons, sans être délabrées, exigent un certain nombre de mises aux normes impliquant de lourds travaux. Ces derniers coûteront extrêmement cher et n'amélioreront pas de manière substantielle la vie des locataires, sachant que, depuis 1920, on a quand même eu le temps d'amener l'électricité et l'eau! Au final, la rentabilité économique de ces habitations sera pratiquement nulle. Or on ne peut pas vraiment soupçonner la Société coopérative d'habitation d'être un promoteur richissime qui, s'il perd un peu à cet endroit-là, pourra largement se refaire ailleurs...

Pour ces deux raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous engageons très vivement à refuser ce plan de site qui, je le répète une fois encore, est un grossier gaspillage de l'espace public.

M. Pascal Rubeli (UDC). On peut admettre que respecter ce qui a été fait en 1920 est tout à fait possible et normal, mais il est vrai que la situation a changé depuis lors. Je tiens à rappeler que le projet initial qui nous a été proposé en commission par la Société coopérative d'habitation conservait l'esprit de la cité-jardin.

Un deuxième élément fondamental a été rappelé tout à l'heure: il serait possible de bâtir quarante-huit logements, au lieu d'en retaper seize pour la somme assez considérable de 300 000 francs par maison. Or, aujourd'hui, il faut construire! Cette obligation est concrète et claire.

Si j'ai bonne mémoire, le projet de plan de site a été refusé en commission par six non et sept abstentions. L'abstention ne veut dire ni oui ni non et démontre un doute, un manque de conviction. S'abstenir dans ce cas-là revenait à permettre le rejet de la proposition PR-439. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit en premier débat et nous demandons clairement que le Conseil municipal refuse ce plan de site. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Les Verts soutiendront ce plan de site, comme nous l'avons déjà fait en premier et en deuxième débat. Notre position se fonde sur trois arguments.

Le premier est la protection du patrimoine. On l'a dit, mais je le répète: la plupart de ces maisons sont actuellement en train d'être recensées, elles figurent sur la liste rouge du Heimatschutz qui considère qu'il s'agit là des derniers témoins d'une époque très intéressante, celle de la construction des cités-jardins. C'est pour cette première raison, tout à fait valable, et non par nostalgie du passé, que nous soutenons ce plan de site.

Ensuite, il faut également tenir compte de la qualité de la vie. Ces cités-jardins offrent un espace de vie pour lequel les habitants se battent; c'est là un élément important. Elles représentent une autre manière de vivre, une âme particulière, une mixité différente, dans le cadre de la ville.

Le troisième argument des Verts a trait à la politique du logement. Je m'étonne d'entendre les recettes qui nous sont proposées par certaines personnes. Selon elles, on pourrait construire beaucoup plus de logements à cet endroit qu'il n'y en a actuellement, et donc y installer trois fois plus de personnes. A mon sens, justement parce qu'il y a crise du logement, nous devons absolument nous garder de nous précipiter sur des solutions de type électoraliste visant à répondre précipitamment à une situation de crise.

En effet, je pense qu'il est beaucoup plus important de définir une politique du logement reconsidérant l'aménagement de toute l'agglomération franco-valdo-genevoise, au lieu de continuer à densifier la ville de Genève. Je rappelle qu'elle est l'une des plus denses de Suisse, avec ses 110 habitants par hectare, contre 69 à Bâle, 38 à Zurich et 28 à Lausanne. Nous devons donc nous demander quel type de ville, d'habitat et de logement nous voulons pour l'avenir. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts soutiendra le projet de plan de site proposé.

M. Pierre Rumo (T). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'exposerai une fois de plus la position du Parti du travail, qui n'a pas toujours été bien comprise lors des premiers débats.

La Société coopérative d'habitation semble accepter ce plan de site... Mais je suis tombé ce week-end sur un article paru dans la *Tribune de Genève* du 6 décembre 2005 et intitulé: «Deux propriétaires dénoncent les talibans du patrimoine.» On y lit que la Société coopérative d'habitation était à cette époque beaucoup moins favorable à ce plan de site qu'on peut le penser aujourd'hui à la lecture du rapport PR-439 A. On peut même dire que la coopérative est d'accord plutôt par dépit que par enthousiasme. En effet, comme l'ont répété certains préopinants, elle prévoyait de construire davantage de logements – environ quarante-huit au lieu de seize – sur cette parcelle.

C'est sous la contrainte en quelque sorte, suite à l'opposition de la Commission des monuments, de la nature et des sites, ainsi que de la Société d'art public,

et à cause du gel du périmètre par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, que la Société coopérative d'habitation a finalement accepté ce plan de site. Mais même si ses représentants, MM. Chappuis et Knechtli, ont semblé conciliants lors de leur audition par la commission de l'aménagement et de l'environnement, l'article de la *Tribune de Genève* que je viens de mentionner les montre beaucoup moins enthousiastes. A l'époque, ils disaient en avoir marre de cette crise du logement créée par certains – ou, en tout cas, qui continue à cause de certains.

Il a été question de compensation par des droits à bâtir reportés sur Joli-Mont et le Mervelet. Or un référendum a abouti il y a quelques semaines, sauf erreur, au sujet du plan localisé de quartier du Mervelet, et je ne suis pas sûr que la société coopérative pourra, avant longtemps, y faire valoir ses droits à bâtir.

En ce qui concerne le devoir de mémoire, souvent invoqué à propos de ce plan de site, j'estime que c'est faire preuve de sentimentalisme. Je cite un auteur très apprécié de M^{me} Valiquer Grecuccio, Elisabeth Badinter, qui disait récemment: «L'imperium de la raison a cédé le pas à la tyrannie de l'émotion.» Il me semble en effet que le traitement de cet objet démontre une certaine tyrannie de l'émotion et du sentimentalisme, aux dépens de la raison. Je souligne que tous les professionnels de la mémoire sont aujourd'hui submergés par la matière à conserver. Comment peuvent-ils s'en sortir, alors que notre époque ne veut faire son deuil de rien? Voilà ce qui me semble problématique, dans cette affaire de plan de site. On refuse absolument de démolir ces maisons qui, pourtant, n'ont sans doute pas la qualité architecturale qu'on leur prête sur certains bancs.

Il est vrai qu'on a beaucoup démoli à Genève, notamment dans les années 1960. On a peut-être alors détruit des immeubles et autres objets architecturaux qui valaient la peine d'être conservés – beaucoup plus que ceux du chemin de l'Essor – et je le regrette. A l'époque, la défense du patrimoine n'était pas une notion aussi développée que de nos jours. Mais cela n'empêche pas le Parti du travail de rester dubitatif vis-à-vis de ce projet de plan de site. Nous ne voulons pas être taxés d'ouvriéristes. Ces maisons ont beau avoir été construites pour des ouvriers, les temps ont changé: notre canton et notre ville connaissent une grave crise du logement et nous ne pouvons malheureusement pas nous attacher à défendre toutes les maisons, surtout si elles ont une valeur plus sentimentale – je le répète – qu'architecturale.

Par conséquent, comme en deuxième débat, le Parti du travail sera divisé: certains de ses membres refuseront ce plan de site et d'autres s'abstiendront.

M. Philippe Herminjard (R). Beaucoup de choses ont été dites – et bien dites, d'ailleurs. En ce qui concerne le devoir de mémoire, la volonté de conserver

en l'état ces maisons ouvrières du début du siècle dernier est en fait celle d'une élite, de personnes s'imaginant que l'urbanisme est un art absolu. En définitive, elles ne font plaisir qu'à elles-mêmes!

Ces maisons peuvent bien avoir quelque valeur sur le plan urbanistique, mais je reste persuadé que cette dimension purement académique relève du ridicule et dépasse totalement la population genevoise, qui manque cruellement de logements. En outre, ces maisons ne sont même pas adaptées à un mode de logement digne du troisième millénaire, puisqu'elles ont une surface au sol de 80 m² et n'ont pas de salle de bains. Qui pourrait encore vouloir y vivre? Je vous le demande, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux!

A mon avis, le devoir de mémoire relève vraiment du délire académique et j'aimerais que l'on remette les pieds sur terre, dans cette affaire! Il y a une quinzaine d'années, la Société coopérative d'habitation de Genève avait proposé un plan tout à fait raisonnable, respectant l'esprit de la maison ouvrière. Et que s'est-il passé ensuite? Cela a déjà été dit, mais il est important que la population le sache: ce projet a été refusé uniquement par les services d'urbanisme de la Ville et de l'Etat, dont font vraisemblablement partie de grands urbanistes, avec d'importantes potentialités intellectuelles... Mais ont-ils intégré le fait que nous manquons cruellement d'appartements, à Genève? Ils ont décrété un beau jour qu'il fallait conserver ces maisons, et c'est bien dommage.

Nous sommes ici devant un véritable dilemme: d'un côté, pour sauvegarder un patrimoine, les spécialistes tant de la Ville que de l'Etat proposent une adaptation de l'existant – ce qui revient finalement à le détruire, puisqu'il s'agit de modifier les maisons; de l'autre côté, la Société d'art public – qui compte elle aussi d'éminents académiciens de l'urbanisme – décide que, pour sauvegarder ce patrimoine, il ne faut rien y changer et que les extensions prévues dans le plan de site qui nous est proposé ce soir sont aberrantes. Qui croire? Les académiciens de l'Etat et de la commune, ou ceux de la Société d'art public? Franchement, nous sommes très dubitatifs quant au discernement des uns et des autres sur cette question.

M^{me} Valiquier Grecuccio a présenté tout à l'heure un nouvel argument, celui du transfert des droits à bâtir. Je suis certain qu'il y a beaucoup de choses à entreprendre en la matière, mais qu'il est tout à fait discutable de se sentir liés par rapport à ce transfert. Je pourrais citer de nombreux exemples de projets inscrits «en dur» dans les registres de l'Etat qui n'ont jamais vu le jour, parmi lesquels la construction d'une école au chemin De-Vincy. Cette obligation légale a été bafouée en raison d'un vote de la population, qui a décrété qu'il fallait garder le parc Vermont en l'état. Aujourd'hui, cette école n'est toujours pas construite, alors qu'on en aurait bien besoin. Cet exemple pour bien montrer que, quand on veut bafouer des décisions qui paraissent gravées dans le marbre, tout est possible! Il suffit d'en avoir la volonté politique!

Pour les raisons évoquées, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande au nom du groupe radical de refuser ce plan de site.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Roberto Brogini, vice-président.)

M. Robert Pattaroni (DC). J'interviens brièvement pour faire trois remarques.

Premièrement, ces petites maisons sont si bien que ceux qui veulent le plan de site sont d'accord de les agrandir... Mais c'est à double tranchant: soit elles sont très bien et on les conserve telles quelles, soit elles ne le sont pas et il faut les améliorer et les agrandir. Mesdames et Messieurs, ne trouvez-vous pas que le projet qui nous est présenté dans la proposition PR-439 est contradictoire?

Deuxièmement, on dit souvent, sur ces bancs, que les coopératives d'habitation savent comment il faut loger de manière raisonnable les personnes ayant peu de moyens. C'est très bien... Nous aussi, nous sommes favorables à l'existence de telles coopératives! Mais voilà que, cette fois, une coopérative dont nous savons à quel point elle s'est investie dans ce domaine dit qu'il faudrait démolir les petites maisons pour en faire de plus grandes, plus confortables. Or cela gêne ceux qui défendent les coopératives, et ils viennent maintenant nous dire que ce n'est pas là le bon point de vue, tout en considérant les représentants de la Société coopérative d'habitation comme des déviationnistes... des renégats, en somme! Il faudrait savoir: devons-nous dorénavant nous méfier de l'avis des coopératives d'habitation, oui ou non?

Troisièmement, en ce qui concerne la densité, il est vrai que c'est un sujet difficile. Mais cela signifie-t-il que nous ne devons rien construire, à Genève? Une évaluation des villes du monde vient d'être réalisée et, une fois de plus, Genève sort en tête des cités à la densité la plus faible. Si nous étions trop serrés, si l'ambiance n'était pas bonne, nous serions à la queue du classement! Cet argument n'est donc pas valable – en tout cas pour les Cités-Jardins d'Aïre.

Le président. Merci, Monsieur Pattaroni. Je ne vous répondrai pas, car vous savez que ce n'est pas mon rôle, mais peut-être vous verrai-je tout à l'heure pour en reparler...

M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI). Notre groupe gardera le même avis qu'en premier et deuxième débat. Nous entendons bien la volonté de la droite et de

quelques élus de gauche de densifier à l'extrême le terrain à disposition, mais nous leur rappelons tout de même qu'ils sont les premiers à refuser la densification des zones villas, et cela pour des raisons qui nous paraissent purement égoïstes.

Par conséquent, en ce qui nous concerne, nous soutiendrons le plan de site en gardant à l'esprit que l'extension future des maisons reste possible.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Au nom du Parti socialiste, j'aimerais relever deux points qui nous ont particulièrement choqués. Dire que les services d'urbanisme de la Ville et de l'Etat doivent aujourd'hui intégrer le fait que Genève manque cruellement d'appartements, c'est vraiment faire honte à nos débats!

Je crois l'avoir déjà dit: le Parti socialiste a activement soutenu la réalisation du potentiel à bâtir en zone de développement 3. Comme vient de le rappeler M^{me} Thiévent, nous avons soutenu la densification, y compris en zones villas. Prétendre que nous manquons de réalisme pour résoudre la crise du logement est véritablement un mensonge! J'aimerais retourner le compliment à M. Herminjard en disant que ces mêmes partis qui nous accusent aujourd'hui ont, eux, régulièrement combattu la réalisation du potentiel à bâtir dans les zones de développement en ville de Genève – et pas uniquement là, d'ailleurs.

Le deuxième point que le Parti socialiste aimerait relever concerne également les propos du préopinant radical relatifs à «la dimension académique qui relève du ridicule». Nous nous opposons vivement à ce genre d'allégations et rappelons que le mépris de la culture, à chaque phase de l'histoire, a toujours préfiguré les années les plus noires.

Le président. Il n'y a plus d'orateurs inscrits, nous allons donc passer au vote. Mais auparavant, chers collègues, je vais vous expliquer comment nous procéderons. Le bureau du Conseil municipal et les chefs de groupe se sont rencontrés avant cette séance afin de définir le mode de procéder. Un amendement a été déposé par l'ensemble des chefs de groupe, c'est-à-dire M. Alain Dupraz pour le Parti du travail, M. Gérard Deshusses pour le Parti socialiste, M. Guy Dossan pour le Parti radical, M^{me} Gisèle Thiévent pour l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), M^{me} Nelly Hartlieb pour l'Union démocratique du centre, M. Alexis Barbey pour le Parti libéral, M^{me} Alexandra Rys pour le Parti démocrate-chrétien et M^{me} Frédérique Perler-Isaaz pour les Verts. Cet amendement propose de revenir au projet d'arrêté initial, soit de donner un préavis favorable au plan de site:

Projet d'amendement

«Article unique. – De donner un préavis *favorable* au projet de plan de site N° 29400-208-540 «Cités-Jardins d'Aire».»

M^{me} Monique Cahannes (S). Je demande le vote nominal sur cet amendement, s'il vous plaît, Monsieur le président.

Le président. Etes-vous suivie par plus de quatre conseillers municipaux, Madame Cahannes? (*Plus de quatre conseillers municipaux lèvent la main.*) C'est le cas. Le vote aura donc lieu à l'appel nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement rétablissant l'arrêté initial est refusé par 40 non contre 25 oui.

Ont voté non (40):

M^{me} Laurence Andersen (L), M. Alexis Barbey (L), M. Didier Bonny (DC), M. Simon Brandt (R), M. Sylvain Clavel (UDC), M. Alain Comte (T), M. Roland Crot (UDC), M^{me} Linda de Coulon (L), M. Guy Dossan (R), M. Alain Dupraz (T), M^{me} Hélène Ecuyer (T), M^{me} Véronique Elefant-Yanni (HP), M^{me} Nathalie Fontanet (L), M. Eric Fourcade (HP), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jean-Marie Hainaut (L), M^{me} Nelly Hartlieb (UDC), M. Blaise Hatt-Arnold (L), M. Philippe Herminjard (R), M. Eric Ischi (UDC), M. André Kaplun (L), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Pierre Maudet (R), M. Jean-Pierre Oberholzer (L), M. Robert Pattaroni (DC), M. Jean-Luc Persoz (L), M. Georges Queloz (L), M. Patrice Reynaud (L), M. Lionel Ricou (DC), M. Pascal Rubeli (UDC), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Pierre Rumo (T), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Odette Saez (DC), M. Frédy Savioz (UDC), M. Vincent Schaller (L), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Marie-France Spielmann (T), M. René Winet (R).

Ont voté oui (25):

M^{me} Ariane Arlotti (AdG/SI), M^{me} Nicole Bobillier (S), M. Mathias Buschbeck (Ve), M^{me} Monique Cahannes (S), M. David Carrillo (S), M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve), M. Olivier Coste (S), M. Marc Dalphin (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M. Gérard Deshusses (S), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Vera Figurek (AdG/SI), M. François Gillioz (Ve), M. Roman Juon (S), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Jacques Mino (AdG/SI), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M. Olivier Norer

(Ve), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Thierry Piguet (S), M. Eric Rossiaud (Ve), M^{me} Martine Sumi-Viret (S), M^{me} Gisèle Thiévent (AdG/SI), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (14):

M. Sébastien Bertrand (AdG/SI), M. Jean-Louis Fazio (S), M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann (AdG/SI), M^{me} Béatrice Graf Lateo (S), M. René Grand (S), M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R), M. Guy Jousson (T), M^{me} Ruth Lanz Aoued (AdG/SI), M. David Metzger (S), M. Jean-Pierre Oetiker (UDC), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Sandrine Salerno (S), M. François Sottas (AdG/SI), M. Christian Zaugg (AdG/SI).

Présidence:

M. Roberto Brogginini (Ve), président, n'a pas voté.

Le président. Le préavis favorable étant refusé, l'arrêté donnant un préavis défavorable est accepté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

vu les objectifs de préservation de l'environnement en espaces d'intérêt public décrits dans le texte et dans la légende du plan,

arrête:

Article unique. – De donner un préavis défavorable au projet de plan de site N° 29400-208-540 «Cités-Jardins d'Aïre».

Le troisième débat ayant eu lieu, l'arrêté devient définitif.

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	6322
2. Communications du bureau du Conseil municipal	6324
3. Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 2005 (PR-460).	6324
4. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 5 octo- bre 2005, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équi- pement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan de site N° 29400-208-540 «Cités-Jardins d'Aire», situé sur les com- munes de Vernier et de Genève, section Petit-Saconnex (PR-439 A). Troisième débat.	6584
5. Propositions des conseillers municipaux	6596
6. Interpellations	6596
7. Questions écrites	6596

La mémorialiste:
Marguerite Conus